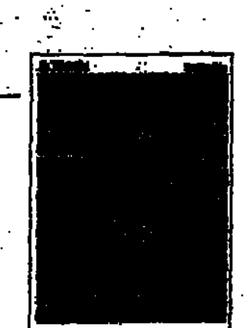
EN ÎLE-DE-FRANCE

■ Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties



Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16750 – 7,50 F - 1,13 EURO – JEUDI 3 DÉCEMBRE 1998 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'audiovisuel en panne de réforme

● L'examen du projet de loi sur les chaînes publiques est reporté au printemps ● M. Jospin a dû céder devant les nombreuses critiques de la majorité ● La question des chaînes privées est remise à l'étude ● L'opposition souligne les cafouillages parlementaires du gouvernement

CATHERINE TRAUTMANN, ministre de la culture et de la communication, a annoncé à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, mardi 1er décembre, le report au printemps 1999 de la discussion du projet de loi sur l'audiovisuel. L'examen de ce texte ne devrait pas intervenir avant que soient rendues les conclusions de la mission confiée à Frédérique Bredin, secrétaire nationale du PS chargée de la culture et de la communication, sur la pérennité du financement de l'audiovisuel public et les moyens à mettre en œuvre pour limiter « l'effet d'aubaine » dont devraient bénéficier TF 1 et M 6. Mme Bredin, députée de Seine-Maritime, doit remettre son rapport au plus tard en mai.

Mme Trautmann avait, à plusieurs reprises déjà, révisé à la baisse ses ambitions initiales, en dépit du soutien du premier ministre. Subissant depuis sa nomination une forte pression des grands groupes de communication, la ministre avait notamment été contrainte, cet été, d'écarter de sa réforme le volet concernant les télévisions privées.

La décision de reporter l'examen de ce texte, qui suscitait de vives réticences au sein de la majorité, a été prise par Lionel Jospin, mardi après-midi, à son retour de Potsdam. Cet arbitrage traduit une nouvelle fois les difficultés qu'éprouve le gouvernement à tenir le calendrier des réformes annoncées. Interrogé mercredi matin sur RTL, François Fillon, porte-parole du RPR, a déclaré que « le retrait » du projet de loi « marque l'échec de Mme Trautmann et de M. Jospin, et de la méthode qu'ils ont voulu mettre en place ».

C'ÉTAIT PLUS COURT QU'UNE PUB !

Lire pages 6 et 7 et notre éditorial page 14

Les géants de l'industrie et de la banque fusionnent et licencient

LA FUSION des groupes pétroliers américains Exxon et de Mobil fait d'Exxon (marque Esso) la première entreprise mondiale devant General Motors, avec un chiffre d'affaires de 1 160 milliards de francs.

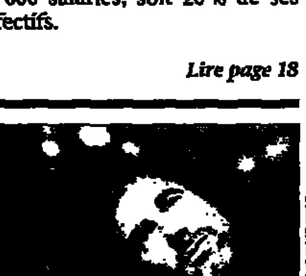
Cette opération vient couronner une année riche en rapprochements géants dans l'industrie et la finance : Daimler a fusionné avec Chrysler et la Deutsche Bank a repris Bankers Trust. La constitution de tels mastodontes aura d'importantes répercussions sur l'emploi. Deutsche Bank a d'ores et déjà programmé 5 500 suppressions de postes. Deux ans après avoir repris son concurrent McDonnell Douglas, Boeing vient d'annoncer le licenciement de 48 000 salariés, soit 20 % de ses effectifs.

Lire page 18

Un syndicat de magistrats s'autodissout après un article antisémite

SON PRÉSIDENT, Georges Fenech, a annoncé, mercredi 2 décembre, la dissolution de l'Association professionnelle des magistrats (APM), dont son bureau débattra le 10 décembre. « Un trait de plume a suffi à rayer un travail de dix-sept ans », déclare-t-il après la vive polémique suscitée par un article publié dans la revue de ce syndicat, proche de la droite et de l'extrême droite. Commentant la mise en examen d'un substitut toulousain, Albert Lévy, l'ancien président de l'APM, Alain Terrail, y utilisait une formule antisémite : « Tant va Lévy au four qu'à la fin il se brûle. » Le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire. Elisabeth Guigou a saisi le Conseil supérieur de la magistrature de poursuites disciplinaires contre M. Terrail.

Lire page 9 et la chronique de Pierre Georges page 33



FRANCK COURTÈS

■ Cinéma : le retour du Brésil

Walter Salles retrouve ses aînés du cinema novo avec *Central do Brasil*, récit émouvant réunissant un gamin obstiné et une vieille têtue. Parmi les autres nouveaux films, *Kanzo Sensei (Dr Akagi)* et *Hors d'atteinte*. p. 25 à 27

■ Sécurité financière

M. Strauss-Kahn présente un projet de loi créant des fonds de garantie pour protéger les dépôts bancaires et l'assurance-vie. p. 16 et 17

A Cuba, la fête de Noël restaurée et mise au service de la révolution

SAINT-DOMINGUE
de notre correspondant régional

Nouveau geste des autorités castristes en direction de l'église catholique, la fête de Noël vient d'être réintroduite dans le calendrier cubain. Journée comme les autres depuis 1969, le 25 décembre avait été exceptionnellement chômé l'an dernier pour préparer la visite du pape en janvier 1998. « *A partir de cette année, chaque 25 décembre sera considéré comme jour férié pour les chrétiens et les non-chrétiens, croyants et non-croyants* », propose le bureau politique du Parti communiste cubain (PCC).

« *En dépit des efforts de l'impérialisme pour utiliser les sentiments religieux à des fins contre-révolutionnaires, la révolution cubaine ne s'est jamais caractérisée par son esprit anti-religieux* », soutiennent les membres du bureau politique dans une « déclaration » de plus de 2 000 mots publiée à la « une » de *Granma*, l'organe officiel du PCC. Recourant à des considérations climatiques, ils expliquent que la « *suspension* » de la fête de Noël en 1969 répondait à la nécessité de mobiliser « *des centaines de milliers de travailleurs* » pour gagner la bataille de la *zafra* des 10 millions de tonnes – l'objectif de production sucrière qu'avait fixé le « commandant en chef » Fidel Castro. « *Dans un pays tropical comme Cuba, décembre est un mois sec et frais, propice au travail agricole, à l'inverse des pays du Nord, couverts de neige à cette époque de l'année.* » Aujourd'hui, grâce à la mécanisation, la récolte sucrière n'a plus besoin de tant de bras en décembre. Et le rétablissement de la fête de Noël, « *marque de considération et de respect aux sentiments et désirs les plus sains de nombre de nos concitoyens* », vaut bien « *le sacrifice de dizaines de millions de pesos en salaires et en biens et services non produits* ».

Le bureau politique rappelle que la « *Constitution socialiste de Cuba, approuvée en 1976 par 97,7 % des électeurs et perfectionnée en 1992, garantit la liberté religieuse* ». Il reconnaît que l'exclusion des croyants des rangs du Parti communiste durant les premières années de la révolution « *était indiscutablement discriminatoire* ». Les temps ont changé. Les dirigeants castristes insistent désormais sur les points de convergence entre les valeurs chrétiennes et leur lutte en faveur d'« *une globalisation durable et véritablement solidaire* ». En exemple de cette solidarité révolutionnaire proche de la charité chrétienne, ils citent l'envoi récent de 2 000 médecins cubains dans les pays d'Amérique centrale ravagés par le cyclone Mitch.

Dans l'île, la morale chrétienne apparaît aujourd'hui comme l'un des remparts face à la dissolution des valeurs et à la montée de la délinquance. Dans un article que vient de publier la revue catholique *Aqui la Iglesia*, le cardinal Jaime Ortega s'émeut de la multiplication des « *crimes cruels* ». Après la prostitution et la prolifération des cambriolages, « *les drogues ont fait subrepticement leur apparition* », écrit l'archevêque de La Havane. Reconnaissant que l'ouverture au tourisme de masse et la dollarisation d'une partie de l'économie ont un « *coût social* », les autorités mêlent la répression et les campagnes de « *pureté idéologique* » pour tenter d'y faire face. Pour le bureau politique, « *le jour de repos et de rencontre familiale* » à l'occasion de Noël contribuera aussi « *à l'union du peuple* » et au renforcement des valeurs.

Jean-Michel Caroit

L'Europe, ses taux et sa croissance

DRESSANT un constat pessimiste sur la conjoncture, le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE), réuni mardi 1er décembre à Francfort, a ouvert la voie à une baisse des taux d'intérêt en Allemagne et en France. Elle devrait intervenir courant décembre, avant le lancement officiel de l'euro, le 1er janvier 1999. Président de la BCE, le Néerlandais Wim Duisenberg a observé des « *signes non équivoques* » de décélération de l'activité. Il a jugé qu'en 1999, la croissance du PIB ne devrait pas dépasser 2,5 % dans la zone euro, mais qu'elle continuerait à ne pas générer d'inflation. De leur côté, les ministres des finances se sont entendus sur la question de la représentation extérieure de l'euro.

Lire page 2

■ Assemblage dans l'espace

Jeudi 3 décembre, la navette americaine Endeavour doit emporter un nouvel élément pour l'assemblage de la station spatiale internationale. p. 24

■ Biens juifs : la France critiquée

Le manque d'empressement de la France à restituer les tableaux spoliés détenus par des musées lui est reproché, à la Conference de Washington, par le Congrès juif mondial. Dans un point de vue, Theo Klein dénonce une « *OPA américaine* ». p. 5 et 15

■ L'hypnose guérit

Second volet de notre série : Veronique Maurus décrit des cas concrets de guérison grâce à l'hypnose. p. 13

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1203 - 7,50 F

Sida : entre bonne conscience et fatalité

RITUEL annuel d'ampleur internationale censé conjurer le nouveau mal pandémique, la Journée mondiale contre le sida du 1er décembre s'est, au fil du temps, transformée en une cérémonie médiatique parmi d'autres. Son unique vertu semble résider dans l'actualisation, pour le plus grand nombre, des derniers bulletins de victoire du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et de l'épidémie. Si le sujet n'était pas aussi dramatique, les épidémiologistes chargés depuis bientôt quinze ans de la surveillance de cette infection virale pourraient aisément triompher.

Dès la fin des années 80, ils avaient tenté d'alerter l'opinion internationale et les autorités sanitaires et politiques. Si rien n'est, au plus vite, mis en œuvre pour modifier les comportements sexuels à risque et améliorer la sécurité transfusionnelle, l'épidémie de sida, disaient-ils alors, fera de considérables ravages, notamment en Afrique.

Quelques années plus tard, les mêmes alertes furent lancées pour tenter de prévenir l'extension de l'épidémie du continent africain vers le continent asiatique. En vain. On évoqua ensuite les possibles conséquences de l'arrivée de l'épidémie en Inde et en Chine. Toujours en vain. Et c'est ainsi qu'en moins de dix ans, les hypothèses les plus pessimistes se sont concrétisées.

Les derniers chiffres publiés, il y a quelques jours, par l'Organisation mondiale de la santé et le programme Onusida (*Le Monde* du 25 novembre) démontrent à la fois la rapidité de la diffusion du VIH dans les pays en développement et l'ampleur des désastres sanitaires et sociaux qu'elle provoquera. Mais avec une progression de 10 %, enregistrée entre 1997 et 1998, des cas de contamination, le dernier bilan annonce, plus clairement que jamais, que le pire est à venir. Après avoir longtemps douté de l'impact de l'épidémie de sida sur la croissance de la population mondiale, les spécialistes de démographie commencent à nuancer leurs propos, à modifier sensiblement leurs prévisions.

Sur les trente millions de personnes infectées par le VIH à travers le monde, 85 % vivent dans les pays en développement.

Jean-Yves Nau

Lire la suite page 14

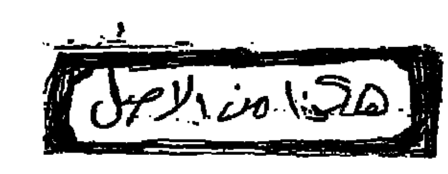
Les ravages du dopage



RICHARD VIRENQUE

RÉVÉLANT l'usage de produits interdits, les analyses des prélèvements effectués sur les coureurs de l'équipe Festina pendant le Tour de France sont toujours contestées par Richard Virenque. Mais le dopage ne gangrène pas seulement le cyclisme professionnel, comme le prouve notre enquête sur le « pot belge » en usage chez les amateurs.

Lire page 22



EUROPE A un mois du lancement de l'euro, le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE), réuni mardi 1er décembre à Francfort, a insisté sur le ralentissement de la croissance dans les pays européens. La balle est désormais dans le camp de la Bundesbank et de la Banque de France qui doivent décider si ce constat les conduit à une baisse des taux avant janvier. ● LA REPRÉSENTATION extérieure de la zone euro a fait l'objet mardi également d'un accord entre les ministres des finances des Quinze. Elle sera assurée par le président de la BCE et le président en exercice de l'Euro 11, assisté par le ministre des finances d'un des trois grands pays membres du G 7. ● AU SOMMET franco-allemand de Potsdam, Paris et Bonn ont convenu de relancer le moteur franco-allemand afin de parvenir à boucler d'ici mars les négociations sur l'agenda 2000.

A un mois de l'euro, la BCE souligne le ralentissement économique

Le président de la Banque centrale européenne s'inquiète de la baisse de « confiance » des entreprises et table sur une croissance de 2,5 % en 1999 contre 3 % cette année. Cette analyse ouvre la voie à une baisse des taux d'intérêt français et allemands

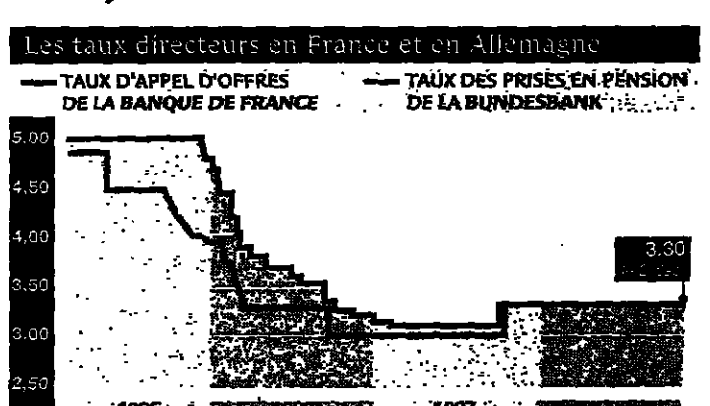
EN INSISTANT, mardi 1er décembre à Francfort, lors du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) sur le ralentissement des économies européennes, le président de l'institution, Wim Duisenberg, a ouvert la voie à une baisse des taux en France et en Allemagne avant la fin de l'année. A un mois du jour J du lancement de l'euro, la BCE prépare ainsi le dernier ajustement monétaire tandis que les ministres des finances réunis à Bruxelles ont pris la dernière décision institutionnelle en attente concernant le problème délicat de la représentation extérieure.

Lors de la conférence de presse tenue à l'issue du conseil de la BCE, M. Duisenberg a dit déceler des *« signes non équivoques »* de décélération du produit intérieur brut (PIB) pour l'an prochain à l'intérieur de la zone euro. Les données dont dispose la BCE *« nous montrent de façon sans équivoque une certaine décélération du PIB en 1999 comparé à la forte croissance largement attendue de près de 3 % en 1998 »*, a-t-il expliqué. Selon M. Duisenberg, la croissance serait limitée à 2,5 % l'année prochaine dans l'Euroland. *« La confiance dans le secteur des entreprises a déjà diminué »*, a-t-il noté, en ajoutant que le *« risque principal (...)est que la confiance dans la zone euro, et donc la demande intérieure, pourraient subir un impact négatif »*.

M. Duisenberg a par ailleurs mis en avant l'absence de tensions inflationnistes. *« L'indice harmonisé des prix à la consommation devrait rester en-dessous de 2 % dans un avenir prévisible »*, a-t-il souligné, avant d'appeler une nouvelle fois les gouvernements à mener des politiques budgétaires *« conformes »* au pacte de stabilité.

Le bilan économique pessimiste dressé mardi par M. Duisenberg n'a en guère surpris les experts. Les indicateurs publiés depuis plusieurs semaines dans les trois poids lourds économiques européens – l'Allemagne, la France et l'Italie, qui représentent à eux seuls les trois quart du PIB de l'Euroland – ont tous réflété un net essoufflement de l'activité.

Comme de nombreux experts l'avaient craint, le Vieux continent n'est pas à l'abri des conséquences de la crise économique et financière



Les taux directeurs français et allemands pourraient être ramenés à 3 % avant la fin de l'année.

dans le reste du monde. La baisse des exportations se transmet progressivement à la demande intérieure. En France, les statistiques de croissance au troisième trimestre, les récentes enquêtes sur l'investissement des entreprises et le moral des industriels, le recul de la consommation des ménages en octobre ont confirmé le ralentissement marqué de l'économie. Même le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, pourtant traditionnellement très optimiste, a reconnu que l'économie française traverse actuellement un *« trou d'air »*. Son homologue allemand Oskar Lafontaine a pour sa part estimé, lundi, que *« l'évolution en Europe se ressent sensiblement de l'évolution des exportations et pas de façon positive »* : Bonn mise sur une croissance limitée à 2 % en 1999 (contre un objectif initial de 2,9 %), tandis qu'en Italie, le PIB devrait croître d'à peine 1,5 % en 1998.

Le constat économique globalement négatif dressé par le conseil des gouverneurs de la BCE pourrait rapidement se traduire par un assouplissement monétaire en France et en Allemagne. La réunion de la BCE à Francfort était très attendue. Les récentes déclarations du président de la Bundesbank Hans Tietmeyer et du gouverneur de la Banque de France Jean-Claude Trichet avaient fait monter le suspens : ils avaient souligné que le jugement économique porté par la BCE aurait une influence décisive sur les ultimes décisions monétaires prises à Francfort et Paris. *« Nous verrons s'il existe des éléments justifiant de possibles modifications »* des taux d'intérêt, avait notamment expliqué M. Trichet.

Pour MM. Trichet et Tietmeyer, un geste est maintenant d'autant plus facile que les dirigeants politiques européens ont réaffirmé au cours des derniers jours leur orthodoxie budgétaire. Surtout, ils ont mis en sourdine leurs appels pressants en faveur d'une baisse des taux : l'indépendance des banques centrales est donc, sur la forme, respectée. Enfin, l'accès de faiblesse actuel du dollar (il a perdu dix centimes en deux jours) et des Bourses du Vieux continent (Paris a perdu 4,03 % mardi) sont, pour les dirigeants monétaires européens, deux raisons supplémentaires d'agir.

Une réduction des taux de la Banque de France et de la Bundesbank pourrait intervenir dès jeudi 3 décembre, à l'issue de leur conseil. Mais les deux instituts d'émission pourraient préférer attendre la convergence complète des taux d'intérêt dans l'Euroland : le taux directeur italien se situe encore à 4 %, contre 3,30 % pour ses homologues français et allemand. Dans ce scénario, il faudrait patienter jusqu'au jeudi 17 décembre, jour de la dernière réunion de la Banque de France et de la Bundesbank, pour assister à une baisse des taux – de 3,30 % à 3 % –, dans ces deux pays mais aussi dans l'ensemble de la zone euro.

Pierre-Antoine Delhommais

La BCE précise sa stratégie monétaire

LE CONSEIL des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a donné des précisions supplémentaires, mardi 1er décembre, sur sa stratégie de politique monétaire. Début octobre, il en avait déjà dévoilé les grandes lignes. Sans surprise, il s'était alors fixé comme seul objectif *« la stabilité des prix »*, définie comme une hausse des prix à la consommation inférieure à 2 %. Afin d'atteindre cet objectif, le conseil de la BCE avait mis en avant *« le rôle de premier plan assigné à la monnaie »*. Il avait ainsi choisi d'accorder, comme c'est aujourd'hui le cas en Allemagne et en France, mais non en Angleterre et aux Etats-Unis, une importance *« prédominante »* à la croissance de la masse monétaire, qui mesure le montant des liquidités en circulation dans l'économie et permet donc, selon la théorie monétariste, d'indiquer l'inflation future. Il ne restait plus à connaître que *« la valeur de référence quantifiée pour la croissance de l'agrégat monétaire large »* et le contenu exact de celui-ci.

Le conseil de la BCE a indiqué mardi qu'il suivra un agrégat M3, constitué de la monnaie fiduciaire, des dépôts à vue, des dépôts à terme et des titres de créances d'une durée inférieure à deux ans et des titres d'OPCVM monétaires.

La BCE calculera par ailleurs la valeur de référence de M3 à partir des hypothèses établies pour les prix (glissement annuel inférieur à 2 %), la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel (croissance tendancielle comprise entre 2 % et 2,5 % par an) et la vitesse de circulation de la monnaie (de l'ordre de 0,5 % à 1 % par an).

Plutôt que d'assigner une fourchette de croissance pour l'agrégat de monnaie, comme c'était le cas à la Bundesbank, le conseil des gouverneurs a décidé de publier un taux de référence, fixé à 4,5 % pour 1999. Il a justifié ce choix par la volonté *« de ne pas susciter des interprétations erronées en donnant l'impression que les taux d'intérêt seraient modifiés automatiquement au cas où la croissance monétaire s'écarterait des limites de ladite fourchette »*. En Allemagne, les publications de M3 ont longtemps donné lieu à des psychodrames sur les marchés financiers.

P.-A. D.

La répartition du capital

● **En fonction** de l'évaluation des populations et des PIB, la répartition du capital de la BCE (33 milliards de francs) entre les Banques centrales a été décidée selon les pourcentages suivants :
- Allemagne : 24,4935 %
- France : 16,8337 %
- Italie : 14,8950 %
- Angleterre : 14,6811 %
- Espagne : 8,8935 %
- Pays-Bas : 4,2780 %
- Belgique : 2,8658 %
- Suède : 2,6537 %
- Autriche : 2,3594 %
- Grèce : 2,0564 %
- Portugal : 1,9232 %
- Danemark : 1,6709 %
- Finlande : 1,3970 %
- Irlande : 0,8496 %
- Luxembourg : 0,1492 %

● **Les onze pays** participant à l'euro libèrent 100 % de leur quote-part, les quatre autres uniquement 5 %.

L'Euro 11 parlera d'une seule voix au G 7

L'Allemagne, la France ou l'Italie participeront toujours aux réunions

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Lors des réunions des ministres des finances du G 7 – la prochaine est prévue pour le 20 février à Bonn – c'est le président de l'« Euro 11 » qui, à côté de Wim Duisenberg, le président de la Banque centrale européenne (BCE), s'exprimera au nom de l'Union économique et monétaire (UEM) sur les sujets la concernant.

Toutefois, lorsque la présidence de l'« Euro 11 » sera assurée par un ministre d'un pays ne participant habituellement pas au G 7, celui-ci sera assisté, *« afin d'assurer la continuité de la position européenne »*, par le ministre d'un des trois pays de la zone euro membre permanent du G 7. Les ministres allemand, français et italien tiendront cette place, à tour de rôle et chacun pour la durée d'un an. Un représentant de la Commission européenne prendra également part aux travaux, mais seulement en qualité d'appui technique.

Tel est le dispositif concernant la représentation extérieure de la monnaie unique sur lequel les ministres des finances de la zone euro se sont mis d'accord mardi 1er décembre à Bruxelles et dont les chefs d'état et de gouvernement de l'Union prendront acte lors de leur prochain rendez-vous de Vienne, les 11 et 12 décembre.

Cette formule renforce la crédibilité de l'« Euro 11 », ainsi qu'on le souhaitait à Paris. C'est dans cette enceinte que seront attentivement préparées les positions communes avant qu'elles ne soient défendues devant le G 7. En tant que porte-parole de la zone, le président de l'« Euro 11 » a, au moins formellement, le rôle central, ce qui ménage la susceptibilité des petits pays. Cependant, en terme d'efficacité, pour faciliter le dialogue avec des partenaires extérieurs, il est certainement utile qu'un des ministres membres du G 7 puisse lui aussi, dans tous les cas de figure, s'exprimer au nom de l'Euroland. On devine que, dans la pratique très informelle des réunions du G 7, et – ce qui est le plus important – entre les réunions, alors qu'il s'agit de mettre en musique les orientations arrêtées, c'est lui qui jouera un rôle central.

Il n'était pas évident de ménager les aspirations et sensibilités des uns et des autres sans rendre pour autant le dispositif ingérable. Il fallait éviter que les Américains ou les Japonais, découragés par sa complexité, s'adressent en cas de besoin presque exclusivement au président de la Banque centrale. Même si ces problèmes de délimitation de compétence peuvent paraître relativement secondaires, le fait de les avoir réglés avant le Conseil européen de Vienne constitue assurément un succès pour Rodolf Edlinger, le ministre des finances autrichien et, comme l'explique le commissaire Yves de Silguy, *« une marque de confiance supplémentaire dans l'euro »*.

L'arrivée de celui-ci continue à se présenter sous un jour favorable, même si le ralentissement de l'activité constaté depuis quelques semaines ou encore les récentes turbulences sur les marchés boursiers peuvent faire naître quelques inquiétudes. Face à cette situation, M. de Silguy, soulignant que l'essentiel réside dans le maintien de l'investissement privé à un bon niveau, a, une fois de plus, déploré l'insuffisance des efforts engagés en 1998 pour poursuivre l'assainissement budgétaire. *« On a perdu un peu de temps »*, a-t-il insisté, faisant valoir que c'était là la condition pour obtenir des taux d'intérêt bas, moteurs de l'investissement.

La Commission attend avec impatience les « programmes de convergence » où chacun des états membres doit décrire la politique économique qu'il entend suivre en 1999 et qui serviront de base au débat sur les « grandes orientations de politique économique » à suivre par l'Union.

Ces programmes de convergence doivent, en principe être transmis à Bruxelles avant la fin de l'année, mais les grands pays sont en retard. Aux yeux de la Commission, leur examen constitue la pièce maîtresse de cette coordination renforcée des politiques économiques que les ministres des finances Dominique Strauss-Kahn, Oskar Lafontaine, Carlo-Azeglio Ciampi, mais aussi Jean-Claude Juncker, le Luxembourgeois, ont de nouveau appelée de leurs voeux mardi.

A l'initiative du ministre français, les Quinze ont décidé de se retrouver à Bruxelles le 31 décembre pour fêter dignement La naissance de l'euro. La Commission rendra alors publiques les parités qui ont été retenues entre chacune des monnaies pour établir la valeur de l'euro.

Philippe Lemaître

Blocage sur l'harmonisation fiscale

Les Quinze se divisent sur le degré de rapprochement fiscal à atteindre. Les pays membres cherchent à rapprocher les taxations sur les sociétés et l'épargne. En matière de sociétés, les Quinze ont adopté en 1997 un code de bonne conduite qu'il s'agit de mettre en œuvre afin de traquer le dumping fiscal. Les Luxembourgeois traînent les pieds sur la taxation de l'épargne. Pour sortir de l'impasse, Dominique Strauss-Kahn et Oskar Lafontaine souhaitent que les décisions en matière fiscale puissent être prises à la majorité qualifiée. Ils se sont heurtés à une réaction très négative de Gordon Brown, le Chancelier de l'Echiquier, et de Jean-Claude Juncker, le premier ministre et ministre des finances du Luxembourg. La presse britannique, qui craint que Bruxelles ne touche à l'impôt sur le revenu ou la TVA, s'en est prise à M. Lafontaine. *« Achtung Oskar ! »*, titre le *Daily Mirror*. *« Les Allemands tendent une embuscade »*, selon le *Daily Telegraph*.

Paris et Bonn s'entendent sur un schéma de relance de la contruction européenne

POTSDAM
de nos envoyés spéciaux

« Nous assumerons nos responsabilités » : le premier sommet franco-allemand de l'ère Schröder, le nouveau chancelier allemand, s'est achevé mardi 1er décembre à Potsdam sur cette profession de foi simple, mais qui engage. On pourrait y voir une banalité si Paris et Bonn n'avaient eu tant de mal ces deux dernières années à accorder leurs visions de l'Europe et de ses développements à venir.

Après les années Kohl, l'arrivée à Bonn d'une nouvelle équipe gouvernementale offrait l'avantage de reprendre les discussions sur un autre pied. De nombreuses échéances attendent l'Europe. L'arrivée de l'euro suscitera en [illegible] nence des ajustements délicats ; la négociation des perspectives financières de l'Union pour la période 2000-2006 sera un moment difficile.

La volonté affichée par le chancelier Schröder et son ministre Vert des affaires étrangères, le surprenant Joschka Fischer, aux cours de leurs visites à Paris, Londres, Varsovie, de remettre ces négociations dans une perspective globale, avait été accueillie avec soulagement en France. Aussi bien du côté de Matignon que du côté de l'Elysée, où la manière détendue, presqu'enjouée du social-démocrate Gerhard Schröder d'aborder la cohabition a détendu les esprits, au point d'agacer parfois l'entourage de Lionel

Potsdam n'a pas déçu. Paris et Bonn, qui ont engagé une réflexion à tous les niveaux pour préparer la présidence allemande de l'Union en janvier prochain, ont présenté un schéma concret de relance de l'Europe. Il englobe aussi bien les enjeux immédiats – coopération au sein de la zone euro, négociations de l'agenda 2000 – que les perspectives à plus long terme : élaboration de la politique étrangère et de sécurité commune, approche « réaliste » de l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale.

Mais il va falloir maintenant démontrer que tout cela n'est pas seulement de beaux discours. A la demande des Allemands, la déclaration de Potsdam suggère que le pacte de stabilité conclu pour fixer les règles de discipline budgétaire de la zone euro soit complété par un *« pacte européen pour l'emploi »*. Bonn n'a cependant pas été en mesure de préciser ses intentions.

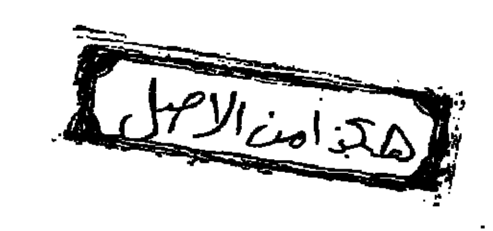
LE TEST DE L'AGENDA 2000

De même il est souhaité une *« harmonisation sociale »* entre les Quinze. Un appel a été lancé aux partenaires sociaux pour y apporter leur contribution en relançant au niveau européen un dialogue jugé insuffisant. Pour montrer le sérieux de cette démarche, Lionel Jospin recevra jeudi à Matignon les représentants du patronat et des syndicats français afin d'évoquer avec eux le conseil européen de Vienne du 11 décembre.

Les sujets où les opinions diffèrent ne manquent pas. Le président Chirac a, au cours de la conférence de presse, rappelé aux Allemands que changer de politique énergétique pour sortir du nucléaire posait des problèmes qu'on ne pouvait rayer d'un trait de pinceau, comme le respect des engagements pris pour éviter l'effet de serre. Bonn est apparu peu disposé à intervenir pour éviter une fusion des activités de British Aerospace et de l'allemand Dasa (Daimler-Chrysler) qui déséquilibre le pôle industriel européen souhaité par tous dans le domaine aéronautique et de la défense.

Chacun a ses intérêts, et on verra à la longue, comme il a été affirmé en long et en large, s'ils n'empêchent pas les deux pays de poursuivre en commun leurs grands objectifs européens. Le prochain test sera l'agenda 2000. Le président Chirac et le chancelier Schröder, qui veulent boucler la négociation d'ici mars, ont assuré que rien ne devait être sacré pour personne, qu'ils étaient prêts à faire leur part de compromis, sur la politique agricole pour les uns, sur le financement pour les autres. Rendez-vous à l'année prochaine. D'ici là, les ministres des affaires étrangères ont reçu pour consigne de réfléchir comment mieux associer les forces vives des deux sociétés au dialogue entre les gouvernements.

Henri de Bresson et Arnaud Leparmentier



Le gouvernement grec dénonce la « solidarité » de la France avec la Turquie

Théodore Pangalos a rencontré Hubert Védrine

LE MINISTRE GREC des affaires étrangères, Théodore Pangalos, est venu à Paris, lundi 30 novembre, pour dire vertement ce qu'il pense des positions françaises sur certains sujets sensibles pour Athènes, comme le budget européen, les rapports avec la Turquie ou la question de l'adhésion de Chypre à l'Union européenne. S'exprimant devant des journalistes avant de rencontrer son homologue Hubert Védrine, M. Pangalos a regretté que la France soit *« depuis deux ans à la pointe de la solidarité avec la Turquie »* ; il a laissé entendre que cette attitude pouvait être motivée par les convoitises envers le marché turc de l'armement : *« Je n'ose pas croire que les Français font dépendre leur politique de promesses de contrats turcs. »*

« D'abord, je suis fatigué d'entendre dire que la Turquie est un partenaire important. La Grèce est pour la France un partenaire plus important que la Turquie en termes de commerce et d'investissements », a affirmé M. Pangalos. A propos de Chypre, il s'est élevé contre *« l'absurdité du raisonnement français »*, qui considère la réunification de l'île comme un préalable à son adhésion à l'Union européenne. Les déclarations des dirigeants français en ce sens *« encouragent*, selon lui, *l'intransigeance de la partie turque »*, qui ne veut ni d'un règlement de la question chypriote ni de l'intégration de l'île à l'Union et qui ne répond à aucune proposition de négociation. Le langage bourru de M. Pangalos n'aura pas convaincu Hubert Védrine, qui réaffirmait, juste après leur entretien, qu'*« une solution politique à la division de Chypre faciliterait grandement le problème de l'adhésion de Chypre à l'Union »*.

Le ministre grec estime néanmoins qu'*« il ne faut pas donner une configuration militaire à la question chypriote »*. Prenant ses distances vis-à-vis du projet des Chypriotes grecs de s'armer de missiles russes, au grand dam d'Ankara, il estime que ce serait *« fournir un argument à l'oligarchie turque »*. Il laisse entendre que, même s'ils quittent la Russie le 15 décembre, ces missiles pourraient en fait ne jamais parvenir à Nicosie.

LE PROBLÈME KURDE

Sur le cas d'Abdullah Öcalan, le leader du PKK arrêté en Italie et dont Ankara réclame l'extradition, M. Pangalos ne se prononce pas : *« Il faut voir ce qu'il a fait, quels crimes on lui reproche. »* Mais il suggère une conférence internationale sur le problème kurde : *« J'ai dit au moins une trentaine de fois à mes partenaires européens qu'il fallait discuter du problème kurde. »*

Enfin, M. Pangalos était venu chercher une meilleure compréhension de Paris sur la question du budget européen pour les années à venir. Il récuse l'idée d'une limitation globale des dépenses de l'Union : *« Je ne vois pas pourquoi il faudrait soulager le budget communautaire, qui ne représente pas plus que 1,27 % du PIB de chaque pays. »* Il s'en prend au projet d'élargissement à l'Est : *« C'était une opération politique : on a commencé à voir les difficultés en entrant dans le concret. »* Il s'indigne des *« chiffres faramineux »* parfois évoqués (*« les Polonais nous parlent de dizaines de millions de dollars ! »*) et s'étonne qu'on *« ne connaisse toujours pas la facture »*.

Claire Tréan

Un juge français demande l'audition du leader du PKK

Le juge antiterroriste français Jean-François Ricard demande l'audition du dirigeant séparatiste kurde de Turquie, Abdullah Öcalan, a indiqué, mardi 1er décembre, une source judiciaire. Le magistrat, qui a délivré une commission rogatoire internationale en ce sens, souhaite que les policiers italiens interrogent le leader du PKK sur des faits d'extorsion de fonds. Quatre Turcs kurdes, soupçonnés d'avoir soumis des ressortissants turcs installés en France à un racket pour financer le PKK, sont poursuivis dans le cadre de cette procédure. La justice française estime à 20 millions de francs par an les sommes extorquées.

Par ailleurs, le ministre allemand de l'intérieur, Otto Schily, a rejeté mardi l'idée de lever dans son pays l'interdiction du PKK. Plusieurs dirigeants du PKK *« ont été condamnés pour actes terroristes, de nombreuses affaires de racket prouvent aussi leurs dispositions à la violence, aussi n'est-il pas question de lever l'interdiction du PKK »*, a indiqué M. Schily dans un communiqué.

Les Etats-Unis interviennent en faveur du renvoi du général Pinochet au Chili

L'ancien dictateur a quitté la clinique londonienne

Alors que le général Pinochet a quitté sous forte escorte policière, mardi 1er décembre, sa clinique londonienne pour une résidence du Surrey, où il attend la décision du gouvernement britannique, l'administration américaine s'est prononcée en faveur du renvoi de l'ancien dictateur au Chili. C'est la première fois que Washington intervient publiquement dans cette affaire.

LONDRES
de notre correspondant

Toujours muets quant au bien ou au mal-fondé de la demande d'extradition espagnole, les Etats-Unis sont intervenus, pour la première fois publiquement, lundi 1er décembre, à Washington, en faveur du renvoi d'Augusto Pinochet au Chili. Soulignant que son pays *« condamne fermement les abus du régime Pinochet »*, James Rubin, le porte-parole du département d'Etat, a indiqué que l'administration américaine, réputée divisée sur la question Pinochet, étant *« également, et fermement, en faveur de la démocratie et de l'Etat de droit au Chili »*, estime *« qu'au moment où les citoyens chiliens débattent de l'équilibre nécessaire entre l'exigence de justice et les conditions de la réconciliation nationale, un respect significatif devrait être accordé à leurs demandes »*. Le gouvernement de Santiago, on le sait, réclame le rapatriement de l'ancien dictateur au Chili où, selon son ministre des affaires étrangères, José Miguel Insulza, il pourrait être *« plus efficacement »* jugé.

Washington, qui soutint en son temps et de tout son poids le coup d'Etat de l'ancien dictateur contre Salvador Allende, a nié que des pressions soient exercées sur le gouvernement britannique. Confirmant néanmoins que la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, avait téléphoné à son homologue de Londres, Robin Cook, pour s'entretenir avec lui de cette affaire, le porte-parole de Tony Blair a indiqué que les Etats-Unis *« avaient le droit d'exprimer leurs vues »* sur la question et que le premier ministre ne voyait rien là d'*« inapproprié »*. Pour sa part, littéralement chassé de la clinique de luxe où il se remettait depuis le 29 octobre d'une opération lombaire, Augusto Pinochet a quitté mardi soir l'établissement dans une ambulance accompagnée de policiers. *« Selon l'opinion du service médical de la clinique*, déclarait lundi un porte-parole du Grovelands Priory Hospital, *le sénateur Pinochet n'a plus besoin de soins médicaux spécialisés. Il est maintenant de la responsabilité de son entourage de lui trouver un autre accommodement, la direction du Grovelands espérant que cela sera fait au plus tôt. »*

PRESSIONS CONTRADICTOIRES

Hué à la sortie de la clinique par une poignée de manifestants qui campaient là depuis des semaines, l'ancien dictateur réside désormais sous surveillance dans une grande demeure du Surrey. Selon son avocat, c'est là que l'ancien dictateur attendra jusqu'au 11 décembre la décision que doit prendre le ministre britannique de l'intérieur, Jack Straw, quant aux suites à donner à la demande d'extradition espagnole.

Bien que le pouvoir britannique, tout autant que l'espagnol, préférerait voir l'encombrant octogénaire à des milliers de kilomètres de ses côtes, le ministre chilien des affaires étrangères a quitté Londres lundi pour Madrid les mains vides. L'engagement chilien de juger l'ancien tyran à Santiago pourvu qu'on le laisse y rentrer ne semble pas avoir produit l'effet escompté.

Soumis à des pressions fortes mais contradictoires, Jack Straw se voit pour sa part menacé d'une véritable révolte de la gauche travailliste si, se montrant trop conciliant, il stoppait la procédure d'extradition. Plus d'une centaine de députés travaillistes lui ont écrit en ce sens et un sondage, publié mardi dans l'*Evening Standard*, indiquait que 51 % des Britanniques, dont 64 % des travaillistes, sont favorables au procès espagnol.

De toute façon, quoi qu'il décide, Jack Straw n'ignore pas qu'il sera personnellement et durement critiqué. Comme le soulignait innocemment lundi Georges Robertson, son collègue de la défense, *« c'est sa responsabilité statutaire indépendante, sa décision n'étant pas soumise à examen ministériel collectif »*.

Patrice Claude

« Déclassification » de documents américains

Les Etats-Unis ont annoncé, mardi 1er décembre, leur intention de rendre publics, pour la première fois, des documents sur les violations des droits de l'homme commises pendant la dictature d'Augusto Pinochet. L'administration examine des documents en sa possession susceptibles de faire la lumière sur ces abus, a déclaré le porte-parole du département d'Etat, James Rubin. Elle a l'intention d'en *« déclassifier »* le plus grand nombre possible.

Le chef de la diplomatie chilienne en « mission impossible » à Madrid

MADRID
de notre correspondante

Il y a mission et mission, et la trop voyante visite *« d'information »* effectuée, lundi 30 novembre et mardi 1er décembre, en Espagne, par le ministre des affaires extérieures chilien, José Miguel Insulza, avait tout, avant même de commencer, d'une mission impossible. Comment demander, en effet, à un gouvernement espagnol déjà mal à l'aise dans cette affaire car il sait à quel point « l'oubli » volontaire de la dictature est essentiel dans le difficile chemin d'une transition démocratique, d'aller se déjuger en coopérant avec le Chili, alors même que sa propre justice entend poursuivre Augusto Pinochet ? Et cela afin d'éviter que l'ex-dictateur chilien ne soit précisément extradé vers l'Espagne, si Londres venait à le décider...

M. Insulza n'a épargné aucune démarche, négligé aucune « sensibilité ». Ses conversations l'ont mené du Parlement à la direction du Parti socialiste (PSOE), en passant par les ministères de l'intérieur et de la défense, avant de rencontrer son homologue espagnol des affaires extérieures, Abel Matutes, et finalement, le président du gouvernement, José Maria Aznar.

Tout cela pour entendre – officiellement du moins – partout le même son de cloche, à savoir, comme l'a déclaré M. Aznar avant l'arrivée du ministre chilien, que *« l'Espagne se pliera à la volonté britannique et ne fera rien pour l'influencer, comme le gouvernement ne fera rien non plus, en cas d'extradition, pour interférer dans ce qui relève purement des affaires judiciaires »*. Voilà pour les grandes déclarations.

IMPASSE POLITICO-JUDICIAIRE

Dans la pratique, rien ne dit que Madrid est resté insensible aux arguments, plus ou moins convaincants, de M. Insulza lorsque ce dernier est venu plaider qu'*« en Espagne, Augusto Pinochet n'aurait pas, en raison du contexte trop politisé, un procès serein »*. Rien ne dit non plus qu'entre Tony Blair et José Maria Aznar, le désir commun de sortir au mieux de cette impasse politico-judiciaire n'ait pas pu, en secret, leur faire imaginer des solutions « humanitaires » ou « purement chiliennes » pour régler le problème Pinochet et éviter de mettre en péril le retour de la démocratie au Chili.

Quoiqu'il en soit, le gouvernement conservateur espagnol qui, depuis qu'il a lancé sa grande offensive « centriste », cet été, caracole en haut des sondages, ne veut à aucun prix faire en public le moindre faux-pas à propos du cas Pinochet. Quitte à se faire donner des assurances sur les intérêts espagnols au Chili, dont la stabilité, pour l'instant, n'est pas encore vraiment menacée. Aussi, recevant M. Insulza mardi, José María Aznar a réitéré une nouvelle fois son appui *« à la transition démocratique chilienne »*, mais clairement laissé entendre qu'en Espagne, le gouvernement mettra justement en pratique les principes mêmes de la démocratie : respect et indépendance de la justice. En d'autres termes, la décision sur le sort de l'ex-dictateur appartient à Londres, et à Londres seulement.

Marie-Claude Decamps

« L'Adolf serbe » de Bosnie jugé pour génocide par le TPIY

LA HAYE
de notre correspondant

Le procès de Goran Jelisic, qui s'est ouvert lundi 30 novembre au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de La Haye, n'est pas le premier portant sur un acte de génocide. Avant lui, Milan Kovacevic avait eu à répondre de cette accusation. Mais l'ancien maire de Prijedor est mort dans sa cellule du centre de détention du TPI d'une rupture d'anévrisme de l'aorte, en août, et l'affaire s'est éteinte avec lui.

Trente-deux chefs d'accusation ont été retenus contre Goran Jelisic. Celui qui se faisait appeler « l'Adolf serbe » est accusé d'une douzaine de meurtres de Croates et de Musulmans détenus dans le camp de prisonniers de Luka, dans la région de Brcko (nord de la Bosnie), ainsi que de tortures, de sévices et d'actes de pillage. Arrêté en janvier par la Force de stabilisation en Bosnie (SFOR), Jelisic doit également répondre de crimes contre l'humanité et de génocide.

Lors de sa comparution initiale devant le TPIY, ce Serbe de Bosnie, âgé de trente ans, avait rejeté en bloc toutes les accusations. Fin octobre, il se reconnaissait tout de même coupable de douze meurtres, de quatre actes de tortures et de pillage commis en l'espace de deux semaines, en mai 1992, à Brcko. Il nie toujours le crime de génocide.

UN DOSSIER ACCABLANT

Le dossier de l'accusé est accablant. Les témoignages recueillis font état du sadisme dont il a fait preuve pour assassiner ses victimes. *« Je l'ai vu battre une femme sur tout le corps, tête comprise, avec une matraque »*, raconte un témoin. *« Elle a été interrogée et battue pendant des heures. Au matin, elle était couverte d'ecchymoses. Elle suppliait d'arrêter, affirmant qu'elle ne savait pas où était son frère. Vers 9 heures, j'ai entendu trois coups de feu. Plus tard, j'ai vu son corps. »* « L'Adolf serbe » risque la prison à perpétuité pour les crimes qu'il a reconnu avoir commis. De plus, les juges auront à se prononcer sur l'accusation de génocide. Appuyant cette thèse, le procureur américain du TPIY, Terree Bowers, s'est dit convaincu, lundi, que *« Goran Jelisic a bien commis ses crimes avec l'intention d'anéantir une partie de la population bosniaque musulmane »*. Son *« acharnement génocidaire était d'une telle efficacité et d'une telle notoriété que même les autorités serbes bosniaques ont dû le retenir »*, a-t-il ajouté. Le substitut a résumé le cas Jelisic : *« Pour ses victimes de Brcko, il était le visage du génocide. »*

A ce jour, cinq autres acteurs du conflit yougoslave sont inculpés de génocide, dont l'ancien leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, et son chef de guerre, Ratko Mladic.

Alain Franco

La revanche inachevée d'Oscar Wilde sur l'Angleterre

LONDRES
de notre correspondant

L'esthète irlandais Oscar Wilde aurait adoré la comédie burlesque jouée cette semaine à Londres en son nom. Premier tableau : l'inauguration, lundi 30 novembre, pour le 98e anniversaire de sa mort, du premier mémorial anglais à sa gloire. Belle revanche pour un homme embastillé deux ans par les tribunaux victoriens à cause de ses mœurs « déviantes ». Adulé des foules avant de tomber dans l'enfer des travaux forcés, il mourra, misérable et oublié, à Paris.

Elevé, ou plutôt couché dans un jardin public derrière Trafalgar Square, le mémorial consiste en une espèce de sarcophage de granit d'où émergent la tête, les épaules et un bras du dissident magnifique. Auteur de l'objet, la sculptrice Maggi Hambling, a posé, entre les doigts bagués de son héros, une longue cigarette de bronze.

Au moment où il est décidément *« politiquement incorrect »* d'inhaler des fumées végétales à quelque plante qu'elles appartiennent, la chose, s'est réjoui Stephen Fry, l'acteur gay qui personnifia si bien le maître à l'écran, *« est un nouveau pied de nez à la société »*. Oscar Wilde était effectivement un fumeur compulsif, ce qui passait alors pour une divine décadence. Mais l'essentiel est évidemment ailleurs. *« C'est grâce à lui*, a déclaré Chris Smith, le ministre de la culture, *que nous célébrons aujourd'hui une société qui apprécie généralement la riche diversité de notre communauté. »*

« PRESSE DE CANIVEAU »

la déclaration de Chris Smith, l'un des deux ministres de Tony Blair ouvertement homosexuels, a été diversement appréciée dans la « communauté ». Au moment où le roi de la « presse de caniveau », *The Sun*, somme les puissants du moment de révéler publiquement leur appartenance à la *« mafia rose »*, et où plus d'un Britannique sur trois – selon un sondage de l'*Evening Standard* – estime acceptable la discrimination contre les dissidents sexuels, la célébration de la tolérance anglaise est peut-être un peu prématurée.

De fait, et ce fut la scène la plus drôle du spectacle de la semaine, cet autre acteur gay et populaire qu'est Nigel Hawthorne s'en est rendu compte à ses dépens. Alors que la BBC lui demandait si la sculpture avait *« une signification plus large »* que l'hommage rendu, le comédien de « La folie du roi Georges » répliqua : *« Si j'en juge par ce que j'entends aux nouvelles, notamment sur le compte de Peter Mandelson... »* Affolement immédiat du journaliste. *« Non, n'évoquons pas, s'il vous plaît, les cas personnels... »*

C'est que, depuis le jour où un invité gay eut l'impudence, il y a un mois, de susurrer à l'antenne que le brillant ministre du commerce et de l'industrie « en » était, la direction du service public a interdit dans tous ses programmes la moindre insinuation relative aux préférences sexuelles de M. Mandelson.

« Je me suis battu toute ma vie contre l'hypocrisie anglaise », disait Oscar Wilde. Cent trois ans après le procès qui le brisa, sa revanche n'est pas entièrement consommée.

P. C.

Le Bureau international du travail propose à l'Asie « un nouveau contrat social »

Les conséquences de la crise s'alourdissent

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

« Les retombées sociales » de la crise en Asie de l'Est *« sont beaucoup plus graves que prévu et pourraient empirer »*, estime, dans une étude publiée, mercredi 2 décembre, le Bureau international du travail (BIT), qui propose notamment *« la création d'une assurance-chômage en faveur des nouveaux chômeurs dont les effectifs ne cessent d'augmenter »*. Constatant que *« l'aggravation des problèmes économiques et sociaux de la région n'est pas près de s'inverser*, le BIT *enjoint aux gouvernements et aux décideurs de prendre des mesures sans précédents »*. En Indonésie, estime le rapport, *« un emploi sur cinq du secteur structuré a été éliminé au cours de la seule année écoulée »* et 20 % de la population, soit environ 40 millions de personnes supplémentaires, *« plongeront dans la pauvreté cette année »*. Fin 1998, les « pauvres » représentent 12 % de la population en Corée du Sud où la proportion des chômeurs est passée de 2,3 % à 8,2 %.

Le taux de chômage a également triplé (de 2 % à 6 %) en Thaïlande où le rythme des suppressions d'emplois s'est accéléré au cours des trois derniers mois. 12 % de la population thaïlandaise *« viendront gonfler les rangs des 16 % de pauvres que compte déjà le pays »*. Le BIT relève que l'absence de prestations de chômage, sauf en Corée du Sud où elles sont *« modiques et de faible durée »*, cause *« des souffrances et des difficultés inutiles »*. Or, contrairement à des idées reçues, les coûts de l'assurance-chômage et de son administration sont limités. *« Dans la pratique*, relève le rapport, *toutes les données montrent que le taux de cotisation nécessaire est très faible, de 1 à 4 % du salaire »*.

Des études, poursuit le BIT, soulignent que, si la Thaïlande, l'Indonésie ou la Corée du Sud avaient mis en place une assurance chômage en 1991, soit six ans avant le déclenchement de la crise, *« une cotisation moyenne de 0,3 à 0,4 % de la masse salariale de 1991 à l'an 2 000 aurait suffit pour pouvoir servir douze mois de prestations à tous les assurés perdant leur emploi durant cette période, y compris pendant la crise actuelle »*.

Dans ce rapport, le Malaisien Eddy Lee, analyste du BIT, rejette les objections souvent formulées en Asie contre les prestations de chômage : insignifiance du chômage, un argument rendu caduc par la crise ; absorption des travailleurs licenciés par le secteur rural, ce qui est contredit par le gonflement des bidonvilles ; entraves à la liberté du marché, car tout *« système d'assurance-chômage est censé s'autofinancer »*. Il fait également valoir qu'un tel système *« présente, entre autres, l'avantage de faciliter le processus de restructuration industrielle car, grâce au surcroît de sécurité économique qu'il apporte, les travailleurs sont moins enclins à résister au changement »*.

« ULTIME REMÈDE »

Il ne s'agit donc pas seulement de principes mais d'intérêts. Le rapport en profite pour dénoncer l'exploitation des « valeurs asiatiques ». La nécessité de protéger de telles valeurs, estime-t-il, a le plus souvent été *« invoquée par des régimes autoritaires »* et ne représente pas *« l'expression de la volonté populaire »*.

Le message politique et pratique du BIT prend en compte le fait que seul le rétablissement de la stabilité financière et de la confiance à l'échelle internationale ramènera la croissance, *« ultime remède des plaies sociales »*. Il n'en juge pas moins que *« repenser radicalement la dimension sociale du développement économique est aussi important que les aspects purement économiques et financiers qui sont actuellement au centre du débat »*. Et il affirme que l'Asie a besoin d'*« un nouveau et meilleur contrat social »*.

Jean-Claude Pomonti

L'assemblée œcuménique de Harare est marquée par le malaise orthodoxe

Le mouvement traverse la plus sévère crise de son histoire

Les Eglises orthodoxes de l'Europe de l'Est, après avoir agité la menace d'un boycottage, ont décidé finalement d'envoyer des délégations réduites à l'assemblée qui s'ouvre au Zimbabwe. L'œcuménisme est menacé par le réveil des nationalismes et des confessionnalismes.

C'EST dans un climat troublé que s'ouvre, jeudi 3 décembre, et jusqu'au lundi 14, l'assemblée œcuménique de Harare au Zimbabwe. Pour son cinquantième anniversaire, le Conseil œcuménique de Genève – qui regroupe 332 Eglises protestantes, orthodoxes, anglicanes, méthodistes et fut associé à tous les efforts de rapprochement des deux milliards de chrétiens dans le monde – traverse la plus sévère crise de son histoire. Celle-ci menace non seulement l'existence même de cet organisme fédérateur, né à Amsterdam en 1948, mais elle compromet la solidarité confessionnelle et la paix dans plusieurs pays. L'Eglise catholique n'est pas partie prenante du Conseil œcuménique, associée seulement à certaines de ses activités (département Foi et Constitution).

Les conflits opposant catholiques et protestants en Irlande du Nord, orthodoxes serbes et catholiques croates dans les pays de l'ex-Yougoslavie ont depuis longtemps démontré la fragilité de ce rapprochement entre des Eglises chrétiennes séparées depuis le XI[e] siècle pour l'orthodoxie, depuis le XVI[e] siècle pour les Réformes protestantes et anglicane. Le mouvement œcuménique a connu ses moments les plus fastes dans le climat de réconciliation de l'après-guerre et après le concile Vatican II (1962-1965). Depuis, il vacille devant le réveil des nationalismes et des confessionnalismes dans les Balkans, à l'Est et au Sud de l'Europe comme au Proche-Orient.

A l'ordre du jour, figurent des questions aussi diverses que l'état du christianisme en Afrique, l'annulation de la dette des pays pauvres à l'occasion de l'an 2000, la solidarité avec les femmes ou le statut de Jérusalem. Mais le conflit risque d'éclater sur le sacerdoce des femmes – impossible dans les traditions orthodoxe et catholique, admis dans beaucoup d'Eglises protestantes et anglicanes – ou sur la reconnaissance des couples homosexuels. L'homosexualité est illégale au Zimbabwe. Le président Robert Mugabe, pour qui elle n'est *« ni chrétienne ni africaine »*, soupçonne le Conseil œcuménique – dont il devrait présider à Harare, jeudi 3, la séance d'ouverture – de vouloir introduire subrepticement cette question. Outre des associations de gays et de lesbiennes chrétiens, l'un des principaux militants de la reconnaissance religieuse des couples homosexuels est Mgr Desmond Tutu, ancien évêque anglican de Johannesburg, qui, en juillet en Angleterre, lors de la conférence décennale de toute la Communion anglicane, avait dénoncé le *« procédé discriminatoire »* de son Eglise, qui a écarté la reconnaissance de l'homosexualité.

CRISPATIONS

La participation orthodoxe au Conseil œcuménique siégeant à Genève était hier encouragée par les hiérarques communistes. A des fins de propagande, ceux-ci autorisaient les voyages à l'étranger de quelques évêques et fonctionnaires d'Eglise compromis. Cette manœuvre était facilitée par l'orientation progressiste du COE (dénonciation de l'apartheid, du racisme, des dictatures latino-américaines). Aujourd'hui, le Conseil œcuménique des Eglises fait les frais des tensions internes au monde orthodoxe, où les « œcuménistes » ont disparu ou sont marginalisés.

Les conservateurs, qui ont le vent en poupe, contestent l'esprit libéral et « protestant » du Conseil œcuménique, ses innovations liturgiques, ses positions jugées trop favorables aux évolutions de mœurs et de société. Le pasteur Konrad Raiser, secrétaire général, répond qu'un mauvais procès est fait à un organisme fédérateur qui n'a pas d'autorité propre sur les Eglises membres, souveraines sur ces questions contestées de sacerdoce féminin ou d'éthique sexuelle.

Les crispations orthodoxes risquent de balayer des acquis qu'on croyait définitifs depuis les dialogues des années 60 et 70. Sorties exsangues de la période communiste, pauvres en ressources, en églises, en séminaires, confrontées à l'agression des sectes, des « missions » baptistes, évangéliques, méthodistes et même de groupes charismatiques catholiques, les Eglises orthodoxes de l'Est – qui jouissaient autrefois d'un monopole – crient à la provocation et au prosélytisme.

Face au christianisme occidental, les fantasmes du passé resurgissent, notamment autour de l'« uniatisme », c'est-à-dire de la vieille tentation de Rome de reconquérir les terres orthodoxes de l'Est européen et du Proche-Orient. Depuis le retour à la liberté religieuse, en Ukraine et en Roumanie, orthodoxes et uniates (catholiques de rite grec, éliminés par les régimes staliniens, incorporés de force aux Eglises nationales orthodoxes) en sont venus aux mains pour récupérer des lieux de culte. Cette affirmation identitaire de l'orthodoxie est exacerbée en Grèce par l'entrée du pays dans l'Union européenne, en Serbie par le récent éclatement du pays et le soutien du Vatican à la Croatie pendant la guerre.

Autant de tensions que le patriarcat œcuménique de Constantinople (Bartholomée, patriarche de Constantinople, n'a qu'une primauté d'honneur), victime régulière d'attaques de militants islamistes en Turquie, n'est plus capable de réguler. C'est sur cette toile de fond que s'ouvre à Harare l'assemblée du cinquantenaire d'un mouvement œcuménique qui est à la recherche d'autres modèles institutionnels et d'une nouvelle dynamique.

Henri Tincq

Les délégations réduites de l' Europe de l'Est

Après avoir fait planer la menace d'un boycottage, les Eglises orthodoxes d'Europe de l'Est (Russie, Bulgarie, Roumanie, Ukraine, etc.) n'enverront à Harare, pour cette huitième assemblée du Conseil œcuménique des Eglises (COE), que des délégations réduites. En mai 1997 déjà, l'Eglise orthodoxe de Géorgie avait démissionné du COE. En plein schisme, l'Eglise de Bulgarie annoncera officiellement, à Harare, son retrait de l'organisation. Quelques personnalités sans relief représenteront le patriarcat de Moscou (80 millions de fidèles), dont la juridiction s'étend encore sur une partie de l'orthodoxie ukrainienne, désormais divisée en trois Eglises. Dès le mois de mai, à Salonique (Grèce), les quinze Eglises « autocéphales » orthodoxes avaient décidé que, à Harare, elles ne s'associeraient pas aux prières et cultes communs et ne prendraient pas part aux votes de l'assemblée. Elles ont toutefois accepté le principe d'une commission mixte qui tentera d'arrondir les angles.

La France pourrait conclure un accord de défense avec le Tchad

LA FRANCE n'exclut plus l'éventualité de conclure un accord de défense avec le Tchad, un pays avec lequel elle est liée à ce jour par un simple accord de coopération militaire technique qui remonte au 6 mars 1976. Le ministre de la défense, Alain Richard, en a récemment confié la perspective à des députés de la commission de la défense, tout en précisant que des rencontres récentes avec les autorités tchadiennes lui donnent à croire que celles-ci seraient en situation de le demander à la France.

Avec le Tchad, la France est liée par une convention spéciale, signée le 6 mars 1961 mais restée secrète, sur l'aide que ses armées pourraient apporter en cas de maintien de l'ordre grâce à l'envoi et à l'utilisation de ses hélicoptères. Le 6 mars 1976, elle a signé – et fait publier au *Journal officiel* du 30 avril 1978 – un accord de coopération militaire technique, avec deux annexes qui se rapportent à des concours des armées françaises au soutien logistique des forces locales. Mais il n'y a pas eu d'accord de défense, par lequel la France, sur le modèle des accords de défense conclus avec la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Sénégal, le Cameroun ou Djibouti par exemple, s'engage à protéger l'intégrité territoriale d'un pays soumis à une agression extérieure. L'absence d'accord de défense n'a pas empêché les forces françaises d'être à plusieurs reprises déployées au Tchad, en 1978, en 1983 et en 1984 face aux forces libyennes.

« FORCES PRÉPOSITIONNÉES »

En 1998, à la suite du retrait de ses forces du Centrafrique, la France a constitué au Tchad un contingent de quelque 980 hommes issus de l'armée de terre et de l'armée de l'air, soit un des plus importants qui existe en Afrique, le troisième par le nombre des effectifs déployés en permanence, loin derrière la République de Djibouti et tout juste après le Sénégal.

Devant les députés de la commission de la défense, M. Richard a évoqué le sort de l'opération « Epervier », du nom du dispositif français mis en place au Tchad à partir de la mi-février 1986. « Epervier » avait pour but à l'époque, selon le ministre de la défense, de *« combler un vide en matière de sécurité »* dans un Etat désorganisé et soumis à la pression militaire de son voisin libyen. Or, a constaté M. Richard, le président actuel du Tchad, Idriss Deby, a fait le choix de *« rompre son isolement »* face à Tripoli. *« La situation intérieure*, a estimé le ministre, *s'est améliorée, même si éclatent encore ponctuellement des conflits intérieurs d'ampleur limitée, attestant de malaises communautaires et politiques »*.

M. Richard en tire la conclusion que le moment est proche où il faudra admettre que *« les forces françaises au Tchad ont vocation à avoir le statut de forces prépositionnées dans le cadre d'un accord de défense »*. La difficulté tient cependant au fait que M. Deby s'est fait lui-même l'écho du mécontentement de sa population devant l'attitude du contingent français, jugé trop voyant et pesant. Le président tchadien a, il y a peu de temps encore, réclamé et obtenu le rapatriement de quelques officiers français et d'agents de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), au motif que ces personnels utilisent notamment le nord du Tchad pour espionner la Libye. En septembre, le chef d'état-major des armées, le général Jean-Pierre Kelche, puis le ministre délégué à la coopération, Charles Josselin, ont dû se rendre sur place pour calmer le jeu.

Aujourd'hui, a fait savoir M. Richard aux députés, *« il ne serait pas raisonnable que la France se place en situation de demandeur, mais il semble ressortir des entretiens entre Français et Tchadiens que ceux-ci pourraient demander eux-mêmes la négociation d'un accord de défense »*.

Jacques Isnard

Les ratés de la « politique des cadeaux » française dans le Pacifique

LA « *GÉNÉROSITÉ de la France* » dans les îles-Etats du Pacifique sud, également connue sous le nom de *« politique du chéquier »*, n'étonne personne dans la région. Son principe est largement admis : *« Tout le monde achète ses amis. Et, si je pouvais, je donnerais bien plus à la région »*, nous déclarait ainsi, en 1997, Gaston Flosse, président de Polynésie française, qui agit souvent comme intermédiaire de Paris dans la région. Le « péché nucléaire » a coûté à la France un certain nombre de cadeaux, en général assez réussis. A quelques exceptions près.

Ainsi, en reconnaissance de sa position extrêmement modérée lors de la reprise des essais nucléaires en 1995, le royaume polynésien de Tonga (150 îles pour 100 000 habitants) reçut un pétrolier d'occasion. Mais les travaux requis sur le navire sont tels que Tonga hésite encore quant à l'utilisation finale du *« cadeau français »*... En 1996, la France promit aux îles Marshall, qui allaient présider le prochain Forum du Pacifique sud, dont la France avait été exclue pour cause d'essais nucléaires, des cartes détaillées de leur relief sous marin. *« La France offrait les cartes contre le soutien politique à la réadmission de la France au Forum »*, affirme Nicolas Baudry, patron de l'entreprise néo-calédonienne Seafloor Imaging, à la pointe dans le domaine de la cartographie détaillée des fonds marins à partir de données satellites. Seafloor fut chargé du dossier. Deux ans plus tard, la France a été officiellement remerciée par les îles Marshall. Mais Seafloor n'arrive pas à se faire payer (2,4 millions de francs) par le Quai d'Orsay... La société est au bord de la faillite.

Alors que chacun savait que Seafloor terminait ses travaux, le comité directeur du Fonds de coopération du Pacifique sud, qui finance à hauteur d'environ 15 millions de francs par an différents projets de coopération, décide de lancer un appel d'offres. Seafloor, à qui l'on présente cet appel d'offres comme une pure formalité, tombe des nues en apprenant que c'est Acri, une petite entreprise privée métropolitaine, très liée au Centre national d'études spatiales (CNES) et au CNRS, qui est retenue en proposant une solution beaucoup moins chère. Mais, selon une expertise officielle, seul Seafloor répond au cahier des charges de cet appel d'offres tardif. La confusion est telle que l'appel est suspendu.

Seafloor remet – *« illégalement »*, selon Paris – ses cartes aux îles Marshall. Et le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne est personnellement remercié lors du dernier Forum du Pacifique sud en août en Micronésie. Pourtant, Paris estime que Seafloor n'a jamais eu de commande formelle. La France n'a désormais plus rien à se faire pardonner dans la région : la « générosité » politique semble remise en question. Conçu dans les remous des années « chaudes » (*Rainbow-Warrior*, Nouvelle-Calédonie, essais à Mururoa) comme un outil d'intervention politique rapide, le Fonds de coopération pour le Pacifique sud a vu son budget réduit à quelque 13 millions de francs après avoir parfois dépassé 20 millions. Mais la facture de *« la diplomatie du chèque sans provisions »* traîne toujours. Aux frais, comme on dit dans les discours officiels, d'une de *« ces petites entreprises dynamiques calédoniennes qu'il convient d'encourager »*.

Florence de Changy et Jean-Baptiste Naudet

Les catholiques russes se plaignent de « discrimination »

MOSCOU
de notre correspondant

La cérémonie s'est déroulée il y a une dizaine de jours. En grande pompe, le ministre de la justice russe, Pavel Kracheninnikov, a remis à Alexis II, patriarche de Moscou et de toutes les Russies, un *« certificat d'enregistrement »* portant le numéro 1. L'Eglise orthodoxe était ainsi la première à se voir reconnaître le nouveau statut officiel, tel que défini par la loi sur les religions promulguée le 26 septembre 1997. Ce « numéro 1 » souligne le poids considérable du patriarcat de Moscou dans la vie sociale et religieuse de la Russie. Certes, il n'existe pas officiellement de religion d'Etat. Mais, après avoir entretenu des liens étroits avec le régime soviétique, la hiérarchie de l'Eglise orthodoxe a pu, par ses puissants intérêts économiques et par ses appuis politiques, se construire une place à part.

La loi de 1997 illustre cette prédominance. Le métropolite Kyrill a récemment reconnu avoir rédigé, avec l'administration présidentielle, ce texte qui fut adopté à la quasi-unanimité par les députés après un premier veto de Boris Eltsine, qui avait estimé que cette loi établissait *« une inégalité entre différentes confessions »*. Elle ne fut finalement amendée qu'à la marge. Catholiques et protestants crient depuis à la *« discrimination »*.

Pour être reconnues officiellement, les associations religieuses doivent prouver qu'elles existent légalement depuis quinze ans en Russie. Sans ce statut officiel, elles ne peuvent bénéficier d'avantages fiscaux, ouvrir des écoles, des centres de formation, des lieux de culte, ni éditer de publications ou *« faire du prosélytisme »*. Les différentes Eglises sont donc tenues de se faire *« enregistrer »* auprès du gouvernement fédéral et des autorités locales.

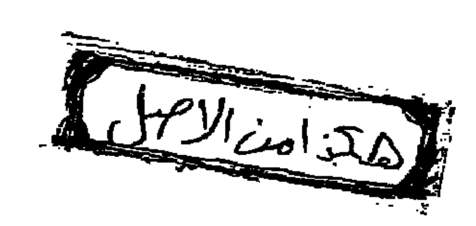
L'Eglise orthodoxe a emporté sans difficulté cette course d'obstacles administrative. Au monastère Danilovski, siège du patriarcat de Moscou, le Père Vsevolod estime que cette procédure *« permet de mettre un peu d'ordre »*. *« Il y a désormais un mécanisme de contrôle de la société sur certaines religions ou sectes*, explique-t-il, *mais je ne crois pas que des minorités religieuses ont été brimées ou écartées. »* Conseiller de la délégation du patriarcat de Moscou, qui a été envoyée à la huitième assemblée du Conseil œcuménique des Eglises, il reconnaît néanmoins que *« les contradictions théologiques s'intensifient »* avec les protestants et les catholiques.

En septembre 1997, Alexis II s'en était pris au Vatican, dénonçant *« l'arrivée massive de missionnaires qui se lancent dans un prosélytisme effréné »*. A sa façon, le Père Vsevolod reprend l'accusation : *« Nous avons cette tradition en Russie. Une personne seule ne peut pas créer une organisation religieuse »*, dit-il. Ce propos, qui semble désigner quelque prédicateur illuminé, vise en fait les catholiques, qui se battent pour faire accepter que le curé soit le dirigeant « officiel » d'une paroisse.

« Les difficultés sont très grandes et le désordre administratif complet », assure Vadim Chaïkevitch, chancelier de l'évêché catholique de Moscou. Derrière son bureau, une carte de la Russie est fixée au mur, qui montre les cent soixante paroisses en cours d'enregistrement. *« Nous en avons encore pour un an et nous souffrons d'une espèce de xénophobie de l'administration »*, ajoute-t-il. Si, à Moscou et à Saint-Pétersbourg, les organisations catholiques ont pu se faire enregistrer sans difficulté, il n'en va pas de même dans de nombreuses régions.

« L'administration veut nous forcer à réécrire nos statuts, pour souvent les calquer sur ceux de l'Eglise orthodoxe », ajoute Vadim Chaïkevitch. La Russie compte environ 350 000 catholiques – contre près de 40 millions d'orthodoxes – et seulement cent dix prêtres, dont six sont de nationalité russe. Or la nouvelle loi interdit à des étrangers de diriger des associations religieuses. *« A Smolensk, l'administration s'en est souvenue et a refusé notre curé »*, dit le Père Chaïkevitch. A cette loi fédérale contestée s'ajoutent des législations locales prises par des Républiques autonomes en violation de la Constitution. Dans la petite République de Kalmoukie, seuls l'orthodoxie et le bouddhisme sont autorisés. Dans le Caucase, si l'islam est reconnu, l'orthodoxie acceptée, les autres confessions sont tout juste tolérées.

François Bonnet



La France pourrait conclu
un accord
de défense
avec le Tchad

Un militant des droits de l'homme emprisonné en Egypte

PARIS. Hafez Abou Saada, secrétaire général de l'Organisation égyptienne des droits de l'homme (OEDH), a été interpellé et mis en prison pour avoir *« perçu de l'argent d'un Etat étranger »*, a-t-on appris auprès d'un défenseur arabe des droits de l'homme, mercredi 2 décembre, à Paris. M. Abou Saada, qui est avocat, est également accusé d'avoir *« publié de fausses informations qui portent atteinte à l'intérêt national »*, a rapporté l'agence Associated Press. L'OEDH dénonce régulièrement les violations des droits de l'homme en Egypte. Elle est *« coupable »* d'avoir reçu 25 703 dollars de la commission des droits de l'homme de la Chambre des communes britannique. Bien qu'elle ait restitué cette somme au donateur, l'OEDH est demeurée dans la ligne de mire des autorités, qui la rendent notamment responsable d'informations – *« fausses »* dit Le Caire – sur une *« punition collective »* infligée par la police dans le village copte d'El Kocheh.

L'enthousiasme des Britanniques pour l'Europe se refroidit

LONDRES. La proportion de Britanniques désireux de rester dans l'Union européenne (UE) a fortement baissé en sept ans, passant de 77 % à 55 %. L'opposition à l'euro est la principale cause de cette chute. Trois Britanniques sur cinq veulent garder la livre sterling comme seule monnaie, selon l'étude de l'Institut Social and Community Planning Research (SCPR), le principal institut anglais de recherches sociales. Un quart des personnes interrogées (28 %) se disent prêtes à soutenir un retrait de l'UE, tandis que 17 % seulement soutiennent l'adoption de la monnaie unique européenne. Paradoxalement, le nombre de personnes opposées à la monnaie unique européenne s'inscrit en léger recul : 61 % veulent garder la livre sterling comme seule devise contre 68 % dans la précédente étude de 1996. – *(AFP.)*

Les Etats-Unis allègent les sanctions imposées à l'Inde et au Pakistan

WASHINGTON. Le président Clinton a annoncé, mardi 1er décembre, la levée d'une partie des sanctions américaines imposées à l'Inde et au Pakistan après les essais nucléaires auxquels s'étaient livrés ces deux pays en mai dernier. Cette décision, valable jusqu'au 21 octobre 1999, est intervenue à la veille de la visite à la Maison Blanche du premier ministre pakistanais Nawaz Sharif. Cette décision permet la reprise des prêts bancaires américains aux deux pays ainsi que ceux des organismes financiers internationaux. Elle inclut aussi la reprise des programmes d'entraînement militaire américains. – *(AFP.)*

La police chinoise incarcère cinq dissidents du Parti démocratique

PÉKIN. La police chinoise a arrêté cette semaine le dissident Xu Wenli et quatre autres fondateurs du Parti démocratique chinois, le premier parti d'opposition du pays, créé en juin, a affirmé, mardi 1er décembre, leur entourage. Xu, cinquante-cinq ans, a été arrêté à Pékin lundi soir, a précisé son épouse, sans que la police ait donné de motif. Qin Yongmin, quarante-cinq ans, été appréhendé lundi à Wuhan, dans le Hubei, pour *« complot contre l'Etat »*, a déclaré son père. Deux autres dissidents ont été arrêtés à Wuhan et un cinquième à Hangzhou, dans le Zhejiang. A Pékin, près de 200 dissidents chinois ont protesté, mercredi, dans un communiqué, contre l'interpellation de leurs chefs de file, dénonçant *« l'hypocrisie »* du régime communiste deux mois après que la Chine eut signé le pacte des Nations unies sur les droits civils et politiques. – *(AFP, Reuters.)*

DÉPÊCHES

■ **CHINE : 20 000 personnes se trouvent désormais sans abri** après le tremblement de terre qui a détruit plus de 8 000 maisons, dans une région pauvre du Yunnan (sud-ouest de la Chine), ont indiqué mercredi 2 décembre des responsables locaux. De magnitude 5,1, le séisme n'a pas provoqué de morts. C'est le troisième à frapper le Yunnan en deux semaines. – *(AP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : l'administration américaine ne devrait pas interdire l'utilisation des phtalates dans les jouets**, selon le *Washington Post* du mercredi 2 décembre, mais recommandera aux fabricants de ne plus utiliser ce produit, qui serait cancérigène. Lundi, le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) et Greenpeace ont demandé un embargo immédiat en Europe des ventes de jouets en PVC souple contenant des phtalates. – *(AFP, AP.)*

■ **ISRAËL : un Palestinien a été tué à coups de couteau**, mercredi 2 décembre, vers 5 heures du matin, à Jérusalem. Il a été attaqué par un inconnu non loin de son domicile dans le quartier d'Abou Tor, situé à cheval sur l'ancienne ligne de démarcation qui séparait jusqu'en juin 1967 les secteurs ouest et est de la Ville sainte. – *(AFP.)*

■ **MALAISIE : un juge qui avait ordonné**, lundi, l'arrestation d'un des avocats de l'ancien vice-premier ministre malaisien Anwar Ibrahim, a annulé, mercredi 2 décembre, sa décision après avoir reçu ses excuses. L'avocat avait exigé le renvoi pour actes de *« chantage et d'extorsion répondant au plus haut degré de culpabilité »* des deux principaux procureurs du procès d'Anwar Ibrahim. Anwar Ibrahim avait été limogé le 2 septembre par le premier ministre Mahathir Mohamad puis arrêté le 20 septembre sous les accusations de sodomie et de corruption. – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE : douze personnes** ont été assassinées par des groupes armés dans la nuit du mardi 1er au mercredi 2 décembre à Sidi Rached, près de Tipaza à 70 km à l'ouest d'Alger, ont annoncé mercredi matin les services algériens de sécurité. – *(AFP.)*

L'Algérie apporte son soutien à M. Annan sur le Sahara occidental

ALGER. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a rencontré, mardi 1er décembre à Alger, le chef de la diplomatie algérienne, Ahmed Attaf, qui a approuvé les propositions *« honnêtes, intègres et équilibrées »* faites au Maroc et au Front polisario pour sortir le dossier du Sahara occidental de l'impasse. M. Annan, qui devait être reçu mercredi par le président algérien Liamine Zéroual, avait obtenu lundi un *« oui clair »* des indépendantistes du Polisario à son offre d'arbitrer lui-même leur litige avec le Maroc à propos de la tenue d'un référendum d'autodétermination dans l'ex-colonie espagnole. – *(Reuters.)*

Offensive contre la France à la conférence sur la spoliation des biens juifs

Paris est critiqué pour sa lenteur à restituer les œuvres d'art provenant des pillages nazis

Conçue à l'origine comme un échange de vues sans pouvoir de décision, la conférence internationale sur la spoliation des biens juifs est devenue le théâtre de débats animés. La première journée, mardi 1er décembre, a été marquée par une offensive dirigée contre la délégation française à laquelle on reproche son manque d'empressement à restituer les tableaux spoliés détenus par des musées français.

WASHINGTON
de notre envoyé spécial

Depuis l'ouverture de la Conférence internationale sur les spoliations des biens juifs, à Washington, lundi 30 novembre, deux stratégies se conjuguent tout en paraissant s'opposer. Celle du Congrès juif mondial (CJM) et de ses dirigeants, Edgar Bronfman, Israel Singer, Elan Steinberg, tout auréolés de leur récente *« victoire »* sur les banques suisses, et celle du maître d'œuvre de cette rencontre, le sous-secrétaire d'Etat américain aux affaires économiques, Stuart Elzenstat. Aux premiers, les déclarations tonitruantes assorties d'exhumations d'archives soigneusement assénées pour mieux assommer l'adversaire. Au second, le soin de calmer le jeu et de recréer du consensus.

Conçue à l'origine comme un échange de vues non décisionnaire, la Conférence s'est vite transformée en forum. Les accusations aussi violentes qu'inattendues fusent sur les spoliations que le CJM estime entre 230 milliards et 320 milliards de dollars, comprenant l'ensemble des dommages matériels subis par les populations juives pendant la deuxième guerre mondiale. Les restitutions déjà opérées depuis 1945 couvriraient moins du quart de l'ensemble.

SURPRISE RUSSE

La première journée, mardi 1er décembre, a été marquée par une offensive menée contre la délégation française (voir l'entretien ci-dessous). Françoise Cachin, directrice des Musées de France (DMF), affirme qu'on ne peut assimiler les quelque deux mille œuvres classées sous le sigle « MNR » (Musées nationaux Récupération) à des *« biens juifs spoliés »*, et que pour autant que ces œuvres aient pu être attribuées à des ayants droit, elles ont été restituées (vingt-cinq depuis 1954 et quatre tout récemment). Sur le chapitre de l'art, la délégation russe a créé elle aussi une surprise, en affirmant que l'URSS, après la guerre, aurait restitué 87 000 œuvres d'art – dont aucun spécialiste n'a jamais vu la trace...

D'une manière générale, Washington fait apparaître tous les hiatus que la prise en compte tardive de la question des avoirs juifs suscite. Hiatus entre l'approche « nationale » du problème propre aux Français et l'approche globalisante des organisations juives d'outre-Atlantique, entre la démarche « transactionnelle » des Américains, qui font alterner menaces et négociations à l'arraché, et le souci d'inventaire préalable à toute restitution qui est celle de la Mission Mattéoli. Généralement, le travail des dix-sept commissions historiques comme celle du professeur Jean-François Bergier, qui travaille sur la Suisse, se voit bousculé par les agendas politiques et l'urgence humanitaire qui consiste à chercher à venir en aide, à l'Est notamment, aux 350 000 rescapés estimés de la Shoah encore vivants, âgés en moyenne de quatre-vingts ans.

Cette conférence n'a pas épargné, non plus, les Etats-Unis dont les musées se sont vus accusés de receler des œuvres d'origine douteuse et dont les entreprises automobiles aussi célèbres que General Motors ou Ford sont soupçonnées d'avoir engrangé des bénéfices du travail forcé, *via* leurs filiales allemandes.

N. W.

Elan Steinberg, directeur exécutif du Congrès juif mondial

La France doit faire « un pas supplémentaire »

« Sur quel sujet les organisations juives, en l'occurrence le Congrès juif mondial qui a joué un rôle moteur dans l'action contre les banques suisses, entendent-elles mettre l'accent au cours de la conférence de Washington qui, initialement, devait concerner exclusivement les œuvres d'art, mais dont les débats ont été étendus depuis, à d'autre sujets : les assurances, les propriétés communautaires juives en Europe de l'Est (synagogues, cimetières, écoles, etc.) ?

– La conférence de Londres, l'année dernière, portait spécifiquement sur la question de l'or. Mais ce dont nous souhaitons parler avant tout à Washington, à propos de l'art, c'est du sort des 2 058 MNR *[Musées nationaux de récupération, c'est-à-dire les œuvres récupérées en Allemagne après la guerre, non réclamées par leurs propriétaires et détenues depuis " à titre précaire " par les musées nationaux français]*.

– La France est-elle donc au centre de votre offensive ?

– Je m'empresse de dire que le problème de la spoliation en matière artistique n'est pas particulier à la France. Il existe aussi en Hollande, en Autriche, etc. Mais il y a une différence de taille, tout le monde le reconnaît : les 2 058 MNR, même au regard de la loi française, ne sont nullement la propriété des musées français. Cela fait deux ans que la liste de ces tableaux a été rendue publique et est disponible sur Internet. Ce que nous proposons, c'est la mise aux enchères de ces œuvres. Rien ne s'y oppose, après tout, puisque, encore une fois, l'Etat français n'en revendique pas la possession.

– Mais ces œuvres sont exposées dans des musées. En les mettant ainsi en vente, ne prive-t-on pas le public français d'une partie de ces collections ?

– Je crois qu'il faut poser la question d'une manière candide : est-il admissible que les musées français s'enrichissent du reliquat des pillages nazis ? Le reste n'est que commentaire... Si ces tableaux sont en déshérence, cela signifie qu'ils n'appartiennent pas à l'Etat français. Pour nous, ce sont les derniers " prisonniers de guerre ". Je crois qu'il est grand temps qu'ils soient " relâchés ". Ce qu'à Washington nous voulons entendre dire à Mme Françoise Cachin, directrice des Musées de France, c'est que les démarches pour " relâcher " ces œuvres vont enfin commencer. Va-t-elle nous répondre qu'elle attend les recommandations de la mission Mattéoli ? Pour ma part, mon expérience de la politique me fait penser qu'il y a deux raisons pour créer une commission : soit pour résoudre un problème, soit pour l'enterrer !

– Critiquez-vous la façon dont la mission Mattéoli gère cette question ?

– Le problème, avec la mission Mattéoli, c'est qu'elle prend en compte l'ensemble des questions liées à la spoliation. Mais pour ce qui est des MNR, aucune contestation n'est plus possible. Maintenant nous voudrions voir le gouvernement et les musées français déclarer publiquement qu'ils acceptent le principe de la restitution de ces tableaux afin de créer, peut-être, un " Musée de l'art rescapé " en Israël, ou, que sais-je, une exposition itinérante. C'est un problème fondamental que nous rappellerons aux délégués français à Washington : les MNR ne sont pas à vous.

– Ne craignez-vous pas, en prenant ainsi des initiatives sur des questions françaises, de vous mettre en porte-à-faux avec les organisations de la communauté juive de France qui pourraient ne pas apprécier vos démarches ou votre façon de formuler vos exigences ?

– Il y a des différences entre juifs, et c'est tout à fait naturel. Mais je pense que, sur la question des restitutions, elles ne sont pas fondamentales. Nous ne proférons aucune menace, nous voulons marcher la main dans la main avec le gouvernement français dans cette affaire. C'est seulement depuis quelques années, depuis les travaux de chercheurs comme Hector Feliciano *[auteur du* Musée disparu, *Ed. Austral, 1995]* que cette question est devenue publique. Or jusqu'à présent, les restitutions de MNR se comptent sur les doigts d'une seule main. Nous disons : faisons un pas supplémentaire. Ce n'est pas là menacer.

– Soutenez-vous d'autre part les plaignants américains qui ont déposé une plainte collective contre huit banques françaises à New York ?

– Nous estimons, au Congrès juif mondial, que les dépôts de plaintes collectives *[Class actions]* sont un moyen et non une fin en soi. Nous ne sommes pas associés à la *Class action* contre les banques françaises. Nos avocats étudient ce qu'il convient de faire. Mais les gens ont parfaitement le droit d'aller au tribunal. »

Propos recueillis par Nicolas Weill

GOUVERNEMENT Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, a annoncé, mardi 1er décembre, à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, la décision du gouvernement de reporter au printemps 1999 l'examen du projet de loi sur l'audiovisuel, qui devait être discuté par les députés à partir du 15 décembre. La décision a été prise par Lionel Jospin mardi après-midi. ● CE PROJET, que le premier ministre avait annoncé dès son discours de politique générale, le 19 juin 1997, et qu'il avait fermement soutenu depuis dix-huit mois, avait déjà connu plusieurs avatars. Soumis à de multiples critiques dans la majorité, il avait été largement corrigé par le Conseil d'Etat. ● LE REPORT de ce texte vient s'ajouter aux déconvenues qu'a connues le gouvernement, depuis juillet, sur plusieurs des projets qu'il a soumis au Parlement.

Le projet de loi sur l'audiovisuel est retardé de plusieurs mois

Préparé depuis juin 1997 par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, qui en avait présenté une première version en février, puis une deuxième en novembre, ce texte, voulu par Lionel Jospin, est très critiqué au sein de la majorité

LES RELATIONS du gouvernement avec la majorité parlementaire comportent à présent un fort chapitre « contentieux » ou « occasions manquées ». Après le retrait de la réforme du scrutin européen, en juillet, le fiasco du premier examen de la proposition de loi sur le PACS, le 9 octobre, le report à fin mars 1999 de l'examen du texte sur la présomption d'innocence, décidé début novembre, voilà que le projet de loi sur l'audiovisuel public, dont l'examen par l'Assemblée nationale était prévu le 15 décembre, est à son tour... déprogrammé.

Annoncée, mardi 1er décembre, à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, la décision a été prise, dans l'après-midi, par Lionel Jospin, lors d'une réunion à Matignon. Outre Mme Trautmann, y participaient Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, Olivier Schrameck, directeur du cabinet du premier ministre, et David Kessler, conseiller pour la culture et la communication auprès de M. Jospin.

« TRAVAIL DE SAPE »

A peu près au même moment, dans son bureau de vice-président de l'Assemblée, Michel Péricard (RPR, Yvelines), ancien journaliste de l'audiovisuel public et qui avait assisté, à la mi-journée, à la répartition des temps de parole en conférence des présidents, affichait un sourire narquois, ironisant sur cette *« majorité "plurielle" qui se charge elle-même du travail de sape ». « Je n'ai jamais vu un projet de loi aussi peu préparé, au point de mettre d'accord la majorité et l'opposition »*, renchérissait le président du groupe UDF et ancien ministre de la culture Philippe Douste-Blazy.

Porte-parole des Verts, député de Gironde et autre ancien de la télévision, Noël Mamère ne mâchait pas ses mots. *« Je ne voterai pas le projet de loi en l'état, car je n'ai pas envie d'assassiner le service public »*, confiait-il, en s'interrogeant sur ce qui pousse le premier ministre à *« aller chercher des bâtons pour se faire battre »*. Michel Crépeau, président du groupe Radical, Citoyen et Vert, s'interrogeait sur *« les parentés, les complicités et les services rendus »* qui pouvaient conduire le gouvernement à *« faire la part belle aux sociétés privées »*.

M. Crépeau était-il dans la confidence ? *« Nous allons demander le report, en espérant ainsi ne pas avoir à voter contre »*, expliquait-il peu après 16 heures. Plus diplomate – *« Nous ne sommes pas en état d'opposition mais de réflexion constructive »* –, l'orateur principal du groupe communiste, Christian Cuvilliez (Seine-Maritime), évoquait toutefois la préparation d'amendements *« qui réécrivent des passages entiers du projet »*.

Au sein du groupe socialiste, l'atmosphère n'était pas non plus au beau fixe. Son président, Jean-Marc Ayrault, avait plaidé vainement auprès du premier ministre, le 17 novembre, pour obtenir le report de l'examen du texte (*Le Monde* du 20 novembre). Plusieurs voix socialistes s'étaient élevées pour dénoncer les insuffisances du projet. Le 10 novembre, après le passage du projet en conseil des ministres, Jack Lang avait regretté qu'*« aucun remède* [ne soit] *apporté au sous-financement chronique du service public ». « Légiférer sur le service public n'a d'intérêt que si l'on sait simultanément quoi faire pour le privé »*, jugeait Michel Françaix, responsable du dossier au sein du groupe socialiste, dans un entretien publié par *Libération* le 30 novembre.

« A grands enjeux, grandes controverses ! » A 18 heures, Mme Trautmann entame par ces mots son intervention devant la commission des affaires sociales. Feignant d'ignorer les nuages qui s'amoncellent, la ministre, qui n'annoncera qu'au terme de son discours le report de *« quelques semaines »* de l'examen de son texte, ne veut pas donner l'impression de capituler en rase campagne. De fait, elle peut se prévaloir d'avoir obtenu l'accord du gouvernement sur deux amendements cruciaux, qui auraient enfin permis, pour partie, de rendre viable son projet de loi.

Le premier, acquis en dépit des vives réticences de Bercy, vise à instaurer une *« règle de compensation intégrale des exonérations de redevance audiovisuelle »*, soit un montant de 2,6 milliards de francs cette année, *« équivalant au coût de la réduction de la durée maximale de la publicité sur les écrans de France 2 et France 3 »*. Estimant que ce mécanisme permet d'assurer une compensation intégrale, *« par le budget de l'Etat, du coût de la réforme, sans recourir au produit de la redevance ni réduire les moyens des chaînes publiques »*, Mme Trautmann se félicite de cette *« mesure favorable à la production, puisque ces ressources seront incluses dans l'assiette de calcul pour le compte de soutien à l'industrie des programmes »*, le Cosip. Promise à maintes reprises mais retirée *in extremis* du projet de loi, la fin de l'exclusivité de la diffusion de France 2 et France 3 sur le seul bouquet numérique TPS figure aussi parmi les amendements que le gouvernement serait prêt à présenter.

En revanche, la ministre reste floue sur l'autre grande question en suspens : les moyens mis en œuvre pour contenir l'effet d'aubaine dont vont bénéficier TF 1 et M 6. *« Pour éviter de creuser un écart irréparable entre le privé et le public et éviter un enrichissement sans cause des chaînes privées »*, Mme Trautmann assure que ces « cadeaux » seront *« taxés sous la forme d'un prélèvement additionnel affecté au Cosip »*, mais aucun consensus n'a pu être trouvé sur la rédaction d'un amendement. Plusieurs hypothèses sont à l'étude, comme l'augmentation des obligations de production des chaînes et la hausse de leur contribution au Cosip en fonction de leur chiffre d'affaires publicitaire.

MISSION D'EXPLORATION

La ministre a aussi renvoyé dans le camp de Frédérique Bredin, membre du secrétariat national du PS, chargée d'une mission de « mise en musique » de la loi sur l'audiovisuel, le soin d'améliorer la perception et le recouvrement de la redevance. La députée de Seine-Maritime explore différents schémas visant à augmenter à terme les ressources de la redevance, en taxant, par exemple, les jeux ou le Loto, ou encore les opérateurs de télécommunications.

Au ministère des relations avec le Parlement, on indique que la réinscription du texte à l'ordre du jour de l'Assemblée n'interviendra pas avant que soient rendues les conclusions de la mission confiée à Mme Bredin. Cette mission devant durer six mois, la première lecture n'aurait donc pas lieu avant... la fin mai 1999.

L'audiovisuel public et le privé seront-ils de nouveau réunis dans la nouvelle version du texte ? *« En quelques jours,* a constaté Mme Trautmann, *nous venons d'assister à une alliance entre TF 1 et Murdoch, inquiétante en ce qu'elle fait entrer Murdoch à la fois en Italie et en France, et à un changement très important de l'actionnariat même de cette chaîne »*, allusion à l'arrivée de François Pinault comme premier actionnaire du groupe Bouygues. Pour veiller à ce que la constitution de tels groupes *« ne se fasse jamais aux dépens de l'intérêt du public et aux dépens du pluralisme »*, la ministre souhaite faire passer vite le second volet de sa loi.

Jean-Baptiste de Montvalon et Nicole Vulser

Les embarras du calendrier parlementaire

COMMENT remplir le vide ? En reportant l'examen du projet de loi sur l'audiovisuel, le gouvernement a créé un *« trou »* dans un calendrier parlementaire jusqu'ici extrêmement chargé. Deux jours et demi soudain libérés, les 15, 17 et 18 décembre alors même que, depuis octobre, le gouvernement oblige l'Assemblée à une marche forcée qui n'a pas manqué de susciter la grogne des députés, notamment dans la majorité.

Mercredi 2 décembre, dans la matinée, l'Hôtel Matignon réfléchissait encore à la meilleure gestion d'un calendrier qu'il n'a pas toujours bien maîtrisé depuis l'ouverture de la session. Les conseillers du premier ministre ont ainsi recensé l'ensemble des textes qui pourraient venir devant les députés à la place de la loi sur l'audiovisuel. La première possibilité, la plus politique, est aussi la plus sensible. Depuis maintenant une semaine, l'Elysée laisse filtrer des informations selon lesquelles le président de la République, mécontent du rythme pris par les réformes de la justice, n'entendrait pas convoquer le Congrès permettant la ratification du projet de loi constitutionnelle sur le Conseil supérieur de la magistrature. Avancer le débat sur la présomption d'innocence, deuxième grand volet de la réforme de la justice, serait un geste apaisant à l'égard de l'Elysée. Mardi soir, la piste a été explorée. *« Elle a été écartée, pour des raisons d'affichage politique,* assure-t-on au ministère des relations avec le Parlement. *Le gouvernement ne veut pas donner l'impression de répondre aux injonctions du président. »* Il n'est cependant pas certain que Matignon reste sur une attitude aussi ferme.

Avancer l'examen de la loi organique consacrée à la Nouvelle-Calédonie est la deuxième possibilité. Mardi soir, pourtant, une longue consultation de la présidente de la commission des lois de l'Assemblée, Catherine Tasca, et du rapporteur de la loi, René Dosière (PS), a largement compromis l'hypothèse. Le texte est complexe, sensible et essentiel dans le processus d'émancipation en cours sur le « Caillou ». Mieux vaut l'écrire parfaitement, a fait valoir Mme Tasca. Le débat sera seulement avancé de 24 heures, au 21 décembre.

Reste enfin un troisième texte : le PACS. Jusqu'ici, le gouvernement n'a cessé de jouer l'optimisme et d'assurer que, malgré l'obstruction de l'opposition, l'examen sera terminé avant le 9 décembre. Mais la longueur des débats, qui ont duré toute la nuit du 1er au 2 décembre (*lire page 33*), sans même que l'article premier ne soit encore adopté, compromet à nouveau le calendrier fixé. Certes, le gouvernement assure avoir *« encore la possibilité d'accélérer les choses »*. Si l'examen du texte sur le pacte civil de solidarité n'était pas terminé, il pourrait donc venir se nicher en partie dans les trois jours initialement prévus pour la loi sur l'audiovisuel.

Il y a toutefois une dernière possibilité : alléger le calendrier parlementaire en n'inscrivant seulement, comme textes de remplacement, que des projets déjà votés en première lecture. Ce qui offrirait aux députés *« une plage leur permettant de respirer »*, dit-on à Matignon. Convaincu que son pouvoir doit d'abord s'adosser à de très nombreuses réformes législatives, Lionel Jospin a obligé le Parlement à un surrégime constant depuis un an déjà, et plus encore depuis le mois d'octobre. Les textes venant en deuxième lecture sont pourtant d'importance et de difficultés inégales. Si le premier volet de la réforme de la justice concernant l'accès au droit pourrait être ainsi sérieusement engagé, d'autres projets sont plus sensibles, comme celui sur les polices municipales.

Raphaëlle Bacqué

Un cabinet instable

DEPUIS juin 1997, le cabinet de la ministre de la culture et de la communication a été profondément remanié. Une petite dizaine de ses membres initiaux ont quitté leurs fonctions ou en ont pris d'autres au ministère.

Rocardien, très présent dans la campagne de Lionel Jospin, Dominique Lefebvre avait été désigné comme directeur du cabinet à l'arrivée de Catherine Trautmann rue de Valois. Maire de Cergy et vice-président du syndicat d'agglomération de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), M. Lefebvre pouvait difficilement cumuler l'administration d'une agglomération de 185 000 habitants et la préparation de réformes de fond dans l'audiovisuel ou la culture. Au surplus, alors que M. Jospin interdisait aux ministres de conserver des fonctions de maire, comment l'accepter d'un « dir cab » ? M. Lefebvre a donc quitté, en décembre 1997, le poste de directeur du cabinet pour celui de chargé de mission auprès de la ministre. Ancien collaborateur de Pierre Arpaillange, Henri Nallet et Michel Sapin, Marc Sadaoui l'a remplacé comme directeur.

Alain Bergougnioux, rocardien comme M. Lefebvre et membre du secrétariat national du PS, était le « politique » du cabinet. Il est retourné, en août, à l'inspection générale de l'éducation nationale. Ancien chef de cabinet de Jack Lang en 1992 et 1993, Franck Hébert, nommé à la même fonction chez Mme Trautmann, a quitté, lui aussi, la rue de Valois, pour devenir conseiller culturel au Vietnam. Autre ancien collaborateur de M. Lang, Marc Nicolas, initialement directeur adjoint du cabinet pour la communication, dirige depuis mars le projet du Palais du cinéma, tandis que Frédéric Scanvic, directeur adjoint, lui aussi, pour la culture, a été nommé à la direction de l'administration centrale. Un autre conseiller, Michel Rebut-Sarda, a pris le poste de directeur adjoint du patrimoine et de l'architecture. Enfin, Dominique Seridji est partie pour l'Opéra-Comique.

Spécialiste de la presse, Jean-Marie Charron a quitté le ministère pour convenance personnelle. Spécialiste incontesté de l'audiovisuel, Christian Phéline, ancien directeur général adjoint du CNC, n'a rejoint la rue de Valois qu'en février, alors qu'une première version du projet de loi, abandonnée ensuite, était passée en conseil des ministres.

Dans l'entourage de Mme Trautmann, on minimise l'importance et les effets de ces mouvements, en assurant qu'ils s'inscrivent dans un contexte général. Ainsi, observe-t-on, la moitié des chefs de cabinet du gouvernement ont changé depuis juin 1997.

N. V.

Le casse-tête de la désignation des PDG de l'audiovisuel public

SONT-ILS très ambitieux ou complètement masochistes ? La récente nomination des PDG de Radio-France et de Radio-France Internationale a montré, une nouvelle fois, que la candidature aux postes de dirigeants de l'audiovisuel public s'apparente à un jeu de massacre. Au point que certains redoutent qu'à l'avenir les plus compétents répugnent à cet exercice et, de ce fait, renoncent à diriger ces sociétés où les mandats sont à durée déterminée.

ANALYSE
Le PDG de France Télévision doit être nommé en juin 1999

Comme dans la plupart des entreprises publiques, et contrairement à ce qui se passe dans le secteur privé, les dirigeants des radios et des télévisions publiques doivent régulièrement remettre leur mandat en jeu. La loi, dont l'élaboration vient de subir un nouveau retard, devait faire passer de trois à cinq ans la durée de ces mandats. Ce serait déjà un progrès, certainement pas une solution aux blocages qu'entraîne, de manière récurrente, ce mode de désignation. Beaucoup estiment qu'il serait plus simple – et plus sain – que la durée soit illimitée et que seul le conseil d'administration puisse mettre un terme à la mission d'un PDG, en cas de désaccord sur la stratégie ou de faute de gestion.

Pour procéder à ces nominations, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) n'est tenu de suivre aucune procédure. Cette institution est libre de procéder comme elle le souhaite et d'organiser, au moment où elle le veut, des appels à candidature, des auditions ou de solliciter des candidats. Les critères de décision dépendent aussi du CSA et du consensus qui existe – ou qui n'existe pas – entre les neuf membres qui composent cette instance.

Pour la présidence de Radio-France, aucune des sept personnes qui avaient officiellement fait acte de candidature n'a été retenue. Pourtant, elles avaient tout fait pour. Plusieurs semaines auparavant, ces conseillers d'Etat, directeur de journal ou d'entreprise, haut fonctionnaire, sont entrés en campagne. De déjeuners en rendez-vous, ils ont rencontré chaque conseiller, pour plaider leur dossier et mesurer leurs chances. Lorsqu'ils ont été convoqués, ils sont venus plancher devant les neuf membres du CSA, réunis en séance plénière. Là, comme à un examen, ils ont annoncé leur projet et répondu aux questions. Puis, ils sont repartis, laissant la place au suivant et attendant le verdict des « sages » de l'audiovisuel.

Pendant ce temps, ceux-ci se sont réunis, souvent et longtemps, soupesant les compétences de chacun, ses qualités, ses défauts et... ses amitiés politiques. Comme aucun nom ne réunissait le fameux consensus, ils ont entrepris de chercher le « candidat-miracle » susceptible de faire l'unanimité. Du coup, quelques autres, plus ou moins intéressés mais flattés qu'on ait pensé à eux, sont venus dire comment ils voyaient l'avenir de la radio publique. Au risque ensuite d'être déçus ou de se sentir floués.

L'absence totale de discrétion qui entoure les décisions du CSA contribue à la difficulté de ces nominations. Impossible pour cette instance d'auditionner quiconque sans qu'aussitôt tout le microcosme en soit informé. Cela tient beaucoup au nombre et au mode de nomination des membres du CSA. Ils sont désignés par tiers par le président de la République, par le président de l'Assemblée nationale et celui du Sénat, dont ils tiennent leur mandat et souvent leurs directives de vote. Résultat : lors de la décision finale, la couleur politique d'un candidat peut l'emporter sur sa compétence à occuper un poste. Dans la configuration actuelle, les six conseillers de droite peuvent empêcher la nomination d'un candidat réputé de gauche.

DIFFICILE RETOUR EN ARRIÈRE

Du coup, chaque nomination est l'occasion de commentaires peu amènes sur le fonctionnement de cette institution et sur sa crédibilité. Aussitôt, des rumeurs courent sur les accords secrets qui auraient été passés entre le président de la République et le premier ministre, et que le CSA ne ferait qu'avaliser. Sans nul doute insatisfaisant, ce système est cependant difficile à réformer.

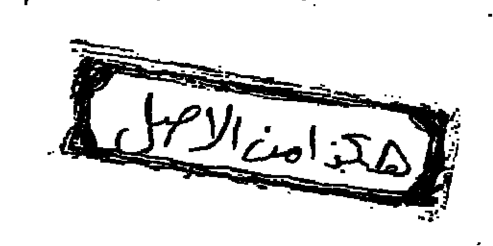
D'abord le gouvernement a renoncé à modifier la composition du CSA, tant dans le nombre des conseillers que dans le mode de nomination de ces derniers. Par ailleurs, lors de l'élaboration du projet de loi sur l'audiovisuel public, il s'est essayé à changer le mode de nomination des PDG. Le système complexe qu'il avait imaginé a été critiqué par le Conseil d'Etat, qui y a vu une reprise en main par le pouvoir exécutif et a brandi le risque d'inconstitutionnalité.

En 1982, en effet, les socialistes avaient fait de la nomination des PDG de l'audiovisuel public par une instance indépendante le symbole de la rupture du « cordon ombilical » avec le pouvoir politique. Tout retour en arrière semble donc impossible. Pourtant, le fait que l'Etat, en tant qu'actionnaire majoritaire, s'est dessaisi de son pouvoir de nomination, au profit du CSA, organisme de régulation, rend difficile pour chacun l'exercice de ses responsabilités. La confusion n'a pas été moindre lors de la nomination du PDG de RFI, du ressort de l'Etat, mais que le CSA doit avaliser...

Il ne reste plus au CSA qu'à imaginer un mode de fonctionnement mieux adapté à cette mission et à la dignité des personnalités qui postulent à ces postes. Tout en satisfaisant à l'exigence de transparence. Une sorte de quadrature du cercle à laquelle il faudra trouver une solution pour la prochaine nomination, où la compétence devra l'emporter sur toute considération politique : celle du PDG du groupe France Télévision, la holding prévue par le projet de loi Trautmann. Du fait de la suspension du texte gouvernemental, ce nouveau groupe sera-t-il constitué en juin 1999, date du renouvellement du mandat de Xavier Gouyou Beauchamps, l'actuel PDG de France 2 et France 3 ?

Françoise Chirot





Le poids de la publicité dans France Télévision

France 2

CHIFFRE D'AFFAIRES 1998

• 5,187 milliards de francs •

Répartition en %

REDEVANCE 47,5 %
RECETTES PUBLICITAIRES 48,4 %
Autres 1,3 %
PARRAINAGE 2,6 %

▸ RÉSULTAT (97) 58,5 millions de F
▸ EFFECTIFS 1 332 salariés

France 3

CHIFFRE D'AFFAIRES 1998

• 5,643 milliards de francs •

Répartition en %

REDEVANCE 60,2 %
RECETTES PUBLICITAIRES 30,9 %
Autres 7 %
PARRAINAGE 1,7 %

▸ RÉSULTAT (97) 7,9 millions de F
▸ EFFECTIFS 3 680 salariés

Les principales dispositions du projet de réforme

LE PROJET de loi sur l'audiovisuel, selon son exposé des motifs, a *« pour objet principal de réorganiser le service public de l'audiovisuel »*. Il transpose aussi en droit interne plusieurs articles de la directive Télévision *sans frontière*. Approuvé par le conseil des ministres le 10 novembre, le texte comporte treize articles, répartis en deux titres.

● **Création d'une société holding.** Le projet de loi tend à créer une société, dénommée France Télévision, chargée de coordonner les politiques de programmes et les actions de développement et de gérer les affaires communes de France 2, France 3, La Cinquième/La Sept-Arte. Ce holding détiendrait la totalité du capital des chaînes. Les missions de chacune des sociétés de l'audiovisuel public sont ainsi précisées dans le projet : France 2 *propose une* programmation généraliste et diversifiée, à l'intention du public le plus large, et assure une information nationale et internationale ; France 3 *assure une information* de proximité et rend compte des événements régionaux, notamment culturels et sportifs ; La Cinquième-Arte programme des émissions à caractère culturel et éducatif, favorisant l'accès au savoir, à la formation et à l'emploi, et fournit les programmes nécessaires à la chaîne culturelle européenne.

Le holding France Télévision aurait à sa tête un conseil d'administration de douze membres : deux parlementaires désignés par l'Assemblée nationale et le Sénat ; quatre représentants de l'Etat ; quatre personnalités qualifiées, nommées par le Conseil *supérieur de l'audiovisuel (CSA)* ; deux représentants élus du personnel. Parmi les personnalités désignées par le CSA, celui-ci nommerait, pour cinq ans, le président du conseil d'administration de France Télévision, qui serait aussi celui des conseils d'administration de chacune des chaînes filiales, et proposerait la nomination de leurs directeurs généraux.

● **Publicité et financement.** Le temps *de diffusion de messages* publicitaires sur France 2 et sur France 3 serait considérablement réduit, passant de 12 minutes à 5 minutes au maximum par *heure. Le projet vise à instaurer* un financement pluriannuel des entreprises publiques de l'audiovisuel, reposant sur la conclusion avec l'Etat de contrats d'objectifs *et de moyens, qui serviraient* de référence à la répartition annuelle des ressources. Un contrat unique serait établi pour France Télévision, afin de déterminer les objectifs et les moyens du groupe et ceux qui sont attribués à chacune des chaînes qui le composent.

● **Fusion La Cinquième/La Sept-Arte.** Le projet de loi consacre la fusion des deux chaînes, qui gardent leurs identités éditoriales respectives.

Les déconvenues d'un texte longtemps défendu par Lionel Jospin

« LA CONCESSION accordée sans aucune contrepartie par le Conseil supérieur de l'audiovisuel à TF 1 est irresponsable », déclare au *Figaro* Lionel Jospin, à la veille des élections législatives. Dès le 19 juin 1997, dans son *discours* de politique générale à l'Assemblée nationale, le tout nouveau premier ministre fixe le cap : *« A la télévision, favoriser le pluralisme, c'est encourager et soutenir un service public fort et de qualité, ce qui impose de rééquilibrer le partage actuel entre les ressources publiques et les recettes publicitaires. »*

Munie de cette feuille de route, la nouvelle ministre de la communication, Catherine Trautmann, s'attelle à la tâche. Cette refonte de l'audiovisuel sera la septième du genre en quinze ans. Auréolée d'un image de battante anti-FN, cette rocardienne ignore que son projet mettra *plus de dix-neuf longs* mois avant d'arriver au Parlement et l'obligera à des renoncements spectaculaires. Rien ne prédispose l'ancienne maire de Strasbourg à *s'occuper d'audiovisuel*, un terrain qu'elle-même juge *« miné »* et sur lequel s'entre-déchirent souvent Matignon, Bercy, la rue de Valois et le Quai d'Orsay. Mme Trautmann apprend vite à quel point les lobbyistes des grands groupes de communication peuvent être efficaces *quand on cherche à mettre* en cause leurs intérêts.

Bizarrement, le PS est relativement peu préparé sur le dossier audiovisuel quand Lionel Jospin est *nommé à Matignon. Rue de Solférino*, on manque de réflexions préalables et de spécialistes confirmés pour mettre au point une stratégie affinée dans un secteur techniquement compliqué, économiquement sensible et surtout médiatiquement ultra-réactif. *In fine*, les propositions des députés socialistes Frédérique Bredin et Didier Mathus, quand ils étaient encore dans l'opposition, feront office de doctrine. Ils souhaitaient *modifier la loi Carignon, en ramenant* de 49 % à 25 %, le seuil capitalistique maximum détenu dans une chaîne privée. Ils veulent exclure des marchés publics *« toute société détenant au moins 10 % d'une entreprise audiovisuelle »*. Une manière non voilée de marcher sur les plates-bandes de Bouygues, actionnaire de TF 1, Vivendi (Havas et Canal Plus) ou Suez-Lyonnaise *des eaux (M 6). Le ton est clairement* donné et le PS affiche l'intention de s'attaquer à une spécificité franco-française : l'adossement des télévisions à des groupes ayant accès à des marchés publics.

Au fil des mois, M. Jospin se détache quelque peu de cette vision assez idéologique. En décembre 1997, Mme Trautmann *n'estime pas « souhaitable de bouleverser le paysage économique et financier »* des télévisions privées. Il est vrai que les dirigeants de Bouygues, la Générale des eaux *(devenue Vivendi)* et Suez-Lyonnaise des eaux ont mené une très active campagne de lobbying. *Le juriste Guy Carcassonne, dans une* note réalisée pour le compte de Vivendi, juge alors ce projet anticonstitutionnel. Il préconise l'instauration d'un conseil de surveillance et d'un directoire dans les chaînes. Une suggestion que fait sienne Mme Trautmann.

Plusieurs fois repoussé, son projet de loi est présenté en conseil des ministres le 28 janvier 1998. Cette première mouture comporte deux volets, sur les chaînes privées *et publiques. Au moment où Havas* est englobé par Vivendi, la ministre a préféré à la réduction des seuils de concentration préconisée par le PS, la création de filiales regroupant les activités de communication au sein des groupes ayant accès à des marchés publics. Ce texte renforce le rôle du CSA, permet la diffusion des chaînes publiques sur CanalSatellite et créée une holding chapeautant France 2, France 3, La Sept/Arte et *La Cinquième*.

C'est un tollé chez les professionnels. Refusant une stratégie de guerre-éclair pour imposer ses vues, la ministre lance une vaste *concertation. Son texte est unanimement* dénoncé, au cours de tables rondes qu'elle a elle-même organisées. *« On n'a pas besoin de changer la loi »*, disent les professionnels du cinéma. TF 1 parle de *« congélation »* de ses activités. M 6 redoute que un nouvelle *« limite »* à ses *« capacités à entreprendre »*. Conseillée par un cabinet critiqué et plusieurs fois remanié, *Mme Trautmann n'arrive pas à* s'imposer. Ni auprès de Bercy ni vraiment à Matignon. *« Elle ne sait pas s'affronter aux poids-lourds du gouvernement*, résume un professionnel. *L'abandon de la loi sur la télévision privée lui a été imposée par les finances. »*

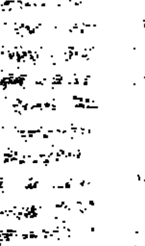
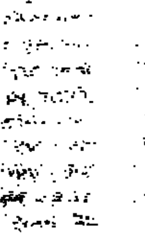
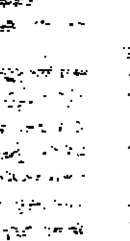
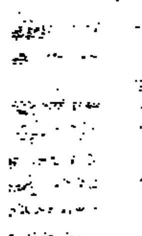
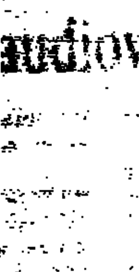
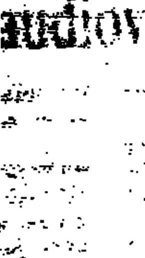
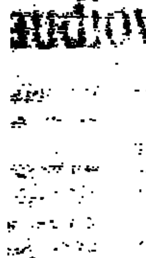
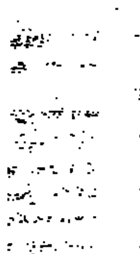
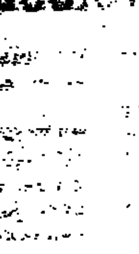
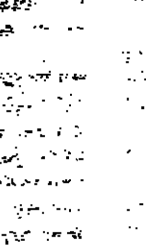
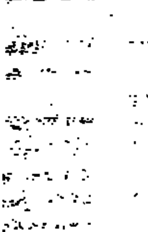
> Lors de son discours de politique générale en 1997, le premier ministre déclarait vouloir « rééquilibrer le partage actuel entre les ressources publiques et les recettes publicitaires »

Au sein du PS, les critiques ne sont plus voilées. Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, propose de découper le texte en morceaux. Mme Trautmann doit s'exécuter. Soucieux de renforcer sa ministre, M. Jospin reprend à son compte, à la fin de l'été, le projet de réduction du temps de publicité sur les chaînes publiques, l'un des aspects les plus populaires du projet initial. La copie de *Mme Trautmann, réduite* au seul pôle de l'audiovisuel public, n'en est pas moins sévèrement critiquée par le Conseil d'Etat. Celui-ci considère que les structures de direction de la holding offrent moins de garanties, au regard du pluralisme, que la situation actuelle. En toute hâte, la rue de Valois remanie sa copie. Dans les rangs du PS, la grogne ne s'estompe pas. Pour Jack Lang, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée, *« la baisse de la publicité n'était pas l'urgence numéro un »*.

M. Jospin commence à être sérieusement agacé par le flot de critiques sur ce projet de loi. Au cours d'un petit-déjeuner à Matignon le 17 novembre, il tente de *calmer les dissensions* au sein de la majorité. A cette fin, il choisit de placer la secrétaire nationale à la culture et aux médias du PS, Frédérique Bredin, rivale de Mme Trautmann, auprès de cette dernière pour *« mettre en musique »* son projet de loi. Pour l'hôte de la rue de Valois, le coup est rude et sonne comme un désaveu. La députée de Seine-Maritime hérite d'une mission compliquée : elle doit trouver comment pérenniser les ressources *du service public, tout en rabotant*, en faveur de la production audiovisuelle, les *« cadeaux »* faits à TF 1 et M 6.

Dernier épisode : mardi 1er décembre, lors du petit-déjeuner habituel des responsables socialistes, réunis exceptionnellement en l'absence de Lionel Jospin qui participe au sommet franco-allemand de Potsdam, le point est alors fait sur le problème central des compensations financières qui pourraient être apportées au chaines publiques. Le constat s'impose : le dossier n'est pas prêt. l'hypothèse du report est donc sérieusement envisagée par les participants. Il ne reste plus qu'à obtenir l'arbitrage du premier ministre. Dès son retour à Paris, en début d'après-midi, son directeur de cabinet, Olivier Schrameck, lui expose la situation. Malgré son engagement sur ce projet, et le risque de paraître reculer, M. Jospin n'hésite pas. Il décide de retirer le projet de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Il ne lui reste plus qu'à en informer la ministre de la communication, Mme Trautmann. Ce sera fait en fin d'après-midi.

Récit du service communication

La polémique continue sur la situation de M. Dumas

LA QUESTION du maintien de Roland Dumas à la présidence du Conseil constitutionnel est relancée par deux députés. Noël Mamère (Verts) et Jacques Baumel (RPR), interrogés dans *Le Parisien* du 2 décembre. Partisan de la démission de M. Dumas, M. Mamère estime que le président du Conseil constitutionnel *« affaiblit l'institution qu'il dirige. Son acharnement à rester en place traduit une confusion persistante entre ses intérêts personnels et ceux de l'Etat »*. En se maintenant dans ses fonctions, M. Dumas *« sert la soupe aux ennemis de la démocratie »*, affirme M. Mamère, qui dénonce également le silence de l'Elysée : *« C'est "je te tiens, tu me tiens par la barbichette". Le président cherche à se protéger des affaires qui montent : RPR, Mairie de Paris. »*

M. Baumel estime, lui, qu'*« avec Dumas on piétine un homme à terre »*. *« Ce n'est pas mon genre »*, ajoute l'élu RPR, tout en constatant que *« l'institution du Conseil constitutionnel, qui doit être incontestée et incontestable, est diminuée par la mise en examen de son président »*.

L'Assemblée nationale adopte la loi de financement de la « Sécu »

LES DÉPUTÉS ont adopté, mardi 1er décembre, en deuxième lecture, par 269 voix contre 249, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1999, présenté par Martine Aubry. Sur 554 votants, il y a eu 518 suffrages exprimés. Comme pour la première lecture, le 3 novembre, l'opposition a voté contre et le groupe communiste s'est abstenu.

Le projet de loi prévoit un retour à l'équilibre des comptes du régime général pour 1999, après un déficit de 13 milliards de francs pour cette année. Il fixe à 629,9 milliards de francs l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie pour 1999, soit une progression de 2,6 % par rapport à 1998. Le texte sera examiné, mercredi 2 décembre, par le Sénat, avant une lecture définitive par l'Assemblée, prévue jeudi 3 décembre.

DÉPÊCHES

■ **PARTI SOCIALISTE : Michel Sapin prend la responsabilité de l'emploi** au secrétariat national du Parti socialiste, où il était déjà en charge de l'économie. Ce remaniement a été annoncé, mardi 1er décembre, par François Hollande après la nomination de Jean Glavany, jusqu'alors en charge de ce secteur, comme ministre de l'agriculture. M. Sapin sera assisté par deux délégués nationaux : François Lamy, député de l'Essonne, pour l'entreprise, et Gaëtan Gorce, député de la Nièvre, pour l'emploi.

■ **DROGUE : Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a estimé**, mardi 1er décembre, que *« le débat doit maintenant s'ouvrir »* sur la dépénalisation du cannabis. *« Au moment où l'on s'apprête à célébrer le cinquantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, qui proclame la liberté d'expression de chaque individu, je persiste à considérer comme anachronique l'existence de lois qui interdisent leur propre contestation »*, écrit la ministre dans *Vert Contact*, l'hebdomadaire des Verts.

■ **CFDT : la Fédération des services se fait « sponsoriser »** par des entreprises des secteurs qu'elle couvre, alors qu'elle se place, par ses effectifs, au quatrième rang dans la CFDT (57 000 adhérents en 1997) et qu'elle fait l'objet d'un soin particulier de la part de la confédération, étant donné son vaste champ de syndicalisation (commerce, hôtellerie, assurances, entreprises de nettoyage, professions judiciaires, etc.). Selon le *Canard enchaîné* du 2 décembre, le Conseil supérieur du notariat *« a signé, le 16 décembre 1997, un chèque de 180 000 francs »* à la fédération, en guise d'*« encouragement »*. En mai, la société de nettoyage et de gardiennage Onet *« a versé 150 000 francs »* à la CFDT et l'afficheur Giraudy *« rembourse pour 90 000 francs »* les frais de déplacement d'un salarié détaché auprès du syndicat.

■ **CGT : reconnaissant *« quelques avancées »* dans le traité d'Amsterdam, Louis Viannet a jugé**, lundi 30 novembre, que *« l'on est au balbutiement de ce que doit constituer le socle d'une véritable politique de l'emploi, au niveau européen »*, lors de rencontres sur le syndicalisme en Europe organisées par *Options*, le bimensuel des cadres de la CGT. *« Si on en reste à l'idée que le marché peut être le seul régulateur, alors on provoquera la déception des salariés »*, a ajouté le secrétaire général de la CGT, qui a plaidé pour *« une activation de la consommation intérieure »* et *« une politique d'investissement dynamique »*, au niveau de l'Europe, devant Edith Cresson, commissaire européen, et un représentant officiel de la Confédération européenne des syndicats.

Les médecins hospitaliers dénoncent la « pénurie » dans certaines de leurs spécialités

Quatre syndicats appelaient à une journée nationale d'action, mercredi 2 décembre

Quatre syndicats de médecins hospitaliers appelaient à une journée d'action, mercredi 2 décembre, pour dénoncer la « pénurie » qui apparaît dans certaines spécialités et réclamer une revalorisation de leur statut. Martine Aubry et Bernard Kouchner leur présenteront, le 9 décembre, des mesures pour rendre les carrières plus attractives. Les syndicats jugent les premières propositions « *insuffisantes* ».

LES MÉDECINS HOSPITALIERS font rarement parler d'eux. Moins, en tout cas, que les internes et les chefs de clinique, dont les mouvements de grève, comme celui de mars-avril 1997, affectent le fonctionnement des centres hospitaliers universitaires (CHU). La journée nationale d'action que les quatre principaux syndicats (CHG, INPH, CMH, SNAM) organisaient, mercredi 2 décembre, pour réclamer une revalorisation des statuts et dénoncer la rigueur budgétaire, n'en a que plus de portée, même si la Confédération des hôpitaux généraux (CHG) est la seule à demander aux praticiens de cesser le travail et de n'assurer que les urgences.

La ministre de l'emploi et de la solidarité et le secrétaire d'Etat à la santé présenteront aux syndicats, mercredi 9 décembre, une série de mesures de revalorisation des carrières, notamment pour compenser la pénibilité des tâches de certains spécialistes qui commencent à déserter l'hôpital public (anesthésistes, gynécologues-obstétriciens...). Mme Aubry et M. Kouchner devraient aussi proposer un post-internat afin que les médecins en fin d'études ne fuient pas vers le privé. Mais les syndicats jugent que les propositions qui leur ont été faites jusqu'à présent ne sont pas à la hauteur du malaise des praticiens.

« Il est temps de revaloriser réellement les carrières », prévient Pierre Faraggi, président du Syndicat des psychiatres des hôpitaux, et vice-président de la CHG. *« Il faut revoir les rémunérations pour recruter des jeunes »*, souligne Georges Mallard, président de la CHG, qui souhaite *« un mouvement dur pour que le gouvernement ouvre les cordons de la bourse »*. Les syndicats ont, en effet, le sentiment d'avoir joué le jeu de la concertation. Las, elle n'a débouché, depuis deux ans, sur *« aucune réponse concrète »*, affirme Rachel Bocher, qui vient d'être élue présidente de l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) : *« Or, la pénurie des effectifs médicaux ne cesse de s'aggraver. »*

Selon le ministère, 5 % à 7 % des postes sont vacants (un millier environ), même si une partie d'entre eux est finalement pourvue. Quatre régions sont particulièrement touchées : Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Bourgogne et Centre. En janvier 1998, le professeur Guy Nicolas avait remis à M. Kouchner un rapport sur l'adéquation entre besoins et effectifs en anesthésie, obstétrique, radiologie et psychiatrie. Il concluait que, pour les deux premières disciplines, les difficultés de recrutement dans le public s'expliquaient surtout par la pénibilité des tâches. En revanche, ce sont les salaires offerts par les cliniques qui asséchaient le recrutement hospitalier en radiologie et en psychiatrie.

« MAUVAISE RÉPARTITION »

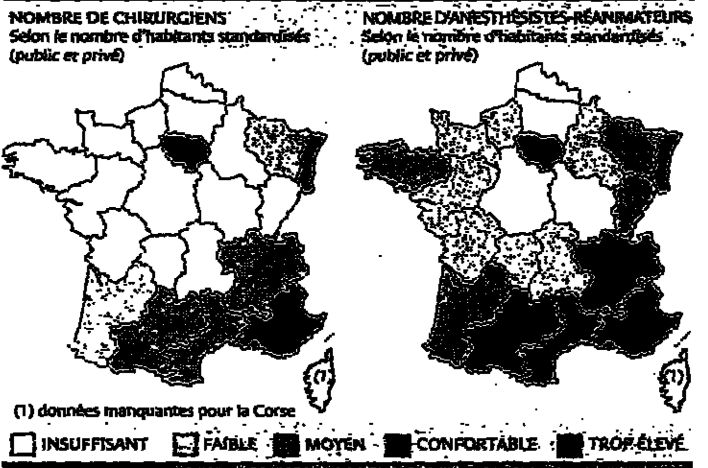
Au niveau national, la pénurie est finalement assez rare, estiment certains experts. En anesthésie-réanimation, par exemple, la France détient, avec l'Allemagne, l'un des plus forts taux européens (treize pour cent mille habitants), note *La Lettre des décideurs hospitaliers* (no 22, septembre 1997) : *« Plus qu'un problème de pénurie, c'est la mauvaise répartition* [entre le libéral et l'hôpital] *qui crée problème. »* En gynécologie-obstétrique, on compte quarante-sept praticiens pour cent mille femmes âgées de 15 à 49 ans en Alsace, et quinze en Limousin (trente-deux pour la moyenne nationale) ; en chirurgie, il y a dix-huit praticiens pour cent mille habitants en Picardie et quarante-deux en région parisienne.

La concurrence du privé est forte, notamment dans certaines villes moyennes, où l'hôpital a pratiquement abandonné la chirurgie programmée aux cliniques. C'est notamment le cas à Albi (Tarn), où le public ne réalise plus que 20 % de l'activité chirurgicale, selon le dernier rapport de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale (1998).

C'est là multiplication des gardes et astreintes, des salaires jugés insuffisants – de 15 000 et 35 000 francs nets par mois entre le début et la fin de carrière (hors gardes et activité libérale éventuelle) – et, pour certains, l'isolement dans de petits hôpitaux qui expliquent le malaise. *« Cette situation ne pourra plus durer »*, affirmait M. Kouchner, le 27 septembre 1997, dans un entretien au *Monde*. Mais avec une hausse moyenne de 2,4 % des crédits hospitaliers en 1999, le gouvernement ne dispose pratiquement d'aucune marge de manœuvre pour satisfaire les « blouses blanches ».

Jean-Michel Bezat

Le sud de la France plus médicalisé que le Nord



Treize régions françaises manquent particulièrement de chirurgiens, note Elias Coca, un des meilleurs analystes des inégalités hospitalières. Il estime qu'il faudrait en réduire le nombre de manière importante en Ile-de-France, et ne pas remplacer les départs en Alsace et PACA.

A Bourg-en-Bresse, un risque de démotivation à force de travailler « à la limite »

BOURG-EN-BRESSE
de notre correspondant

« A Bourg-en-Bresse, la situation est ambiguë : l'hôpital marche bien au quotidien parce qu'il y a des médecins qui bossent beaucoup », explique un chirurgien du centre hospitalier de Fleyriat. Etablissement dit « tête de secteur », l'hôpital du chef-lieu de l'Ain est réputé pour fonctionner dans de relativement bonnes conditions et ne pas faire parler de lui. Doté d'un excellent plateau technique et de spécialistes qui ont peu à peu construit sa renommée, le centre hospitalier, qui a réalisé plus de 30 000 entrées en 1997, pour 72 000 consultations, 23 000 entrées en urgence et 1 800 accouchements, connaît une activité en progression régulière, avec un personnel (1 537 agents) particulièrement motivé.

REPORTAGE

Des premiers signes de découragement au centre hospitalier de Fleyriat

« Tous les postes sont pourvus », indique Jean-Pierre Lecomte, directeur adjoint, et *« s'il a fallu un peu de temps »* pour recruter quelques spécialistes, comme les anesthésistes-réanimateurs, la bonne réputation de l'établissement a permis à l'hôpital de s'attacher des collaborateurs compétents. Avec ses 914 lits, son imageur par résonance magnétique (IRM), la radiothérapie, le scanner, l'accélérateur de particules, son école de sages-femmes – un cas unique en France –, le centre de Fleyriat fait face, sans difficultés, à la concurrence, y compris en chirurgie, d'un centre hospitalier privé de 188 lits, aujourd'hui propriété de la Générale de santé, filiale de Vivendi. Bref, vu de l'extérieur, le centre hospitalier de Bourg-en-Bresse ne connaît pas de difficultés notables.

Pour autant, sans parler encore véritablement de malaise, une forme de découragement commence à se faire jour. *« On travaille à la limite de la charge »*, assure le docteur Bernard Bocquet, rhumatologue et président de la commission médicale d'établissement (CME). *« Tous les postes sont pourvus, mais on est parmi les hôpitaux les moins bien dotés en médecins* [une petite centaine] *par rapport au nombre de lits »*, ajoute le docteur Pierre Debat, gastro-entérologue et vice-président de la CME. *« Dans l'impossibilité matérielle de pallier l'absence temporaire d'un médecin et d'assurer la sécurité, il nous est déjà arrivé de fermer provisoirement des lits »*, surenchérit le docteur Bocquet, qui ajoute à ce constat *« l'arrivée constante de nouvelles réglementations et de normes sécuritaires sans cesse plus contraignantes, dont nous comprenons et approuvons le principe, mais que les autorités compétentes ne nous donnent pas les moyens d'appliquer »*.

UN CHOIX CLAIR

Les responsables de la CME s'inquiètent également du renouvellement des spécialistes en anesthésie-réanimation, néonatalité, chirurgie et gynécologie-obstétrique. *« Que va-t-il se passer quand la maternité va franchir le seuil de 2 000 accouchements ? »*, s'interroge le docteur Bocquet. *« Il va falloir disposer d'une équipe permanente d'anesthésistes pour les gardes sur place. Actuellement, il y en a six pour l'ensemble du centre hospitalier, un chiffre équivalent à celui de la seule maternité de l'Hôtel-Dieu, à Lyon, pour un nombre de naissances à peine plus important »*, constate-t-il.

A une ou deux remarques près, entendues ici ou là, notamment sur la faiblesse de la rémunération des praticiens en début de carrière, les questions financières semblent donc très largement reléguées au second plan. *« On a fait le choix de l'hôpital, c'est clair »*, souligne le chirurgien, apparemment indifférent au fait qu'un confrère du privé puisse gagner deux à trois fois plus que lui. *« Notre souci principal, c'est la qualité des soins »*, argumente le docteur Debat, qui, à l'instar de son confrère rhumatologue, ne fera pas grève, mercredi 2 décembre. *« La grève, ce n'est pas dans notre culture. Il y a trente-huit ans que je viens à l'hôpital tous les jours. C'est dans nos tripes »*, conclut le docteur Bocquet. *« Le vrai risque, pour l'hôpital, c'est qu'il y ait une démotivation. »* Et d'avertir : *« Les médecins en ont assez des contraintes extérieures qui ne prennent pas en compte les obligations de leur métier. »*

Laurent Guigon

Le livre, instrument de la reconquête de la droite dans le Var

TOULON
de notre correspondant

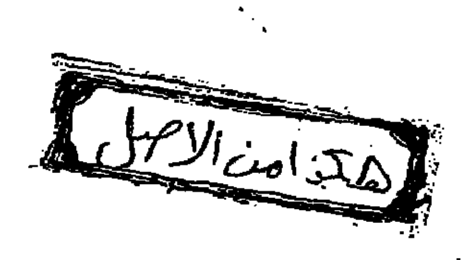
La fête du livre organisée par le conseil général du Var, les 13, 14 et 15 novembre, a connu un vif succès, avec 55.000 visiteurs, plus du triple de ceux qui, à la même date, se sont déplacés pour celle de la ville de Toulon. De cette lutte culturelle engagée par le département, les enjeux électoraux ne sont pas absents. En 1996, dans une chaleureuse improvisation, la municipalité communiste de La Garde accueillait les auteurs, éditeurs et libraires en rupture avec la fête du livre de Toulon, résolument ancrée à l'extrême droite. Il en résultait une grande manifestation populaire, dans la continuité de laquelle le conseil général s'est inscrit dès l'année suivante.

Ce soudain intérêt culturel, qui se traduit par un engagement financier réel du conseil général – son président, Hubert Falco, sénateur (DL), réélu en mars 1998, a annoncé un doublement du budget de la culture, qui devrait atteindre 2,5 % du budget départemental – apparaît aussi comme une manière habile de relancer une droite mise à mal par les affaires politico-mafieuses révélées ces dernières années et, à terme, un investissement pour l'élection municipale toulonnaise de 2001. M. Falco a, en effet, toujours annoncé son intention d'aller combattre le Front national sur son terrain.

Si tous les démocrates se sont investis dans la lutte culturelle anti-FN, l'enjeu politique de l'opération n'a pas échappé aux libraires et aux élus de l'opposition de gauche au sein du conseil général. Ainsi les libraires toulonnais ont-ils constitué, en février dernier, une association visant à rappeler leur présence, car ils ont *« l'impression d'être un peu marginalisés »*, comme l'explique l'un d'entre eux, qui participe à la fête du livre depuis sa création, en 1982. *« Jusqu'à l'arrivée du FN à la mairie, les libraires étaient des partenaires à part entière et participaient à la sélection, à la répartition des éditeurs et des auteurs sur les différents stands. Ça n'est plus le cas depuis que le conseil général organise cette fête. On a l'impression qu'au-delà de l'intérêt éditorial une stratégie plus subtile a été mise en place... »*

Pour leur part, les conseillers généraux, hormis les deux du Front national, se réjouissent de cette *« initiative démocratique »*. Ceux de gauche, à l'instar de Michel Clément, récent vainqueur de Jean-Marie Le Chevallier dans le premier canton, manifestent *« une certaine vigilance tout en saluant la réussite de cette manifestation. Dans les années à venir, notamment en 2001, tous les démocrates, de gauche comme de droite, devront peser dans la balance et faire contrepoids culturel et politique au Front national »*. Pour sa part, la conseillère générale Danielle Daumas (PCF), tout en refusant de *« voir une quelconque manœuvre de l'assemblée départementale et de son président »*, rappelle que *« 2001 sera également marqué par des élections cantonales. Il n'est pas sûr que la majorité ne bascule pas alors à gauche. Cette dernière bénéficiera alors des investissements actuels »*.

José Lenzini



JUSTICE A la suite d'un article publié dans la revue de l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) mettant en cause le substitut toulonnais Albert Lévy, l'actuel président de l'APM, Georges Fenech, a déclaré, mercredi 2 décembre, que *« son association avait signé son acte de décès »*. ● DANS CET ARTICLE, l'ancien président e l'APM, Alain Terrail, avait écrit : *« Tant va Lévy au four qu'à la fin il se brûle ! »*. ● LE PROCUREUR DE PARIS a ouvert une enquête préliminaire et Elisabeth Guigou a saisi le Conseil supérieur de la magistrature. ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, Georges Fenech indique qu'il va proposer aux membres du bureau sa décision d'autodissoudre le syndicat. ● LES DEUX AUTRES SYNDICATS de magistrats, le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) et l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) dénoncent les liens de l'APM avec *« l'extrême droite judiciaire »*.

Le président du syndicat de magistrats APM annonce sa dissolution

L'ancien président, Alain Terrail, avait conclu un article de la revue consacré au substitut toulonnais Albert Lévy par ces mots : « Tant va Lévy au four qu'à la fin il se brûle ». Le président actuel estime que l'Association professionnelle des magistrats a signé son « acte de décès »

NÉE EN 1981 afin de lutter contre les idées du nouveau garde des sceaux, Robert Badinter, l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) est en passe de disparaître du paysage judiciaire. En écrivant dans la revue de l'APM, au sujet du substitut toulonnais Albert Levy, *« Tant va Levy au four qu'à la fin il se brûle »*, l'ancien président, Alain Terrail, a déclenché une crise qui pourrait se conclure par l'autodissolution du syndicat. *« Avec cette polémique, l'APM a signé son acte de décès,* affirme l'actuel président, Georges Fenech. *Nous allons réunir un bureau le 10 décembre mais j'estime d'ores et déjà que l'association est morte. Un trait de plume a suffi à rayer un travail de dix-sept ans. »*



Dans le numéro d'octobre de la revue de l'APM, l'ancien président, Alain Terrail, était revenu, dans un court billet, sur la mise en examen, pour violation du secret de l'instruction, du substitut toulonnais Albert Levy (*Le Monde* du 2 décembre). L'article, peu amène à l'égard de ce magistrat, se concluait par ces quelques mots : *« Tant va Levy au four qu'à la fin il se brûle ! »* Des propos d'autant plus graves que leur signataire n'est pas n'importe qui : conseiller au cabinet du ministre de la qualité de la vie dans le gouvernement de Jacques Chirac, de 1974 à 1976, Alain Terrail, président honoraire de l'APM et figure symbolique de la droite judiciaire, est aujourd'hui avocat général près la plus haute juridiction de France, la Cour de cassation. Le procureur de Paris, Jean-Pierre Dintilhac, a immédiatement ouvert une enquête préliminaire qui a été confiée au quatrième cabinet de délégations judiciaires. Les investigations permettront d'entendre le signataire de l'article, Alain Terrail, mais aussi le directeur de la publication de la revue et président de l'APM, Georges Fenech. Dans ce genre de dossier, les informations judiciaires confiées à un juge d'instruction ne sont guère nécessaires puisque les faits sont aisés à établir. Si le parquet estime que l'infraction est constituée, M. Terrail pourrait donc être directement cité devant le tribunal correctionnel de Paris.

De son côté, la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a saisi le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui est l'organe disciplinaire des 6 000 magistrats de France. Dans une lettre datée du 1er décembre, Mme Guigou souligne que le *« caractère désobligeant »* du texte d'Alain Terrail sur son collègue Albert Levy excède *« les limites de la liberté d'expression reconnue à tout magistrat, y compris à l'occasion d'activités syndicales »*. Elle note surout que la phrase de conclusion est *« une formule à l'inspiration manifestement antisémite »*. Pour la ministre, M. Terrail a donc commis un manquement à l'obligation de réserve mais aussi aux *« devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse ou à la dignité »*, ce qui constitue la définition de la faute disciplinaire telle qu'elle figure dans le statut de 1958.

Dans une ambiance de crise ouverte, le président de l'APM, Georges Fenech, a convoqué pour le 10 décembre les seize membres du bureau afin de décider de l'avenir de l'association. *« Soit nous arrêtons tout, soit nous repartons sur d'autres bases,* explique M. Fenech. *Pour ma part, j'estime qu'il faut tout arrêter. Je suis favorable à l'autodissolution de l'association. »* Une assemblée générale de l'APM devait se tenir le 16 décembre mais le maintien de cette réunion fera l'objet de discussions. *« Nous déciderons le 10 décembre ce que nous ferons pour l'assemblée générale,* poursuit le président. *La démission d'Alain Terrail, qui a été annoncée lundi 1er novembre, a été approuvée par tous les membres du bureau. Nous sommes sous le choc, nous accusons le coup. Il nous faut prendre un peu de temps pour analyser la situation. »*

Face au Syndicat de la magistrature, qui représente depuis 1968 la gauche judiciaire, et à l'Union syndicale de la magistrature, qui se définit elle-même comme une organisation *« majoritaire et modérée »*, l'Association professionnelle des magistrats incarne une droite judiciaire au ton virulent. Née en 1981, elle avait commencé par mener combat contre Robert Badinter. *« Devant la mise en place de mesures laxistes, devant la menace bien réelle de soviétisation de nos institutions, une majorité, silencieuse jusqu'alors, a commencé à s'interroger »*, écrivait le président, Jean Pringuez, dans le premier numéro de la revue de l'APM, en janvier 1983. Il évoquait alors la *« résistance »* née à Paris et en province, qui avait permis de porter sur les *« fonts baptismaux une organisation judiciaire qui se voulait salvatrice »*.

Mme Guigou souligne que le « caractère désobligeant » du texte d'Alain Terrail sur son collègue Albert Lévy excède « les limites de la liberté d'expression reconnue à tout magistrat »

Depuis, l'APM, qui revendique 300 adhérents, s'est peu à peu institutionnalisée, se rapprochant du RPR mais aussi des cabinets ministériels. En 1986, plusieurs de ses membres, et notamment un ancien secrétaire général, Dominique Matagrin, avait rejoint le cabinet du garde des sceaux de Jacques Chirac, Albin Chalandon. Lors du retour de la droite, après les élections législatives de 1993, Yves Bot, ancien responsable de l'APM, avait été nommé conseiller du ministre de la justice d'Edouard Balladur, Pierre Méhaignerie. Ce compagnonage s'était poursuivi avec Jacques Toubon, devenu garde des sceaux après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, en 1995 : son directeur de cabinet, Alexandre Benmakhlouf, était un ancien responsable de l'APM et Dominique Matagrin était à nouveau conseiller.

Nul ne sait encore ce que deviendra l'APM. Même si l'association s'autodissout, ses dirigeants actuels chercheront sans doute à poursuivre leur action sous d'autres formes, en créant, peut-être, un nouveau syndicat. Depuis dix-sept ans, l'APM représente en effet une force syndicale non négligeable dans la magistrature : après avoir rassemblé, en 1995, 12,5 % des voix lors des élections professionnelles, l'Association a chuté à 9,45 % aux élections du mois de juin.

Anne Chemin

Un syndicat « apolitique » créé en 1981 contre M. Badinter

CRÉÉE au lendemain de la victoire de la gauche aux élections présidentielles et législatives de 1981, l'Association professionnelle des magistrats (APM) rassemble les magistrats les plus hostiles à la politique de Robert Badinter, garde des sceaux de François Mitterrand. Fortement ancrée dans la droite judiciaire, bien que se revendiquant comme *« apolitique »*, elle critique, dès sa reconnaissance officielle en avril 1982, la suppression de la cour de sûreté de l'Etat et s'élève également contre l'abolition de la peine de mort, votée en 1981.

Sous la conduite de Raoul Béteille, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces du garde des sceaux Alain Peyrefitte, l'APM choisit le créneau d'une opposition systématique aux gouvernements de gauche. Dans ses écrits, comme dans les propos de ses dirigeants, l'APM ne manque pas une occasion de rappeler que le juge est d'abord là pour punir. En 1985, elle s'oppose à la réforme de l'instruction proposée par Robert Badinter, et mène campagne contre *« le laxisme actuel »*. En 1986, elle recueille aux élections professionnelles entre 13 % des suffrages, dans les cours d'appel, et 15 % dans les tribunaux.

En 1986, après la victoire du RPR et de l'UDF aux élections législatives, l'APM tient une conférence de presse pour réclamer des têtes. Le garde des Sceaux, Albin Chalandon (RPR), se voit reprocher un manque de *« crédibilité »*. Alexandre Benmakhlouf, aujourd'hui procureur général près la cour d'appel de Paris, est alors conseiller pour la Justice auprès du premier ministre Jacques Chirac, et membre éminent de l'APM. La réélection de François Mitterrand à la présidence de la République en mai 1988 renvoie l'association professionnelle des magistrats dans l'opposition. L'APM accuse Pierre Arpaillange, le nouveau garde des Sceaux, de promouvoir une justice *« politisée »*, conduite sous l'égide des magistrats de gauche, du syndicat de la magistrature, présents en nombre autour du ministre.

En 1990, le garde des sceaux, Henri Nallet (PS), et son ministre délégué, Georges Kiejman, renoncent à se rendre à l'assemblée générale de l'APM. Pour expliquer leur décision, les deux ministres se retranchent derrière le caractère choquant du discours du président de l'APM, Alain Terrail, alors avocat général à Paris. Ce dernier accuse les membres du gouvernement de violer *« les lois qu'ils ont en charge de faire respecter »*.

En 1993, l'APM apporte son soutien à Pierre Méhaignerie, le garde des sceaux d'Edouard Balladur, nommé premier ministre après la victoire de la droite aux élections législatives de 1993. Lors de son assemblée générale de 1994, le syndicat fait pourtant part d'un sentiment *« d'une véritable trahison de la majorité actuelle »*, critiquant notamment la réforme du conseil supérieur de la magistrature. En 1995, après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, et l'arrivée de Jacques Toubon, place Vendome, Dominique Matagrin, secrétaire général de l'APM, est nommé au cabinet du garde des sceaux.

Le retour de la gauche, victorieuse aux élections législatives de juin 1997, marque un changement dans l'attitude du syndicat. Son discours est moins radical. Jusqu'au dérapage de son président honoraire Alain Terrail...

Pascal Ceaux

TROIS QUESTIONS À...

GEORGES FENECH

1 Comment expliquez-vous, en tant que président de l'Association professionnelle des magistrats (APM), cette décision brutale de dissolution ?

Même si le trait de plume d'Alain Terrail est involontaire, *nous ne comprenons pas et nous* sommes tous atterrés. L'intéressé *nous dit qu'il s'agit d'une erreur.* Nous voulons le croire. J'espère que les enquêtes déclenchées par le parquet de Paris et auprès du Conseil supérieur de la magistrature le détermineront. Il n'en reste pas moins que le mal a été fait et que le préjudice subi par l'APM est irréparable.

Notre association a signé son acte de décès. Je ne vois pas comment nous pourrions continuer notre combat d'idées pour une justice indépendante et républicaine, alors qu'un trait de plume a suffi à anéantir plusieurs années de travail de son président et de son bureau. Il faut que nous en tirions les conséquences. Notre association est née en 1981 en réaction à une politique « badinterienne » n'assurant pas les missions d'une justice au service de la sécurité de nos concitoyens et qui devenait instrumentalisée à des fins idéologiques. Aujourd'hui, le débat s'est déplacé sur le terrain de l'*antisémitisme,* qui est absolument insupportable et qui ne *nous concerne pas.*

2 Est-ce en raison de la gravité des accusations d'antisémitisme que la démission d'Alain Terrail vous a finalement semblé insuffisante ?

Après réflexion, j'ai considéré que de telles accusations sont trop graves pour nous en tenir à une démission. L'institution judiciaire doit inspirer une totale confiance auprès de nos concitoyens. Il fallait laver cette suspicion. Le bureau de l'APM a été unanime à se prononcer pour la démission. La dissolution est de ma responsabilité : je la soumettrai au bureau et ensemble nous déciderons.

Si l'un de nos membres a commis des erreurs, il faut que nous décidions ensemble la manière dont le combat d'idées doit continuer. Pour preuve de notre bonne foi et de notre probité, nous disons aujourd'hui que nous arrêtons.

3 Y a-t-il selon vous un problème d'antisémitisme dans la magistrature française ?

Très honnêtement, je n'ai aucune raison de le penser. Il n'en a jamais été question au sein du bureau de l'APM. Je connais suffisamment chacun de ses membres pour être certain de leur sens républicain et de leur attachement aux droits de l'homme. C'est aussi mon attachement à ces valeurs fondamentales qui m'amène aujourd'hui à proposer la dissolution.

Propos recueillis par Erich Inciyan

Une organisation « discréditée » selon les autres syndicats

LES MASQUES tombent : la magistrature compte des éléments d'extrême droite et l'APM en est le porte-parole. Ainsi réagissaient en substance les deux autres syndicats, l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) et le Syndicat de la magistrature (SM, gauche)), mercredi matin.

« C'est un jeu de mot ignoble, indéfendable, qui mérite des poursuites pénales et éventuellement disciplinaires non seulement contre son auteur mais contre le directeur de la publication qui les a accueillis [NDLR : le président de l'APM]. *L'opinion ne comprendrait pas que l'on tente d'étouffer l'affaire »*, nous a déclaré Valéry Turcey, président de l'USM (55 % des voix aux élections professionnelles).

« Depuis des années, nous tirions le signal d'alarme, précise M. Turcey, *nous dénoncions le fait qu'une partie de l'APM appartient à l'extrême droite judiciaire, alors qu'elle prétend représenter la droite parlementaire classique »*. Dans ce contexte, le président de l'USM *s'interroge sur la « complaisance »* dont bénéficie l'APM, lorsque Jacques Toubon, alors garde des Sceaux, avait accueilli certains de ses membres à son cabinet, mais aussi aujourd'hui, puisque *« Georges Fenech devait être prochainement nommé premier juge d'instruction à Paris à la place d'Eva Joly »*. Sur le plan syndical, M. Turcey se dit *« embarrassé »* par la disparition de l'APM : *« Je ne tiens pas à voir arriver à l'USM des gens professant de telles opinions, à accueillir les déçus de l'APM. Je souhaite qu'ils restent chez eux »*.

La tonalité n'est pas très différente au SM (35,2 % des voix) où l'on s'étonne de l'absence, jusqu'à présent de sanctions à ces comportements extrémistes, en particulier à Toulon. *« Cela fait des années qu'Albert Lévy est utilisé comme bouc émissaire par l'extrême droite,* constate Jean-Claude Bouvier, secrétaire général du SM. *Le contexte est depuis longtemps celui d'une collusion entre des membres de l'APM et le FN avec des relents antisémites, qui ont d'ailleurs donné lieu à une plainte de la Licra. C'est vraiment un climat dont on a sous-estimé la portée. Aujourd'hui, Georges Fenech ne peut pas tirer d'autre conclusion : son organisation s'est totalement discréditée »*. M. Bouvier dénonce le *« climat de permissivité à l'égard de l'extrême droite »* et s'étonne que la chancellerie n'ait pas fait diligenter *« une enquête par l'inspection des services judiciaires »*. Et de regretter : *« Il faut l'électrochoc d'écrits antisémites pour provoquer enfin des réactions »*.

Philippe Bernard

Une étude de l'APPA précise l'impact de la pollution sur la mortalité et la morbidité

L'association appelle les pouvoirs publics à changer de comportement face aux nouvelles pathologies

L'Association pour la prévention de la pollution atmosphérique (APPA) rend publique mercredi 2 décembre une note dans laquelle le professeur Bernard Festy et le docteur William Dab considèrent que le risque individuel lié à la pollution atmosphérique *« peut se traduire par plusieurs milliers d'hospitalisations »*. Ils estiment que dans une ville européenne standard, l'espérance de vie diminue d'un an.

SI LE RISQUE individuel lié à la pollution atmosphérique a baissé depuis quarante ans avec un air moins vicié, il s'est étendu et touche aujourd'hui 90 % de la population. *« Ce risque relatif peut se traduire par des centaines de décès annuels et plusieurs milliers d'hospitalisations. »* Pour y faire face, l'approche du milieu de la santé et l'attitude des pouvoirs publics se sont révélés inadaptés. C'est la conclusion que tirent le professeur Bernard Festy et le docteur William Dab, de l'Association pour la prévention de la pollution *atmosphérique* (APPA), *dans une* note qu'ils devaient rendre publique mercredi 2 décembre. Intitulée « Pollution atmosphérique et santé : le vrai, le faux et l'incertain », cette étude fait le point sur les effets de la pollution automobile sur la santé de la population. *« Notre souci est de montrer, sans dramatiser, que la pollution atmosphérique va devenir un des problèmes de santé publique majeur du siècle prochain »*, explique M. Dab, délégué général de l'APPA.

POLÉMIQUE SUR L'OZONE

Lors du dernier épisode des pics de pollution qu'ont connus la plupart des grandes villes de l'Hexagone au mois d'août, la polémique sur la nocivité de l'ozone avait rebondi : sept pneumologues de différents hôpitaux parisiens avaient déclaré que l'ozone n'avait pas d'impact sur la santé.

Les responsables de l'APPA ont voulu sortir de cette vision *« manichéenne »* et pointer, en faisant un état des lieux de la recherche dans ce domaine, la relation cohérente entre la pollution constatée *et les problèmes de santé.*

Les études épidémiologiques récentes ont démontré que, même si les teneurs de certains polluants (comme le dioxyde de soufre) ont diminué, l'inhalation de ces gaz entraîne malaises, maladies, et peut même éventuellement accélérer la mortalité. M. Festy et M. Dab demeurent prudents sur les risques à court terme en expliquant que la façon dont la pollution peut accélérer certains décès est encore mal cernée par les épidémiologistes. Il n'en demeure pas moins que l'impact de la pollution sur la mortalité et la morbidité est ainsi *« décelable même lorsque les valeurs limites réglementaires sont respectées »*, estiment les deux scientifiques.

L'étude atteste qu'un accroissement de 100 microgrammes par mètre cube du dioxyde de soufre (SO_2) ou des particules induit, dans *un délai de zéro à trois jours, une* augmentation de la mortalité d'environ 5 %. *« Le risque s'accroît de près de 10 % pour les décès d'origine pulmonaire et cardiaque et d'environ 20 % pour les hospitalisations »*, insistent les auteurs de la note. Dans une ville européenne standard, la perte d'espérance de vie liée à la pollution est estimée à un an. Si le risque concerne prioritairement les personnes déjà fragiles, la mortalité doit être considérée comme un marqueur de maladie – la *« pointe d'un iceberg »*. En effet, les études ont démontré qu'*« il n'existe pas de limite en-dessous de laquelle on pourrait considérer que l'homme est totalement protégé »*. L'OMS a évalué à 14 millions le nombre d'Européens dont la fonction pulmonaire est diminuée d'au moins 5 %.

Les auteurs estiment qu'il est urgent de prendre conscience du *problème et plaident pour un* changement de comportement des pouvoirs publics face à ces nouvelles pathologies.

« On ne peut plus raisonner uniquement en termes de risque individuel », assure William Dab. Première priorité : la surveillance des polluants. Les mesures effectuées par les organismes de surveillance sont encore insuffisantes, notamment pour les particules fines (en masse mais aussi en nombre selon la taille) et les photo-oxydants en *période estivale* (acide nitrique et benzène). Une attention particulière doit être portée aux interactions des différents polluants.

« VISION GLOBALE »

Mais c'est surtout sur la nécessité de maîtriser la pollution et donc la circulation automobile que les auteurs insistent. Il existe *« toute une gamme de solutions »* relevant de la technologie des transports, l'amélioration des carburants, la politique énergétique et l'aménagement des villes. Mais *« seule une vision globale du problème permettra de définir des solutions efficaces et acceptables »*, conclut la note. Avec les plans régionaux de la qualité de l'air (PRQA) et les plans de déplacements urbains (PDU), en cours d'élaboration, les pouvoirs publics disposent d'instruments immédiats pour y parvenir.

« Quelles contraintes sont-ils prêts à imposer pour améliorer la qualité de l'air ? La manière dont seront faits les arbitrages nous le dira », juge M. Dab.

Sylvia Zappi

Un bulletin pollution pour le lendemain

Comme la météo, les bulletins de prévision de la qualité de l'air pourront annoncer bientôt les pics de pollution atmosphérique du lendemain. Airparif, l'organisme de surveillance de la qualité de l'air en région parisienne, vient de mettre au point un outil qui permettra de prévoir, dès 10 heures du matin, les teneurs en ozone de l'air de la capitale. La prévision du taux de dioxyde d'azote (NO2), responsable de la plupart des épisodes de forte pollution en Ile-de-France, ne sera opérationnelle que fin 1999. L'indice « Atmo », diffusé aujourd'hui chaque après-midi sur les panneaux de la Ville de Paris pour la pollution de la journée, pourra alors afficher les valeurs attendues le lendemain.

Quatre ans de recherche, menée en commun avec Météo France, ont été nécessaires pour parvenir à cet outil statistique de prévision. Ces prévisions permettront aux personnes les plus sensibles (personnes âgées, asthmatiques et nourrissons) de se prémunir et d'adapter leur traitement.

Les enseignants de Rouen fortement mobilisés pour défendre un de leurs collègues

Il a le soutien de nombreux parents d'élèves

ROUEN
de notre correspondant

Entre 80 % et 90 % des enseignants des écoles préélémentaires et élémentaires de Seine-Maritime ont observé mardi 1er décembre une journée de grève, en soutien à un de leurs collègues, instituteur, qui devra répondre devant un conseil de discipline de *« trois coups de pied aux fesses »* administrés à un enfant de CM 2. François Giffard, quarante-huit ans, pédagogue apprécié à l'école Pouchet, dans le centre de Rouen, devra également répondre de ces faits devant la justice, la mère de l'écolier ayant porté plainte, certificat médical à l'appui.

Le mouvement de solidarité s'est étendu aux professeurs des collèges et des lycées, dont bon nombre ont participé à la grève. Le rectorat de Rouen faisait état mardi soir de 35 % de grévistes dans les collèges et 20 % dans les lycées sur l'ensemble de l'académie de Haute-Normandie. En fait, les arrêts de travail ont eu lieu pour l'essentiel dans l'agglomération de Rouen, où les cours avaient cessé dans de nombreux établissements. Mardi après-midi, 2 500 personnes, dont des parents d'élèves, ont défilé dans les rues de Rouen entre le rectorat et l'inspection académique. Cette mobilisation a surpris par son ampleur.

L'affaire remonte au 5 octobre : dans les couloirs de l'école Pouchet, deux élèves se chamaillent. François Giffard intervient, sépare les deux gamins et donne deux coups de pieds au derrière du plus énervé, le reconduit fermement dans sa classe et le gratifie d'une troisième correction. L'enfant ne dit mot de l'incident en classe mais confie son malheur à sa mère à l'heure de la sortie. Après une visite chez le médecin *qui constate divers hématomes, la* mère de famille alerte les autorités académiques et dépose plainte.

La machine juridico-administrative se met alors en marche contre François Giffard, malgré le soutien assez exceptionnel de la quasi-totalité des parents d'élèves de l'école et celui, plus habituel, de ses collègues. Selon Gilles Moyon, responsable départemental du syndicat des enseignants (FEN), le risque est grand de voir l'instituteur frappé d'une sanction, la radiation, sans commune mesure avec les faits qui lui sont reprochés. François Giffard reconnaît sa faute, mais ses collègues considèrent que *« cette affaire mérite tout au plus un avertissement, voire un blâme »*.

« TERMINER EN FESSÉES »

« Nous avons tous été confrontés à des situations qui se sont terminées en fessées, quand tous les arguments verbaux n'étaient pas suivis d'effet », explique une institutrice qui travaille dans un quartier difficile de l'agglomération rouennaise. Mal dans leur peau, les enseignants sont, de plus, convaincus que leur administration veut faire de ce cas *« un exemple »*. Des rumeurs ont couru quant à l'intervention du ministère dans cette affaire, formellement démenties, mardi, dans un fax adressé aux syndicats par Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire. Ces rumeurs avaient fait monter l'affaire et alimenté les critiques contre le ministre Claude Allègre, dont *« les méthodes font des émules dans les rectorats et les inspections académiques »*, selon Elisabeth Labaye, responsable du SNES.

Autour de l'école Pouchet, un établissement sans histoires, des parents sont attristés du *« refus de tout dialogue »* de la part d'un des leurs. *« M. Giffard a beaucoup de sang-froid et d'humour et nous parle très clairement du problème*, raconte une mère d'écolier, *et maintenant les enfants sont malheureux. »*

Mardi, avant de recevoir une délégation d'enseignants en grève, Jacques Naçabal, inspecteur d'académie, a annoncé un report du conseil de discipline, prévu initialement le 2 décembre. Une procédure de médiation pénale est prévue le 4 décembre à Rouen pour examiner la plainte déposée par la mère. *« Il apparaît opportun d'en attendre les résultats avant de statuer définitivement au plan administratif »*, a décidé l'inspecteur d'académie.

Etienne Banzet

L'engin explosif n'était pas « conçu pour tuer », affirme Thierry Serant, sans convaincre les experts

LYON
de notre envoyé spécial

« Je voulais flanquer une grosse frousse à ma femme pour pouvoir reconstituer notre famille. » Mardi 1er décembre, au deuxième jour de son procès devant la cour d'assises du Rhône à Lyon, Thierry Serant, poursuivi pour *« tentative d'assassinat »*, maintient la version des faits qu'il a toujours donnée : s'il a, le 12 novembre 1996, fait exploser une bombe artisanale devant le lieu de travail de son épouse, c'était seulement pour provoquer chez elle un *« choc psychologique »* et l'amener ainsi à renoncer au divorce qu'elle avait demandé (*Le Monde* du 2 décembre).



PROCÈS

« Ce que j'ai fait est complètement aberrant, reconnaît-il devant ses juges. *Je l'ai fait pour préserver ma fille que je ne voyais pas en sécurité sans cellule familiale. »* A l'en croire, *« le divorce aurait eu lieu sans problème »* s'il n'y avait eu cette peur pour son enfant : *« J'avais le nez au carreau et je suis tombé dans une spirale obsessionnelle. »*

Il aurait agi sur le coup d'une impulsion mal maîtrisée et sans plan préétabli. La preuve ? Il a fabriqué la bombe dans la nuit précédant l'« attentat ». Il n'a fallu que cinq heures à ce spécialiste des explosifs pour glisser dans une boîte de Ricoré un mélange chlorate de soude-sucre, confectionner le système d'allumage télécommandé et placer des clous et des boulons. L'engin, répète-t-il inlassablement, a été conçu pour *« faire beaucoup de bruit et faire peur »*, et en aucun cas *« pour tuer »*.

Pendant l'instruction, ces explications n'avaient pas convaincu le juge chargé de l'affaire qui, au vu des expertises, concluait à l'intention homicide de Thierry Serant. Plusieurs semaines avant les faits, l'accusé avait d'ailleurs envoyé une lettre anonyme – *« On va vous faire sauter »* – à l'entreprise qui employait son épouse. Pendant l'été, il avait même procédé à des essais d'explosifs dans la résidence secondaire de ses parents en Haute-Savoie.

« Vous aviez donc chez vous tout ce qu'il fallait pour confectionner l'engin explosif ? », s'étonne la présidente de la cour d'assises, Yvette Vilvert. Thierry Serant, une fois de *plus, a réponse à tout. Le* désherbant, qui contient du chlorate de soude ? Il en utilisait pour les bacs à fleurs de sa terrasse. La poudre noire pour l'allumage de l'engin ? Il est tireur et confectionne lui-même ses balles. La lampe-flash, nécessaire pour déclencher le dispositif, les écrous, les clous ? *« Je suis un manuel, j'avais tout le matériel du parfait bricoleur »*, assure l'accusé.

A un moment, Thierry Serant avait envisagé de munir sa bombe d'un réveil pour le déclenchement automatique de l'explosion. Finalement, il y renonce et opte pour un système de mise à feu télécommandé. *« Je craignais un manque de précision du réveil*, justifie-t-il. *On ne pouvait pas exclure que quelqu'un passe à hauteur de la bombe lors de l'explosion et je ne voulais pas qu'il y ait des blessés. »* C'est pourtant au moment précis où son épouse franchit la porte vitrée de son bureau que l'accusé appuie sur la télécommande.

« DU SUCRE EN POUDRE »

Pour les experts chargés de reconstituer l'engin explosif, il ne fait aucun doute que celui-ci était conçu pour tuer. D'après leurs calculs, la bombe pouvait être mortelle à 40 % dans un rayon de 6 mètres. *« Les compositions à base de chlorate de soude sont prévues pour détoner*, indique Jean Quinchon, ingénieur général de l'armement et spécialiste des explosifs. *Dans le cas qui nous occupe, l'engin a mal fonctionné et il a seulement déflagré, ce qui explique que l'explosion ait été moins violente. »*

Pour Thierry Serant, l'effet était recherché. Il aurait dosé son mélange explosif de manière qu'il ne détone pas, en utilisant du sucre cristallisé. *« Les experts affirment que vous les avez trompés en indiquant avoir utilisé du sucre en poudre*, précise la présidente. *L'essai pratiqué en laboratoire sur vos indications a fait un flop, les écrous ne sont même pas sortis de la boîte, le mélange explosif n'a pas détoné ni même déflagré, il s'est simplement consumé. Selon eux, vous auriez en fait utilisé du sucre en poudre. »* L'accusé nie toujours.

Thierry Serant a-t-il sciemment conçu un engin capable de tuer et qui a mal fonctionné ou bien voulait-il seulement faire peur avec une « bombinette » un peu bruyante ? En rendant leur verdict mercredi 2 décembre dans la soirée, les jurés diront s'il y avait bien une intention homicide.

Acacio Pereira

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : la commission de révision de la Cour de cassation a ordonné un supplément d'enquête** sur un double meurtre commis en 1986 en Lorraine, pour lequel un homme, alors âgé de seize ans, a été condamné en 1989 à la réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assises de la Moselle. Il avait été jugé coupable des meurtres d'Alexandre Beckrich et Cyril Beining, le 29 septembre 1986, sur une voie SNCF de Montigny-lès-Metz. Ses avocats ont appuyé leur demande de révision sur des soupçons qui pèseraient, selon eux, sur le tueur en série Francis Heaulme.

■ **Le procès en correctionnelle, pour déterminer les responsabilités dans l'avalanche de la crête du Lauzet**, qui a fait onze morts, dont neuf collégiens, en janvier 1998, près des Orres (Hautes-Alpes), aura lieu à la fin de l'année 1999 à Gap, ont indiqué mardi 1er décembre les parents des victimes, dont une délégation a été reçue par le procureur de la République, Michel Sélaries. Les parents, résidant dans la région parisienne, avaient accompagné à Gap le président et le vice-président de l'Association des victimes de l'avalanche de la crête du Lauzet (AVAL 98), venus assister à une confrontation dans le cadre de l'instruction.

■ **La reconstitution des circonstances de la mort d'Abdelkader Bouziane**, tué le 17 décembre 1997, alors qu'il tentait de forcer un barrage à Fontainebleau (Seine-et-Marne), s'est déroulée sous haute surveillance et dans le calme, dans la nuit du lundi 30 novembre au mardi 1er décembre. Environ deux cents jeunes amis d'Abdelkader s'étaient réunis pour l'occasion à proximité du lieu de la reconstitution, bouclé par les forces de police. L'objectif de cette reconstitution était d'établir si la police a agi en état de légitime défense ou s'il s'agit d'une bavure.

■ **L'« affaire Pascal Taïs », du nom d'un homme mort le 7 avril 1993 dans un commissariat d'Arcachon (Gironde)**, a été relancée par la cour d'appel de Bordeaux, mardi 24 novembre. Dans un arrêt, la chambre d'accusation a décidé de rouvrir l'instruction en désignant un conseiller pour mener à terme un supplément d'information. Ce dossier avait fait l'objet d'un non-lieu en 1996. L'autopsie de Pascal Taïs, trente-trois ans, avait révélé qu'il avait trois côtes fracturées, la rate éclatée, un poumon perforé et de profondes blessures sur la tête, le visage et le corps.

■ **Des peines de six mois à sept ans de prison ont été prononcées**, lundi 30 novembre, devant la treizième chambre du tribunal correctionnel de Bobigny (Seine-Saint-Denis), contre vingt-deux personnes, membres d'un réseau de trafiquants de cannabis. Onze d'entre elles ont été condamnées à verser des amendes de près de 20 millions de *francs au total.*

■ **TRANSPORTS : le trafic des bus de la Compagnie des transports de Besançon (CTB)** était totalement paralysé mercredi 2 décembre en raison d'une grève spontanée des conducteurs, déclenchée après une agression survenue mardi. Un bus a été la cible d'un projectile qui a traversé une vitre sans faire de blessé, dans un quartier dit *« sensible »*, le Gounod.

L'incinérateur de Lunel attend son autorisation de mise en service

Cet équipement, d'un coût de 330 millions de francs, a été conçu pour traiter 120 000 tonnes de déchets venus de communes de l'Hérault. Ses opposants lui reprochent son surdimensionnement et de ne pas respecter les nouvelles orientations visant à favoriser un tri sélectif et le recyclage

LUNEL
de notre envoyée spéciale

Au milieu des champs, l'usine en béton nu semble dormir, cheminées éteintes. L'incinérateur de Lunel (Hérault), achevé cet été, attend toujours son autorisation de mise en service. Depuis le jugement du tribunal administratif de Montpellier du 20 mai cassant l'autorisation d'exploiter délivrée par le préfet de l'Hérault le 11 juillet 1996, son démarrage est bloqué. Et la tempête soulevée par la décision du tribunal n'en finit plus d'agiter le pays.

Février 1995, le syndicat Pic et Etangs, qui regroupe quarante et une communes de la zone est de l'Hérault, dirigé par Gérard Saumade, alors président (PS) du conseil général, signe un contrat avec la société Ocréal, filiale de la Lyonnaise des eaux (devenue depuis, en 1997, Suez-Lyonnaise des eaux), afin de construire une usine d'incinération des ordures ménagères à Lunel. Jusqu'alors, ces communes enterraient leurs ordures dans des vieilles décharges, qui, conformément à la loi déchets de 1992, devront fermer d'ici à 2002. La Lyonnaise des eaux investit 330 millions de francs pour cette usine de 120 000 tonnes. En échange, les communes s'engagent à livrer 80 000 tonnes de déchets par an pendant 25 ans sous peine de payer une compensation à l'exploitant.

C'est l'estimation du tonnage à brûler et la dimension de l'incinérateur qui déclenchent les hostilités. En février 1996, le plan départemental d'élimination des déchets définit un schéma prévoyant, conformément à la loi, la mise en place de toutes les filières d'élimination : incinération, mais aussi tri sélectif, recyclage, compost et centre d'enfouissement technique (décharges pour déchets ultimes). Ce plan estime le volume des déchets à incinérer dans la zone du syndicat à 50 000 tonnes. Le préfet donne cependant son aval au projet de Lunel le 16 juillet 1996.

PROJET SURDIMENSIONNÉ

Un an plus tard, saisi par les associations environnementales, le tribunal administratif casse l'autorisation pour non-conformité au plan départemental, jugeant que la taille de l'incinérateur est surdimensionnée. Le jugement souligne l'absence d'étude de filières de traitement des déchets, pourtant obligatoire. Le tribunal reproche également au syndicat de communes de n'avoir prévu ni tri sélectif, ni plate-forme de traitement des mâchefers (résidus ferreux issus de l'incinération), ni centre de stockage des déchets ultimes. Il met enfin en garde contre le risque de pollution de l'étang de l'Or, site classé zone d'intérêt communautaire (ZICO) et zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff), dans lequel l'usine rejette ses effluents liquides. *« Entre les dioxines émises, les rejets d'eau salée et polluée, le trafic de poids lourds livrant les ordures, c'est un risque de pollution trop important auquel on veut soumettre la population »*, assure Claude Tarbourièche, président de l'association Gardarem Saint-Christol.

Pour débloquer la situation, la préfecture lance une nouvelle enquête publique qui s'est achevée le 5 octobre après deux mois d'une campagne âpre. Face aux pétitions, manifestations et réunions publiques des associations, la société Ocréal déploie les grands moyens : distribution de T-shirts, journaux dans les boites aux lettres, interventions dans les écoles… *« La campagne de la Lyonnaise a été un véritable rouleau compresseur »*, estime Olivier Serre, secrétaire départemental des Verts.

Pourtant, sur les sept communes du périmètre de l'enquête publique, quatre se sont prononcées contre le démarrage de l'usine. Cinq mille riverains ont pris position dans le même sens. Craignant pour la santé de la population, quatre-vingt-cinq médecins ont constitué une association. Et la direction régionale de l'environnement (Diren) a émis un avis défavorable.

Conscient de ne pas pouvoir atteindre le tonnage exigé dans le contrat, le syndicat Pic et Etangs s'élargit à quatre-vingt-sept communes. De son côté, l'entreprise soutient que le plan départemental n'est pas réaliste : *« En s'appuyant sur une moyenne nationale, l'évaluation du tonnage à incinérer ne tient pas compte du fait local : dans le Sud on produit plus de déchets que dans le nord de la France »*, assure Bernard Grimaldi d'Estra, responsable d'une filiale de Suez-Lyonnaise des eaux.

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Pour justifier l'usine, la préfecture s'appuie sur le dernier recensement de l'Insee : le département connaîtra une forte croissance démographique d'ici dix ans. *« On est en sous-capacité en matière d'installation de traitement. Aujourd'hui, 50 000 tonnes de déchets partent vers la vallée du Rhône »*, s'inquiète Christian Sapède, secrétaire général de la préfecture, qui s'étonne de *« l'acharnement »* contre l'usine de Lunel alors que *« personne ne parle des quatre autres incinérateurs du département qui génèrent un tas de nuisances »*.

Pas convaincu par cette usine, qualifiée de *« Superphénix de l'incinération »* par un membre du cabinet de Dominique Voynet, le ministère de l'environnement a envoyé sur place, le 30 novembre, une mission d'inspection spécialisée de l'environnement (MISE) chargée de rencontrer tous les protagonistes. Mais le 20 novembre, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable. Le conseil départemental d'hygiène doit se prononcer le 14 décembre. Le préfet aura deux mois pour trancher.

Sylvia Zappi

Un an pour changer de politique

Le préfet de l'Hérault dispose d'à peine un an pour réaliser la révision du plan départemental d'élimination des déchets. Dans un courrier adressé le 4 novembre, Dominique Voynet a tenu à lui rappeler que *« les objectifs de collecte des déchets pour récupérer des matériaux en vue de leur recyclage* (…) *doivent être redéfinis au regard de la circulaire du 28 avril 1998 »*.

Marquant un tournant avec la politique précédente, cette circulaire redéfinit la gestion des déchets afin d'*« arriver rapidement à un rééquilibrage des plans en faveur du tri et du recyclage »*. L'objectif national fixe le traitement de 50 % des déchets (*Le Monde* du 8 mai). L'incinération doit être *« limitée aux seuls besoins »* après réorganisation des filières de récupération.

Expérimentation d'une facturation au prorata de la quantité de déchets

NANTES
de notre correspondant

A compter du 1er janvier 1999, les administrés des Sorinières auront un intérêt très concret à trier leurs déchets. Après un long débat, le conseil municipal de cette commune de 6 500 habitants, au sud de Nantes, a en effet voté, le 25 novembre, le remplacement de la taxe d'ordures ménagères, assise comme partout sur la valeur locative des habitations, par une redevance calculée au prorata des volumes de déchets enlevés. Cette expérimentation, lancée par CGEA Onyx, une filiale de Vivendi, a pour objet d'inciter financièrement au tri sélectif.

Chaque foyer sera facturé en fonction du nombre de conteneurs présentés à la collecte, grâce à un système d'identification par puce informatique. Il pourra déposer à volonté et gratuitement des sacs de déchets recyclables, préalablement triés : papier, carton, plastique, emballages métalliques propres.

INFORMATIQUE EMBARQUÉE DES CAMIONS

Avant de s'engager, la commune a mesuré pendant un an la production de ses habitants grâce aux puces électroniques individualisant chaque conteneur et à l'informatique embarquée des camions qui assurent la collecte (*Le Monde* du 16 janvier). Ce comptage et une communication active sur le tri des déchets ont déjà modifié les comportements et entraîné une baisse de 35 % des tonnages envoyés à l'incinération. L'économie s'est chiffrée à 350 000 francs pour le budget communal en 1998, ce qui a permis de maintenir le coût du poste déchets ménagers à 2 millions de francs. Le gain pourrait atteindre 500 000 francs l'an prochain. *« Nous maîtrisons nos coûts et nous responsabilisons nos concitoyens »*, se réjouit Chantal Couhault, maire (RPR) de la commune.

La société CGEA Onyx a mobilisé de gros moyens pour tester aux Sorinières ce qu'elle espère un jour généraliser aux onze millions de Français dont elle collecte les déchets ménagers. *« Nous passons d'un service public passif et indifférencié à un service public personnalisé, qui permet aux gens d'agir sur leur facturation, comme ils le font pour l'eau, le gaz ou l'électricité »*, explique Marc Reneaume, un des reponsables de cette société.

Dominique Luneau

DISPARITIONS

■ **Mgr JEAN-FRANÇOIS ARRIGHI**, doyen des prélats français de Rome, *est mort lundi 30 novembre* à la polyclinique Gemelli. Né le 1er mai 1918 à Vico (Corse), Jean-François Arrighi était arrivé à Rome en 1948, peu après son ordination sacerdotale. Le cardinal Eugène Tisserant, doyen du Sacré Collège sous Pie XII, Jean XXIII et Paul VI, l'avait appelé à collaborer avec lui et à l'accompagner dans les conclaves de 1958 et de 1963. Il a été ensuite l'adjoint du cardinal Augustin Béa au secrétariat romain pour l'unité des chrétiens de 1963 à 1985. Mgr Arrighi a été consacré évêque en 1985 et nommé vice-président du Conseil pontifical pour la famille et évêque titulaire de Vico-Equense. Ayant vécu un demi-siècle à Rome, il était devenu une véritable institution de la Ville éternelle, où il a été l'administrateur des Pieux établissements de France et était devenu l'assistant spirituel de la haute aristocratie romaine.

■ **GLORIA FUERTES**, romancière et poète espagnole pour la jeunesse, *est morte à Madrid, vendredi 27 novembre*. Née à Madrid le 28 juillet 1918, elle avait publié en 1950 son premier recueil de poèmes, *La Isla ignorada* (« L'île inconnue »), suivi en 1952 de *Chansons pour les enfants* et, en 1954, d'*Anthologie et poèmes de la banlieue*. Professeur de littérature espagnole à l'université Bucknell de Pennsylvannie jusqu'en 1963, elle était rentrée dans les années 70 en Espagne, où elle s'était rendue célèbre avec *Un Globo, Dos Globos, Tres Globos*, une émission télévisée pour les enfants.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 30 novembre-mardi 1er décembre sont publiés :

● **Emploi :** un décret portant création, à l'administration centrale du ministère de l'emploi et de la solidarité, de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques en matière de santé et de solidarité ; un décret portant création d'un comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Laurence et Antoine LACOSTE,
ses parents,
Paul et Mei-Len BORDRY,
le docteur
Bernard LACOSTE,
ses grands-parents,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Victoire,

le 25 novembre 1998, à Paris.

Anniversaires de mariage

– 3 décembre 1996.
3 décembre 1998.

Depuis Notre-Dame d'Aubrune et en passant par les Ararjès, pour le chemin parcouru ensemble.

Une tendre pensée adressée à

Betty.

Michel.

Décès

– Mgr Lacrampe, évêque de Corse.

Les prêtres, diacres, religieux et religieuses du diocèse,

Pascal Arrighi, conseiller d'Etat honoraire, son frère et Mme,

leurs filles et leurs petits-enfants,

Mme veuve Antoine Arrighi-Rostini,

sa belle-sœur, ses enfants et petits-enfants,

Le baron Gino Copa-Solari et Dona Teresa, pour leurs amis italiens,

M. Gaël de Guichen, pour les Français de Rome,

Mme et M. Raymond Petri-Guasco, pour leurs amis corses de Rome,

ont la grande tristesse de faire part du décès, à Rome, à l'âge de quatre-vingts ans de

Mgr Jean-François ARRIGHI,
évêque de Vico-Equense,
vice-président émérite
du conseil pontifical de la famille,
recteur de l'église
de la Trinité-des-Monts,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite national,
croix de guerre 1939-1945.

Les obsèques auront lieu à Rome, le vendredi 4 décembre, à 10 heures, en l'église de la Trinité-des-Monts ; puis la dépouille mortelle sera transférée en Corse, où l'inhumation aura lieu le lundi 7 décembre, à 15 heures, en l'église paroissiale de Vico, où il avait reçu le baptême.

(Lire ci-contre.)

– A Versailles, 4, rue Pierre-Lescot, *le 30 novembre 1998.*

M. Pierre BERTRAND,
premier prix du concours général
d'histoire (1923),
ingénieur de l'Ecole centrale
des arts et manufactures (1930),
chevalier de l'ordre national
du Mérite,
ancien directeur
à la société Progil,

est entré dans la paix du Seigneur dans sa quatre-vingt-douzième année.

De la part de
M. et Mme Yves Bertrand,
Mme Claire Gauthier,
M. et Mme Claude Bertrand,
M. et Mme Hugues Bertrand,
M. et Mme Olivier Bertrand,
M. Denis Bertrand,
M. et Mme Jacques Bertrand,
ses enfants,

Florence et Jean Arjeau,
Dominique et Antoine-Henry d'Andlau,
Patrick et Astrid Bertrand,
Antoine et Nolwenn Bertrand,
Anne Bertrand,
Anne-France Gauthier et Fabrice,
Eric, Pierre, Marc, et Laure Gauthier,
Philippe et Pascal Bertrand,
Nicolas et Frédérique Bertrand,
Camille, Raphaël et Emilie Bertrand,
Franck Bertrand,
Guillemette, Béatrice, Paul-Stéphane,
Roselyne, Marguerite et Jean-Maxime Bertrand,
ses petits-enfants,

Guillaume, Mathieu, Pierre, Baptiste,
Gustave, François, Anne-Catherine, Charlotte,
Laetitia, Caroline,
Paul, Emmanuelle,
ses arrière-petits-enfants,

Mme Jean Dubois,
Mme Roger Bertrand,
Mlle Boucharlat,
ses belles-sœurs,
Les familles Grange, Emelien, *Boucharlat.*

Ils unissent à leurs prières

Mme Pierre BERTRAND,
née Marie-Louise BOUCHARLAT,

son épouse.

Les obsèques auront lieu en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Versailles, le vendredi 4 décembre, à 16 h 15.

Une cérémonie religieuse d'inhumation aura lieu à Pressins (Isère), le samedi 5 décembre à midi.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Guillaume et Marie-France,
Dorothée, Caroline,
Brigitte et Richard Catot,
Adeline et Eric Mougel,
Jean-Guillaume et Micheline,
Catherine, Marion,
Gabor et Miklos Boldiszär et leurs enfants,
ses neveux,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marguerite-Marie DUBRUEL,
officier de l'ordre national
du Mérite,

survenu, *le 30 novembre 1998, à l'âge de* quatre-vingt-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le *vendredi 4 décembre*, à 11 h 30, en la chapelle de la Maison Saint-Joseph, à Cachan.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Maguy, Maud, Jason, Joseph,
Suzette, Guy, Gladys,
Martine et Erik,
ses enfants, ses gendres et ses belles-filles, ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants, sa sœur,
Jeannot et ses neveux et nièces,
Et toute la famille,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Victor-André GABISON,
née Semha-Jeannette SAAL,

survenu le 30 novembre 1998.

L'inhumation aura lieu le jeudi 3 décembre, à 9 heures, au cimetière Givat-Shaul, à Jérusalem.

26, rue Jean-Jaurès,
93250 Villemomble.

– Paris. Zurich.

Mme Denise Meier,
son épouse,
Mme Annette Bensadoun,
Mme Rosy Zachmann,
ses belles-sœurs,
M. et Mme Alain Sorignet,
M. et Mme Jean Bensadoun,
M. et Mme Jacques Zachmann,
M. et Mme Patrick Zachmann,
Mme Danièle Djian,
Mlle Albanie Bayle,
ses neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces,
Sa famille de Zurich,
ont la douleur de faire part du décès du

professeur-docteur
Hugo MEIER,

survenu, *le 1er décembre 1998, à l'âge de* soixante-dix ans.

L'inhumation aura lieu le vendredi 4 décembre, à *15 heures*, au cimetière parisien de Bagneux.

Réunion à la porte du cimetière, 45, avenue *Marx-Dormoy*, à Bagneux (Hauts-de-Seine).

– M. et Mme Roger Parot,
M. et Mme Jean-Marie Parot,
M. et Mme Maurice Parot,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Madeleine PAROT,

survenu à Villefranche-de-Lauragais, le 30 novembre 1998, *dans sa centième année.*

Selon son désir, ses obsèques *religieuses auront lieu dans l'intimité* familiale, le vendredi 4 décembre, à *14 h 30, en l'église de Vieillevigne* (Haute-Garonne).

Lluis RADA,

né à Barcelone, le 7 janvier 1919,
combattant pour la République espagnole
et résistant du réseau
de Saint-Chamond
sous le nom d'« Antoine »,

nous a quittés brutalement le *27 novembre 1998.*

Que ceux qui l'ont connu et aimé s'associent au chagrin de sa femme et *de sa fille.*

Les obsèques auront lieu le jeudi 3 décembre, à 14 h 30, en l'église Saint-Roch *suivies de l'inhumation au cimetière* de Montmartre.

– *Anuradha,*
son épouse,
Alexandre et Nina,
ses enfants,
Karl-Heinz et Hilde Schulz,
ses parents,
Et toute la famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Heinz-Jürgen SCHULZ,

survenu à Paris, le 17 novembre 1998.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 26 novembre, dans l'intimité, au *cimetière du Père-Lachaise.*

Ses amis se réuniront lors d'un service à la mémoire de Heinz, en l'Eglise réformée du Luxembourg, 58, rue Madame, Paris-6e, le samedi 12 décembre, à 11 heures.

12, rue Roli,
75014 Paris.
Björnsonweg 16a,
22587 Hambourg (Allemagne).

– Nous avons la tristesse de faire part du décès de

Mme Raymonde VIDAL,

le 11 octobre 1998, à l'âge de quatre-vingt-six ans, entourée de la profonde affection de ses proches et de ses amis.

Monique et François Patte (Paris), Jacqueline Vidal et Enrique Buenaventura (Cali), Anne-Marie Vidal (Mane, Alpes-de-Haute-Provence), Jean-Marie et Reina Vidal (Rennes, Ille-et-Vilaine), *Pierre et Sabine Vidal (Paris),* Catherine et Patrice Rajchenbach *(Labarthe-sur-Lèze, Haute-Garonne),* Jean-Christophe Hervé (Paris).

28, boulevard Saint-Jacques,
75014 Paris.

– La famille,
Et les amis de

Bernard VILIN

ont la tristesse d'annoncer son décès, survenu à son domicile, le 28 novembre 1998.

L'inhumation se fera au cimetière du Vésinet, vendredi 4 décembre, à 9 h 45.

27, avenue Alfred-de-Musset,
78110 Le Vésinet.

Remerciements

– Mme Louis Pettiti et ses enfants,
très touchés par les marques d'affection et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Louis Edmond PETTITI

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements, étant dans *l'impossibilité de répondre* individuellement.

Anniversaires de décès

– *Il y a un an, le 3 décembre 1997.*

Pierre DELPY

nous quittait.

« Gémissons, gémissons, gémissons. »

Jeanne et les siens continueront d'espérer.

CARNET DU MONDE
TARIFS 98 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS,
AVIS DE MESSE,
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 109 F HT
TARIF ABONNÉS 95 F HT

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES,
MARIAGES, FIANÇAILLES
500 F TTC FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 60 F TTC
THÈSES - ÉTUDIANTS : 67 F HT
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 +
Fax : 01.42.17.21.36

Colloques

– 6 et 7 décembre 1998. Colloque **« Le dialogue judéo-arabe : de la confrontation à la réconciliation »** tables rondes à 15 heures **« Orient-Occident entre méfiance et fascination ? »** avec Robert Assaraf, Abdelwahab Meddeb, écrivain, *Claude Laloum, politologue.*

17 h 30 « Réveil du religieux entre concorde et conflit ? » avec Albert Mallet, Jacques Hassoun, psychanalyste, René Samuel Sirat, grand rabbin, Rachid Guerbas, musicologue, Farid Aïssani, *membre de la direction du FFS.*

20 h 30 « La démocratie, les droits de l'homme et la paix ? quelles priorités pour le Proche-Orient ? » avec Jean *Daniel, directeur du Nouvel Observateur,* Hocine Aït-Ahmed, président du FFS; Algérie, Théo Klein, avocat, Yéhouda Lancry, député à la Knesset, Michel Gurfinkiel, rédacteur en chef de *Valeurs actuelles.*

Lundi 7 décembre, **à 20 h 30 « L'amour de la paix dans la foi d'Abraham » – Leçon biblique de René Samuel Sirat,** grand rabbin. **21 h 30 : Leçon coranique de Dalil Boubakeur,** recteur de la Mosquée de Paris, sous la présidence de Josy Eisenberg, rabbin. PAF – au Centre communautaire de Paris, 5, rue de Rochechouart, Paris-9e, métro Cadet. Renseignements au 01-49-95-95-92.

QUEL AU-DELÀ
POUR LA NATION ?

La Société P.-J.-Proudhon organise un colloque *international autour de la question* « Mondialisme, internationalisme, *fédéralisme ? », qui se tiendra le* 5 décembre, de 9 heures à 17 heures, au FIAP Jean-Monnet, 30, rue Cabanis, Paris. (Contact : Société P.-J.-Proudhon, Ehess, 54, boulevard Raspail, Paris-6e).

Les Ateliers de Mai
BP 213 – 75226 Paris Cedex 05
Présidence : Edwige Avice

organisent le vendredi 4 décembre, de 14 heures à 18 heures au Sénat, salle Médicis, un colloque sur **« Parité : utopie ou réalité ».**

Avec la participation de Mmes Gisèle Halimi, Janine Mossuz-Lavau, Denise Fuchs, Françoise Gaspard, de MM. Olivier Duhamel et Henri Weber.

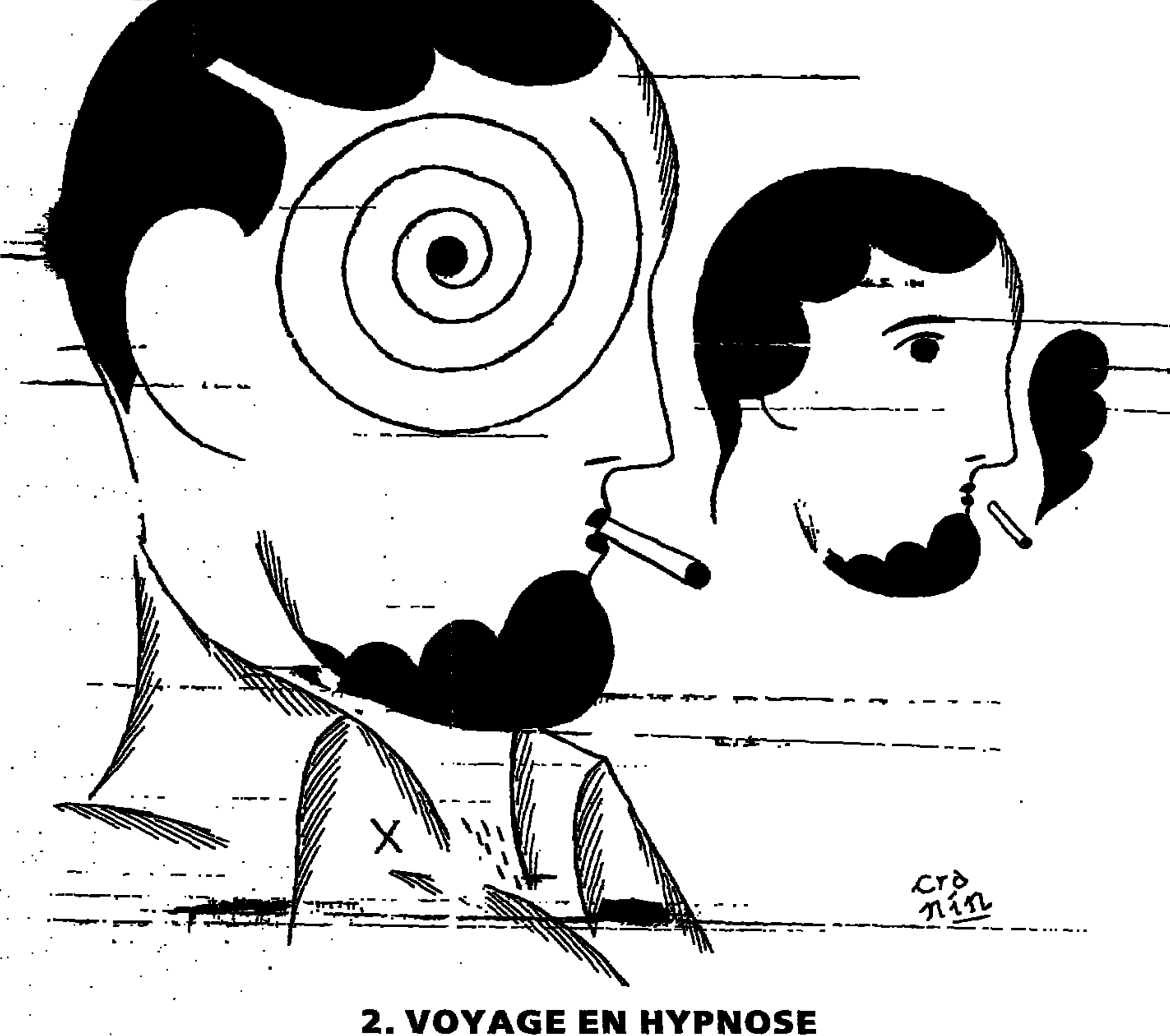
Préinscription obligatoire par téléphone, au 01-53-80-01-47 ou bien au 01-45-80-35-90.

Se munir de sa carte d'identité.

Communications diverses

– L'ANCEF – Association nationale des centres de ski de fond – informe ses adhérents de la tenue de son assemblée générale le 11 décembre 1998, à partir de 9 h 30, à l'hôtel Climat de *France*, à Meylan (Isère).

– **Maison de l'hébreu** : pour lire en deux heures ou s'initier efficacement au biblique et au moderne en dix séances. Professeur Jacques Benaudis : 01-47-97-30-22.



2. VOYAGE EN HYPNOSE

Les chemins de la guérison

Si l'hypnose soigne, c'est qu'elle met en œuvre, par la suggestion, des processus mal connus qui lient le corps, les émotions et la raison. Des praticiens ont recours à cette méthode pour lutter contre le tabagisme, la douleur ou les maladies psychosomatiques

UNE paire d'yeux verts sous une masse de cheveux blond vénitien, Valérie sourit, elle est belle : *« Un corps non douloureux dans lequel on se reconnaît, ça change tout ! »* Il y a un an pourtant, sa vie semblait finie, rongée par la douleur qui la clouait au lit, la déformait, bouchait l'horizon. Valérie, trente ans, est une miraculée de l'hypnose.

Victime d'une malformation rénale, elle souffrait depuis 1995 de douleurs, de coliques néphrétiques et enchaînait infection sur infection, malgré une opération. *« J'étais alitée, j'avais pris quinze kilos, la douleur s'installait de plus en plus. »* A la fin de 1997, elle rencontre Monique Stéphant, psychologue formée à l'hypnose. *« J'étais devenue le mouton à cinq pattes, tout le monde voulait m'aider, mais avec elle, ça a marché ! »* Monique avance une hypothèse : douleurs et infections sont provoquées par un reflux urinaire. *« J'avais perdu l'envie naturelle d'uriner. Mon signal, c'était la douleur »*, dit Valérie. En trois séances d'hypnose, elle retrouve son envie naturelle. Plus de problème dans la journée. Reste la nuit. *« Là, Monique a fait un truc extraordinaire pendant une séance. J'ai aussitôt oublié, car j'étais en transe profonde. Mais, dès le lendemain, je me levais la nuit pour uriner. Un jour, à 3 heures du matin, j'ai entendu sonner un réveil. J'ai cherché, rien. Françoise avait effectivement programmé un réveil qui sonnerait à 3 heures tous les jours ! Mais ce n'était pas de l'imagination, j'ai vraiment entendu le réveil ! Et il m'a guérie. »*

De là à parler de magie, de médecine parallèle, il n'y a qu'un pas. Monique s'en défend : *« Je ne suis pas une Gitane, mais une psychothérapeute ! Ce n'est pas l'hypnose qui soigne, mais ce qu'on en fait. Nous essayons de mettre en route un processus de changement. L'hypnose crée un contexte favorable, c'est un outil, une sorte de turbo. »* De fait, une étude (méta-analyse) récente, publiée dans le journal de l'Association américaine de psychologie, montre que l'hypnose améliore les effets de la psychothérapie. Comment ?

« L'hypnose est un outil pour aborder le rapport entre le corps et l'esprit », explique le docteur Bouhassira, neurologue. Elle remet le corps au centre de la thérapie en « désintellectualisant » celle-ci. Comprendre de façon abstraite la cause de son mal n'a jamais guéri personne. Si l'hypnose soigne, c'est qu'elle met en branle, grâce à la suggestion, d'autres processus, encore mal connus, qui lient le corps, les émotions et la raison. 95 % de l'activité cérébrale est inconsciente. L'amateur de mots croisés le sait bien, lorsqu'il bute sur une définition, repose sa grille, et dix minutes plus tard trouve aussitôt le mot – *« Bon sang, mais c'est bien sûr ! »*. Il a cherché inconsciemment la réponse en faisant autre chose.

« Nous sommes faits de la même étoffe que les songes », disait Shakespeare. L'hypnose agit de plusieurs façons : dans les symptômes physiques (douleurs, maladies psychosomatiques), elle mobilise le mécanisme psychologique responsable de l'effet placebo. Dans les troubles plus strictement psychologiques (addictions, névroses traumatiques, troubles sexuels, phobies, etc.), elle permet non seulement de revivre une expérience, mais surtout de se replacer vis-à-vis d'elle. *« L'hypnose modifie le rapport de la personne par rapport à la souffrance. C'est comme de la gymnastique corrective »*, dit François Roustang. Dans tous les cas, elle provoque un changement, parfois ténu, qui fait boule de neige et, s'il est bien utilisé, déclenche la guérison. *« La psychanalyse tient plus de la boussole, alors que l'hypnose peut donner, sous l'eau, des secousses à un gouvernail bloqué »*, écrit François Duyckaerts dans *Importance de l'hypnose* (Éd. Les empêcheurs de penser en rond).

Et si elle revient aujourd'hui en France, c'est d'abord dans des domaines frontaliers entre la psychothérapie et la médecine classique : maladies psychosomatiques, désintoxications tabagiques et lutte antidouleur.

Le tabagisme est la vache à lait de l'hypnose. *« Je lui ai envoyé plein de clients ! »* s'exclame joyeusement Fabienne Demayo, une ex-fumeuse invétérée, débarrassée en une séance de son vice – *« sans souffrance et sans prendre un kilo »* – par le docteur Jean-Marc Benhaïem. Médecin formé à la psychanalyse, il s'est converti à l'hypnose par *« souci d'efficacité. Je ne pouvais plus rester les bras croisés à écouter les patients et à ne pas les aider »*. En matière de tabagisme, l'efficacité de l'hypnose est certaine : avec 68 % de guérisons, elle dépasse toutes les autres psychothérapies.

Mais c'est l'analgésie qui lui redonne depuis peu ses lettres de noblesse. Maryvonne souffrait depuis une opération en 1995 de lombalgies épouvantables. Patiente du centre antidouleur de l'hôpital Ambroise-Paré, elle avait « tout essayé ». Lorsque, en désespoir de cause, on lui a proposé l'hypnose, elle était très réticente, *« le côté cirque, la manipulation »* la gênaient. Mais, à la quatrième séance, un *« déclic »* s'est produit. *« Plutôt psychologique*, dit-elle, *il m'a aidé à prendre mes distances. »* Peu à peu, Maryvonne a appris à dompter sa douleur : *« On peut se protéger*, dit-elle, *on arrive à faire barrage à la douleur et à mettre une cloison étanche pour l'empêcher d'atteindre le cerveau. Ce n'est pas seulement des mots. »* Aujourd'hui, elle a réduit les médicaments aux doses minimales et envisage d'arrêter. *« J'ai toujours mal, mais je sais faire ce qu'il faut. »*

> « Quand vous avez peur d'avoir mal, vous avez deux fois plus mal. L'hypnose va suggérer autre chose que l'angoisse initiale, c'est un bon complément »
>
> **Docteur Carsin**

« L'effet placebo démontre une capacité, qu'on a tous, de contrôler la douleur. Il joue à 30 % dans tous les traitements, y compris la morphine. Hélas, il est imprévisible ! », explique le docteur Bouhassira, neurologue à Ambroise-Paré. Il existe en effet dans le cerveau des systèmes (les morphines endogènes) dont le rôle consiste à moduler le transfert des messages douloureux, qui remontent depuis les nerfs en passant par la moelle épinière. *« L'hypnose est un des moyens de mobiliser ces systèmes*, dit-il. *30 % à 40 % de nos patients l'utilisent, mais rarement seule, le plus souvent associée à des médicaments. Dans les céphalées, elle est aussi efficace que les analgésiques, sans les effets secondaires. »*

A l'hôpital militaire Percy, le service des grands brûlés a aussi son hypnologue. Monique Stephant, psychologue, s'est formée à l'hypnose parce qu'elle ne supportait pas la douleur omniprésente : *« Connaître les lettres de Freud ne m'aidait pas à soulager ces gens-là. »* Depuis 1988, les pansements des grands brûlés se font heureusement sous anesthésie générale. Monique, d'ailleurs, avoue qu'elle ne se voit pas *« tenir en hypnose quelqu'un qu'on tripote de partout à la fois »*. En Belgique, on a fait des opérations sous hypnose, mais elles relèvent de l'exceptionnel. Monique n'intervient que pour les pansements externes qui, eux, ne bénéficient pas d'anesthésie générale, et au cours des convalescences, lors des mobilisations, parfois fort douloureuses, faites par les kinésithérapeutes.

ELLE a des échecs, comme ce patient, brûlé à la main et mis sous hypnose. Le chirurgien est entré pendant le pansement, et a dit : *« Oh, c'est du troisième degré, ça ne guérira pas tout seul ! »* Le patient est sorti de transe et a hurlé. Mais, la plupart du temps, elle soulage. *« L'hypnose est une arme thérapeutique dont on ignore encore beaucoup de choses*, explique le docteur Carsin, chef du service. *Mais quand vous avez peur d'avoir mal, vous avez deux fois plus mal. L'hypnose va suggérer autre chose que l'angoisse initiale, c'est un bon complément et une relaxation extraordinaire. »*

Retrouvant une légitimité via la douleur, l'hypnose se répand de proche en proche dans d'autres domaines, plus discutés : sexologie, phobies et surtout victimologie. Les traumatisés (explosions, attentats, guerre, etc.), s'ils ne sont pas traités dans les quarante-huit heures, remâchent le drame qui s'incruste et provoque des troubles allant de l'insomnie jusqu'au malaise cardiaque. *« La mémoire fonctionne comme un disque rayé. L'hypnose permet au patient de revivre l'événement et de le resituer dans son histoire personnelle »*, explique Christine Kreitlov, psychothérapeute. A l'hôpital Saint-Antoine, le service de psychiatrie du docteur Ferreri, pionnier en matière de victimologie, pratique aussi l'hypnose. *« Nous travaillons sans à priori ni exclusion*, assure Sami Tawil, qui dirige une unité d'hospitalisation. *Nous utilisons la psychanalyse, le comportementalisme, la pharmacologie et aussi l'hypnose de façon spécifique dans certains cas de névrose traumatique, de symptômes psychosomatiques et de douleurs résistantes. »*

Saint-Antoine n'est pas une exception. Petit à petit, l'hypnose retrouve sa place parmi l'arsenal des psychothérapies courantes. A Charenton, un centre médico-psychologique, unité hospitalière décentralisée réservée aux plus démunis, l'utilise régulièrement mais sans exclusive, dans le cadre de thérapies systémiques brèves. *« On m'attend au tournant, mais comme ce que je fais marche, ça va »*, sourit Christine Cabié, psychiatre.

« Ça me dégoûte, c'est de la supercherie, le retour du maître. C'est totalement contraire à l'éthique ! » s'emporte un éminent psychiatre, chef de service dans un grand hôpital militaire, qui exige l'anonymat. Si l'hypnose gagne du terrain, elle est encore loin d'être partout admise, du moins en France qui reste, grâce à Lacan, le dernier pré carré de la psychanalyse freudienne, l'un des rares pays avec l'Espagne et l'Uruguay où plus de la moitié des psychiatres l'utilisent, alors qu'elle a pratiquement disparu des pays anglo-saxons. *« La France a cinquante ans de retard »*, plaisante Sherrill Mulhern, ethnopsychiatre. *« C'est de l'inquisition. Les lacaniens font régner la terreur, je n'ose plus pratiquer l'hypnose, je crains pour mon avancement »*, avoue un jeune psychiatre hospitalier.

C'est sur les applications strictement « psy » de l'hypnose que se concentrent les attaques des analystes freudiens. Ils accusent pêle-mêle les hypnologues d'*« escroquerie »*, de *« viol de l'inconscient »* et de *« manipulation »*. Les hypnologues répliquent que la suggestion existe dans toutes les psychothérapies, même la psychanalyse, qui n'est, dit François Roustang, qu'*« une suggestion au long cours »*.

Au-delà du débat éthique, les adversaires de l'hypnose critiquent son efficacité : les guérisons ne seraient pas durables et, faute d'analyse des résistances, un symptôme se substituerait à un autre. *« Les études faites avec un suivi de dix-huit mois ne montrent rien de tel*, répond Jean-Michel Petot, professeur à Nanterre. *Au contraire, on constate souvent un effet boule de neige : la disparition du symptôme réagit bénéfiquement sur l'ensemble de la personnalité du patient. »*

> « C'est de l'inquisition. Les lacaniens font régner la terreur. Je n'ose plus pratiquer l'hypnose, je crains pour mon avancement »
>
> **Un psychiatre hospitalier**

IL y a plus grave. Car l'hypnose mal utilisée peut être dangereuse. Outre-Atlantique, elle a été victime de son succès. La police y a eu recours pour obtenir des témoignages, avec pour conséquence maints procès et erreurs judiciaires. *« C'est impossible*, explique Christiane Kreitlov, *la mémoire est constamment réinterprétée. Quand vous faites revivre un traumatisme sous hypnose, ce qui vient est ce qui perturbe la personne, pas forcément ce qui s'est vraiment passé. En tant que thérapeute, ça m'est égal, mais ça ne fait pas un témoignage fiable. A l'Institut Milton Erickson de Paris, la police nous a appelé, nous avons refusé. »* Les expériences de « vies antérieures », en vogue aux Etats-Unis, montrent les limites de l'exercice. *« C'est du pipeau ! »* grogne une hypnothérapeute. L'ennui est que le patient, ayant revécu l'expérience, se met à y croire dur comme fer.

Pis encore, les abus de l'hypnose ont provoqué une véritable épidémie de « personnalités multiples » : 30 000 cas, dont plus de la moitié depuis 1980. Comment ? *« Les psychologues américains*, explique Jean-Michel Petot, *se sont persuadés que c'est une pathologie fréquente, que le traitement de choix était l'hypnose, et que la cause en était des abus sexuels, voire des rites sataniques subis pendant l'enfance. »* Résultat : sous hypnose, les sujets les plus suggestibles, lancés artificiellement à la recherche de souvenirs, en ont créé. Puis, les ayant « revécu » sous hypnose, se sont mis à y croire, au point d'en convaincre leurs thérapeutes, notamment féministes. *« Cette utilisation aberrante de l'hypnose a fabriqué une pathologie chez les gens fragiles, déjà un peu dissociés »*, dit-il. *« L'hypnose est très utile à condition d'être utilisée par de bons psychothérapeutes*, ajoute Sherrill Mulhern ; *mais c'est une technique à double face. Les Américains ont fait les idiots avec. »*

En France, on est encore très loin de ces dérives. Le retour de l'hypnose est réel. Il se fait par la petite porte. Ce n'est peut-être pas un mal. Retrouvera-t-elle un jour droit de cité ? Ce n'est pas sûr. Les praticiens ont beau s'expliquer, arguer de leurs résultats, l'hypnose sent toujours le soufre. *« L'attitude des gens balance entre la peur et la pensée magique ; vous n'imaginez pas le nombre de lettres que nous recevons, nous demandant de guérir la sclérose en plaques !*, regrette Gilbert Tordjman, sexologue. *L'hypnose ne mérite ni ce rejet massif ni cet espoir démesuré. C'est un outil thérapeutique, pas une panacée ! »*

Véronique Maurus

Dessin : Brian Cronin

FIN

Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La télévision en panne

EN finir avec les tunnels publicitaires sur les chaînes publiques : c'était une mesure si claire, si facile à comprendre, si logique que le gouvernement Jospin l'avait faite sienne. Le premier ministre s'était convaincu d'en faire « son » cadeau de Noël aux Français. Enfin un projet de loi concret, visible sur un écran de télévision. Quoi de plus louable que de tenter de desserrer l'étau de l'audimat qui étrangle le service public de la télévision ? De tenter d'en finir avec ce triste sprint que court France 2 pour rattraper TF 1 ?

Ces bonnes intentions masquaient mal ce constat cruel pour le gouvernement : en l'état, après déjà deux versions, le projet de loi sur l'audiovisuel public était mal parti. La réforme de l'audiovisuel engagée depuis dix-neuf mois par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, a totalement pataugé. Trop mal ficelé, taxé d'aider indirectement TF 1 et M 6 sans pouvoir non plus assurer à long terme le financement de la télévision publique, le projet de loi a logiquement – et heureusement – été reporté, mardi.

La gauche a toujours eu à l'égard de l'audiovisuel une attitude paradoxale. Elle a voulu casser le lien direct entre le pouvoir politique et la télévision en créant une autorité indépendante chargée de nommer les dirigeants des chaînes ; le projet d'aujourd'hui menaçait de remettre en cause cet acquis. Elle a ouvert, la première, la vanne des télévisions commerciales en autorisant les créations de Canal Plus, de La Cinq de Silvio Berlusconi, puis d'une sixième chaîne. Mais au fond d'elle même, elle a toujours rêvé de revenir sur la privatisation de TF 1.

Hormis des réformes de structure et malgré des dizaines de rapports sur le sujet, rien n'a été réellement mené sur la question essentielle : celle des missions du service public. A quoi sert de conserver une télévision échappant aux lois du marché si elle doit être soumise aux règles de l'audimat et ainsi conduite à n'être qu'une pâle copie des chaînes privées ? Le débat politique se faisant de plus en plus à la télévision, les chaînes appartenant à la collectivité ne devraient-elles pas lui consacrer une place privilégiée ? Jamais, des moyens aussi décents que leurs consœurs britanniques ou allemandes n'ont été donnés aux chaînes publiques françaises. Une augmentation de la redevance a toujours été considérée comme une arme trop impopulaire.

Catherine Trautmann subit donc une double défaite. Elle avait clairement annoncé son intention de moraliser les chaînes privées en limitant les prérogatives des groupes qui vivent des marchés publics. Rien n'y a fait : Vivendi (ex-Générale des Eaux) a tranquillement englobé Havas, qui contrôle Canal Plus, et Bouygues est, pour l'heure, encore le maître solitaire de TF 1. La réforme sur l'audiovisuel privé avait donc déjà été reportée aux calendes grecques. Aujourd'hui, celle du secteur public ne paraît guère mieux engagée.

Bref, l'échec est patent et la confusion générale. Le premier ministre ne peut se contenter d'en faire porter la responsabilité sur son seul ministre de la communication.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Editoriaux et analyses) ;
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ;
Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

La France et les Etats-Unis face à l'Irak

« COOPÉRATION totale » avec les experts du désarmement et *« contrôle à long terme »* de ce même désarmement, *« examen global »* des sanctions, *« levée de l'embargo pétrolier »* : autant de locutions qui reviennent inévitablement dans tout propos relatif à l'Irak depuis plusieurs mois, mais dont l'acception ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil de sécurité des Nations unies. Au moment où ce dernier multiplie ses appels à Bagdad pour qu'il coopère avec les inspecteurs de l'ONU, les cinq membres permanents multiplient les consultations bi et multilatérales pour tenter de s'entendre sur la suite à donner à une hypothétique soumission irakienne. Lundi 23 novembre, à l'occasion d'un séjour à Paris de Martin Indyck, sous-secrétaire d'Etat américain pour le Proche-Orient, l'affaire irakienne était au cœur des discussions régulières qu'entretiennent Américains et Français.

Alors que, jusqu'à présent, le Conseil de sécurité et les Etats qui en sont membres réagissaient au coup par coup aux variations cyclothymiques du comportement irakien, ces échanges de vues visent à préparer l'avenir en tentant d'élaborer un scénario de sortie maîtrisée du régime des sanctions imposé à l'Irak après l'invasion du Koweït en août 1990. Plus prosaïquement, selon l'expression d'un diplomate français, l'objectif est de *« ne pas garder le nez sur le guidon et d'envisager les moyen et long termes »* au cas, tout à fait hypothétique admet ce diplomate, où l'Irak accepterait de satisfaire à toutes les exigences de l'ONU.

Pour être en mesure d'envisager en commun l'avenir de l'Irak, Français et Américains doivent dissiper les malentendus qui se sont instillés entre eux, au fil des crises qui ont opposé l'Irak à l'ONU. La singularité de la position française est, de fait, épisodiquement assimilée à une collusion avec l'Irak, ce qui irrite au plus haut point Paris, soucieux de défendre sa fiabilité, sans pour autant renoncer à une certaine indépendance d'esprit. Derrière l'apparente distance qu'ils ont officiellement affichée, l'Elysée et le Quai d'Orsay ont été littéralement estomaqués par les récentes insinuations du sénateur républicain américain John McCain, et surtout du premier ministre britannique, Tony Blair, laissant planer des suspicions sur l'attitude de Paris durant la dernière crise entre l'Irak et l'Unscom.

Le premier a laissé entendre que la France a pu informer Bagdad de l'imminence de frappes américano-britanniques, ce qui lui a valu une réponse cinglante du ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, qui a qualifié d'*« idiots »* ses propos. Paris a préféré répondre par un : *« Pas de commentaire »* à des déclarations ultérieures de M. Blair qui, interrogé à ce sujet, loin de s'insurger, a dit *« ignorer si c'est le cas »* et *« espérer »* que ce n'était pas vrai. Les informations de l'hebdomadaire américain *Newsweek*, selon lesquelles ce serait la Grande-Bretagne qui aurait indirectement averti l'Irak de l'imminence de frappes, ont sans doute mis du baume au cœur des responsables français.

« FEU ORANGE »

Washington et Paris sont d'accord sur l'essentiel, c'est-à-dire l'incontournable application par l'Irak des résolutions des Nations unies, et les moyens de l'empêcher de reconstituer son armement et de représenter une menace pour ses voisins. En revanche, des différences les séparent sur la marche à suivre et les détails. Détails qui ne sont pas dérisoires. Les conditions d'un *« examen global »* des relations de l'Irak avec les Nations unies en sont un exemple éloquent. Lorsque le Conseil de sécurité de l'ONU s'est engagé à procéder à un tel examen global, il a posé un seul préalable : la reprise inconditionnelle de la coopération de Bagdad avec les experts du désarmement. Mais le président américain, Bill Clinton, prenant acte, le 14 novembre, de l'annonce par Bagdad de la reprise de cette coopération, a énuméré cinq exigences, dont il est difficile de comprendre si elles sont, à ses yeux, des conditions à un examen global des sanctions.

L'une de ces exigences en particulier – *« l'Irak doit régler toutes les questions en suspens évoquées par l'Unscom et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) »* – est en fait, remarque-t-on à Paris, la condition *sine qua non* pour la levée de l'embargo pétrolier, en vertu du paragraphe 22 de la résolution 687 du Conseil de sécurité. Elle ne peut donc valoir comme condition à un simple examen global des relations avec Bagdad.

Envisageant l'hypothèse d'un feu vert de l'Unscom et de l'AIEA quant au désarmement de l'Irak, Paris et Washington ont aussi procédé à des échanges d'idées sur le *« contrôle à long terme »* de l'armement irakien : que signifie-t-il sur le plan opérationnel ? Quel est le nombre d'inspections qu'il faudrait maintenir et celui des experts requis pour le faire ? Comment en assurer le financement ? Comment contrôler les importations de biens à usage duel (militaire et civil) ? Comment assurer enfin le financement des obligations à long terme de l'Irak ?

Dans l'hypothèse contraire, c'est-à-dire si l'Irak continue de faire de la résistance et provoque une nouvelle crise, Américains et Français ne sont pas sur la même longueur d'onde. Les premiers estiment que la résolution 1205 du Conseil de sécurité les autorise à recourir à la force sans en référer à nouveau au Conseil.

Adoptée le 5 novembre, après l'annonce par Bagdad de l'arrêt de sa coopération avec l'Unscom, ladite résolution *« condamne »* la décision de Bagdad, considérée comme une *« violation flagrante de la résolution 687 [d'avril 1991 sur le cessez-le-feu] et des autres résolutions pertinentes des Nations unies »*. Pour le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, ce texte n'accorde qu'un *« feu orange »* à des frappes, puisqu'il ne les autorise qu'implicitement. Pour le président Jacques Chirac, le Conseil de sécurité est la seule autorité pouvant autoriser le recours à la force.

Les choses n'en sont toutefois pas encore là. On a même l'impression à Paris que les Etats-Unis continuent d'hésiter sur la marche à suivre vis-à-vis de Bagdad : faut-il recourir à la force contre lui, maintenir indéfiniment le système des inspections *in situ* ou passer au contrôle à long terme de l'armement et lever l'embargo ?

Mouna Naïm

« Les Fables » de La Fontaine *par Lionel Kœchlin*

LIVRE SEPTIÈME . FABLE I
LES ANIMAUX MALADES DE LA PESTE
Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugemens de cour vous rendront blanc ou noir.
LES TEMPS CHANGENT
Bof !

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Assainir les finances

LE PROBLÈME de l'équilibre financier est posé cette année avec une gravité nouvelle. Ce n'est certes pas que la situation soit objectivement plus critique qu'il y a un an, ou à tout autre moment depuis la Libération ; mais nous avons appris, avec un niveau de prix qui est aujourd'hui près de dix-neuf fois plus élevé qu'en 1938, qu'entre l'équilibre qui ressort des prévisions officielles et la réalité concrète la différence peut être importante et désastreuse. Nous avons donc plus claire conscience des menaces qui continuent de peser sur le franc.

D'autre part notre production agricole et industrielle a sensiblement retrouvé son niveau d'avant-guerre. Dans ces conditions, le revenu national réel a atteint un point qui ne sera dépassé que lentement. L'heure est donc venue d'assainir complètement les finances et d'assurer vraiment la stabilité de la monnaie. Si nous ne réussissons pas cette année, il n'y a aucune raison pour que nous aboutissions mieux plus tard.

Cependant, le retour à l'équilibre est compromis par l'énormité des dépenses impliquées par le réarmement, la reconstruction et l'équipement. Et, dans la situation présente, ces charges ne peuvent être rejetées : la France doit concourir à l'effort entrepris en commun pour assurer la défense de l'Occident ; elle doit faire sortir les sinistrés de leurs baraques provisoires ; elle doit développer sa production pour réduire peu à peu le déséquilibre de sa balance des comptes et être à même de se passer de toute aide extérieure en 1952.

René Courtin
(3 décembre 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Sida : entre bonne conscience et fatalité

Suite de la première page

L'espérance moyenne de vie en Afrique subsaharienne a chuté de sept ans à cause de cette infection virale. Dans les neuf pays les plus touchés (ceux où plus de 10 % de la population adulte sont contaminés), l'espérance de vie a reculé de dix ans. Les exemples pourraient être multipliés, témoignant de la saignée croissante que provoquera l'épidémie de sida et qui, au-delà des drames individuels et familiaux, induira sans aucun doute, à terme, des déstabilisations profondes socio-économiques autant que politiques. Tout laisse craindre que les exemples africains ne font que préfigurer les crises, aujourd'hui en gestation, dans le Sud-Est asiatique ainsi qu'en Inde et en Chine.

Face à un tel constat, la solidarité internationale apparaît, sinon inexistante, du moins quasi absente. Rien, en pratique, n'est véritablement mis en place pour organiser une lutte commune ; une lutte dans laquelle l'argent et le savoir-faire en matière de diagnostic et de thérapeutique des pays industrialisés viendraient au secours des malades les plus démunis de la planète.

Les diverses manifestations de solidarité mises en place dans les pays riches aux premiers temps de l'épidémie n'ont jamais dépassé les frontières des nations où elles étaient organisées. De ce point de vue, le rêve, un moment incarné, d'une « internationale » de la lutte contre le sida est bel et bien moribond. Mobilisera-t-on, dans un avenir proche, l'opinion publique occidentale face à un mal qui, pour 95 %, frappe désormais le tiers-monde ainsi que, dans une proportion nullement négligeable, les plus démunis – les toxicomanes notamment – des pays industrialisés ?

Les derniers acquis thérapeutiques, parfois spectaculaires, obtenus à partir de coûteuses polythérapies antirétrovirales, proposées depuis quelques années par différentes multinationales pharmaceutiques, ont brutalement amplifié le fossé séparant les pays industrialisés, de moins en moins concernés, de ceux du Sud, dorénavant en première ligne. L'initiative lancée conjointement, en 1997, à Abidjan, par le président de la République française et le secrétaire d'Etat à la santé du gouvernement Jospin, tarde à se traduire en une réalité tangible.

Dans un tel contexte, la tentation est grande de céder à une forme de fatalité, de désespérance. Les organisations onusiennes, en charge de la lutte contre la pandémie, et les multiples programmes, bilatéraux ou non, de coopération et d'aide au développement, sont-ils de taille à relever un tel défi ? Rien n'est moins sûr. L'un des relais les moins coûteux, mais les plus efficaces, consisterait en une prise de parole, réitérée, des chefs d'Etat et des responsables politiques des pays les plus touchés. Ces déclarations devraient être associées à de véritables programmes visant à la modification des comportements sexuels à risques, au dépistage généralisé des personnes contaminées et à la prise en charge psychologique et médicamenteuse des patients et des victimes.

Faute de la mise en œuvre de tels programmes, le virus du sida continuera à contaminer des fractions de plus en plus larges des populations parmi les plus démunies de la planète.

Jean-Yves Nau

RECTIFICATIFS

TRANSPORTS

Nous avons écrit par erreur, en comparant les réseaux de transport des quatre métropoles, que la densité des gares et des stations de métro est deux fois moins importante en Ile-de-France qu'à New York et à Londres (*Le Monde* du 20 novembre). La comparaison vaut en fait pour New York et pour Tokyo. La densité de l'agglomération de Londres est supérieure de 20 % – seulement – à celle de l'Ile-de-France, comme nous l'indiquions par ailleurs dans l'article.

BRUNO MÉGRET

Le délégué général du Front national, Bruno Mégret, a été condamné, mercredi 25 novembre, par le tribunal de grande instance de Nanterre, pour avoir dit, le 17 février 1997, sur France 2 : *« Les inégalités entre les races, c'est une évidence »*, et non qu'il croyait en *« la supériorité d'une race sur une autre »*, comme nous l'avons indiqué par erreur dans *Le Monde* du 27 novembre. M. Mégret a fait appel de cette décision.

MONACO

Contrairement à ce que nous avons écrit dans notre éditorial du 17 novembre, le Musée océanographique de Monaco ne bénéficie d'aucune aide financière de la part de la principauté monégasque. Ses ressources proviennent uniquement du produit des entrées au musée et couvrent l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'établissement. Elles contribuent, à assurer l'essentiel des activités de l'Institut océanographique de Paris, fondation de droit français dont dépend le musée de Monaco, ainsi que nous le précise le professeur Jean Dorst, vice-président de l'Institut océanographique de Paris.

« Saint Paul » Godard contre « Moïse » Lanzmann ? *par Gérard Wajcman*

POUR certains, le temps serait enfin venu d'abattre une ultime Bastille, de se libérer du *« dernier tabou »* dans ce monde. Ainsi s'exalte Charles Najman dans *Libération* (19 novembre). Contre quels censeurs ? Le ministère de l'intérieur ? Le Vatican ? Non : ceux que le film de Benigni ne fait pas rire et pour qui la représentation de la Shoah pose un problème. Se portant en tête de manif, il se place sous l'autorité d'un propos de Jean-Luc Godard qu'il brandit comme le drapeau de la lutte cinématographique finale : *« Il ne faut pas empêcher les gens de filmer. »* J.-L. G. faisait spécifiquement allusion aux camps et aux chambres à gaz (*Les Inrockuptibles*, 21 octobre).

Mettons au compte d'une simple dérive langagière ce glissement qui fait passer ceux qui penseraient que *« c'est infilmable »* pour des *« empêcheurs »* de filmer. Benigni ou Spielberg semblent avoir été assez peu *« empêchés »* par Claude Lanzmann ou Adorno, tous deux mariés par J.-L. G. pour l'occasion, et dénoncés comme les empêcheurs en chef ; l'un est l'auteur du film *Shoah*, l'autre, philosophe, mort en 1969, s'était interrogé sur la possibilité de la poésie après Auschwitz.

Si on s'en tient là, si on place la question sur le terrain des droits – on a bien le droit de filmer ce qu'on veut ! –, si on ne voit là qu'une enivrante montée au front contre l'oppression, tout est simple : on a toujours raison. Qui ne se rangera derrière une banderole *« A bas la censure ! »* ? Quelle censure ? Et est-ce bien la liberté de création qui préoccupe J.-L. G. au sujet de la Shoah ? J'ai la sensation qu'il fait mine de s'en prendre à une supposée politique des images pour faire passer une autre camelote, une vraie théologie. Une théologie de l'image. Ni nette ni neuve.

Juste une phrase de Godard dans cet entretien récent : *« (...) Je pense que si je m'y mettais avec un bon journaliste d'investigation, je trouverais des images des chambres à gaz au bout de vingt ans. »* Sous ses dehors lisses et sans malice, cette idée empoisonne. Je ne l'aime pas. Pour tout dire, elle m'inquiète. Une phrase pas juste.

Evidemment, je ne discute pas la question de savoir s'il y a ou non des images des chambres à gaz. Je n'en sais rien. Et, même s'il y a de puissantes raisons de penser que non (parce que, malgré ce que J.-L. G. suggère de *« leur manie de tout enregistrer »*, les nazis se sont préoccupés de ne laisser aucune trace et avaient soigneusement interdit toute image ; parce qu'il n'y avait pas de lumière dans les chambres à gaz ; parce que, cinquante ans après, on aurait retrouvé déjà un petit bout de quelque chose, etc.), on est parfaitement en droit d'en faire l'hypothèse. Seulement voilà : supposons qu'on mette la main dessus, qu'est-ce que ça changerait ?

Ce qui me soucie ? Pourquoi J.-L. G. paraît-il, lui, si convaincu que de telles images existent ? Pourquoi lui semble-t-il presque nécessaire qu'il y en ait ? Et puis, si de telles images existent, est-ce qu'elles montreraient ce que fut, réellement, la *« solution finale »* ? Est-ce qu'il est du pouvoir d'une image de nous faire voir, vraiment, l'horreur ? Tout simplement, qu'est-ce que ça prouverait de plus ?

Parce qu'il faut prouver ?

C'est pourtant dans une logique de la preuve que se tient J.-L. G. Déjà, en 1985 : *« Les camps, ça a été filmé sûrement en long et en large par les Allemands, donc les archives doivent exister quelque part, ça a été filmé par les Américains, par les Français, mais ça n'est pas montré, parce que si c'était montré, ça changerait quelque chose. Et il ne faut pas que ça change. On préfère dire : plus jamais ça »* (*L'Autre Journal*, nº 12, janvier 1985). Ce que ça changerait, selon J.-L. G. (laissons là l'aspect légèrement *X-Files* des puissances qui nous cachent un lourd secret) ? Il donne une réponse dans ce même entretien : on montre une seule image des camps, et *« Vergès, il n'existe plus après »*. Je tiens J.-L. G. pour un grand artiste, donc un profond penseur, mais l'avocat Jacques Vergès désintégré par l'exhibition d'une photo des chambres à gaz, confondu par une preuve visible... *Disons que tant d'innocence ou* d'aveuglement désarme. On supposera ainsi que si Vergès a été l'avocat de Carlos, c'est qu'il n'y eut jamais aucune image des massacres terroristes, de Munich ou d'ailleurs, que s'il avait vu des photos de Jean Moulin au des enfants d'Izieu, il n'aurait jamais accepté de défendre Barbie, etc.

> Les opticiens-lunetiers avaient leur slogan : « La vue, c'est la vie. » Jean-Luc Godard a le sien : « L'image, c'est la vérité »

Les opticiens-lunetiers avaient leur slogan : *« La vue, c'est la vie. »* J.-L. G. a le sien : *« L'image, c'est la vérité. »*

Les chambres à gaz ont existé. Je le sais. Pourtant, je ne les ai jamais vues. Je ne les ai pas vu fonctionner. J'ai vu des traces, j'ai vu des lieux, j'ai vu des images des crématoires ouverts, j'ai vu des reconstitutions des chambres à gaz, mais les hommes, les enfants, les femmes courant nus dans les couloirs, poussés dans les douches, mourant asphyxiés en grimpant les uns sur les autres, je ne les ai jamais vus. Pourtant, je sais que cela a eu lieu. Je le sais comme tout le monde le sait – hors ceux qui ne veulent pas le savoir –, comme nous savons qu'il y a des milliards de galaxies dans un univers infini, sans les avoir jamais vues.

Je sais que les chambres à gaz ont eu lieu parce qu'il y a des témoins, des preuves aussi. Pas d'images, mais une infinité de paroles accumulées, privées ou publiques, des victimes ou des bourreaux.

Comment sait-il, lui, J.-L. G., qui pas plus que moi n'a vu ces images, comment sait-il, aujourd'hui, que les chambres à gaz ont eu lieu ? Sa certitude ne repose-t-elle que sur cette conviction qu'il ne peut pas ne pas y avoir d'images ? Parce que si c'est ainsi, alors on va droit à cette conclusion : et si – simple supposition – il n'y avait vraiment pas d'images, est-ce que la conviction sur les camps pourrait en être changée ? Avec ce credo qu'il y a quelque part des images, J.-L. G. ouvre – j'ose le croire, malgré lui, contre lui – la possibilité d'un raisonnement délétère : si, après vingt ans, vingt siècles de recherches, on constate qu'il n'y a décidément aucune image de ce qui doit forcément avoir une image, est-ce que cela ne suffit pas pour faire droit, raisonnablement, au soupçon qu'après tout cela pourrait bien ne pas avoir existé ?

J.-L. G. professe une étrange religion de l'image dont le cinéma serait le lieu de culte. Une autre idée se répète chez lui : celle d'un péché originel du cinéma qui aurait annoncé les camps (il cite alors, assez obscurément, *La Règle du jeu* et *Le Dictateur*), mais qui ne les a pas montrés. Les *« Allemands »*, les *« Américains »*, les *« Français »* les ont filmés, mais le cinéma pas ; il a *« manqué à son devoir »*, il a *« failli »* – les mots sont de lui. D'un côté, un pouvoir coupable de cacher des images, de l'autre le cinéma coupable de n'en avoir aucune.

Selon la doctrine de l'Eglise de la Sainte-Image, ce serait *La Liste de Schindler* contre *Shoah*, pour Spielberg contre Lanzmann. J.-L. G. accuse Lanzmann de ne rien montrer, de ne rien vouloir montrer, et, sans doute, de servir ainsi les intérêts de ceux qui ne veulent rien changer. Ne rien représenter de la Shoah n'est pas un choix libre, *mais forcé*. Il n'est pas question d'interdit – au nom de quoi ? C'est simplement qu'il y a des choses impossibles à voir. Au regard de l'horreur, *Shoah* réalise une proposition qui paraphrase Wittgenstein : *« Il y a des choses qu'on ne peut voir. Et ce qu'on ne peut voir, il faut le montrer. »* En cela, chez Lanzmann, l'art du cinéma noue intimement l'esthétique et l'éthique. Avec une seule volonté : regarder l'horreur en face. Sans image, parce qu'il y a quelque chose que l'image ne peut transmettre, qui l'excède, quelque *chose de réel. C'est le cœur de l'affaire*. Si on tient cela, alors toute tentation de représenter ne peut qu'être mesurée à cette aune : quelle que soit la qualité des intentions, fabriquer des images de la Shoah reviendra toujours peu ou prou à amadouer, à trivialiser le crime qui, dans sa monstruosité, ne peut avoir d'image. Qu'on le veuille ou non, toute image de l'horreur amène au fond une certaine humanisation de l'horreur, une distance (les films dits d'horreur sont fondés là-dessus), une certaine consolation aussi. C'est pourquoi Lanzmann ne peut que montrer cela, sans image. Parce que ce crime est aussi sans rémission.

Est-ce que J.-L. G. se figure Lanzmann en Moïse descendant à nouveau du Sinaï pour apporter dans le XX[e] siècle, adorateur de veaux d'or électroniques, la loi de l'interdit de la représentation ? J.-L. G. le protestant serait-il, lui, saint Paul ? Saint Paul contre Moïse, tel est le match qui semble l'occuper. Le match du siècle ?

Lanzmann n'est pas Moïse, mais un artiste, qui fait ce qu'il doit. Mais pour J.-L. G., c'est comme si *Shoah*, par sa seule présence, *« regardait »* tout le cinéma, une sorte d'œil hugolien dans le tombeau d'un cinéma coupable depuis cinquante ans d'être traître au réel – c'est lui qui le dit. On comprendrait alors que J.-L. G. ne puisse regarder en face le film qui regarde le siècle en face. Parce que, s'il y a *Shoah*, alors il n'y a pas d'image à venir, pas de salut. Alors, adieu saint Paul, l'annonciateur de l'Image, adieu saint Jean, le précurseur de l'Esprit visible, adieu saint Luc, portraitiste de la Vierge. Adieu saint Jean-Luc. Adieu l'artiste ?

Gérard Wajcman *est écrivain et psychanalyste.*

Non à l'OPA américaine sur les spoliations antisémites

par Théo Klein

JE trouverais désespérant que des banquiers ou assureurs n'acceptent pas de répondre d'erreurs et de fautes commises au sein de leurs sociétés à propos de la rétention d'avoirs juifs de quelque nature que ce soit. Mais il serait intolérable et honteux qu'ils soient conduits à payer, sous la menace de boycottages, pour des raisons d'opportunité commerciale, des montants qui ne seraient pas pleinement justifiés.

Les Etats-Unis ont eu l'immense mérite de libérer la France et l'Europe du martyr nazi. Mais leur rôle dans le sauvetage des juifs a été négatif (refoulement de bateaux d'immigrés) ou indifférent (refus de bombarder les voies ferrées menant aux camps d'extermination). Quant aux recherches qui seraient faites auprès des banques ou des compagnies d'assurances américaines qui pourraient bien détenir aussi des comptes ou des polices dormants, nous n'en avons pas entendu parler.

Je suggère que les autorités américaines veuillent bien considérer que les autorités françaises qui ont, dès avant la Libération, dénoncé et déclaré nulles toutes les mesures de spoliation prises par Vichy, sont aptes à garantir que toute spoliation individuelle, s'agissant de personnes privées, d'associations ou de personnes morales, sera réparée ou indemnisée.

Il faut du reste souligner le haut degré de désinformation qui caractérise les positions de la plupart des intervenants : ils ne parlent jamais des mesures de restitution et d'indemnisation qui ont été prises dès 1944. Ces mesures ont été nombreuses et ont permis aux survivants de reconstruire leur existence et celle de leur famille. Elles ont reconnu des droits aux enfants de ceux qui sont morts en déportation en leur attribuant la qualité de pupilles de la nation. L'ignorance de ces mesures et le refus de s'informer ne constituent pas une preuve de bonne foi.

Je m'adresse aussi à mes amis Israël Singer, du Congrès juif mondial, et Avroum Burg, de l'Agence juive. Rappelez-vous votre lecture rituelle du samedi après-midi et acceptez le précepte de Hillel : *« Ne juge pas ton prochain avant que tu ne te trouves à sa place. »* Respectez l'indépendance de la communauté juive de France. Ne mettez pas en doute le courage de ses dirigeants dont une partie a combattu dans les réseaux de résistance juifs qui ont sauvé tant d'enfants et d'adultes. Ce sont eux qui ont su établir, depuis des années, un dialogue annuel, ouvert, avec le chef du gouvernement français, devant un large public de diplomates étrangers et de journalistes et en présence d'un large éventail de représentants de la communauté juive.

> La plupart des intervenants ne parlent jamais des mesures de restitution et d'indemnisation prises dès 1944

Je m'honore d'avoir, avec l'amicale coopération du premier ministre de l'époque, Laurent Fabius, et étant moi-même le premier président élu du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), institué en 1985 ce dialogue public entre la communauté juive et le chef du gouvernement français. Ce dialogue, je l'ai voulu libre, très direct et sans complaisance. C'est au cours de l'une de ces rencontres annuelles qu'Alain Juppé, premier ministre, a annoncé l'ouverture d'une enquête sur les spoliations. Aucune autre communauté juive dans le monde ne s'exprime ainsi publiquement face au chef du gouvernement de son pays, conduisant celui-ci à lui répondre devant un public très large.

Alors, laissez-nous régler cette affaire, comme nous en avons déjà réglé d'autres. Cessez d'insinuer que nous aurions peur. De quoi aurions-nous peur, nous qui avons relevé le défi de Vichy et des nazis avec les seules armes de la volonté, de l'intelligence et du cœur et avec l'heureuse complicité de tant d'hommes et de femmes courageux ?

Il est tout à fait légitime de vouloir connaître et faire connaître la vérité sur la spoliation (*« les spoliations »* serait plus exact) subie par ceux qui ont été exclus, notamment comme juifs, et frappés de mesures discriminatoires.

Il faut être conscient de ce que cette exclusion et ces mesures ont frappé les personnes définies comme juives tout d'abord et essentiellement dans leur dignité, dans leur liberté professionnelle, dans leur vie sociale et familiale et, enfin, dans leur liberté d'homme ou de femme et souvent dans leur vie même. Ces mesures-là ont été, pour les générations atteintes, bien plus blessantes que les aspects économiques et financiers de la politique d'exclusion et de spoliation.

Que les indemnisations n'aient pas couvert, après la guerre, la totalité des dommages encourus est indéniable. Mais il n'est pas inutile de remarquer que les responsables communautaires d'après 1945, eux-mêmes pour la plupart victimes, n'ont pas jugé nécessaire d'aller au-delà des mesures prescrites, tout en aidant les personnes qui y avaient droit à obtenir réparation directement des autorités allemandes. Ils ont considéré que la France avait été elle-même victime, au-delà de l'agression morale et politique de Vichy, du pillage financier et économique par l'occupant allemand et, enfin, des destructions laissées par les combats militaires sur son sol. Sans doute ont-ils considéré que la règle de la solidarité devait être réciproque.

Ont-ils eu raison ou tort ? Je m'interroge sur notre droit d'en juger aujourd'hui.

Nous sommes arrivés à une période où l'histoire prend le relais du souvenir et où le nombre des porteurs de ce souvenir diminue. Il est vrai que leur situation, ou celle de leurs enfants, peut encore être obérée, psychologiquement et émotionnellement, par le passé cruel de la Shoah. On peut, par contre, s'interroger sur les répercussions économiques et financières après une aussi longue période. La mémoire de la Shoah, dont chaque juif est porteur, est un dépôt sacré. Ce dépôt ne peut faire l'objet de négociations et aucune institution juive, quelque prestigieuse qu'elle puisse être, n'est habilitée à prendre la parole au nom de cette mémoire, et encore moins se l'approprier. Il est au contraire de tradition que chaque communauté, définie généralement par un domaine géographique, s'exprime de manière autonome. Cela n'interdit pas une coopération très large, mais interdit l'intrusion spontanée d'organisations, fussent-elles mondiales ou porteuses d'un nom prestigieux comme celui de Simon Wiesental, sans une coordination préalable avec les dirigeants responsables de la communauté du pays concerné.

Le CRIF, en demandant la création d'un organe de recherche, a précisé qu'il s'agissait dans son esprit d'une recherche historique sans but indemnitaire. Les recherches en cours pourraient cependant conduire à reconnaître des droits à indemnisation à des victimes ou à leurs ayants droit pour des pertes ou des dommages matériels subis. Mais, à l'évidence, la Shoah, elle, ne peut faire l'objet de réparations financières quelconques. Le gouvernement français, la commission Mattéoli, les comités de surveillance, celui des banques comme celui des assurances, effectuent un travail difficile mais sérieux. Soyons vigilants, attentifs à ce que ces travaux soient menés à leur terme et invitons ceux qui, de l'extérieur, s'intéressent à cette affaire des restitutions à se renseigner sur ces travaux, à y apporter une coopération utile, c'est-à-dire libre et réfléchie.

Nous n'avons pas besoin de tribunaux américains incompétents ou de fonctionnaires d'Etats ou de municipalités des Etats-Unis pour chercher et dire la vérité. Nous devons nous opposer à toute récupération politicienne, comme à toute menace de sanctions, comme à ceux qui croient que la fin justifie les moyens. L'enseignement ultime de la Shoah n'est-il pas le respect absolu de la liberté et de la dignité de chaque personne, amie ou ennemie ?

Théo Klein *est avocat.*

Climat : Sam, ça suffit !

par Géraud Guibert

LA conférence de Buenos Aires sur le climat s'est conclue par un échec. Aucune disposition concrète n'a été arrêtée, sinon celle de poursuivre les discussions. Plus de dix ans après la prise de conscience par la communauté internationale de la gravité du problème de l'effet de serre, six ans après la conférence de Rio où un accord était intervenu sur le cadre d'un indispensable programme de lutte contre le réchauffement climatique, nous en sommes toujours au degré zéro de l'action. Les engagements chiffrés pris à Kyoto sont considérés par les Etats-Unis comme un chiffon de papier non signé et non ratifié. Les autres pays n'ont pas pour le moment fait grand-chose pour respecter leur parole.

Le changement climatique n'est pas seulement un problème de qualité de la vie. C'est une question de solidarité vis-à-vis des générations futures et des plus démunis d'aujourd'hui et de demain. La durée de vie moyenne du gaz carbonique est comprise entre cinquante et deux cents ans. C'est donc aujourd'hui que nous préparons les catastrophes à venir, les Tchernobyl climatiques du XXI[e] siècle.

Les Etats-Unis constituent le principal obstacle à une action internationale coordonnée. Ils ne veulent pas modifier leur mode de vie et de consommation, où l'énergie se gaspille massivement. Ils en restent à une vision ultralibérale, où les choix énergétiques sont uniquement fonction de critères marchands, sans prise en compte de leurs conséquences à long terme sur l'environnement. Leur objectif est clair : éviter toute mesure nationale contraignante, en utilisant un marché des « droits à polluer » pour reporter sur les pays en voie de développement le soin de faire le nécessaire.

Cette situation ne peut plus durer. Il faut dire nettement à l'Oncle Sam que ça suffit. La mise en place d'une véritable régulation internationale ne doit pas attendre, comme pour les marchés financiers, l'accumulation de catastrophes en chaîne. Pour y parvenir, l'Europe dispose de deux armes, elle doit les utiliser.

Il s'agit, bien sûr, d'abord, de l'opinion publique. Il faut la mobiliser, dans chaque pays et au niveau européen. Les prochaines élections européennes seront une bonne occasion pour qu'émerge une conscience commune dans les différents pays d'Europe. Mais il faut aller plus loin. Le laisser-aller des Etats-Unis leur donne un avantage indu dans le commerce international. Dans de nombreux secteurs, les Américains ne font aucun effort pour réduire leur consommation et donc leurs émissions de gaz carbonique.

Il est donc urgent de tirer les conséquences de l'échec de Buenos Aires dans les négociations commerciales internationales présentes et futures. L'Organisation mondiale du commerce doit se saisir plus franchement de ce lien entre environnement et commerce, afin de rétablir une compétition loyale.

Le réchauffement climatique doit aussi mieux mobiliser les pays européens. La lutte contre l'effet de serre ne peut qu'être un élément-clé des choix énergétiques, même si ce n'est évidemment pas le seul. Cela suppose d'abord que dans tous les pays une priorité forte soit donnée à la maîtrise de l'énergie et aux énergies nouvelles.

Il serait peu cohérent pour notre pays de vouloir à la fois supprimer le nucléaire et donner la forte priorité, qui est indispensable, à des mesures nationales pour respecter les engagements pris en matière d'effet de serre. Ce débat, nous devons le mener avec nos partenaires européens afin d'aboutir à des solutions nationales compatibles entre elles. Par rapport au tout-nucléaire, une certaine diversification est sans aucun doute souhaitable et même inévitable. Encore faut-il que cela ne se traduise pas par un frein ou un recul dans la lutte contre les changements climatiques.

L'Europe doit enfin elle-même, sans attendre, se donner les moyens de respecter les engagements pris. Les pays européens discutent maintenant depuis de nombreuses années de la création d'une écotaxe européenne sur le carbone et l'énergie. L'installation d'un gouvernement à direction sociale-démocrate en Allemagne doit être l'occasion de déboucher enfin sur ce dossier à deux conditions. La taxe sur l'énergie doit être effectivement différenciée en fonction des émissions de gaz carbonique. Elle doit être utilisée pour diminuer les prélèvements obligatoires pesant sur le travail.

Géraud Guibert *est secrétaire national du PS, chargé de l'environnement.*

FINANCE Le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, devait présenter mercredi 2 décembre au conseil des ministres un projet de loi relatif à l'épargne et à la sécurité financière. Ce projet devrait être discuté au Parlement en mars 1999. La réforme devrait prendre effet d'ici à la fin de l'année prochaine. ● LE PREMIER VOLET du projet de loi organise la réforme des caisses d'épargne, qui doivent être transformées en sociétés coopératives. Elles devront placer auprès de leurs clients 18 milliards de francs de parts sociales en quatre ans. ● LE DEUXIÈME VOLET crée trois mécanismes de garantie : un fonds de garantie destiné à assurer les dépôts bancaires à hauteur de 400 000 francs, un fonds destiné à protéger les assurés et, enfin, un mécanisme protégeant les détenteurs de titres (actions, obligations, parts d'OPCVM).

Le gouvernement modernise la protection des dépôts bancaires et de l'assurance-vie

Le projet de loi, présenté en conseil des ministres mercredi 2 décembre, sera discuté au Parlement en mars 1999. Il fait déjà l'objet de vives critiques de la part des banques du secteur mutualiste, qui craignent une solidarité à sens unique

LE MINISTRE de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, garde un mauvais souvenir de deux dossiers qu'il a eu à traiter peu après son arrivée à Bercy : le Crédit martiniquais et Europavie. Pour le premier, un groupe à actionnariat privé, il a dû longuement tendre la sébille à toutes les banques pour les convaincre de contribuer à un sauvetage de place, qui n'est toujours pas bouclé et qui coûtera cher à l'Etat. Dans le dossier Europavie, une petite compagnie d'assurance-vie en dépôt de bilan, il s'est également longtemps heurté au refus de coopérer de la profession de l'assurance.

M. Strauss-Kahn a donc décidé de moderniser la loi bancaire et l'organisation de l'assurance-vie pour mieux organiser la solidarité de place en cas de catastrophe et créer des mécanismes de prévention. Cela passe par la mise en place de fonds de garantie des contrats d'assurance-vie et des dépôts bancaires. Le projet de loi préparé à Bercy devait être présenté au conseil des ministres mercredi 2 décembre. Il sera discuté au Parlement en mars 1999. La réforme doit prendre effet à la fin de l'année 1999. Ce texte est le plus important pour la place bancaire depuis la loi de janvier 1984, d'autant qu'il comprend un autre volet : la réforme des caisses d'épargne.

Pourquoi créer un fonds de garantie des dépôts ? Pour Bercy comme pour la Commission bancaire, l'organe chargé du contrôle des banques, il s'agit de la solution la plus efficace pour protéger les détenteurs de comptes bancaires. Elle serait préférable au système aujourd'hui en vigueur en France, qui couvre les dépôts à hauteur de 400 000 francs dans les banques membres de l'Association française des banques (AFB) – BNP, CCF, Crédit lyonnais, Société générale, Banque Hervet, Banque Martin Maurel, CIC... – et, au-delà de 400 000 francs, dans les réseaux mutualistes ou coopératifs (Crédit agricole, Crédit mutuel, Caisse d'épargne...).

ENGAGEMENT

Le système AFB repose sur un engagement de ses membres à apporter l'argent nécessaire à l'indemnisation des déposants lorsqu'un sinistre se produit. Il a fonctionné à plusieurs reprises (lors de la faillite de la banque Pallas Stern ou de la BCP). Assez lent, il est surtout considéré comme archaïque : la plupart des pays développés sont dotés de fonds de garantie, auxquels les banques apportent chaque année un certain pourcentage de leurs dépôts, de l'ordre de 0,2 pour mille. *« Si on les prend pour référence, le fonds français devrait atteindre à terme un montant de l'ordre de 10 milliards de francs »*, explique-t-on à Bercy. Dans le système mutualiste, la garantie est accordée à chaque caisse régionale ou locale par l'organe central du réseau (Caisse nationale de crédit agricole, Caisse centrale des banques populaires...), qui assure également leur contrôle. Les banques AFB n'interviennent pas chez les mutualistes – lorsque la caisse de Corse du Crédit agricole a des difficultés par exemple –, mais ces derniers ne participent pas non plus aux plans de sauvetage d'une banque AFB.

La vertu d'un fonds de garantie est quadruple. *« Il mettra un terme aux interventions de l'Etat pour sauver des banques privées »*, espère Bercy. Il permet d'intervenir très vite après une faillite bancaire. Par souci de rapidité, la nouvelle loi prévoit que les déposants n'auront plus à produire leurs créances pour être indemnisés. *« Il faut éviter que la disparition d'une banque mal gérée soit un drame pour ses clients »*, explique un spécialiste du contrôle prudentiel.

Le fonds de garantie améliorera aussi la prévention des crises en permettant d'organiser la liquidation amiable d'une banque, comme la place l'a fait pour la banque Finindus en 1997 (*Le Monde* du 14 juin 1997). Lorsque la Commission bancaire constatera qu'un établissement va au devant de graves difficultés, elle saisira le fonds de garantie. Celui-ci, après délibération de son conseil de surveillance, décidera s'il accorde son soutien financier à la banque mal en point, quitte à mettre des conditions à son intervention (notamment la cessation d'activité de l'établissement). La cession ou l'extinction du fonds de commerce de l'établissement en difficulté s'organisera ainsi sans traumatiser sa clientèle, en particulier s'il s'agit de PME.

Le fonds a une quatrième vertu : il regroupe toutes les banques de la place dans un mécanisme unique. Cette solidarité renforcée suscite des critiques très virulentes de la part des réseaux mutualistes, Crédit agricole en tête, qui se préparent déjà à faire entendre leur voix au Parlement. Ils redoutent d'avoir à payer pour les banques AFB, tandis que celles-ci ne paieront jamais pour eux, car ils conserveront leurs systèmes internes. Ils craignent aussi d'avoir à cotiser plus que toutes les autres banques car ce sont eux qui ont le plus de dépôts.

UNE PREMIÈRE EUROPÉENNE

En matière d'assurance, il n'existait jusqu'à présent aucun dispositif de protection des assurés, comme l'a montré la faillite d'Europavie. Les assurances de personnes ont représenté un chiffre d'affaires de 579 milliards de francs en 1997, avec des engagements de 3 100 milliards à l'égard des assurés. Le nouveau système français sera une première en Europe, indique-t-on à Bercy. Pour les titres, actions, obligations ou parts d'OPCVM que les épargnants détiennent dans les entreprises d'investissement ou les banques, il n'existait là non plus aucun dispositif en France. Mais le rôle croissant des sociétés d'investissement, qui ne sont pas toutes des banques, dans la gestion de l'épargne rendait nécessaire un tel dispositif.

La mise en place de ces nouveaux systèmes de garantie s'accompagne d'un renforcement des prérogatives et des pouvoirs des organismes de tutelle dans la banque comme dans l'assurance. En arrière-plan, le projet de Bercy définit les contours d'une nouvelle organisation de ces deux professions. Alors que les banquiers ne se pressent pas pour surmonter le clivage qui sépare les groupes mutualistes des banques commerciales, Bercy dessine une *« maison commune »* à travers le fonds de garantie. Le ministère fait de même dans l'assurance, où les querelles sont déjà en grande partie dépassées.

Sophie Fay et Pascale Santi

Comment fonctionnera le système...

● **Le fonds unique de garantie des dépôts bancaires** devrait mobiliser une dizaine de milliards de francs de capitaux en régime de croisière. Il faudra quelques années pour que les cotisations des banques permettent d'atteindre ce montant. L'assiette des cotisations sera définie par un règlement du Comité de réglementation bancaire et financière. Pour aider les adhérents à cotiser, l'Etat prévoit que 25 % des cotisations au fonds de garantie ouvrent droit à un crédit d'impôt équivalent, à valoir sur la *« cotisation des institutions financières »* (un impôt qui rapporte 2,7 milliards de francs à l'Etat et est assis sur les frais généraux des banques et des compagnies d'assurances).

Ce fonds couvre les dépôts à vue et tous les fonds versés sur les produits d'épargne réglementée (plans, contrats...). Le plafond, jusqu'ici fixé à 400 000 francs pour les clients des banques AFB, sera fixé par les parlementaires et la profession. Le fonds de garantie sera géré par un directoire, composé de trois membres, agissant sous le contrôle d'un conseil de surveillance. Ce dernier sera composé de douze membres. Seront membres de droit les quatre banques contribuant le plus au fonds.

● **La refonte de l'article 52 de la loi bancaire du 24 janvier 1984** : il stipule toujours que *« le gouverneur de la Banque de France, président de la Commission bancaire, invite, après avoir, sauf en cas d'urgence, pris l'avis de la Commission bancaire, les actionnaires ou les sociétaires de cet établissement à fournir à celui-ci le soutien qui lui est nécessaire »*. Le gouverneur n'aura plus à organiser la solidarité de place et le concours de l'ensemble des établissements de crédit pour sauver une banque ou indemniser ses déposants lorsque ses actionnaires ne suffisent pas. Cela se fera dans le cadre du fonds de garantie.

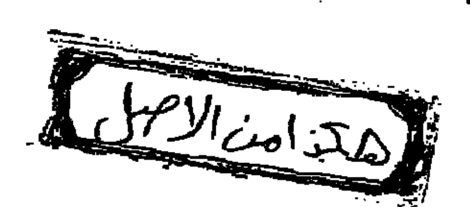
● **Une garantie pour les titres** est mise en place. Elle permettra de couvrir les investisseurs contre une faillite de leur établissement teneur de compte, qui conduirait à l'indisponibilité des titres qui lui ont été confiés.

● **Le Collège des autorités de contrôle des entreprises du secteur financier** est créé et veillera à mieux coordonner les actions entre les différentes entités. Il est composé du gouverneur de la Banque de France, des présidents de la Commission bancaire, de la Commission de contrôle des assurances (CCA), de la Commission des opérations de Bourse, du Conseil des marchés financiers, et de leurs représentants, auquel est associé le directeur du Trésor. Il se réunit au moins trois fois par an, sous présidence tournante chaque année. Ce collège veillera notamment à l'amélioration du contrôle des conglomérats financiers, de plus en plus nombreux en raison du développement de la bancassurance et de la perspective du futur marché euro. Les autorités de contrôle pourront aussi plus facilement coopérer avec leurs homologues internationaux.

● **La réforme du marché hypothécaire** : les obligations foncières, réservées jusqu'ici au seul Crédit foncier de France (CFF), pourront être émises par l'ensemble des établissements de crédit spécialisés. Ces titres sécurisés sont comparables aux *Pfandbriefe* allemands, qui totalisent quelque 1 500 milliards de marks. Ces outils seront assis sur les prêts assortis d'une hypothèque ou d'une caution d'un établissement financier et les prêts aux collectivités publiques. Cette réforme contribuera à faire baisser les taux des prêts aux ménages pour financer leur logement et ceux aux collectivités locales pour financer les équipements de proximité.

■ **Le renforcement des autorités de contrôle** : le gouvernement veut donner la priorité à la prévention et au contrôle interne. La Commission bancaire pourra notamment intervenir avant l'apparition d'un sinistre. La CCA se voit, elle aussi, dotée de nouveaux instruments, notamment la mise en place accélérée de sanctions et la surveillance des intermédiaires (courtiers, associations d'épargnants), qui n'existait pas jusqu'alors.

S. F. et P. Sa.



JE VOULAIS JUSTE VOUS AVERTIR
QUE NOUS SERONS UN PEU
À DÉCOUVERT CE MOIS-CI.

Les caisses d'épargne deviendront des banques coopératives

Ce statut de droit commun leur permettra de nouer des alliances

LES CAISSES d'épargne deviendront une banque coopérative, comme le sont le Crédit agricole et les Banques populaires. C'est ce que propose le projet de loi présenté mercredi 2 décembre en conseil des ministres. M. Strauss-Kahn espère ainsi qu'elles sortiront de *« leur isolement statutaire »*. Jusqu'à présent, elles avaient un statut *sui generis*, qui risquait de les gêner pour réaliser des rapprochements ou nouer des partenariats avec un autre réseau bancaire. Depuis quelque temps déjà, certains dirigeants des caisses d'épargne réfléchissent à la possibilité de se rapprocher des Banques populaires.

L'adoption du statut coopératif a été longuement débattue avec les dirigeants des Caisses d'épargne et évoquée avec les syndicats de l'Ecureuil à l'occasion de la préparation des propositions sur l'avenir du groupe faites par le député Raymond Douyère (PS, Sarthe) au printemps, dont s'inspire le projet de loi. Ce nouveau statut ne prive pas les Caisses d'épargne de toutes leurs spécificités. Au contraire. Pour la première fois, il propose d'inscrire dans la loi les missions d'intérêt général des Caisses d'épargne, l'article 1er précisant que ce réseau *« participe à la mise en œuvre des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions »* et qu'il contribue *« à la protection de l'épargne populaire et au financement du logement social »*. Cela signifie en clair que le gouvernement n'entend pas supprimer ou banaliser le Livret A, qui sert de base à la politique de financement du logement social, et dont l'Ecureuil et La Poste conserveront le monopole de distribution. Le projet de loi précise également que les Caisses d'épargne affecteront une partie de leurs résultats au financement de projets d'économie sociale et locale.

La réforme prévoit un remodelage de l'organisation du groupe. Jusqu'à présent, les 34 caisses d'épargne régionales étaient chapeautées par un groupement d'intérêt économique, le Cencep, et s'appuyaient sur une caisse centrale pour certaines opérations de marché et de gestion de trésorerie. Dans le projet de loi, la création d'une Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance, issue de la fusion du Cencep et de l'ancienne caisse centrale, est prévue. Elle sera détenue à hauteur de 60 % par les caisses d'épargne. La Caisse des dépôts et consignations (CDC) en sera un actionnaire important. Cette caisse nationale aura un directoire et un conseil de surveillance. Tant que le Livret A existera, le président du directoire sera agréé par Bercy. Elle disposera de larges prérogatives pour fédérer et contrôler le réseau, à l'image de la Caisse nationale de Crédit agricole.

Toujours à l'image du Crédit agricole, l'Ecureuil aura une Fédération nationale qui assurera la représentation des sociétaires et la formation des dirigeants. Elle définira les orientations nationales du financement par les caisses d'épargne des projets d'économie locale et sociale.

Sur le plan financier, *« le projet a évolué dans un sens qui a tenu compte des observations que nous avions faites »*, relève René Barberye, le président du directoire du Cencep. L'Etat ponctionnera 5 milliards de francs sur les fonds propres du groupe. Les Caisses d'épargne devront ensuite vendre en quatre ans aux nouveaux sociétaires 13 milliards de francs de parts sociales et 5 milliards de francs de certificats d'investissement coopératifs. Ces sommes viendront alimenter le fonds national de réserve pour les retraites, créé par le gouvernement, dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 1999, pour soutenir le régime général des retraites par répartition. Elles seront versées au rythme d'au moins 2,3 milliards de francs par semestre de 2000 à 2003 inclus. Pour organiser le sociétariat, les caisses d'épargne devront se découper en groupements locaux d'épargne (GLE). C'est au niveau de ces structures que se tiendront les assemblées générales de sociétaires et l'élection de leurs représentants. *« Cela va compliquer les choses sur le plan administratif »*, regrette le Cencep, qui aurait sans doute préféré organiser le sociétariat au niveau de la chaque caisse. Mais Bercy tient à l'échelon du GLE : le ministère estime que cette très forte délocalisation évitera que des groupes de pression trop proches des puissants syndicats des Caisses d'épargne – notamment du Syndicat unifié, un syndicat autonome et de la CFDT – ne soient sur-représentés dans les conseils de surveillance des caisses.

Les 39 200 salariés, qui bénéficieront de conditions particulières pour devenir sociétaires, resteront représentés directement au sein de ces conseils. Ils ne pourront pas être plus de trois, à la différence du système actuel. Le projet de loi propose également de modifier les conditions des négociations sociales dans l'entreprise. Jusqu'à présent le fonctionnement de la Commission paritaire nationale rendait impossible la signature de tout accord sans l'appui du syndicat majoritaire, le Syndicat unifié en l'occurence. Son fonctionnement devrait se rapprocher du droit commun. En ce qui concerne le régime de retraite de l'Ecureuil, qui doit être aménagé rapidement, le projet de loi ne préconise aucune solution : elle relèvera de la négociation qui doit aboutir avant la fin du mois de juin.

S. F.

Débat sur la rémunération des parts sociales

Pour faciliter le placement des titres caisses d'épargne et inciter les mutualistes à rémunérer leurs fonds propres autant que les banques cotées, Bercy propose de déplafonner le montant de la rémunération des parts sociales coopératives. Elle pourra être fixée librement par les assemblées générales de sociétaires et ne sera plus limitée au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées.

Les groupes mutualistes et le Conseil supérieur de la coopération, qui les regroupe, s'opposent vigoureusement à ce dispositif. Selon eux, il dénature le principe de la coopération en rapprochant les parts sociales des actions. On en est pourtant encore loin, puisque la valeur des parts ne peut pas fluctner.

Les assurés seront protégés en cas de faillite de l'établissement

LA MISE EN PLACE d'un système de garantie des assurés, en cas de défaillance de leur compagnie, constitue l'une des grandes innovations de cette réforme. *« La France est le premier pays de la zone euro à mettre en place un dispositif complet »*, se félicite Bercy. Institué pour toutes les entreprises d'assurances de personnes (vie, accidents, capitalisation, maladie) – qui représentent un chiffre d'affaires de 579 milliards de francs en 1997 et des engagements envers les assurés de 3 100 milliards –, ce fonds est destiné à agir en amont. Dès que la survie de l'entreprise paraît compromise, le système veille à *« privilégier les transferts de portefeuilles »*, afin d'éviter la liquidation, qui entraîne la cessation des contrats dans des conditions souvent défavorables aux assurés. La Commission de contrôle des assurances (CCA), l'autorité de tutelle des sociétés d'assurances, lance un appel d'offres pour trouver un repreneur. S'il n'aboutit pas, le fonds de garantie interviendra.

Ce fonds est une personne morale de droit privé, gérée par un directoire de trois membres agissant sous le contrôle d'un conseil de surveillance de douze membres. Le débat pour déterminer le montant des cotisations promet d'être animé entre Bercy et la profession. Celle-ci estime qu'il y a très peu de sinistres et qu'elle n'a pas, par conséquent, à cotiser beaucoup...

Pour faciliter la procédure, il est prévu que les assurés qui auront renoncé à leurs contrats d'assurance-vie, mais qui n'auraient pas encore été remboursés parce que leur assureur aurait fait faillite, verront leurs droits reconnus. Les procédures de liquidation d'une société d'assurance-vie sont donc clarifiées. Le gouvernement souhaite étendre le dispositif aux mutuelles du Code de la mutualité et aux institutions de prévoyance, mais ces entités, pour l'instant, le refusent.

P. Sa.



Le Crédit lyonnais vend sa filiale belge à la Deutsche Bank

L'ACQUISITION de Bankers Trust par la Deutsche Bank ne met pas fin aux appétits de la première banque allemande en Europe, futur numéro un mondial. Celle-ci vient d'annoncer la reprise de la filiale belge du Crédit lyonnais, le Crédit Lyonnais Belgium, pour 1 milliard de marks, soit 3,35 milliards de francs. Ce qui entraînerait une plus-value supérieure à 500 millions de francs.

Rolf Ernst Breuer, le président du directoire de la Deutsche Bank, l'avait clairement indiqué lors de la conférence de presse au cours de laquelle il a présenté l'opération Bankers Trust, lundi 30 novembre. *« Nous serons à l'avenir une banque européenne qui dispose d'une plate-forme américaine »*, avait-il relevé, précisant que l'engagement de Deutsche Bank aux Etats-Unis ne l'empêcherait pas de financer une éventuelle opération européenne. *« Vous en aurez la preuve dans les prochaines semaines »*, avait-il lancé. C'est fait. Le communiqué de la Deutsche Bank précise : *« Avec cette reprise, la Deutsche Bank fait un nouveau pas dans son expansion en Europe, conformément à sa stratégie. »*

Le Crédit Lyonnais Belgium est la sixième banque belge avec un total de bilan de 83 milliards de francs. L'établissement belge exerce des activités de banque de détail, tournées principalement vers une clientèle haut de gamme et d'entreprises. Il compte 38 agences et emploie près de 950 personnes. En 1997, il a dégagé un bénéfice net de 166 millions de francs français, pour un produit net bancaire de 866 millions de francs. La Deutsche Bank prévoit de regrouper prochainement l'ensemble de ses activités en Belgique avec celles de la filiale du Crédit Lyonnais. La banque française n'a accepté qu'à reculons, sous la pression de la Commission européenne, de céder cette filiale très rentable, considérée comme un concurrent redoutable et un trublion sur le marché belge. Elle lui servait en outre de base pour son activité de gestion centrale de la trésorerie de ses clients multinationaux. Le Crédit lyonnais va donc recréer en Belgique une agence consacrée à la gestion des flux, notamment en euros.

CURE D'AMAIGRISSEMENT

Le Crédit lyonnais poursuit sa cure d'amaigrissement à l'étranger, conformément aux vœux de la Commission européenne, en contrepartie du plan d'aide de l'Etat français. Bruxelles exige que la banque publique cède toutes les activités non stratégiques en Europe, soit quelque 520 milliards d'actifs, et environ 100 milliards hors du Vieux Continent. Le Lyonnais conserve en revanche son « cœur stratégique » en Europe, à hauteur de 100 milliards de francs d'actifs.

La banque a déjà vendu ses filiales sud-américaines et une partie de ses actifs en Europe, au premier rang desquels le Credito Bergamasaco, l'irlandais Woodchester et CL Bank Nederland. Le Lyonnais a annoncé il y a quelques semaines des négociations *« exclusives »* pour céder ses filiales Crédit Lyonnais Espana et Banca Jover, à deux caisses d'épargne espagnoles, Caja Madrid et Caja Duero. Il reste aujourd'hui à céder la BfG, le dossier le plus délicat. Des discussions sont également en cours pour vendre les filiales australiennes.

S. F. et P. Sa.

Exxon-Mobil, plus grosse fusion de l'histoire

Pour 450 milliards de francs les deux groupes pétroliers américains reconstituent l'essentiel de la Standard Oil, démantelée en 1911 à l'issue d'une procédure antitrust

Le contrechoc pétrolier, qui se traduit depuis un an par une chute de plus de 40 % des cours du brut, oblige les compagnies pétrolières à se regrouper pour enrayer la baisse de leurs résultats. Après les mariages du britannique BP avec l'américain Amoco, du français Total avec le belge Pétrofina, l'américain Exxon a présenté, mardi 1er décembre, les modalités du rachat de son concurrent Mobil. Le nouveau groupe deviendra le premier pétrolier mondial devant l'anglo-néerlandais Shell et se hissera au premier rang des entreprises mondiales par le chiffre d'affaires. Les autorités de concurrence américaines et européennes risquent d'imposer des désengagements dans le raffinage et la distribution. Exxon et Mobil recréeraient en partie la Standard Oil de John D. Rockfeller, dont elles sont issues : la loi antitrust avait imposé son éclatement en 1911.

ALORS QUE les prix du pétrole continuent leur chute – le « *brent* » qualité de référence de la Mer du Nord est tombé à 10,21 dollars à Londres – Exxon a présenté mardi 1er décembre les modalités d'acquisition de son concurrent Mobil. Le nouveau groupe américain deviendra non seulement la première entreprise pétrolière mondiale, détrônant l'anglo-néerlandais Shell, il s'affirmera aussi comme la première firme du monde par son chiffre d'affaires, devançant le constructeur automobile General Motors.

Ce rachat, le plus important de l'histoire industrielle par son montant – 79 milliards de dollars (450 milliards de francs) – relègue loin derrière la dernière opération géante (48,2 milliards de dollars) annoncée au mois d'août, lors de la fusion entre le britannique BP et l'américain Amoco. Exxon, qui détiendra 70 % de la future entité, a proposé un échange d'actions à raison de 1,32 titre pour une action Mobil, ce qui au cours actuel valorise cette action à 94,56 dollars.

Cette acquisition, a indiqué Lee Raymond, le président d'Exxon, n'aura aucune incidence sur les résultats la première année, mais elle aura une contribution positive par la suite, a-t-il ajouté. Il a précisé que ce rapprochement permettra de réaliser 2,8 milliards de dollars d'économies sur trois ans. Les réductions d'effectifs concerneront 9 000 personnes sur les 122 700 que compte le nouveau groupe, soit un peu plus de 7 % des salariés. Simultanément, cette « major » réduira de 10 % ses investissements industriels.

La future entité sera la première compagnie pétrolière mondiale en terme de capitalisation boursière et de réserves d'hydrocarbures (pétrole et gaz) a précisé Lee Raymond. De son côté, le patron de Mobil, Lucio Noto, qui deviendra le vice-président de la future entité, a expliqué qu'avant de choisir Exxon, son groupe avait étudié plusieurs propositions. Le rachat de Mobil ne signifie pas la disparition de l'enseigne puisque la compagnie devrait continuer à vendre de l'essence sous les deux marques. Le futur siège de la compagnie sera à Irving (Texas) dans les locaux d'Exxon, alors qu'à Fairfax (Virginie) les locaux de Mobil seront dévolus au raffinage.

Les plus grands groupes du monde

CLASSEMENT PAR CHIFFRE D'AFFAIRES 1997 — en milliards de dollars

Rang	Groupe	Pays	CA
1	EXXON-MOBIL	(Etats-Unis)	182,4
2	GENERAL MOTORS	(Etats-Unis)	178,2
3	FORD	(Etats-Unis)	153,5
4	MITSUI	(Japon)	142,7
5	DAIMLERCHRYSLER	(Allemagne)	132,7
6	MITSUBISHI	(Japon)	128,9
7	ROYAL DUTCH SHELL	(G.-B./Pays-Bas)	128,1
8	ITOCHU	(Japon)	126,6
9	WAL-MART	(Etats-Unis)	119,3
10	MARUBENI	(Japon)	111,1
11	BP-AMOCO	(G.-B.)	104
12	TOYOTA	(Japon)	95,1
13	AXA	(France)	76,9
37	TOTAL-PETROFINA	(France)	46,5
38	BOEING	(E.-U.)	45,8
45	ELF-AQUITAINE	(France)	43,6

Source : Fortune

En raison des différentes procédures – *assemblées générales des actionnaires*, examen par les autorités de la concurrence tant en Europe qu'aux *Etats-Unis* du projet – l'opération ne sera pas entérinée avant le milieu de l'année prochaine. Vu l'ampleur de la transaction, les dirigeants s'attendent à des observations de la part des autorités de la concurrence, principalement dans le raffinage et la distribution.

Le rapprochement Exxon-Mobil s'apparente en effet à un retour aux sources, en reconstituant l'essentiel de ce qui fut, au début du siècle, la Standard Oil. En 1911, la cour suprême des Etats-Unis, pour contrer la puissance de ce groupe, avait ordonné son éclatement en plusieurs sociétés. La plus importante de ces firmes née de la scission fut la Standard Oil of New Jersey, devenue Exxon. La Standard oil of New-York est quant à *elle* à l'origine de Mobil.

Présent dans plus de 100 pays, Exxon-Mobil deviendra le leader mondial du raffinage avec 56 installations dans le monde, le premier pétrochimiste avec 17 milliards de dollars de chiffres d'affaires, le premier distributeur d'essence avec une part de marché de 13 % devant Shell (10 %). Aux *Etats-Unis*, sa part dans la distribution de carburants dans six Etats dépasserait les 40 %.

Selon le consultant Petro-finance, Exxon devrait voir sa production et ses réserves progresser de moitié par rapport à ses niveaux actuels, grâce à l'apport de gisements, en particulier en *Indonésie et au Nigéria*. En aval, la capacité de raffinage devrait progresser globalement de 60 %, très fortement aux Etats-Unis (85 %) et en Asie (150 %). Dans la distribution, le renforcement sera particulièrement important aux Etats-Unis et au Proche Orient, augmentant de 88 % et de 147 % sur ces deux marchés, et globalement de 59 %.

Ce rapprochement Exxon-Mobil s'inscrit dans le cadre des restructurations imposée par la chute de cours du brut. En l'espace d'un an, les prix du pétrole ont chuté de plus de 40 %, revenant à leur plus bas niveau depuis onze ans et, en termes réels, hors inflation, à leur niveau de 1973. Pendant quelques temps, les pétroliers ont espéré que la crise serait passagère, mais depuis l'été le sentiment s'est inversé. Pour affronter cette période de prix bas durable, les compagnies se sont lancées dans de vastes mouvements de restructuration, bouleversant ainsi le palmarès mondial. Le monde pétrolier se classe désormais en trois grandes catégories. En tête les grands producteurs nationaux que sont l'Aramco en Arabie Saoudite, la NIOC en Iran, PDVSA au Venezuela ou Pemex au Mexique. Viennent ensuite les majors (Shell, BP et Exxon-Mobil). Puis, derrière, un peloton de compagnies (Elf, Texaco, Chevron, ENI) emmené désormais par Total depuis le rachat du belge Petrofina. D'autres rapprochements pourraient avoir lieu dans les prochains mois. L'échec de la fusion prévue par Shell et Texaco dans le raffinage en Europe paraît à cet égard un incident mineur.

Dominique Gallois

Les réserves de gaz et de pétrole

- **Exxon-Mobil** (Etats-Unis) : 21 milliards de barils équivalent pétrole.
- **Royal Dutch Shell** (*anglo-néerlandais*) : 17,5 milliards de barils.
- **BP-Amoco** (Grande-Bretagne) : 14,7 milliards.
- **Chevron** (Etats-Unis) : 6,2 milliards.
- **Total-Pétrofina** (France) : 5,7 milliards.
- **ENI** (Italie) : 4,7 milliards.
- **Texaco** (Etats-Unis) : 3,8 milliards.
- **Arco** (Etats-Unis) : 3,7 milliards.
- **Elf Aquitaine** (France) : 3,35 milliards.
- **Phillips** (Etats-Unis) : 2,2 milliards.
- **Conoco** (Etats-Unis) : 1,9 milliard.

Boeing licenciera un salarié sur cinq d'ici à l'an 2000

LES MÉGA-FUSIONS industrielles, dont Exxon-Mobil offre une illustration spectaculaire, ne risquent-elles pas de donner naissance à des mastodontes impossibles à manœuvrer ? L'exemple de Boeing, qui a annoncé mardi 1er décembre de nouvelles coupes dans ses effectifs, invite à réfléchir aux conséquences de ces rapprochements. Depuis le rachat de McDonnell Douglas en décembre 1996, qui intervenait lui-même peu après la prise de contrôle des activités de défense de Rockwell, Boeing n'est plus tout à fait le géant invincible qu'il donnait l'impression d'être.

Sur les 238 000 salariés qui travaillent aujourd'hui pour le numéro un mondial de l'aéronautique civile et militaire, 48 000 resteront sur le bord de la route d'ici à l'an 2000, a indiqué le groupe mardi, après la fermeture de Wall Street. Ce qui signifie que 20 000 personnes de plus que prévu seront concernées par les dégraissages annoncés ces derniers mois par le constructeur de Seattle.

Officiellement, les dirigeants de Boeing attribuent à la crise asiatique la responsabilité de ce nouveau coup de ciseau social. Il est vrai que son impact sur le trafic aérien, et donc sur les commandes des compagnies, devrait commencer à se faire sérieusement sentir dans quelques mois. Boeing prévoit ainsi une production de 490 appareils seulement en l'an 2000, après le pic de 620 avions qui devrait être atteint en 1999.

Le coup de froid sur un marché qui était il y a encore quelques *mois l'un des plus dynamiques* du monde ne constitue toutefois qu'une partie de l'explication. Les difficultés rencontrées par Boeing pour intégrer l'outil commercial et industriel de son ex-rival, McDonnell Douglas, *ont été portées sur* la place publique. Pire : dans ce contexte déjà délicat de fusion industrielle, *Boeing n'est pas parvenu* à adapter sa production à une demande alors en plein essor.

DÉSORGANISATION

Les livraisons prenaient du retard, et le groupe se voyait contraint de verser des pénalités à ses clients. Cet échec a été sanctionné, fin août, par l'éviction de Ron Woodard, le responsable de la branche d'aéronautique civile, et son remplacement par Alan Mulally, qui s'occupait jusque-là d'activités spatiales et militaires.

Avant même que la crise asiatique ait pu influer sur le carnet de commandes des constructeurs, cette désorganisation a pesé sur les comptes de Boeing. Parallèlement, la guerre commerciale opposant le géant américain à Airbus pesait de plus en plus sur les tarifs consentis aux clients, et donc sur les marges. Au total, Boeing a enregistré une perte (de 178 millions de dollars, soit plus de 1 milliard de francs) en 1997, pour la première fois depuis cinquante ans. Aujourd'hui, le groupe a la certitude de renouer avec les bénéfices cette année. Mais ils ne seront pas *aussi bons* que ses dirigeants l'espéraient. Ces derniers, qui prévoyaient en juillet un résultat de 2 milliards de dollars pour 1998, ont ramené leur pronostic entre 1,5 et 1,8 milliard. Mauvaise nouvelle pour les actionnaires, à qui les analystes prédisent des *dividendes* réduits de *moitié* d'ici à l'an 2000, et pour la Bourse, qui a réduit de 23 % la valeur du titre Boeing depuis le début de l'année alors que l'indice S&P 500 gagnait 21 %.

Phil Condit, le PDG, a bien tenté de redonner confiance aux investisseurs en annonçant des mesures musclées : limogeage de Ron Woodard, programme de rachat d'actions, suppressions massives d'emploi. Ces dernières résoudront-elles les problèmes ? L'annonce d'une première série de 12 000 licenciements, en décembre 1997, avait pris les observateurs par surprise. A l'époque, Boeing venait de recruter 17 000 personnes – après en avoir embauché 21 000 en 1996 – pour faire face à l'augmentation de la production. Laquelle reste à l'ordre du jour pour 1999.

Anne-Marie Ro

Grève à la SNCF : direction et syndicats jouent la montre

A L'IMAGE des journées précédentes, le *trafic ferroviaire était* encore perturbé, mercredi 2 décembre, par le mouvement de grève des contrôleurs entamé vendredi 27 novembre. Ces derniers renvendiquent toujours des augmentations d'effectifs dans une majorité de régions. Dans une lettre commune adressée à Louis Gallois, président de la SNCF, les syndicats CGT, CFDT, FO et SUD-Rail rélèvent que *« le manque d'effectifs se traduit par l'incapacité de la SNCF à répondre aux besoins de transport qui ont augmenté ces derniers mois et, en même temps, sont à l'origine de dégradations des conditions de travail et de vie des cheminots ».*

« Sans attendre les discussions sur la réduction du temps de travail, il y a urgence à ouvrir des négociations afin de mettre à plat les besoins d'effectifs statutaires dans l'entreprise », ajoutent-elles. *« Les fédérations CGT, CFDT, FO, SUD-Rail demandent que la période actuelle de présentation du budget 1999 soit l'occasion d'ouvrir des négociations à ce sujet. »*

Quelques heures plus tard, la direction répondait à cette lettre ouverte dans un communiqué. *« Désireuse de maintenir ouverte la porte de la négociation »*, elle proposait aux organisations syndicales que les revendications concernant les effectifs, les primes et le fonctionnement des établissements soient abordées *dès le mercredi 2 décembre*, lors de la commission professionnelle commerciale voyageurs. Cette réunion prévue de longue date – *il y en a quatre par an – précédera* une autre réunion qui se tiendra les 7 et 8 décembre. En *organisant cette réunion* avec le *« souci d'aboutir très rapidement sur des décisions concrètes »*, la direction veut engager une *« concertation nationale sur le métier des trains ».*

LA PERSPECTIVE DES 35 HEURES

Au cours de ces réunions, les difficultés concrètes du métier de *contrôleur seront abordées* en allant au-delà *« du plus d'effectifs, plus de primes, plus de promotions »*, note la *direction*. Il faut traiter le sentiment d'insécurité, le problème de l'organisation du travail, de la *modernisation*, et surtout les inquiétudes suscitées sur le devenir du métier, ajoute-t-elle.

Les observateurs notent que cette *« porte ouverte »* à la négociation *par la SNCF*, n'est en fait que légèrement entrebaillée et que la direction joue la montre ajoutant que les négociations sur les 35 heures qui doivent débuter le 14 décembre auraient pu d'ores *et déjà être avancées* sans attendre la mi-décembre. Du côté des fédérations syndicales, seule *la CFDT demande une* négociation globale sur l'emploi alors que la CGT, majoritaire, affirme laisser le choix « au terrain » de la poursuite du mouvement. La direction joue sur l'isolement des contrôleurs et le pourrissement du conflit. Elle estime que le temps joue en sa faveur.

De leur côté, les syndicats semblent *considérer que* cette grève sert leurs intérêts à la veille des négociations sur les *35 heures. Quoi qu'il en soit*, 2 % des salariés bloquent un tiers des trains. Mercredi, en début de matinée, *le trafic n'était pas encore* revenu à la normale dans certaines régions. En Ile-de-France, *où la présence des contrôleurs* n'est pas indispensable dans les trains de banlieue, le service était normal. C'est le cas également sur les TGV Eurostar, Thalys, Nord-Europe et Atlantique. Il reste *perturbé* sur les autres grandes lignes ainsi que sur la plupart des réseaux régionaux, à l'exception de la Bretagne, de la Picardie et du Nord-Pas-de-Calais. La veille, 17 régions SNCF (*sur 23*) avaient reconduit le mouvement jusqu'à mercredi matin. Les usagers peuvent se renseigner au 08-36-67-68-69 (1,47 franc la minute) ou par Minitel par le 3615 code SNCF (1,29 franc la minute).

François Bostnavaron

La libéralisation du rail européen attendra

Les ministres des transports des Quinze n'ont que peu abordé, lors du conseil qui se tenait lundi 30 novembre et mardi 1er décembre, le problème de la libéralisation progressive du rail, proposée par Bruxelles. Celle-ci, qui commencerait par une ouverture du marché du fret ferroviaire, est contestée par les cheminots européens, qui ont observé un mouvement de grève lundi 23 novembre, ainsi que par plusieurs Etats membres de l'UE, dont la France.

Le ministre français des transports, Jean-Claude Gayssot (communiste), a récemment dénoncé l'*« ultralibéralisme »* de la Commission européenne et prôné la mise en place *« d'un véritable réseau européen, respectueux des statuts et des prérogatives nationales »*. Pour mémoire, la France, la Belgique et le Luxembourg sont favorables à une coopération, l'Espagne et l'Italie ont une position intermédiaire, alors que les pays du nord de l'Europe sont pour la libéralisation.

Une Smart moins révolutionnaire que prévu

VOITURE ou mode de transport *révolutionnaire ? deux mois après* l'apparition sur la voie publique des premières Smart, la polémique *sur ces véhicules minuscules* et colorés n'en finit pas de rebondir. Désormais les concurrents de Smart et les spécialistes du secteur automobile guettent les réactions des nouveaux smartiens. Citadins, ils se disent globalement satisfaits de leur nouvelle acquisition bien qu'un peu las d'attirer des attroupements de curieux.

« En deux mois, nous avons enregistré 1 600 commandes en France et près de 20 000 en Europe » affirme-t-on chez MCC, la joint venture créée *par le constructeur* allemand Mercedes et l'horloger suisse Swatch (qui a cédé le 4 *novembre les* 19 % de MCC qu'il détenait encore). En novembre, en France, 235 Smart ont été vendues. Un résultat plutôt satisfaisant au regard des objectifs du groupe – 20 000 véhicules en Europe pour la fin 1998 – et des débuts difficles d'autres concepts novateurs, comme la Renault Espace. Le mois *de son lancement, ce véhicule* à succès ne s'est vendu qu'à une dizaine d'exemplaires.

D'ores et déjà, MCC a fait de nombreuses entorses à son concept de base. Sensé révolutionner la conception de l'automobile, il tend à se rapprocher fortement de celui de n'importe quelle petite voiture.

Premier raté : le forfait *« tout compris »* de 24 mois, imaginé pour compenser les limites de ce micro véhicule biplace, ne fonctionne pas *comme prévu. Pour 1 690 francs* par mois, chaque client devait initialement disposer quand il en avait besoin d'une voiture plus spacieuse avec assurance et entretien, ainsi que d'un véhicule de rechange polyvalent. Il lui faudra en fait débourser 3 150 francs par an pour avoir droit à une Mégane trente jours par an ou une Espace dix jours par an chez Avis. Bref, *Smart se contente d'offrir une remise* d'environ 40 % sur les prix affichés par le loueur. La seconde déception concerne les Smart Center. *Véritable vitrine de la marque*, ces points de vente devaient se démarquer des concessionnaires classiques avec leur tour de stockage en verre et leur architecture spécifique. Beaucoup de diffuseurs ne jouent pas le jeu. Le centre Smart de Nanterre (Hauts-de-Seine) par exemple, n'aura pas de tour, et à Avignon (Vaucluse), la micro voiture *cohabitera avec Chrylser dans* une ancienne concession Mercedes scindée en deux points de vente.

Explication de MCC *« Il s'agit de contraintes liées à l'urbanisme existants. Les centres construits de toute pièce auront chacun leur tour ».* Mais le coût des infrastructures spécifiques demandées par Mercedes est un autre argument. Car en *suivant à la lettre* le cahier des charge, chaque Centre Smart nécessite un investissement de 10 à 16 *millions de francs, avec 4 millions* uniquement pour la tour. Pour mener à bien son implantation, MCC a finalement choisi de *s'appuyer* sur le réseau Mercedes et sur de puissants groupes de distribution étrangers, comme le japonais Itochu ou l'américain Hyman, alléchés par la possiblité de s'implanter dans l'hexagone.

MCC prévoit d'élargir rapidement son offre de véhicules. Une Smart diesel sera lancé durant l'été 1999 suivie d'un cabriolet à l'automne. *« Nous étudions aussi une version quatre places de la Smart »* admet la direction. Mais cette diversification passe *pour* un aveu d'échec auprès des spécialistes qui considèrent qu'avec quatre places et des version diesel, la Smart deviendra une voiture comme les autres.

Hélène Risser

Hausse de 23,8 % du marché auto en novembre

La sortie de nouveaux modèles a donné un coup de fouet au marché *automobile français. En novembre*, les immatriculations *ont augmenté* de 23,8 % par rapport à novembre 1997. L'anticipation par les sociétés de location de la suppression de l'avantage accordé aux immatriculations de leur flotte dans la *Marne* (51) a aussi stimulé les ventes. Entre janvier et novembre, les immatriculations ont progressé de 13,9 % à 1,773 million d'unités. Sur l'ensemble de l'année, elles devraient, selon le Comité des constructeurs français d'automobiles, atteindre 1,93 million (+ 13 %).

Sur les onze premiers mois, les marques étrangères ont progressé de *9,9 %* et les marques françaises de 17,1 %. Renault (+ 22,6 % depuis janvier) caracole en tête, Citroën et Peugeot ont moins progressé que le marché. Mais la marque au lion profite désormais du succès de sa nouvelle 206. *Le groupe Volkswagen*, qui enregistre une performance médiocre sur l'ensemble de l'année, a vu ses ventes bondir en novembre (+ 40,2 %) avec l'arrivée de nouveaux modèles.

Les annonceurs sont devenus éditeurs de presse magazine

Les supports proposés par les marques à leurs clients ressemblent de plus en plus à de vrais produits de presse, conçus par des groupes comme Hachette ou Emap, ouverts à la publicité d'autres annonceurs et soumis aux contrôles d'audience

COMMENT SAVOIR si un article sert des intérêts commerciaux ? Une nouvelle étape dans le mélange des genres vient d'être franchie. Les hypermarchés Continent mettent depuis un mois à la disposition de leurs jeunes clients âgés de 8 ans à 12 ans, *Junior Club*, un mensuel de 52 pages avec jeux, bandes dessinées, et articles de fond. Ce magazine, qui est fabriqué par Disney Hachette Presse, l'éditeur de *Picsou Magazine* et du *Journal de Mickey*, est distribué à 250 000 exemplaires dans les quatre-vingt-six magasins de l'enseigne. Avec sa dizaine de pages de publicité, son rédacteur en chef, ses infos pratiques, Junior Club est la forme la plus aboutie du marketing individualisé. Un outil de communication cultivant la ressemblance avec ses alter ego vendus en kiosques au point de s'y méprendre.

Et ça marche. Le lecteur d'un magazine de marque, à qui la marque parle de façon indirecte et distrayante du produit, consommerait 25 % de plus que son voisin, affirme un professionnel. Chez Continent, on est convaincu par la formule puisque le groupe publiait déjà depuis un an un mensuel de 78 pages, *Gagnant* (quatre millions d'exemplaires), destiné aux femmes. Et comme *« les enfants prescrivent près de la moitié des achats alimentaires »*, rappelle le porte-parole de l'enseigne, il fallait aussi leur parler. La France se réveille après les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, mais les annonceurs français sont de plus en plus nombreux à vouloir leur propre magazine. L'agence média Carat en a dénombré 124 différents, soit une diffusion de 400 millions d'exemplaires par an.

On est désormais loin du premier magazine de marque, créé en 1954 par la Fnac. Ils font désormais partie d'une stratégie hors médias complète axée sur la fidélisation qui allie bases de données, promotion hors médias et interactivité. D'ailleurs, abandonnant au fil des expériences sa casquette de vendeur, le magazine de marque ne comprend plus de coupons de réduction, il ne se réduit plus à un catalogue de produits ni ne fait obligatoirement mention de l'entreprise qui se cache derrière. Certains comme *Mouv'* (Orangina) ou *Colors* (Benetton) sont même vendus en kiosques. Les annonceurs veulent d'ailleurs que le dernier-né de leur communication, soit perçu comme un *« véritable magazine »*.

Ils s'adressent désormais à des professionnels de la presse. La plupart des magazines étaient, il y a peu, fabriqués uniquement par des agences spécialisées. Elles se posent désormais en concurrentes des groupes de presse. Le groupe Hachette Filipacchi Medias, premier en Europe sur le secteur de la presse magazine, a créé, il y a un an, une filiale Hachette Filipacchi Interaction (HFI) qui édite les magazines de Ford, Danone, La Redoute, notamment. Loin d'avouer qu'ils tentent ainsi de contrôler de potentiels concurrents, comme le pensent certains observateurs, les professionnels du secteur préfèrent parler de diversification. *« Nous l'avons amorcée il y a dix ans aux Etats-Unis »*, explique Claudine Delalande, qui dirige HFI (30 millions de francs de chiffre d'affaires avec les magazines de marque en 1998).

UN NOUVEAU DÉBOUCHÉ

Pour EMAP, cette activité représente un nouveau débouché. *« Les éditeurs ont une carte à jouer*, affirme Véronique Pican, responsable du nouveau département consacré aux magazines de marque. *Nous maîtrisons la chaîne de la presse, du lancement à la promo en passant par le concept éditorial et la direction artistique (..) et nous savons parler aux femmes, aux hommes, aux adolescents en fonction de leurs centres d'intérêts »*. L'idée est donc d'utiliser le savoir-faire du groupe en puisant dans ses ressources (pigistes, par exemple) et en constituant des équipes ad hoc. Chez Hachette, on envisage d'appliquer la même démarche à d'autres supports comme Internet et la télévision courant 1999. D'autant que cette activité est juteuse : *Junior Club* coûte environ 650 000 francs par numéro à Continent.

Les agences de communication s'inquiètent de cette concurrence des groupes de presse qui donnent accès à la diffusion en kiosques : *« On ne peut pas demander à une rédaction traditionnelle de faire du commercial à côté. Il y a un vrai problème de déontologie »*, martèle Simon Gerstenhaber, un ex-journaliste, aujourd'hui directeur de l'agence Sequoia. D'ailleurs, *« il est plus facile d'apprendre la presse à un homme d'entreprise que l'entreprise à un homme de presse »*, affirme Bruno Scaramuzzi de l'agence Euro RSCG Corporate.

Loin de ces querelles, les annonceurs, eux, travaillent à toujours plus de ressemblance avec la presse traditionnelle : certains ouvrent même les pages de leurs magazines à la publicité d'autres entreprises. *« Des études ont montré que s'il y a avait de la publicité, le conso-lecteur pensait avoir à faire à un vrai journal*, précise Simon Gerstenhaber. *Mais il ne faut pas qu'elle excède 20 % de la pagination. »*

A ce jour, la part des investissements publicitaires dans les magazines de marque se chiffre à 312 millions de francs annuels (contre 8,8 milliards pour la presse magazine). Pour la voir augmenter, les annonceurs devront en passer par Diffusion Contrôle, l'organisme qui certifie l'audience de la presse. Mais, à mi-chemin entre la presse payante et la presse gratuite (distribuée notamment en boîtes à lettres), le magazine de marque n'est pas en odeur de sainteté. Certes, Diffusion Contrôle certifie déjà dix-sept titres conçus par des annonceurs (automobiles notamment) et travaille à un baromètre adapté pour le premier semestre 1999. *« Nous ne voulons pas mélanger les genres »*, confie Patrick Barthement, son responsable. N'est-il pas déjà trop tard ?

Florence Amalou

Entre 50 000 et 250 000 exemplaires

- **92 % des magazines de marque sont diffusés** gratuitement.
- **La grande distribution** diffuse plus de 128 millions d'exemplaires de magazines (*Tati Magazine, Vivre Champion, Gagnant, Le Journal de Carrefour*, etc.) chaque année. De leur côté, les secteurs des médias et des assurances éditent respectivement 81 millions et 50 millions d'exemplaires.
- **Les magazines de marque** ont une périodicité trimestrielle (29 %), mensuelle (25,8 %) et bimestrielle (20,2 %).
- **Plus du quart des magazines** ont une diffusion comprise entre 100 000 et 250 000 exemplaires, 17 % entre 50 000 et 100 000 exemplaires.
- **La cible des magazines** de marque est mixte, toutefois 26 % d'entre eux sont exclusivement réservés aux hommes et 23 % aux femmes.

M 6 se mobilise contre le projet de chaîne pour les 15-35 ans de TF 1

UNE MISE EN GARDE ! Jean Drucker, PDG de M 6, a profité du colloque sur la rentabilité des médias, organisé par le quotidien *Les Echos*, mardi 1er décembre à Paris, pour rappeler à l'ordre TF 1, promoteur en partenariat avec Rupert Murdoch d'un projet de chaîne pour les 15-35 ans. *« Cette chaîne jeune, généraliste, pourrait faire songer à une chaîne que je connais bien »*, a ironisé le patron de M 6. Redevenu sérieux, il a prévenu TF 1 : *« Si l'idée des promoteurs de cette chaîne est de la diffuser sur Télévision par satellite (TPS) »*, M 6, détenteur de 25 % du bouquet, jouera *« à fond son rôle d'actionnaire »* pour s'y opposer. A l'appui de ses dires, Jean Drucker a annoncé que M 6 et Suez-Lyonnaise des eaux, également actionnaire à 25 % de TPS, faisaient front commun contre la chaîne préparée par TF 1. *« Patrick Le Lay a prévenu qu'avec 10 % du capital du futur deuxième bouquet en Italie aux côtés de Murdoch et Telecom Italia il ne serait pas un* sleeping partner. *Avec 50 % de TPS, M 6 et Suez-Lyonnaise des eaux seront cinq fois moins* sleeping-partner *»*, a-t-il précisé. Manière d'enfoncer le clou davantage, il a ajouté : *« Je serai extrêmement vigilant pour voir si cette chaîne est compatible avec les intérêts de M 6. »*

Guère impressionné par les rodomontades de Jean Drucker, Patrick Le Lay a déclaré au *Monde* que *« cette chaîne fait beaucoup plus de bruit qu'elle n'en mérite »*. Pour l'heure, le patron de la Une et de TPS est d'autant moins prêt à y renoncer que, précise-t-il, *« Suez-Lyonnaise des eaux est tout à fait d'accord »* avec TF 1.

« PROVOCATION »

Chargé de conclure le colloque, Pierre Lescure, PDG de Canal Plus, a choisi d'enfoncer le coin entre M 6 et TF 1 et de dénoncer les projets européens de M. Murdoch. Le PDG a surenchéri sur les propos de Jean Drucker, en commentant : *« Quelle plus grande provocation pour M 6 que de voir TF 1, son partenaire dans TPS, annoncer le lancement d'une chaîne qui va directement s'opposer à eux. Je n'ai jamais vu Rupert Murdoch se lancer dans une chaîne importante sans vouloir en être l'opérateur. Il va intervenir beaucoup et acheter beaucoup de droits. »* Ce qui, selon M. Lescure, posera des problèmes à M 6, mais aussi à Canal Plus.

Candidat à la constitution d'un second bouquet en Italie, le magnat australo-américain entre en concurrence avec Telepiù, chaîne cryptée contrôlée à 90 % par Canal Plus. *« C'est un bel effet d'annonce mais rien ne s'est passé depuis lundi dernier. Rien n'a été signé »*, a souligné M. Lescure, qui a évoqué la volonté commune de Telepiù et de la RAI de parvenir à un accord. L'Italie pourrait fermer la porte à Murdoch. Le conseil d'administration de Telecom Italia, réuni mardi 1er décembre, a enjoint l'opérateur de téléphone de *« conduire et terminer au plus vite »* les négociations pour constituer un bouquet. Une décision interprétée, en Italie, comme un mandat de négocier avec Telepiù.

Le patron de Canal Plus a démenti l'intérêt de son groupe pour une entrée dans le capital du bouquet numérique hertzien anglais, On Digital. Tout en ironisant : *« Ça nous démange parfois d'aller titiller Murdoch en Angleterre. Les droits de la pay-TV y seront bientôt libres. Il faudra voir avec Granada et Carlton* (opérateurs d'On Digital). *»*

Guy Dutheil et Alain Salles

La grève des journalistes a été largement suivie

LE MOUVEMENT de grève des journalistes a été largement suivi, mardi 1er décembre, à l'appel de l'intersyndicale (CGC, CFDT, CGT, FO, SNJ) qui protestait contre les risques de suppression de l'abattement fiscal de 30 %, plafonné à 50 000 francs, dont ils bénéficient (*Le Monde* du 2 décembre). A l'issue d'une manifestation devant l'Assemblée nationale, qui a réuni environ quatre cent cinquante personnes, une délégation de journalistes a été reçue par les groupes communiste et socialiste. Véronique Neiertz (PS, Seine-Saint-Denis) a annoncé aux syndicats que le groupe socialiste était prêt à déposer un amendement visant à repousser d'un an la suppression progressive de l'abattement fiscal de 30 % consenti aux journalistes.

Cet amendement sera déposé si aucun accord n'aboutit entre la profession et le gouvernement d'ici au 16 décembre. Le 15 octobre, les députés ont voté pour la mise en place d'une déduction de 30 000 francs, mais les sénateurs ont repoussé cette mesure et voté le gel de la suppression des abattements fiscaux pour un an.

La grève a été très suivie dans l'audiovisuel public, dans les agences de presse et dans la plupart des journaux. A Paris, *Le Figaro, France-Soir, L'Humanité* et *La Tribune* n'ont pas paru, mercredi 2 décembre. *Le Parisien* et *L'Equipe* sont sortis dans des versions très allégées, tandis que *La Croix, Les Echos, Libération* et *Le Monde* sont sortis normalement.

La parution des journaux régionaux et départementaux a été fortement pertubée par le mouvement des journalistes. *Le Progrès, La Montagne, Le Républicain lorrain, Le Bien public, L'Indépendant, Le Havre Presse, Le Havre libre* et *L'Yonne républicaine* ne sont pas sortis. La plupart des autres quotidiens régionaux sont sortis dans des versions réduites. De nombreux journaux ont publié des articles consacrés au mouvement de grève, pour expliquer, à l'image du *Dauphiné libéré*, que les journalistes *« ont défendu hier une mesure fiscale qui n'est pas un privilège mais un élément du salaire et une aide à la profession »*.

A. S.

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **KELLOGG : le producteur américain de céréales devait** annoncer, mercredi 2 décembre, selon des analystes, 400 à 600 suppressions d'emplois à son siège, dans le Michigan, soit 20 % à 30 % des effectifs.

● **PIRELLI : le groupe italien a** annoncé, mercredi, qu'il va reprendre en charge sa *distribution* au *Japon avec* l'objectif de vendre 600 000 pneus en 2 000, contre 320 000 en 1998. Pirelli créera, début 1999, une *société commune*, qu'il *contrôlera* à 51 %, avec son distributeur, Abe Shokai.

● **PANASONIC : les 128 salariés du site de Longwy,** qui a cessé la production de magnétoscopes fin mars, ont reçu, lundi 30 novembre, leur lettre de licenciement.

● **THOMSON MULTIMÉDIA : l'ouverture du capital du groupe français** est *entrée mardi* 1er décembre dans sa phase finale. Alcatel, Microsoft, DirectTV et NEC (voir *Le Monde* du *29 novembre*) *vont acquérir* chacun, le 3 décembre, 7,5 % du capital, apportant 1,8 milliard de francs au groupe, dont la valeur sera de 6 milliards après cette opération. Début 1999, les salariés pourront acquérir 3 % du capital.

● **HARRY'S : le groupe *spécialisé dans* la panification et les viennoiseries,** dont le siège est à Châteauroux (Indre), va investir 130 millions de francs dans une nouvelle unité de fabrication à Saint-Vulbas. L'usine ouvrira à l'été 1999 et emploiera 70 personnes. *(Corresp.)*

● ***MOTOROLA* : le département américain de la défense** pourrait annuler un contrat pour des systèmes de surveillance passé au groupe américain en raison de *mauvais résultats lors de tests*, a indiqué, mardi, l'agence Bloomberg.

● ***SONY* : le groupe japonais** a annoncé, *mardi*, l'acquisition de 4,3 % du capital de l'américain General Instruments, qui fabrique notamment des décodeurs pour *téléviseurs*.

● **INFORMATIQUE : les dépenses des 500 plus grandes entreprises** européennes *progresseront* cette *année de* 16,9 %, à environ 577 millions de francs, selon une étude de la revue britannique *Information Week* publiée le 1er décembre.

SERVICES

● **FRANCE TÉLÉCOM : le *groupe*** français et Deutsche Telekom ont annoncé, mardi, avoir signé un accord aux termes duquel chacun *acquiert 2 % du capital de son* partenaire. Les deux opérateurs ont créé un laboratoire commun de recherche (baptisé ThinkOne) en Californie.

● **HORS-TAXE : le dossier de la suppression des boutiques hors-taxe** dans les aéroports et les ferries au 1er juillet 1999, a été déclaré clos mardi par le ministre autrichien des finances, Rudolf Edlinger, dont le pays préside l'Union européenne. La France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Espagne et le Royaume-Uni ont demandé un report, mais une majorité de pays s'y sont opposés.

● **EDS : le groupe américain de services informatiques** a annoncé, mardi 1er décembre le *départ de son vice-président Gary* Fernandes, qui se traduira par une provision de 9,9 millions de dollars au dernier trimestre 1998, *les indemnités de M. Fernandes* étant de 13 millions de dollars.

FINANCE

● **AMERICAN INTERNATIONAL GROUP : l'assureur américain a** renoncé à reprendre l'assureur-vie japonais *Aoba Life Insurance*, *ce* dernier, créé pour reprendre les actifs sains de Nissan Life au printemps 1997, ayant perdu trop *de clients*, *a affirmé*, *mercredi* 2 décembre, le quotidien japonais *Nihon Keizai Shimbun*.

★ Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». **www.lemonde.fr/bourse**

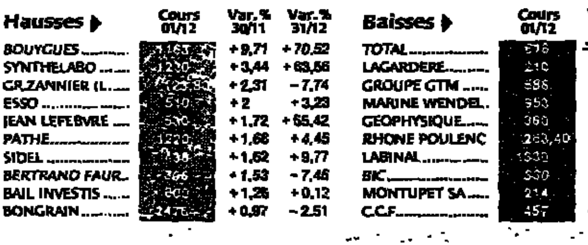
PARIS CAC 40 — 3667,55

Indices boursiers

Europe 12h30	Cours 02/12	Var. % 01/12	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3667,55	−0,56	22,30
- SBF 120	2490,46	−0,47	21,38
- SBF 250	2382,87	0,93	22,52
- SECOND MAR.	[illegible]	−0,22	9,71
- MIDCAC	[illegible]	0,27	4,04
LONDRES FT100	5543,40	0,11	7,94
AMSTERDAM AEI	[illegible]	−0,06	14,72
BRUXELLES BEL	[illegible]	1,56	34,46
FRANCFORT D30	4782,60	0,02	12,54
MADRID IBEX35	[illegible]	0,42	29,27
MILAN MIB30	21711	0,52	27,14
SUISSE SMI	[illegible]	0,61	6,94
STOXX 666	261,94	0,37	—
EURO STOXX 326	276,61	0,28	—
STOXX 50	[illegible]	0,34	—
EURO STOXX 50	[illegible]	0,07	—

Monde	Cours 01/12	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	9133,54	0,19	15,49
- SP 500	[illegible]	1	21,11
- NASDAQ	[illegible]	2,78	27,80
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	0,49	−28,55
JOHANNESBURG	[illegible]	0,29	−18,44
MEXICO BOLSA	[illegible]	−0,54	−35,26
SANTIAGO IPSA	[illegible]	−1,04	−28,59
SAO PAULO BOU.	[illegible]	−1	−16,20
TORONTO FSE L.	6457,14	1,79	−3,62
ASIE 10h15	02/12	01/12	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	−4,91	−5,39
HONGKONG H.	[illegible]	0,80	−6,22
SÉOUL	[illegible]	0,12	20,97
SINGAPOUR ST.	[illegible]	1,09	−8,23
SYDNEY ALL O.	[illegible]	0,98	5,52
TOKYO NIKKEI	14986,62	1,02	−1,78

Principaux écarts au règlement mensuel



Hausses	Cours 01/12	Var. % 30/11	Var. % 31/12
BOUYGUES	[illegible]	+9,71	+70,52
SYNTHELABO	[illegible]	+3,44	+63,56
GR.ZANNIER (L.	[illegible]	+2,31	−7,74
ESSO	[illegible]	+2	+3,23
JEAN LEFEBVRE	[illegible]	+1,72	+65,42
PATHE	[illegible]	+1,68	+4,45
SIDEL	[illegible]	+1,62	+9,77
BERTRAND FAUR.	[illegible]	+1,53	−7,46
BAIL INVESTIS	[illegible]	+1,26	+0,12
BONGRAIN	[illegible]	+0,97	−2,51

Baisses	Cours 01/12	Var. % 30/11	Var. % 31/12
TOTAL	[illegible]	−12,34	−5,84
LAGARDERE	[illegible]	−9,28	+5,52
GROUPE GTM	[illegible]	−8,41	+45,18
MARINE WENDEL	[illegible]	−7,47	+39,32
GEOPHYSIQUE	360	−7,45	−53,24
RHONE POULENC	263,40	−7,08	−2,29
LABINAL	[illegible]	−7,05	−14,06
BIC	[illegible]	−7,04	−24,88
MONTUPET SA	214	−6,95	+217,03
C.C.F.	457	−6,82	+10,78

PARIS SBF 250 — 2382,87

NEW YORK Dow Jones — 9133,54

LONDRES — 5543,40

FRANCFORT DAX — 4782,60

TOKYO Nikkei — 14986,62

LES PLACES FINANCIÈRES

PARIS

MERCREDI 2 DÉCEMBRE, la Bourse de Paris fa[illegible] preuve d'une grande hésitation. Après être passé dans le vert quelques minutes *après le début des cotations*, l'indice CAC 40 tombait dans le rouge pour de nouveau s'inscrire en hausse vers 11 heures. A midi, *l'indice vedette reculait de 0,04 % à* 3 686,94 points. L'action Total, en baisse de 1,6 %, poursuivait son recul après l'annonce du rachat du groupe pétrolier belge Petrofina. *D'autres valeurs pétrolières*, comme Elf Aquitaine et Esso qui cédaient respectivement [illegible] 5 % et 2 %, étaient encore plus mal orientées. *Les actions Sanofi et Synthé*labo perdaient respectivement [illegible] et 2,4 % à la veille de l'annonce du rapprochement des deux groupes pharmaceutiques. Du côté des hausses, *l'action France Télécom* rebondissait de 0,3 % mais restait sous son cours de placement (390 francs pour les particuliers).

FRANCFORT

LA BOURSE ALLEMANDE a ouvert en hausse, mercredi 2 décembre, l'indice DAX gagnant *2,04 %, à 4 874,52 points. La veille, la Bourse de Francfort avait perdu* 4,95 % sous l'effet de prises de bénéfice. L'action Hoechst a reculé de 5,9 % malgré son alliance avec Rhône Poulenc. BMW a perdu 7,2 % après que la presse eut rendu compte de désaccords au sein du groupe sur l'avenir de sa filiale Rover.

LONDRES

LA BOURSE DE LONDRES a subi *sa plus forte baisse de l'année en* pourcentage, mardi 1er décembre, et le troisième plus important recul en points de l'histoire du marché britannique. L'indice Footsie a cédé *3,59 %, à 5 537,5 points. Les va*leurs bancaires, qui représentent près d'un cinquième de l'indice, ont accusé les plus fortes pertes.

TOKYO

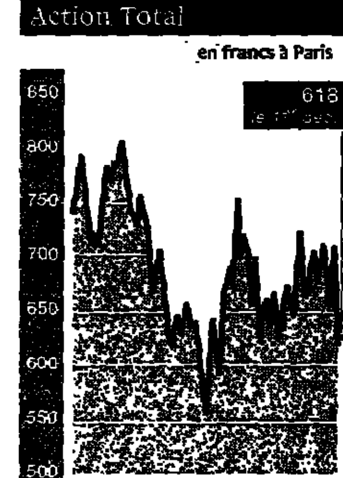
APRÈS TROIS SÉANCES de baisse, la Bourse de Tokyo s'est reprise, mercredi 2 décembre, entraînée par le léger rebond de *Wall Street*. L'indice Nikkei a affiché à la clôture une progression de 1,02 %, à 14 986,62 points. Les valeurs de la haute technologie et de *l'électricité ont été particulière*ment bien orientées.

NEW YORK

MARDI 1er DÉCEMBRE, la Bourse américaine a terminé en légère hausse, après avoir débuté la séance en baisse. L'indice Dow Jones a gagné 0,19 %, à 9 133,54 points. Les valeurs pétrolières ont reculé après l'annonce officielle par Exxon du rachat par échange d'actions de 70 % du capital de Mobil. En revanche, les sociétés informatiques comme Dell ou Microsoft s'inscrivaient en forte hausse.

Valeur du jour : Total trébuche en Bourse

THIERRY DESMAREST, le président de Total, n'a pas réussi à dissiper les réticences des investisseurs lors de *la présentation officielle du* rachat de Petrofina, mardi 1er décembre. Pour les financiers, cette opération de 76 milliards de francs – qui hisse Total au sixième rang *mondial*, *avec une capacité de pro*duction de 1 million de barils par jour et une capacité de raffinage de 1,6 million de barils –, a tout de même l'inconvénient de ramener la compagnie Total *dans sa situation* de 1990 : un groupe majoritairement tourné vers l'aval (le raffinage, la distribution et la pétrochimie). En Bourse, le titre a brusquement perdu 12,3 % de sa valeur, tandis qu'à Bruxelles l'action Petrofina a progressé de 18 %. Ces deux mouvements contraires traduisent, en fait, un *ajustement aux conditions de* l'offre d'échange proposée par Total aux actionnaires de Petrofina : neuf actions Total pour deux Petrofina.



Depuis 1990, le pétrolier français, *sous* l'impulsion de Serge Tchuruk, puis de Thierry Desmarest, avait mis en œuvre une stratégie de rééquilibrage des poids respectifs de l'amont (exploration et production) et de l'aval. Total avait bénéficié d'une considérable augmentation *de ses réserves d'hydrocarbures avec*, *en outre*, les meilleurs taux de renouvellement des réserves et les meilleurs coûts de production de la profession. Le groupe disposait auprès de la communauté financière d'une cote d'amour en raison de la clarté de sa stratégie et de *la visibilité de la progression des* bénéfices futurs. Conséquence : l'action était valorisée à vingt-quatre fois les bénéfices attendues pour 1998, un niveau seize fois plus élevé *que celui de l'action* Petrofina, pénalisée par le caractère cyclique de ses activités de raffinage, de distribution et de pétrochimie.

M. Desmarest a donc insisté sur le fait que la *stratégie n'était nulle*ment remise en cause et que le nouveau groupe baptisé Total-Fina a pour objectif de rééquilibrer, d'ici à 2005, les poids respectifs des secteurs amont et aval. En attendant, le poids important du raffinage et de la distribution peut même être un atout en cette période de chute des *prix du pétrole. Pour l'année 1998*, le secteur raffinage sera même l'activité la plus rentable du groupe Total, en raison de la bonne tenue des marges de raffinage (17 dollars par tonne). *Le président de Total* a aussi souligné que l'opération devrait conduire à des économies de près de 2 milliards de francs par an pendant trois ans. Ce qui permettra d'augmenter la marge brute d'autofinancement dès 1999 et le résultat net par action à partir de 2001.

Enguérand Renault

Matières premières

En dollars	Cours 01/12	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	[illegible]	−0,36
ALUMINIUM 3 MOIS	[illegible]	−0,15
PLOMB 3 MOIS	[illegible]	0,10
ETAIN 3 MOIS	[illegible]	−0,09
ZINC 3 MOIS	[illegible]	−0,36
NICKEL 3 MOIS	[illegible]	−0,17
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	[illegible]	1,24
PLATINE A TERME	[illegible]	−1,98
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	[illegible]	−0,18
MAÏS (CHICAGO)	[illegible]	−0,11
SOJA GRAINE (CHG.)	[illegible]	−0,09
SOJA TOURTEAU (CHG.)	[illegible]	−0,14
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	[illegible]	1,34
CAFÉ (LONDRES)	[illegible]	—
SUCRE BLANC (PARIS)	[illegible]	—

Pétrole

En dollars	Cours 01/12	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	[illegible]	0,16
WTI (NEW YORK)	[illegible]	−0,16
LIGHT SWEET CRUDE	[illegible]	−0,40

Or

En francs	Cours 01/12	Var. % 30/11
OR FIN KILO BARRE	53500	−0,93
OR FIN LINGOT	52000	−3,16
ONCE D'OR LONDRES	....	—
PIÈCE FRANCE 20 F	314	—
PIÈCE SUISSE 20 F	317	−0,31
PIÈCE UNION LAT. 20 F	[illegible]	+2,50
PIÈCE 20 DOLLARS US	[illegible]	+1,05
PIÈCE 10 DOLLARS US	[illegible]	—
PIÈCE 50 PESOS MEX	[illegible]	−1,23

ÉCONOMIE

La Banque centrale européenne prévoit une « décélération » du PIB en 1999

LE PRÉSIDENT de la Banque centrale européenne *(BCE)*, Wim Duisenberg, a déclaré, mardi 1er décembre, à l'issue du conseil des gouverneurs de la BCE à Francfort, qu'il tablait sur une *croissance de 2,5 % en 1999*, car il décelait des *« signes non équivoques »* de décélération du produit intérieur brut (PIB) pour l'an *prochain. M. Duisenberg a affirmé* qu'aucune décision n'avait encore été prise à propos des taux d'intérêt. Par ailleurs, il a indiqué qu'il s'attendait *que l'inflation* reste en dessous de 2 % dans le futur proche dans la zone euro.

■ **EURO : *les onze pays qui forment l'Euroland se sont mis d'ac*cord** sur une représentation de la zone au G 7. Ils seront représentés par le président de la Banque centrale *européenne pour les* questions de politique monétaire et par le président de l'Euro 11 pour toutes les autres questions. Mais les autorités américaines se sont *montrées réticentes*, mardi, au projet de l'Union européenne de participer en tant que tel aux réunions du G 7, en plus de ses Etats membres, qui y sont déjà représentés. *(Lire p. 2.)*

■ **G 7 : les ministres des finances et les gouverneurs des *banques centrales* du G 7** se *re*trouveront en février, en Allemagne, pour discuter de la situation des marchés des changes internationaux, affirme le quotidien japonais *Nihon Keizai Shimbun* dans son édition de mardi.

■ **FISCALITÉ EUROPÉENNE : Paris et Bonn *ont prôné*,** *mardi*, l'abandon de la règle de l'unanimité pour sortir le dossier de l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne et des entreprises de l'*impasse à l'heure de l'euro*. *Un* an jour pour jour après l'adoption de bonnes résolutions sur ces deux dossiers, les ministres des finances des Quinze n'ont pu que constater que les négociations n'avançaient pas, notamment en raison de l'opposition de Londres et de Luxembourg à toute idée d'harmonisation de *la* taxation de l'épargne.

■ **FRANCE : l'Association française des économistes d'entreprise** (*Afede*) *prévoit* un ralentissement de la croissance du produit intérieur brut français à 2,1 % en 1999, contre 3 % en 1998, mais ne retient pas l'idée d'une rupture, allant *même jusqu*'à entrevoir un léger rebond en 2000.
■ **L'Assemblée nationale a adopté**, mardi, par 469 voix contre 66, un projet de loi visant à modifier la Constitution afin de permettre la ratification du traité européen d'Amsterdam. *(Lire p. 33.)*
■ ***Les députés ont adopté***, mardi, en deuxième lecture, par 269 voix contre 249, le projet de loi de financement de la Sécurité *sociale pour 1999*, qui prévoit un retour à l'équilibre *des comptes* du régime général pour 1999.

■ **ÉTATS-UNIS : même si l'activité manufacturière s'est ralen**tie ces derniers mois, l'économie américaine ne semble pas près de plonger dans la récession, a déclaré Norbert Ore, président de la commission d'études de l'Association nationale des directeurs d'achats (NAPM).

■ **FMI-RUSSIE : le *directeur* du Fonds monétaire international,** Michel Camdessus, est arrivé mardi à Moscou pour des entretiens – qui s'annoncent *délicats* – avec le gouvernement russe, qui voudrait obtenir le soutien de l'organisation financière pour faire cesser la dégringolade de *l'économie du* pays. A son arrivée à l'aéroport de Moscou pour une visite de deux jours, M. Camdessus s'est gardé de prendre le *moindre engage*ment. Le premier ministre russe, Evgueni Primakov, a averti, mercredi, que la question d'une aide internationale à la Russie *« ne serait pas résolue maintenant »*.

■ ***ITALIE* : en octobre, les prix à la production** sur un an ont baissé de 0,9 %.

MONNAIES

● ***Dollar*** : le *dollar se repliait* mercredi 2 décembre face au yen sur le marché des changes de Tokyo. La monnaie américaine subissait *toujours l'effet de la fragilité de Wall* Street depuis le début de semaine. Les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du Groupe des Sept pays les plus industrialisés devraient se retrouver en février en Allemagne pour discuter de la situation des marchés *des changes internationaux*, *affirme* le quotidien japonais *Nihon Keizai Shimbun* du 2 décembre. Cette réunion pourrait déboucher sur des li*mitations aux flux de capitaux spé*culatifs vers les pays en développement, ajoute le quotidien économique nippon. Le billet vert *s'échangeait à 121,93 yens*, *contre* 122,77 yens à Tokyo mardi. Sur le Vieux Continent, la devise américaine se négociait contre les principales *monnaies européennes en* dessous de ses cours de la veille au début de la matinée. Elle cotait 5,65 francs et 1,68 mark.

Cours de change

02/12 12h30	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR. S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,64	6,58	9,32	4,09	2,97	4,62	0,34	3,35	—
DM	1,68	1,96	2,78	1,22	0,89	0,14	0,99	—	0,30
LIRE (100)	1659,05	1940,96	2748,88	1208,43	878,36	1372,75	—	990,10	295,29
YEN (100)	120,89	141,39	200,23	88,12	63,99	—	7,29	72,12	21,51
FLORIN	1,89	2,21	3,13	1,38	—	1,56	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,37	1,60	2,27	—	0,73	1,14	0,08	0,82	0,24
LIVRE	0,60	0,71	....	0,44	0,32	0,50	0,04	0,36	0,11
ECU	0,86	....	1,42	0,62	0,45	0,71	0,52	0,51	0,15
DOLLAR	....	1,17	1,66	0,73	0,53	0,83	0,06	0,60	0,18

Taux d'intérêt (%)

Taux 01/12	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,35	3,32	4,06	4,88
ALLEMAGNE	3,30	3,54	3,97	4,82
GDE-BRETAG.	7,13	6,48	4,68	4,40
ITALIE	[illegible]	3,50	4,22	5,13
JAPON	[illegible]	0,13	1,09	—
ÉTATS-UNIS	[illegible]	4,51	4,74	5,09
SUISSE	2,25	1,60	2,38	3,78
PAYS-BAS	3,50	3,45	4,06	4,88

Matif

Cours 12h30	Volume 02/12	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 DÉCEMBRE 98	[illegible]	111,22	111,33
Pibor 3 mois DÉCEMBRE 98	[illegible]	96,48	96,50

Marché des changes

Devises 17h35	Cours BDF 01/12	Achat 01/12	Vente 01/12
ALLEMAGNE (100)	335,54	322	348
AUTRICHE (100)	[illegible]	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	16,25	15,68	18,78
CANADA	[illegible]	3,39	3,99
DANEMARK (100)	[illegible]	83	93
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,65	4,25
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,34	5,94
FINLANDE (100)	[illegible]	105	116
GDE-BRETAGNE	[illegible]	8,86	9,71
GRÈCE (100)	[illegible]	1,75	2,25
IRLANDE	[illegible]	7,91	8,75
ITALIE (1000)	[illegible]	3,13	3,63
JAPON (100)	[illegible]	4,43	4,78
NORVÈGE (100)	75,55	71	80
PAYS-BAS (100)	297,45	—	—
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,85	3,65
SUÈDE (100)	[illegible]	64,50	74,50
SUISSE (100)	[illegible]	386	419

TAUX

● *France* : le *Matif* a ouvert en recul, mercredi 2 décembre. Le contrat notionnel, qui traduit l'évolution du rendement des emprunts d'Etat, perdait 16 centimes, à 111,17 points. Le rendement de l'OAT 10ans s'inscrivait à 4,06 %. Wim Duisenberg, président de la Banque centrale européenne, a indiqué, *mardi*, *qu'aucune décision* n'avait encore été prise à propos des taux d'intérêt dans la zone euro. Il anticipe toutefois une décélération de *l'économie en 1999*, ce qui relance les spéculations sur une baisse des taux rapide en Europe.
● Etats-Unis : mardi 1er décembre, les marchés *obligataires* ont *été* bien orientés pour la quatrième séance consécutive. Ils ont été soutenus par la fragilité de la Bourse américaine et la faiblesse *de l'inflation* outre-Atlantique. Le rendement de l'obligation d'Etat à 30 ans, qui évolue à l'inverse du prix, est descendu sur son plus bas niveau depuis un mois et demi, à 5,04 %.

ÉCONOMIE
La Banque centrale européenne prévoit une « décélération » du PIB en 1999

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 2 DÉCEMBRE
Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↘ PARIS
-0,35 %
CAC 40 : 3675,54

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	969	[illegible]	- 0,92	[illegible]
Cr.Lyonnais(TP) Ly	925	[illegible]	- 1,62	[illegible]
Renault (T.P.)	2618	[illegible]	- 0,61	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1145	[illegible]	+ 2,18	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	960	[illegible]	- 1,04	[illegible]
Accor	1225	[illegible]	- 0,57	[illegible]
AGF	328	[illegible]	- 0,91	[illegible]
Air Liquide	950	[illegible]	- 1,05	[illegible]
Alcatel	740	[illegible]	- 1,08	[illegible]
Alstom	130	[illegible]	+ 2,92	[illegible]
Altran Techno. #	1310	[illegible]	+ 0,07	[illegible]
Atos CA	1225	[illegible]	+ 2,45	[illegible]
Axa	710	[illegible]	- 0,42	[illegible]
Bail Investis	800	[illegible]	—	[illegible]
Bazar Hot. Ville	789	[illegible]	+ 1,14	[illegible]
Bertrand Faure	396	[illegible]	- 1,51	[illegible]
BIC	330	[illegible]	+ 0,54	[illegible]
BIS	551	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.	414,20	[illegible]	+ 0,57	[illegible]
Bollore Techno.	1115	[illegible]	- 2,24	[illegible]
Bongrain	2476	[illegible]	- 0,48	[illegible]
Bouygues	1163	[illegible]	+ 0,85	[illegible]
Bouygues Offs.	144	[illegible]	+ 3,05	[illegible]
Bull#	43,90	[illegible]	+ 2,84	[illegible]
Canal +	1292	[illegible]	+ 0,77	[illegible]
Cap Gemini	810	[illegible]	+ 1,97	[illegible]
Carbone Lorraine	295	[illegible]	- 1,69	[illegible]
Carrefour	4025	[illegible]	+ 0,07	[illegible]
Casino Guichard	539	[illegible]	- 2,04	[illegible]
Casino Guich.ADP	336,90	[illegible]	- 0,56	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	1148	[illegible]	+ 2,61	[illegible]
C.C.F.	457	[illegible]	- 0,43	[illegible]
Cegid (Ly)	1100	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
Cerus Europ.Reun	40,90	[illegible]	+ 2,46	[illegible]
CFF.(Ferrailles)	235	[illegible]	+ 3,19	[illegible]
CGIP	291,90	[illegible]	+ 0,37	[illegible]
Chargeurs	292	[illegible]	+ 0,34	[illegible]
Christian Dalloz	464	[illegible]	- 0,86	[illegible]
Christian Dior	584	[illegible]	- 0,51	[illegible]
CIC -actions A	469,80	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
Ciments Francais	336,80	[illegible]	- 0,26	[illegible]
Clarins	419,50	[illegible]	+ 1,31	[illegible]
Club Mediterranee	455	[illegible]	- 1,09	[illegible]
CNP Assurances	163	[illegible]	+ 3	[illegible]
Coflexip	399,70	405,40	+ 1,42	[illegible]
Colas	1190	1200	+ 0,84	29/04/98
Comptoir Entrep.	13	12,80	- 1,53	15/07/92
Comptoirs Mod.	3600	3649	+ 1,36	12/06/98
CPR	269,50	274,90	+ 2	06/07/98
Cred.Fon.France	88,30	88	- 0,33	26/06/95
Credit Lyonnais CI	494	493	- 0,20	01/07/98
CS Signaux(CSEE)	430	432	+ 0,46	01/07/98
Damart	4601	4660	+ 1,28	19/12/97
Danone	1601	1600	- 0,06	26/05/98
Dassault-Aviation	1915	1925	+ 0,52	23/06/98
Dassault Systemes	216	227	+ 5,09	07/07/98
De Dietrich	291	291	—	05/06/98
Deveaux(Ly)#	764	756	- 1,04	07/07/98
Dev.R.N-P.Cal Li #	66	63	- 4,54	—
Dexia France	829	834	+ 0,60	11/05/98
DMC (Dollfus Mi)	73,30	72,10	- 1,63	20/06/96
Dynaction	163,20	165	+ 1,10	30/07/92
Ecia	795	801	+ 0,75	06/05/98
Eiffage	465	480	+ 3,22	30/05/98
Elf Aquitaine	673	660	- 1,93	18/06/98
Eramet	171	170	- 0,58	08/06/98
Eridania Beghin	1019	1008	- 1,07	15/07/98
Essilor Intl	2199	2188	- 0,50	01/07/98
Essilor Intl.ADP	1938	1938	—	01/07/98
Esso	510	500	- 1,96	30/06/98
Eurafrance	3600	3515	- 2,36	16/12/97
Euro Disney	8	8	—	23/02/93
Europe 1	1300	1320	+ 1,53	01/04/98
Eurotunnel	7,05	7,05	—	—
Fimalac SA	653	652	- 0,15	01/07/98
Finextel	120,40	121,10	+ 0,58	26/06/98
Fives-Lille	479	472	- 1,46	15/07/98
France Telecom	385	387	+ 0,51	17/06/98
Fromageries Bel	4621	4610	- 0,23	29/07/98
Galeries Lafayette	6290	6400	+ 1,74	18/06/98
Gascogne	449,50	454	+ 1	02/06/98
Gaumont #	353	351,50	- 0,42	24/06/98
Gaz et Eaux	279,60	285	+ 1,93	10/06/98
Geophysique	360	372	+ 3,33	12/07/93
C.F.C.	670	662	- 1,19	27/05/98
GrandVision	125	123	- 1,60	05/06/98
Groupe Andre S.A.	650	670	+ 3,07	12/07/96
Groupe GTM	588	602	+ 2,38	15/05/98
Groupe Partouche #	440	440	—	07/05/98
Gpe Valfond act.R#	329,50	328,50	- 0,30	03/07/96
Gr.Zannier (Ly) #	123,80	121,30	- 2,01	01/07/96
Guilbert	790	786	- 0,50	08/06/98
Guyenne Gascogne	2460	2474	+ 0,56	19/06/98
Hachette Fill.Med.	1167	1155	- 1,02	02/06/98
Havas Advertising	965	970	+ 0,51	03/07/98
Imetal	531	532	+ 0,18	25/06/98
Immeubl.France	491	495	+ 0,81	15/06/98
Infogrames Enter.	358	353,10	- 1,36	—
Ingenico	159	166	+ 4,40	01/07/98
Interbail	145	146	+ 0,68	30/06/97
Intertechnique	1670	1700	+ 1,79	30/06/98
ISIS	393	397	+ 1,01	30/06/98
Jean Lefebvre	530	—	—	09/06/98
Klepierre	575	580	+ 0,86	23/03/98
Labinal	1330	1370	+ 3	08/07/98
Lafarge	528	538	+ 1,89	08/06/98
Lagardere	210	217	+ 3,33	02/06/98
Lapeyre	425	430	+ 1,17	27/05/98
Lebon (Cie)	228	—	—	03/07/98
Legrand	1479	1475	- 0,33	12/06/95
Legrand ADP	867	884	+ 2,67	12/06/98
Legris indust.	239,50	239	- 0,20	10/07/98
Locindus	800	804	+ 0,50	01/07/98
L'Oreal	3355	3329	- 0,77	12/06/98
LVMH Moet Hen.	1051	1034	- 1,61	01/12/98
Marine Wendel	953	965	+ 1,25	30/11/98
Metaleurop	26,60	26,30	- 1,12	04/07/90
Michelin	230	231,50	+ 0,65	10/07/98
Montupet SA	214	225	+ 5,14	29/06/98
Moulinex	93,60	94,70	+ 1,17	14/09/92
Natexis	357	345,20	- 3,30	20/07/98
Norbert Dentres.#	194	197	+ 1,54	08/06/98
Nord-Est	176,80	176,60	- 0,11	08/07/98
Nordon (Ny)	496	496	—	—
NRJ #	984	981	- 0,30	17/03/98
Olipar	50,20	49,90	- 0,59	—
Paribas	480	476,50	- 0,72	—
Pathe	1220	1202	- 1,47	29/05/98
Pechiney Act Ord A	188,90	187	- 1	30/06/98
Pernod-Ricard	359,50	364,90	+ 1,50	13/05/98
Peugeot	875	869	- 0,68	10/06/98
Pinault-Print.Red	935	920	- 1,60	01/07/98
Plastic Omn.(Ly)	461	487	+ 5,63	02/06/98
Primagaz	534	525	- 1,68	12/06/98
Promodes	3610	3607	- 0,08	08/06/98
Publicis #	990	980	- 1,01	10/07/98
Remy Cointreau	94,90	94	- 0,94	15/09/97
Renault	249	248,60	- 0,16	03/07/98
Rexel	497	499	+ 0,40	01/07/98
Rhodia	86	85,90	- 0,11	—
Rhone Poulenc A	263,40	258,80	- 1,74	03/06/98
Rochefortaise Com.	644	645	+ 0,15	15/07/96
Rochette (La)	17,65	17,45	- 1,13	25/06/92
Royal Canin	331	335	+ 1,20	06/04/95
Rue Imperiale (Ly)	6450	6590	+ 2,17	10/07/98
Sade (Ny)	225	225	—	12/06/98
Sagem SA	3799	3734	- 1,71	10/07/98
Saint-Gobain	795	784	- 1,38	29/06/98
Salvepar (Ny)	480	476	- 0,83	05/08/98
Sanofi	1000	959	- 4,10	05/06/98
Saupiquet (Ns)	396	392,10	- 0,98	21/04/97
Schneider SA	333	338	+ 1,50	02/07/98
SCOR	355	349,90	- 1,43	08/06/96
S.E.B.	530	537	+ 1,32	12/06/98
Sefimeg CA	390,50	398	+ 1,92	08/06/98
SEITA	327	335,90	+ 2,72	17/06/98
Selectibanque	71,10	71,20	+ 0,14	12/07/96
SFIM	535	535	—	01/08/96
SGE	267	266	- 0,37	06/07/98
Sidel	438	438,10	+ 0,02	05/06/98
Silic CA	1089	1067	- 2,02	15/07/98
Simco	505	511	+ 1,18	30/06/98
S.I.T.A	1346	1332	- 1,04	06/07/98
Skis Rossignol	85	85,20	+ 0,23	25/09/98
Soc.Fonc.Lyon.#	905	910	+ 0,55	01/07/98
Societe Generale	868	863	- 0,57	13/05/98
Sodexho Alliance	1065	1087	+ 2,06	05/03/98
Sogeparc (Fin)	469	482	+ 2,77	05/01/98
Sommer-Allibert	153	159	+ 3,92	18/06/98
Sophia	236	236,50	+ 0,21	30/06/98
Spir Communic. #	312	315	+ 0,96	29/05/98
Strafor Facom	364,50	360,50	- 1,15	19/06/98
Suez Lyon.des Eaux	1086	1097	+ 1,01	29/06/98
Synthelabo	1230	1195	- 2,84	26/06/98
Technip	473	475	+ 0,42	29/05/98
Thomson-CSF	205,30	210,80	+ 2,67	10/07/98
Total	618	605	- 2,10	27/05/98
UIF	561	561	—	29/05/98
Unibail	790	790	—	10/06/98
Union Assur.Fdal	741	739	- 0,26	15/06/98
Usinor	62	61,80	- 0,32	01/07/98
Valeo	460	458,60	- 0,30	06/07/98
Vallourec	218	221,20	+ 1,46	01/07/98
Via Banque	166,50	166,10	- 1,42	13/06/95
Vivendi	1247	1242	- 0,40	08/06/98
Worms (ex.Someal)	89,40	86	- 3,80	—
Zodiac ex.dt divid	1251	1253	+ 0,15	14/05/98
Elf Gabon	803	785	- 1,67	10/05/98

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	110,60	109	- 1,44	11/09/98
Adecco S.A.	2350	2350	—	26/05/98
Adidas-Salomon AG#	595	610	+ 2,52	12/05/98
Allianz AG	1974	1950	- 1,21	09/07/98
American Express	561	560	- 0,17	10/11/98
Amvescap Act ord	43	42,60	- 0,93	—
Anglo American #	178	180,50	+ 1,40	28/07/98
Anglogold Ltd #	262	253	- 3,43	18/09/96
Angold #	256	264	+ 3,12	19/06/98
Arjo Wiggins App.	10,95	10,95	—	18/08/99
A.T.T. #	350	350	—	02/11/98
Banco Santander #	109,60	110	+ 0,36	02/11/95
Barrick Gold #	113,20	112,30	- 0,79	15/06/96
B.A.S.F. #	205,20	205	- 0,09	20/05/98
Bayer #	225,90	228,90	+ 1,32	04/05/98
Crown Cork ord.#	165	—	—	20/11/98
Crown Cork PF CV#	177	—	—	20/11/98
DaimlerChrysler	511	510	- 0,19	—
De Beers #	84	83,40	- 0,71	21/10/98
Deutsche Bank #	335	338	+ 0,89	26/05/98
Diageo PLC #	59,30	59	- 0,50	30/11/98
Dresdner Bank	236	240	+ 1,69	20/06/98
Driefontein #	29,25	29,15	- 0,34	31/09/98
Du Pont Nemours #	327	328,50	+ 0,45	14/12/98
Eastman Kodak # ■	408	408,90	+ 0,22	04/01/99
East Rand #	1,15	1,12	- 2,60	15/08/94
Echo Bay Mines #	12,30	12,20	- 0,81	31/12/96
Electrolux #	84,10	85,15	+ 1,24	12/05/98
Equant N.V.	310,70	325	+ 4,60	—
Ericsson #	149,50	153,80	+ 2,87	09/04/98
Ford Motor #	320	328	+ 2,50	01/12/98
Gencor act.regr.	9,65	9,80	+ 1,55	02/10/98
General Elect. #	505	515	+ 1,98	26/10/98
General Motors #	401,50	403,50	+ 0,49	10/12/98
Harmony Gold #	27,40	27,10	- 1,09	01/09/95
Hitachi #	33,05	34,10	+ 3,17	31/12/99
Hoechst #	235,90	235,40	- 0,21	06/05/98
I.B.M #	926	946	+ 2,15	10/12/98
I.C.I #	50,85	50,90	+ 0,09	05/10/98
Ito Yokado #	337	339,50	+ 0,74	13/11/98
Kingfisher plc #	53,20	53,15	- 0,09	20/11/98
Matsushita #	92	94,50	+ 2,71	31/12/99
Mc Donald's #	398,50	398	- 0,12	11/12/98
Merck and Co #	854	884	+ 3,51	01/10/98
Mitsubishi Corp.#	36,20	36,30	+ 0,27	31/12/99
Mobil Corporat.#	497	471	- 5,23	10/12/98
Morgan J.P. #	608	615	+ 1,15	15/10/98
Nestle SA Nom. #	11400	11450	+ 0,43	08/06/98
Nipp. MeatPacker #	79,10	—	—	29/06/98
Nokia A	540	560	+ 3,70	03/04/98
Norsk Hydro #	204	203	- 0,49	19/05/98
Petrofina #	2760	2717	- 1,55	27/05/98
Philip Morris #	308,10	322,50	+ 4,67	13/10/98
Philips N.V #	350,90	353	+ 0,59	31/08/98
Placer Dome Inc #	83,90	83,60	- 0,35	21/09/98
Procter Gamble	491,50	499,50	+ 1,62	16/11/98
Quilvest	322	322	—	16/07/98
Randfontein #	16	15,75	- 1,56	05/02/97
Rio Tinto PLC #	65,15	65,85	+ 1,07	19/10/98
Royal Dutch #	262,90	260,10	- 1,06	22/09/98
Sega Enterprises	140	139,30	- 0,50	31/12/99
Schlumberger #	246	242,60	- 1,38	09/10/98
Shell Transport #	32,80	33,30	+ 1,52	02/11/98
Siemens #	381,10	386	+ 1,28	24/02/98
Sony Corp. #	410	415	+ 1,21	31/12/99
STmicroelectronics	359	378	+ 5,29	—
Sumitomo Bank #	60,80	60,45	- 0,57	10/12/98
T.D.K #	450,10	452,60	+ 0,55	31/12/99
Telefonica #	260,10	260	- 0,03	18/05/98
Toshiba #	30,60	31,60	+ 3,26	10/12/98
Unilever #	421	427,70	+ 1,59	18/12/98
United Technol. #	601	604	+ 0,49	10/12/98
Volkswagen A.G #	436	440	+ 0,91	05/06/98
Yamanouchi #	167,70	165,80	- 1,13	31/12/99
Zambia Copper	9,15	9,15	—	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30
MERCREDI 2 DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	103,71	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	130,63	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	122,55	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	125,20	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	113,10	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	107,24	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	130,81	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	118,40	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	101,12	[illegible]
EDF 8,6%88-89 CA#	105,50	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	122,35	[illegible]
Finansder 9%91-06#	132,80	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	114,35	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	103,62	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,99	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	102,10	[illegible]
OAT 8,50%89/00 CA#	106,27	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	—	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	109,02	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	—	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	—	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	109,94	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	114,53	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	118,30	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	—	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	—	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	103,10	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	1130	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	27	27
Baccarat (Ny)	680	650
Bains C.Monaco	525	800
Bque Transatlant. ◆	250	250
Bidermann Intl ◆	110	118
Champex (Ny) ◆	36	36
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2599	2599
Continental Ass.Ly	585	585
Darblay ◆	529	529
Didot Bottin	862	849
Eaux Bassin Vichy	2012	2004
Electr.Madagascar	129	129,10
Elect.Strasbourg	677	708
Ent.Mag. Paris ◆	1600	1600
Fichet Bauche	42	40
Fidei	66	66
Finalens	244	243
F.I.P.P. ◆	201	201
Francarep	315,10	300
From. Paul-Renard ◆	1156	1156
Generali Fce Assur	1970	1990
Gevelot ◆	630	630
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	205	205
G.T.I (Transport)	405	406
Immobail	260	260
Immobanque	676	690
Lucia ◆	86	86
Monoprix	554	563
MLPC International	465	465
Mors	5,70	5,40
M.R.M. (Ly)	315	324
Navigation (Nle) ◆	115	115
ONA 100 DH	582	562
Optorg ◆	393	393
Exa.Clairefont(Ny) ◆	635	635
Paris Orleans	330	330
Promodes (CI) ◆	2300	2300
PSB Industries Ly	574	573
Raynal Roq.ex.SAP	362	362
Rougier #	288,70	286
Saga	305	290
S.I.P.H. ◆	150,20	150,20
Sofragi ◆	5000	5000
Taittinger	3960	4000
Tour Eiffel	460	464
Vermandoise Sucr. ◆	6060	6060
Vicat	505	505
Caves Roquefort ◆	1855	1855
Finaxa	530	525
Gaillard (M) ◆	1680	1680
Gd Moul.Strasbourg ◆	1780	1780
Hotel Lutetia	580	596
Hotels Deauville	945	980
L.Bouillet (Ly)	400	420
Lloyd Continental ◆	13900	13900
Matussiere Forest	50	49,60
Moncey Financiere	3300	3211
Part-Dieu(Fin)(Ly)	128,90	128
Poliet	540	541
Sabeton (Ly)	750	770
Samse (Ly)	1208	1207
Sechilienne (Ly) ◆	1332	1332
Sucr.Pithiviers	2750	2750

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30
MERCREDI 2 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	38,50	38,50
AFE #	667	665
Aigle #	504	503
Albert S.A (Ns)	85	89,25
Arkopharma #	424,90	420
Assystem #	120,50	124,80
Bque Picardie (Li)	952	920
Bque Tarneaud(B)#	406	410
Bque Vernes	129,90	125,30
Beneteau CB#	795	801
B I M P ◆	150	150
Boiron (Ly)#	455	455,10
Boisset (Ly) #	335	335,10
But S.A.	298	300
C.E.E # ◆	160	160
Change Bourse (M)	183,50	183,80
CNIM CA#	225	225
Codetour	374	374
Conflandey #	250	256
C.A. Hte Normandie	345	345
C.A. Paris IDF	932	938
C.A.Ille & Vilaine	311	312
C.A.Loire Atl.# Ns	313	313,30
C.A.Pas de Calais	557	556
C.A.du Nord#(Li)	500	500
C.A. Oise CCI ◆	377	377
C.A. Somme CCI	334	323
C.A.Toulouse (B)	463	483,30
Groupe J.C.Darmon	427	416
Devernois (Ly)	348	348
Ducros Serv.Rapide	48,90	49
Emin-Leydier (Ly)#	292	292
Europ.Extinc.(Ly)	325	330
Expand s.a	281	281,10
Factorem	840	848
Faiveley #	170,20	175
Finacor ◆	24,10	24,10
Fininfo	990	990
Assur.Bq.Populaire	625	625
Gautier France	352	352
Gel 2000	13	11,95
GEODIS #	360	360
GFI Industries #	211	210,50
Girodet (Ly) # ◆	10,40	10,40
GLM S.A.	147	146,90
Gpe Guillin # Ly	168	165
Kindy #	108	108
Guerbet S.A.	130	132
Hermes intl	419	427
Hurel Dubois ◆	692	692
ICBT Groupe	122,90	117
I.C.C. #	178	178
ICOM Informatique	218	213
Idianova Particip. ◆	95	95
Int. Computer #	53,50	51,50
IPBM ◆	47,95	47,95
M6-Metropole TV	926	956
Manitou #	735	740
Manutan	392	392
Marie Brizard	496	484
Maxi-Livres/Profr	40	40
Mecelec (Ly)	78,50	78,25
MGI Coutier #	287	285,10
Monneret Jouets Ly# ◆	82,65	82,65
Naf-Naf #	77	79
NSC Gpe (Ny)	700	665
Onet #	684	680
Paul Predault	133	139,90
P.C.W. 19	—	
Petit Boy #	90	92
Phyto-Lierac #	206	207
Pochet	558	570
Poujoulat Ets (Ns) ◆	110	110
Radiall #	545	565
Robertet #	856	890
Rouleau-Guichard ◆	220	220
Securidev #	67	65,60
Smoby (Ly) #	400	400
Sofco (Ly) ◆	9	9
Sofibus	340	339,90
Sopra #	1915	1930
Steph.Kelian #	102	102
Sylea	310	309
Teisseire-France	143	149,90
TF1	1008	966
Thermador Gpe. #	331	331
Transiciel #	569	565
Trouvay Cauvin #	85	81
Unilog	2427	2420
Union Fin.France	670	660
Viel et Cie #	125	123,20
Vilmor.Clause Cie#	561	576
Virbac	420	420

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. **Cours relevés à 12h30**
MERCREDI 2 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligène Oncor	25	25
Belvédère	320	328
BVRP	340	348
Chemunex	7,10	7,20
Duran Duboi	380	395
Eurofins scientific	455	450
FDM Pharma n. ◆	18	18
Genset	475	420
Guyanor action B	4,30	4,19
Infonie	180	172
Joliez-Regol	60,95	61
La Cie Group	106,80	105
Olitec	725	730
Omnicom	588	630
Picogiga	108	110
R2I Santé	360	360,10
Serp Recyclage	795	776

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. **Cours relevés à 12h30**
MERCREDI 2 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Euraltech ◆	38	38
Europe Finance Ind. ◆	690	690
Cibox-LCI ◆	218	218
CTT-SCETA ◆	489,80	489,80
Sté lecteurs du Monde ◆	155,10	187,60
Troc de l'Ile ◆	134,40	121

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 1er décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	163,70	155,90
Agipi Actions (Axa)	150,16	143,01
BNP — 3615 BNP		
Antigone Trésorie	923477	923477
Natio Court Terme	14810	14810
Natio Court Terme 2	402215,98	402215,98
Natio Epargne	2276,56	2254,02
Natio Ep. Croissance	3826,72	3751,69
Natio Ep. Patrimoine	163,30	160,10
Natio Epargne Retraite	189,83	186,11
Natio Epargne Trésor	12083,61	12009,58
Natio Euro Valeurs	1281,10	1255,98
Natio Euro Oblig.	1135,30	1124,06
Natio Euro Opport.	1240,44	1216,12
Natio Euro Perspect.	2060,88	2020,47
Natio Immobilier	1728,58	1694,69
Natio Inter	1169,54	1146,61
Natio Monétaire C	5648,76	5648,76
Natio Monétaire D	5199,48	5199,48
Natio Oblig. LT	243,27	238,50
Natio Oblig. MT C	941,47	932,15
Natio Oblig. MT D	909,96	900,95
Natio Opportunités	227,38	222,92
Natio Placement C	81823,37	81823,37
Natio Placement D	76882,72	76882,72
Natio Revenus	1145,08	1133,74
Natio Sécurité	11492,86	11492,86
Natio Valeurs	1711,40	1677,84
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT		
Mooeden	96567,06	96567,06
Oblig. ttes caté.	303,75	299,26
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com		
Livret Bourse Inv. D PEA	1052,87	1032,23
Nord Sud Dévelop. C	2644,57	2638,29
Nord Sud Dévelop. D	2368,60	2363,87
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	332	325,49
Patrimoine Retraite D	314,31	308,15
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)		
Fonsicav C	20538,51	20538,51
Mutual. dépôts Sicav C	20414,61	20394,22
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)		
Écur. Act. Futur D PEA	363,06	355,94
Écur. Capitalisation C	274,18	274,18
Écur. Expansion C	87047,49	87047,49
Écur. Géovaleurs C	4236,93	4153,85
Écur. Investis. D PEA ◆	300,91	295,01
Éc. Monét.C/10 30/11/98	1349,91	1349,91
Éc. Monét. D/10 30/11/98	1217,82	1217,82
Écur. Trésorerie C	331,21	331,21
Écur. Trésorerie D	310,56	310,56
Écur. Trimestriel D	2076,66	2076,66
Éparcourt-Sicav D	197,82	197,82
Géoptim C	14484,91	14270,85
Géoptim D	12967,60	12775,96
Horizon C	2793,63	2738,85
Prévoyance Écur. D ◆	106,68	106,68
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)		
Amplia ◇	124646,80	124646,80
Atout Amérique	211,47	206,31
Atout Asie	80,41	78,45
Atout France Europe	1081,54	1055,16
Atout France Monde	264,45	258
Atout Futur C	1046,57	1021,04
Atout Futur D	974,91	951,13
Coexis	2138,47	2102,72
Dièze	2651,85	2607,51
Elicash ◇	992106,92	992106,92
Eurodyn	3227,12	3148,41
Indicia ◆	2223,21	2174,05
Indocam Convert. C	15907,27	15449,95
Indocam Convert. D	14561,58	14137,46
Indocam Europe Nouv. ◆	9990,99	9899,99
Indocam Hor. Eur. C	1275,83	1258,67
Indocam Hor. Eur. D	1203,99	1188,92
Indocam Multi Oblig.	978,65	950,15
Indocam Orient C ◆	176,49	168,49
Indocam Orient D ◆	158,56	151,37
Indocam UniJapon	869,09	829,68
Indocam Str. 5-7 C	2137,16	2101,44
Indocam Str. 5-7 D	1528,91	1503,35
Moné.J C ◇	12380,30	12380,30
Moné.J D ◇	11728,13	11728,13
Oblifutur C	621,90	611,50
Oblifutur D	573,17	563,59
Oraction	1204,79	1175,40
Revenu-Vert	1214,90	1194,59
Sévéa ◆	123,15	120,15
Synthésis	21478,89	21099,11
Univers Actions	291,39	284,28
Uni Associations ◇	122,06	122,06
Uni-Foncier	1848,18	1808,10
Uni-Régions	1965,65	1917,71
Univar C ◇	320,85	320,85
Univar D ◇	300,82	300,82
Univers-Obligations	271,80	267,26
Fonds communs de placements		
Indocam Dollar 3 m. ◆	16763,33	16484,64
Indocam Val. Restr. ◆	17227,23	16725,47
Optalis Dynamiq. C ◆	117,83	115,52
Optalis Dynamiq. D ◆	116,66	114,37
Optalis Équilib. C ◆	115,85	113,58
Optalis Équilib. D ◆	112,90	110,69
Optalis Expansion C ◆	107,48	105,37
Optalis Expansion D ◆	107,48	105,37
Optalis Sérénité C ◆	110,15	107,99
Optalis Sérénité D ◆	105,22	103,16
Pacte Sol. Logem.	524,72	519,52
Pacte Vert T. Monde	537,47	532,15
CIC BANQUES		
Francic	186,36	180,93
Francic Pierre	177,78	175,15
Europe Régions	265,59	257,85
CIC PARIS		
Associc	1144,52	1144,52
Cicamonde	175,11	170,01
Converticic	483,15	476,01
Ecocic	1963,52	1906,33
Mensuelcic ◆	10078,89	9979,10
Oblicic Mondial	4255,07	4192,19
Oblicic Régions	1258,75	1240,45
Rentacic	167,39	164,92
CRÉDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT		
Eurco Solidarité	1498,07	1483,24
Lion 20000 C	17762,94	17762,94
Lion 20000 D	16201,75	16201,75
Lion-Associations C	11754,48	11754,48
Lion-Associations D	11139,72	11139,72
Lion Court Terme C	27560,05	27560,05
Lion Court Terme D	24280,70	24280,70
LionPlus C	1781,61	1746,68
LionPlus D	1631,99	1599,99
Lion Trésor	2679,84	2653,31
Oblilion	2428,02	2403,98
Sicav 5000	932,10	913,82
Slivafrance	1566,59	1535,87
Slivam	661,82	648,84
Slivarente	272,92	267,57
Slivinter	907,26	889,47
Trilion	5276,66	5208,94
Crédit Mutuel		
Avenir Alizes	2833,97	2778,40
CM Option Dynamique	170,98	166,40
CM Option Equilibre	320,34	313,29
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	169,48	164,94
Créd.Mut.Ep.Cour.T	978,30	978,30
Créd.Mut.Ep.Ind.C	188,47	183,43
Créd.Mut.Ep.J	23810,81	23810,81
Créd.Mut.Ep.Monde	1871,28	1821,29
Créd.Mut.Ep.Oblig.	2075,96	2035,25
Créd.Mut.Ep.Quatre	1128,31	1106,19
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	116,20	113,92
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	412,22	394,47
Saint-Honore Capital	22658,99	21999,02
St-Honoré March. Emer.	354,75	339,47
St-Honore Pacifique	513,47	491,36
St-Honoré Vie Santé	2139,38	2047,25
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1895,88	1895,88
Stratégie Ind.Europe	1127,48	1084,12
Stratégie Rendement	2214,37	2144,67
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)		
Amplitude Amerique C	131,49	128,28
Amplitude Amérique D	131,11	127,91
Amplitude Europe C	204,30	199,32
Amplitude Europe D	200,34	195,45
Amplitude Monde C	1166,60	1138,15
Amplitude Monde D	1090,90	1064,29
Amplitude Pacifique C	85,09	83,01
Amplitude Pacifique D	84,41	82,35
Élanciel France D PEA	243,51	237,57
Élanciel Euro D PEA	612,86	597,91
Émerg.Euro Poste D PEA	178,99	174,62
Géobilys C	739,55	728,62
Géobilys D	692,10	681,87
Intensys C	124,52	124,33
Intensys D	114,56	114,39
Kaléis Dynamisme C	1310,67	1284,97
Kaléis Équilibre C	1212,50	1188,73
Kaléis Sérénité C	1142,22	1130,91
Latitude C	154,10	154,10
Latitude D	136,83	136,83
Oblitys D	687,80	677,64
Plénitude D PEA	256,64	250,38
Poste Gestion C	15509,97	15509,97
Poste Gestion D	14920,49	14920,49
Poste Première	42276,38	42276,38
Poste Première 1 an	252329,35	252071,28
Poste Première 2-3	54282,44	54174,09
Revenus Trimestr. D	5346,13	5293,20
Thésora C	1102,30	1091,39
Thésora D	964,42	954,87
Trésorys C	279340,59	279340,59
Solstice D	2410,17	2404,16
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)		
Actimonétaire C	39476,88	39476,88
Actimonétaire D	30447,06	30447,06
Cadence 1 D	1088,33	1077,55
Cadence 2 D	1075,46	1064,81
Cadence 3 D	1077,18	1066,51
Capimonétaire C	424,57	424,15
Capimonétaire D	373,80	373,43
Sogeoblig C/D	684,91	678,13
Interoblig C	332,68	329,39
Intersélection France D	447,17	438,40
Sélect Défensif C	1180,57	1160,27
Sélect Dynamique C	1377,65	1349,31
Sélect Équilibre 2	1003,44	986,18
Sélect PEA 3	959,40	942,90
Sogepea Europe	1373,81	1346,87
SG France opport. C	2494,26	2445,35
SG France opport. D	2361,10	2314,80
Sogenfrance C	2653,06	2601,04
Sogenfrance D	2408,66	2361,43
Sogépargne D	305,84	302,81
Soginter C	324,74	318,37

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

SPORTS Une enquête menée depuis six mois par la gendarmerie de Poitiers (Vienne) a mis au jour un trafic de produits dopants dans les rangs du cyclisme amateur. D'anciens coureurs dirigeaient le trafic et fournissaient un produit à base de cocaïne et d'amphétamines, connu dans le milieu sous l'appellation de « pot belge ». ● CETTE SUBSTANCE, vendue entre 1 000 et 1 500 francs le flacon, était fabriquée en Pologne. Deux anciens coureurs, qui approvisionnaient les sportifs, ont été écroués et plusieurs autres mis en examen. ● UN EX-CHAMPION RÉGIONAL, Christian Ossowski, consommateur et fournisseur de « pot belge », raconte son accoutumance au dopage. Richard Virenque, qui s'est vu remettre par le juge Patrick Keil, mardi 1er décembre, le résultat des analyses effectuées en juillet, s'est proclamé innocent.

Le dopage gangrène aussi les pelotons du cyclisme amateur

Les gendarmes de Poitiers ont découvert un vaste réseau de trafic de produits interdits, connu sous l'appellation de « pot belge », en usage dans les épreuves régionales. Deux anciens coureurs qui revendaient des « flacons » venus de Pologne ont été mis en examen et écroués

POITIERS
de notre envoyé spécial

Depuis le mois de juin, la brigade de recherche de la gendarmerie de Poitiers (Vienne) enquête dans le milieu du cyclisme amateur et ce qu'elle a déjà découvert au fil de ses investigations permet de conclure à un dopage organisé par d'anciens coureurs reconvertis dans le trafic de substances interdites.

La nature et la composition du produit dopant saisi puis analysé illustre la terrible dérive de ces champions anonymes qui, avant de prendre le départ des épreuves, s'injectaient un mélange de cocaïne, d'héroïne, de caféine, d'amphétamines et d'antalgiques ! Ce cocktail effrayant se taille un franc succès au départ de nombreuses courses régionales sous l'appellation de « pot belge».

Deux suspects, anciens coureurs, Claude Deschamp, 64 ans, représentant de commerce en retraite et ex-dirigeant de l'Union cycliste de Vendôme (Loiret), et Jacques Guillandou, 60 ans, directeur administratif de société encore en activité, ont été appréhendés début octobre et mis en examen pour infraction à la loi sur les stupéfiants.

DE 1 000 À 1 500 FRANCS

Ils fournissaient de nombreux coureurs auxquels ils revendaient les fameux pots pour des sommes variant de 1 000 à 1 500 francs. Ils sont tous les deux incarcérés, le premier à Saintes (Charente-Maritime) et le second à Poitiers (Vienne).

« Cette affaire, qui a des ramifications internationales, concerne des dizaines de personnes et des dizaines de clubs, essentiellement des cyclistes et des dirigeants, révèle au *Monde* une source proche de l'enquête. *Les gendarmes qui dirigent les recherches sont loin d'en avoir terminé. »*

D'autres personnes sont actuellement mises en examen pour transport et détention de substances vénéneuses, dont Christian Ossowski ancien coureur, et son fils Patrick, coureur de nationale 1 dans la région orléanaise. Tous étaient consommateurs autant que trafiquants. Lors des perquisitions, les gendarmes ont saisi plusieurs « pots belges », des agendas, un cahier de comptabilité contenant les noms des « clients » de Claude Deschamp et des relevés de chèques chez Patrick Ossowski.

L'affaire remonte à la fin du mois de mai. Un coureur du Cycle poitevin, Fabrice C., se présente en urgence au cabinet d'un médecin sportif à Poitiers. Suite à l'injection d'un produit dopant, il souffre de tachycardie et d'une violente poussée de fièvre. Il remet au praticien un fond de flacon qu'il a conservé. Après analyse, le médecin alerte la direction régionale des sports du Poitou.

PIQÛRES AU DÉPART

« Depuis quelques années, des informations – parfois anonymes – nous parvenaient, selon lesquelles des coureurs se faisaient des piqûres sur les lignes de départ », a déclaré au *Monde* un des porte-parole de l'administration. Des informations qui avaient échappé aux instances cyclistes tant locales que fédérales. *« Nous avons appris cette affaire en lisant les journaux »*, ont affirmé Daniel Baal, le président de la Fédération française de cyclisme (FFC) – qui a décidé de se porter partie civile – et Joël Faugeroux, président du club poitevin. Fin mai, c'est donc la direction régionale des sports qui prévient le préfet et entame une procédure judiciaire.

L'enquête confiée au juge Baubau, de Poitiers, s'oriente vers les milieux cyclistes. Après une trentaine d'auditions et des mois de filatures, les gendarmes qui agissent sur commission rogatoire, procèdent le 2 octobre à l'interpellation de Jacques Guillandou à son domicile parisien et le 3 octobre à celle de Claude Deschamp à Vendôme (Loiret).

Vingt-huit flacons ont été répertoriés chez le premier et six chez le second qui tenait à jour un cahier comptable où figuraient les sommes encaissées et les noms des clients. Il s'agit, pour l'essentiel, de cyclistes en activité, y compris des champions professionnels, et des anciens coureurs aujourd'hui dirigeants. Dans le listing, apparaissent, par ailleurs, quelques consommateurs étrangers au milieu cycliste.

Selon les gendarmes, plus d'un millier de « pots belges » ont transité par la filière Deschamp qui se ravitaillait en région parisienne auprès d'un couple de Polonais. Celui-ci convoyait le cocktail d'aspect incolore dans des bouteilles d'eau minérale entre la Pologne, où il était fabriqué, et la France. A l'arrivée à Paris, le liquide était transvasé dans des flacons de 8 centilitres. Selon des proches du dossier, cette opération et les transactions s'effectuaient dans un hôtel à proximité de l'aéroport d'Orly.

Le 13 octobre, les gendarmes ont perquisitionné aux domiciles de Patrick Ossowski, fournisseur de Fabrice C. et client de Deschamp et Guillandou. Ils se sont également rendus chez Christian Ossowski, père de Patrick, à Beaugency (Loiret). Interpellés à leur tour, ils ont été placés en garde à vue et mis en examen après l'audition du fils dans le bureau du juge. Consommateurs et trafiquants, les deux hommes disposaient d'une clientèle de coureurs en activité, essentiellement dans la région et dans le Poitou. A eux deux, ils ont vendu environ 150 « pots ». *« C'était surtout pour financer notre propre consommation »*, souligne Christian, âgé de 49 ans, et toxicomane depuis près de 30 ans.

« Ces gens ne sont ni des bandits, ni des criminels, a indiqué au *Monde* l'un des enquêteurs. *Ce sont des consommateurs de produits dopants, qui depuis des années, bénéficiaient d'une sorte d'omertà, tant ces pratiques interdites semblent banalisées dans ce milieu ».*

Y. B.

L'irrésistible descente aux enfers de Christian Ossowski

AVEC LE RECUL, il regrette. C'était en 1969. A 20 ans, le cycliste Christian Ossowski a refusé la carrière qui s'offrait à lui. Jean Stablinski, champion du monde professionnel sur route en 1962, lui avait proposé de rejoindre l'équipe Lejeune. Le jeune espoir déclina l'invitation et préféra écumer les courses régionales et nationales pour glaner des primes : *« A cette époque, on gagnait à peine le SMIC en passant professionnel alors qu'en première catégorie chez les amateurs, je me faisais déjà un bon petit pécule ».*

Christian Ossowski a aujourd'hui 49 ans, des yeux clairs et des joues creusées. Il garde en mémoire ses 80 victoires et ses sélections pour le championnat de France : trois, dont une qui l'a marqué. *« J'avais vingt et un ans. Cette année-là, les championnats se disputaient à Port-de-Bouc, dans les Bouches-du-Rhône. Je suis arrivé par le soir avant la course, mais j'ai tout de même participé à la nocturne la veille de l'épreuve. Après la course, j'ai entendus les meilleurs parler de "petites gâteries" pour assurer le lendemain. Un peu plus tard, j'ai inspecté les poubelles et j'ai trouvé des boîtes de produits de récupération et d'amphétamines. J'étais écœuré. J'en ai parlé aux copains et ils m'ont mis au parfum. »*

Christian Ossowski a commencé à absorber du maxiton à l'âge de 21 ans avant de céder à la tentation de produits toujours plus sophistiqués. Régulièrement, il faisait le voyage de Vintimille, en Italie, et s'est dopé durant toute sa carrière.

SE DOPER « PAR HABITUDE »

« Mais j'avais toujours un temps de retard par rapport à d'autres, dit-il. *Je n'ai jamais voulu prendre de corticoïdes, et lorsque les anabolisants sont apparus, j'ai hésité.* » Il essaiera une fois, à 40 ans, *« pour des résultats dans les courses de gentlemen ».*

Christian Ossowski a couru durant plus de dix ans à l'Union cycliste orléanaise (UCO). Il a vécu de sa passion jusqu'en 1975 et poursuivi sa carrière jusqu'à l'année dernière tout en travaillant dans des entreprises de nettoyage. *« J'ai continué à me doper par habitude. On "se fait une fléchette" un matin au lever parce qu'on se sent patraque, ou bien le soir pour être en forme si on décide de sortir. Il y a pleins de coureurs qui font pareil ».*

UN MÉLANGE DÉTONANT

Début 1997, dans les épreuves de gentlemen, il côtoie Claude Deschamp, la soixantaine, ancien coureur et ancien dirigeant de l'Union cycliste de Vendôme (UCV). Depuis quelque temps, une rumeur agite les pelotons amateurs : un nouveau produit ferait des miracles. Ossowski interroge Deschamp qui le met dans la combine : un trafic de fioles de 8 centilitres, contenant un cocktail inédit, vendues entre 1 000 et 1 500 francs l'unité.

Les analyses établiront qu'il s'agit d'un mélange de cocaïne, d'héroïne, d'amphétamines, de caféine et d'antalgiques que les coureurs s'injectent en intraveineuses.

« Je ne connaissais pas la composition de ce cocktail », assure Christian Ossowski. Cela ne l'empêchera pas devenir un client parmi d'autres et d'organiser un trafic avec son fils Patrick, licencié au club de Bressuire (Deux-Sèvres). A 24 ans, il court en nationale et servira de navette entre Vendôme et son club. En moins de dix-huit mois, ce commerce assure un chiffre d'affaires de 100 000 francs, dont plus de la moitié est consacré à leur besoins personnels.

Si Deschamp est leur principal fournisseur – *« il suffisait d'aller chez lui à Vendôme »* –, ils s'adressent aussi à Jacques Guillandou, lui aussi ancien coureur. *« Le produit n'était pas tout à fait le même*, indique Christian Ossowski. *Avec celui de Deschamp, il fallait remettre ça, alors qu'avec celui de Guillandou, les effets portaient sur la durée ».*

Lorsque le 13 octobre, à 7 heures, les gendarmes ont sonné à la porte de Christian Ossowski, ils sortaient à peine de chez son fils. Les deux hommes ont reconnu les faits et sont aujourd'hui en examen pour *« transport et détention de produits stupéfiants ».*

Y. B.

La défense de Richard Virenque démontée par les biologistes

L'AUDITION de Richard Virenque et de deux de ses coéquipiers, Laurent Brochard et Pascal Hervé, organisée mardi 1er décembre à Lille par le juge d'instruction Patrick Keil dans le cadre l'affaire Festina, a permis de confirmer, au vu des résultats de expertises toxicologiques effectuées par deux laboratoires spécialisés, que les neuf coureurs de cette équipe avaient absorbé *« corticoïdes, hormones de croissance, stéroïdes, de l'érythropoïétine* [EPO] *ainsi que, pour quatre d'entre eux, des amphétamines ».*

Ce constat est contesté avec vigueur par Richard Virenque. *« Ceci est entièrement faux »*, affirme le coureur de l'équipe Festina, qui estime que l'on n'a trouvé dans ses échantillons biologiques (urines, sang et cheveux) *« aucune trace de ces produits, ni de produits masquants ». « L'ensemble des paramètres biologiques et des analyses démontrent scientifiquement que je ne me suis pas dopé »* a-t-il déclaré à Lille, fidèle à sa ligne de défense.

Les dénégations de Richard Virenque se fondent pour l'essentiel, sur le fait que son taux hématocrite est *« inférieure à 50 % »*. Ce taux mesure le volume des globules rouges dans un volume donné de sang et son augmentation par rapport à la normale peut résulter de l'administration d'érythropoïétine. Cette hormone, naturellement synthétisée par l'organisme, stimule la production de globules rouges. Elle permet, en augmentant la quantité d'oxygène apportée aux muscles, d'obtenir une amélioration des capacités musculaires. Mais un taux d'hématocrite inférieur à 50 % est-il, comme veut le croire Richard Virenque, synonyme d'une absence de dopage à l'EPO ?

LES AMBIGUÏTÉS DU TAUX FIXÉ

« Dans la population masculine, les taux moyens normaux d'hématocrite se situent entre 43 % et 45 % explique le professeur Patrice Mangin, directeur de l'institut de médecine légale de Lausanne, accrédité par le Comité international olympique. *La décision prise par l'UCI, en 1997, de fixer un seuil à 50 % a entraîné des ambiguïtés. Certains ont compris, ou fait semblant de comprendre, que l'on pouvait utiliser de l'EPO jusqu'au seuil de 50 %, mais pas au-delà. Or l'UCI n'avait fixé cette barre que dans une optique de prévention des accidents cardio-vasculaires, qui peuvent survenir quand la viscosité sanguine augmente dangereusement.* » La situation actuelle est suffisamment perverse pour que l'on puisse se doper à l'EPO tout en respectant les limites autorisées, ce que font de nombreux cyclistes à qui l'on a appris à « surfer » entre 49 % et 50 %.

Le défi médical et scientifique lancé par les « soigneurs » des milieux cyclistes aux spécialistes de la lutte anti-dopage consistait à mettre au point une technique permettant de faire la part entre l'érythropoïétine « naturelle » et celle « exogène », résultant de l'administration de ce produit commercialisé par plusieurs firmes pharmaceutiques.

Techniquement, la question devait se révéler délicate dans la mesure où l'EPO exogène, fabriquée par génie génétique, est structurellement identique à l'hormone naturelle et qu'elle disparaît de l'organisme en 24 ou 36 heures. Différentes pistes ont néanmoins été étudiées ces dernières années. L'une des plus prometteuses, mise en œuvre par le professeur Michel Audran (faculté de pharmacie de Montpellier), consiste à calculer les concentrations dans le sang de plusieurs molécules (les récepteurs solubles à la transferrine) qui peuvent fidèlement refléter le recours répété à l'EPO.

Cette méthode n'a pas pu être mise en œuvre dans l'affaire Festina. Néanmoins, l'équipe de Montpellier, commise dans ce dossier, a pu, indique-t-on de bonne source, *mettre en évidence* que tous les coureurs de Festina avaient des hématocrites *« compris entre 49,3 %* [c'est notamment le cas de Richard Virenque] *et plus de 52 % ».*

Cette même équipe a pu mettre en lumière chez la plupart de ces coureurs un autre phénomène qui, paradoxalement, traduit fidèlement la prise d'EPO : le retour à des valeurs inférieures à la normale des concentrations d'érythropoïétine. Tout se passant comme si l'organisme, un moment artificiellement surchargé, réduisait sa propre production hormonale. Il sera dès lors difficile au coureur de nier longtemps les évidences de la biologie.

Jean-Yves Nau

TROIS QUESTIONS A...

SERGE SIMON

1 **Rugbyman professionnel, champion de France avec le Stade français et médecin de formation, vous regrettez qu'en matière de lutte contre le dopage le répressif l'emporte sur le dialogue avec le sportif...**

Un sportif dopé est un individu qui souffre, comme n'importe quel autre toxicomane. Il doit donc bénéficier d'une approche sanitaire et d'une thérapie fondée en priorité sur le dialogue et l'écoute. Le dopage peut entraîner des phénomènes de dépendance physique ou psychopharmacologique graves. Bien sûr, il faut sanctionner celui qui triche et qui enfreint la règle. Mais je pense que, derrière le dopage, on peut trouver des détresses qui doivent être traitées médicalement.

2 **Que pensez-vous de la loi sur le dopage adoptée récemment par l'Assemblée nationale ?**

Elle ne me satisfait pas entièrement. Je n'y vois pas cette démarche que je viens d'indiquer. De plus, elle préconise un devoir d'alerte des médecins auprès d'une commission qui s'apparente, selon moi, à une levée du secret médical. Le médecin que je suis ne peut pas l'accepter. Ma petite idée, c'est qu'il y a quelque chose à comprendre avec le dopage et, pour le moment, on ne s'en donne pas les moyens.

3 **Que préconisez-vous ?**

Je veux créer à Bordeaux, en relation avec le CHU, un centre de prévention et de recherches sur l'usage nocif de substances chez les jeunes et les sportifs. Je voudrais que ce soit un lieu où les sportifs victimes du dopage puissent venir sans crainte d'être dénoncés à quelque autorité que ce soit, en sachant qu'ils ne seront ni jugés, ni sanctionnés, mais écoutés et aidés si besoin. De plus, lors du débat parlementaire sur la loi antidopage, j'ai lancé l'idée de l'amendement sur l'« injonction informative », qui a été retenu à l'unanimité. Indépendamment des institutions sportives, ce principe de loi exige que tout sportif contrôlé positif se doit de consulter une structure médicale où il parlera de son problème.

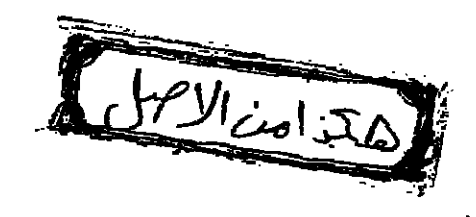
Propos recueillis par Yves Bordenave

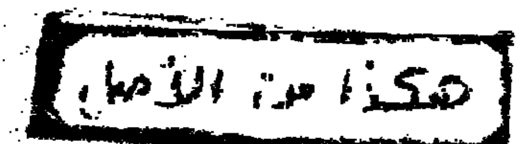
DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : le Real Madrid a gagné (2-1), mardi 1er décembre à Tokyo**, la Coupe intercontinentale qui oppose le champion d'Europe au champion d'Amérique du Sud, Vasco de Gama, club de Rio de Janeiro. Nasa (25e minute, contre son camp) et Raul (83e) ont marqué pour les Madrilènes alors que Juninho (56e) avait égalisé pour les Brésiliens.

■ **L'AS Saint-Etienne a battu (2-0) le SM Caen, mardi 1er décembre** en match avancé de la 20e journée du championnat de division 2, grâce à un doublé de Bertrand Fayolle (10e et 70e minutes). Les Verts confortent ainsi leur place de leader.

■ **L'OGC Nice ne deviendra pas la filiale de l'AS Rome.** Le président du club azuréen, l'homme d'affaires américain Milan Mandaric, a rompu les négociations, faute d'un engagement écrit du club italien qui a tenté une ultime relance en acceptant toutes les clauses du protocole de cession. M. Mandaric a annoncé l'arrivée imminente d'un nouveau partenaire financier, Georges Stratmann, dans le capital de l'OGCN.





Agapes « écolo » en Vaucluse

Sur les bords d'une Durance aux eaux de nouveau limpides, provisions pour les fêtes de produits du terroir aux accents naturels

CAVAILLON
de notre envoyé spécial

En pénétrant à Cavaillon dans le tout neuf, tout frais restaurant-musée de Jean-Jacques Prévôt, héritier de cinq générations de gastronomes *mais qui* a construit sa propre réputation sur des menus saisonniers articulés autour d'un seul produit (melon, truffe, asperge, aubergine, coquille saint-jacques, etc.), on se remémore avec crainte l'historiette des ortolans de Léopold I[er].

Le fondateur, en 1831, de la dynastie belge avait épousé une fille de Louis-Philippe. Il la trompait jusque dans le parc de leur demeure. La reine demanda à son confesseur d'intervenir. De guerre lasse, le roi consentit à recevoir l'abbé mais en tête-à-tête, autour d'une table où les nombreux mets, même le dessert, furent tous à base d'ortolan. L'ecclésiastique finit par craquer : *« Sire, c'est une chair exquise et rarissime mais... de l'ortolan, toujours de l'ortolan, de l'ortolan... – Eh bien ! monsieur le chapelain, la reine, la reine, toujours la reine... Si charmante soit-elle, il me faut de temps en temps, sur ce chapitre-là aussi, varier l'ordinaire... »*

Le talent de M. Prévôt est d'avoir su réussir, lui, des variations jamais ennuyeuses pour les papilles, à partir d'un matériau unique *qui, marié* à des sauces ou ingrédients inattendus, opère des sortes de *mutations* gustatives, ainsi l'anis et le melon *donnant* le *Mélanis*, apéritif à la saveur inédite. Après y avoir goûté, et tout en découvrant les quatre cent cinquante pièces formant le *« musée du melon »*, on peut commencer son marché de Noël parmi les productions maison : gelée de pépins de melon pour accompagner le gibier, confiture de griottes, pain d'épices au miel de *châtaignier, etc.*

VIOLENCE DE JEAN GIONO

En sortant de ce nouveau temple *culinaire du Midi*, on *a le loisir*, après des décennies de rivières *muées* en égouts, et grâce à la pugnacité d'élus locaux, d'aller marcher le long des eaux redevenues hyalines de la Durance ou de son affluent nommé Coulon ou Calavon, selon qu'il arrose Cavaillon ou Apt. Brochet et autres poissons abondant derechef dans la Durance, les colonies de cormorans se sont développées à tel point qu'on envisage de suspendre la loi protégeant ces oiseaux pêcheurs aux allures de curés en soutane. On n'en est *pas encore* là *pour* le héron ou le milan noir, mais ces espèces profitent également de la limpidité aquatique reconquise. *Idem* pour les castors qui près de Mérindol ont repris leurs ventrées de moules d'eau douce beige-vert.

Nous ne disputerons pas cette spécialité aux castors, leur préférant les fruits confits préparés à Gargas dans un atelier familial de cinq personnes, sorte de David de la confiserie face au Goliath aptésien de la sucrerie industrielle. *Le* comble, c'est que l'assortiment de prunes, figues, kiwis et autres abricots et agrumes confits vendu à *Gargas*, coûte moins cher (126 F le kilo), avec emballage comparable, que les fruits industrialisés des boutiques pour touristes d'Apt (169 F les 800 g) ! Pourtant chez les premiers le goût fruité domine tandis que chez les seconds prime le sucré. L'explication est délivrée par un confiseur « bio » : *« Chez l'artisan, une mandarine est confite lentement dans son jus à elle en un mois et demi, tandis qu'en usine elle est confite en une semaine, trop rapidement pour que la saveur du fruit l'emporte sur celle du sucre. »*

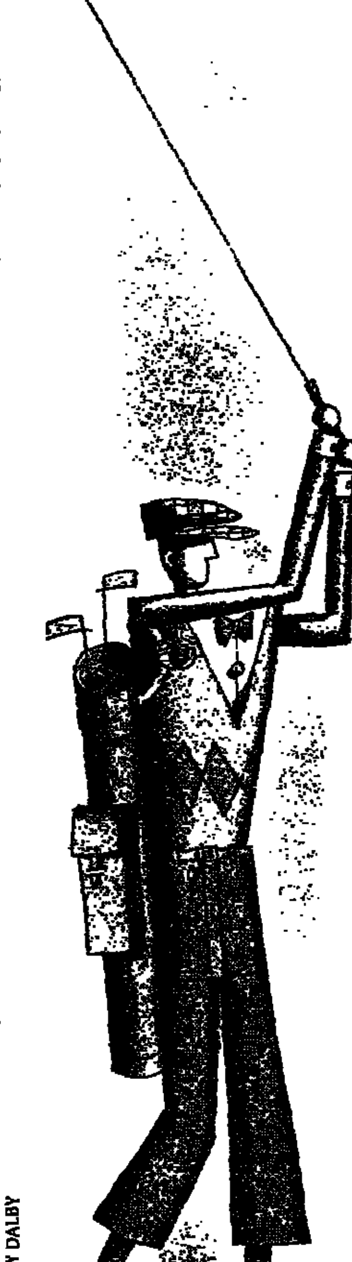
Est-ce que l'Union européenne, après charcuterie et fromage, ne va pas s'aviser un jour, se demande-t-on en Vaucluse, d'envoyer ses bureaucrates *« inspecter nos fruits confits »* ? Et le confiseur de citer Jean Giono, dans un de ses violents textes pré-écolo, publié par *Le Dauphiné libéré* il y a plus de trente ans : *« Libre au Marché commun de manger de la merde, si le cœur lui en dit ! » « Mais pas nous ! »*, répondent par anticipation les hommes du terroir, Jean-Jacques Prévôt à Cavaillon ou André Rastouil à Gargas. Et aussi Jacky Breysse à Goult, qui malheureusement ne récolte que pour ses parents et amis le miel de lierre, cette rareté d'automne au goût martial. *Miel de paysan aux nuances de* moutarde forte, naguère méprisé, aujourd'hui recherché comme une curiosité pour le palais, bien moins facilement trouvable que les miels de tilleul, acacia, cerisier, châtaignier, sapin ou bruyère.

Le miel blond du plateau d'Albion est plus classiquement du *« pur lavande »*. Grâce à la balsamique labiée bleu-mauve, certaines *variétés corsées de miel seraient* utilisées aussi par telle clinique d'Apt pour cicatriser les plaies de patients rebelles aux antibiotiques. Néanmoins l'inquiétude sourd dans le petit royaume bienfaisant des apiculteurs méridionaux depuis que *La Provence* a annoncé en « une », samedi 28 novembre, que la quantité de miel sortie des soixante-huit mielleries du plateau de Valensole, dans les Alpes-de-Haute-Provence, sur l'autre rive de la Durance, *« a chuté cette année de 80 % »*.

Selon des apiculteurs alpins, cela est dû *« autant aux nouvelles techniques mécanisées de récolte du lavandin qui broient plantes et abeilles et ne laissent subsister aucune fleur pour le butinage qu'à l'utilisation inconsidérée des pesticides qui rendent les abeilles amnésiques. Elles vont mourir de faim ou de froid loin de leurs ruches qu'elles n'ont pas su retrouver »*. Il est à craindre que soit prouvé ici une fois de plus qu'en matière d'écologie, surtout alimentaire, tout ce qui est gagné reste fragile et doit demeurer constamment sous l'œil du maître. A condition naturellement que le maître soit « écolo »...

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz




DESSIN THIERRY DALBY

Carnet de route

● **Table.** Restaurant Prévôt (menu déjeuner : 160 F ; menu dîner : 230 F ; repas gastronomique : 400 F), 353, avenue de Verdun, Cavaillon, tél. : 04-90-71-32-43. Fruits confits Saint-Denis (126 F le kg), Gargas, tél. : 04-90-74-07-35.
● **Lectures.** *Histoire et technique des fruits confits d'Apt*, d'Elie-Marcel Gaillard, Barthélemy, Avignon. 246 p. illustrées, 180 F. Les chroniques de Jean Giono pour *Le Dauphiné libéré* ont été reprises par Quatuor dans *Les Héraclides* et par Gallimard.
● **Renseignements touristiques :** à Apt, tél. : 04-90-74-03-18 ; à Cavaillon, tél. : 04-90-71-32-01.

Golfs d'hiver

L'automne ne manque pas de charme avec ses *fairways* verts ondulant à travers les bois mordorés. Mais les golfeurs redoutent les premières gelées qui obligent à neutraliser les *greens* (pour les protéger) et à leur substituer des ersatz rudimentaires qui faussent le jeu. De *quoi donner l'envie d'aller swinguer sous* d'autres cieux. Y compris sur la côte *ouest de l'Ecosse où, le Gulf Stream* aidant, le Turnberry Hotel (tél. : 0800-908-567) s'engage, jusqu'au 31 mars, à rembourser une nuit et un dîner au client que la neige ou le gel auraient empêché de jouer ses parcours. Compter 2 800 F par personne pour deux nuits en chambre double avec petit déjeuner, dîner, un *green fee* et l'accès au spa.
En France, le littoral atlantique peut aussi se montrer clément, y compris pour un Noël *golfique* à *l'Hôtel* de La Bretesche, un Relais du silence (Minitel 3615 Dormez bien) situé à 35 km de La Baule et jouxtant un parcours tracé dans la forêt voisine : à partir de 1 615 F par personne pour 2 nuits, dîners et forfait golf (200 F). Soleil presque garanti, sur la Côte d'Azur, près de Bandol, à l'Hôtel-Golf de Frégate (tél. : 04-94-29-39-39) qui propose, du 24 au 27 décembre, un forfait Noël pour 2 115 F (1 675 F pour les non-golfeurs) avec 3 nuits en chambre double, petits *déjeuners, dîner de Noël et* 2 accès au parcours qui caracole entre criques, landes et vignobles.
Autre option : Nice avec, sur la promenade des Anglais, un Best Western West End (tél. : 04-92-14-44-00) à portée des golfs de Cannes Mougins, Opio Valbonne et Monte Carlo. Jusqu'au 31 mars 1999 (excepté du 29 décembre au 4 janvier), week-ends de 1 400 à 2 600 F par personne pour 2 nuits et 2 *green fees*. *Outre-mer, la Guadeloupe* (Plantation Sainte-Marthe, à Saint-François, à 2 km du golf) et la Martinique (Méridien des Trois-Ilets, près du golf de l'Impératrice) permettent de conjuguer golf et plage. Deux îles programmées par Havas Voyages (tél. : 01-41-06-41-23), la première (départs de Paris entre le 25 et le 28 décembre) à 8 255 F par personne pour 7 nuits avec petit déjeuner et 700 F par personne pour le réveillon ; la seconde à 7 255 F (départs du 4 janvier au 5 février), *green fees* non compris. Plus originale, *une escapade à Dubaï, du 2 janvier au* 26 février (5 135 F par personne pour 3 nuits.
Des destinations présentes dans la brochure des Voyages Gallia (tél. : 01-53-43-36-36) qui affiche des forfaits alléchants en France (3 430 F, 6 jours, à Frégate), en Tunisie (4 000 F la semaine), au Maroc (5 200 F) et en Espagne (6 770 F au Don Carlos, sur la Costa del Sol). Côté nouveautés : Sardaigne, Chypre, Egypte, Bahamas (Paradise Island) et Cuba où Varadero est aussi programmé par Havanatour (agences). Golfissimes (tél. : 01-53-81-97-97) propose de passer le nouvel an au Palmeraie Golf Palace, à Marrakech, du 26 décembre au 2 janvier (10 600 F) ou de découvrir l'île de Langkawi, en Malaisie à partir de 12 500 F par personne, 7 nuits et 5 *green fees*. Autres destinations le Portugal, Madère, le Kenya, l'Afrique du Sud, Maurice et la *Réunion, la Thaïlande, la Malaisie et* l'Indonésie (avec un nouveau village du *Club Med, tél. : 0-801-802-803*), les Caraïbes (Barbade, Bahamas, Jamaïque) et les Etats-Unis, Mecque du golf hivernal avec la Floride, l'Arizona et la Californie voire Hawaï. Des pays proposés par des spécialistes comme Golf Européen Travel (tél. : 01-41-16-08-28), Greens du Monde (tél. : 04-94-55-97-77) et Les Chemins du Golf (tél. : 01-30-61-46-99).

Patrick Francès

PARTIR

■ **EN BATEAU DE CUBA.** A compter du 4 décembre, un Boeing 747 de la compagnie Corsair reliera tous les vendredis Paris à La Havane. *Une date qui marquera* le coup d'envoi des croisières que Nouvelles Frontières proposera jusqu'au 9 avril, à bord du *Triton* (650 passagers). Une semaine de navigation des Grandes Antilles vers l'Amérique latine, avec, pour *préface, la visite de* la capitale cubaine et de ses environs, et, pour escales, l'île de Grand Caïman (ne pas manquer l'excursion qui permet d'aller nager avec des raies...), la Jamaïque, l'île de la Jeunesse et, en point d'orgue, le Mexique avec le site maya de Tulum. A partir de 7 850 F par personne (départs les 4 et 11 décembre, 1[er] janvier, 19 et 26 mars), 9 jours/7 nuits en cabine *double intérieure et pension* complète, avion compris. Comptez 10 000 F pour une cabine extérieure. En sus, taxes aériennes, excursions (à la carte) et pourboires. A certaines dates, une réduction de 20 % pour la seconde personne et, pendant les vacances scolaires, la présence à bord d'un mini-club pour les enfants de 3 à 12 ans.
★ **Nouvelles Frontières, tél. : 0803-33-33-33.**

■ **SAHARA NIGÉRIEN.** Le grand itinéraire de découverte du Ténéré proposé, en 16 jours, par Explorator, est, au dire de ce dernier, la *plus complète exploration* (environ 2 300 km au départ d'Agadez) que *l'on puisse réaliser à travers* ce Sahara nigérien. Effectuées en véhicules tout-terrain (de Niamey, on rejoint Agadez en minibus, soit *1 600 km A/R*), les étapes quotidiennes (de 4 à 6 heures) sont ponctuées de promenades à pied, de rencontres avec la population et de visites. Sur 15 nuits, douze sont en bivouac à la belle étoile ou sous tente biplace (sur demande). Prix à partir de 16 800 F par personne (sur la base d'un groupe de 10 à 12 participants). Départs les 20 et 27 décembre (suppléments de 650 F) puis les 14 février et 14 mars.
★ **Explorator, 16, rue de la Banque, 75002 Paris, tél. : 01-53-45-85-85.**

■ **CRÈCHES CANADIENNES.** C'est un Noël canadien que Biarritz offrira du 4 décembre au 3 janvier, avec l'exposition, dans le Jardin public, de crèches québécoises sélectionnées pour l'occasion par un village de 600 âmes situé au nord du Québec, dans la région du Saguenay - lac Saint-Jean. Surnommé « le Bethléem des neiges », Rivière-Eternité est depuis 1990 *la capitale des crèches*. A Biarritz seront présentées 150 œuvres dont 12 d'artistes amérindiens et inuits, réalisées en cuir de morue, bois de caribou, os de phoque, pierre d'albâtre, etc. Egalement à l'affiche, une cabane à sucre (la fabrication du sirop d'érable), un marché de Noël canadien et un marché local pour choisir ses cadeaux.
★ **Entrée : 30 F, 10 F pour les scolaires et gratuit pour les moins de 6 ans.**

Endeavour doit entamer l'assemblage de la station internationale

La navette américaine emporte en orbite Unity, le deuxième élément du Meccano spatial, qu'il faudra relier à Zarya, lancé par les Russes le 20 novembre. Trois sorties extravéhiculaires sont prévues au cours de cette mission de onze jours

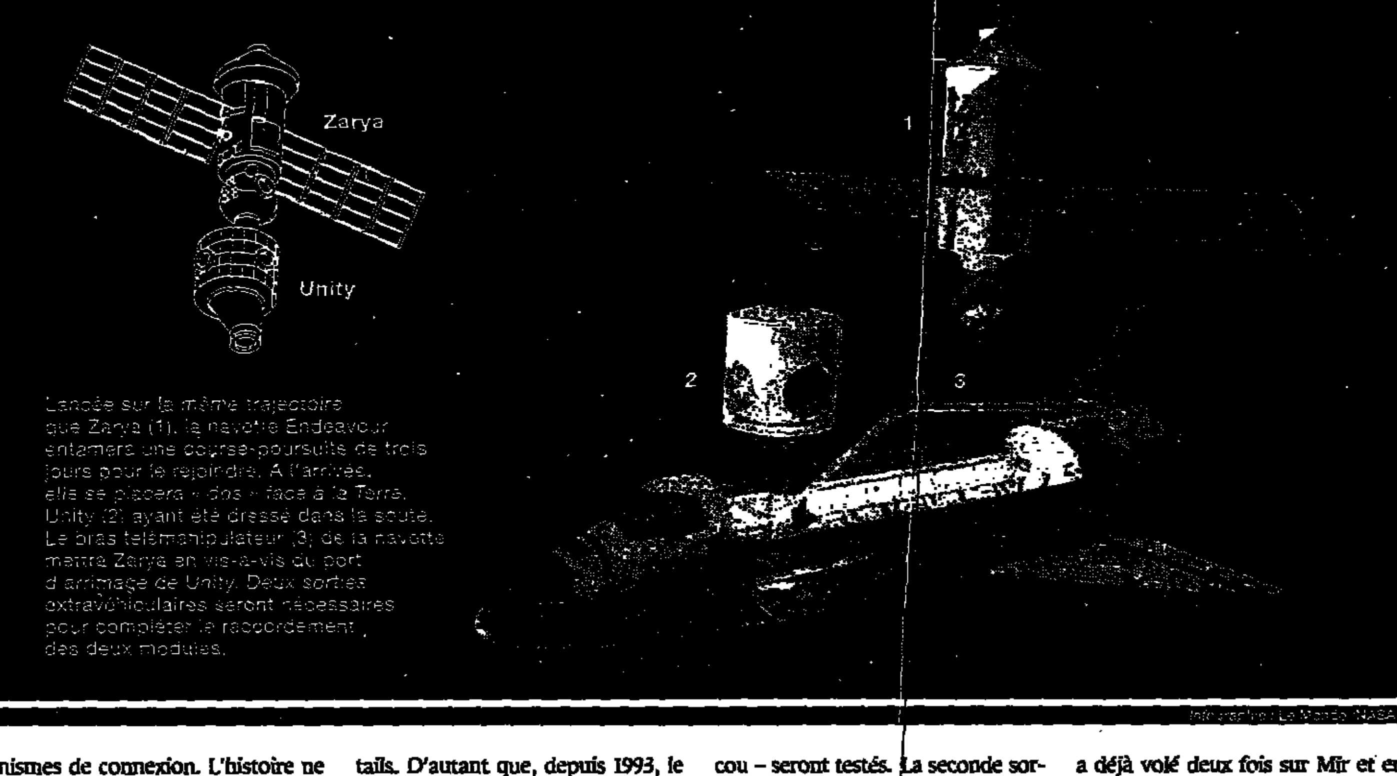
L'assemblage de la station spatiale internationale (ISS) va véritablement débuter avec la livraison par les Américains du nœud de connection Unity. Emmené par la navette Endeavour, qui devait décoller jeudi 3 décembre vers 10 heures (heure française) du centre spatial Kennedy de Cap Canaveral (Floride), ce cylindre d'aluminium reliera six des éléments de la station. Il doit, tout d'abord, être accouplé à Zarya, à près de 400 km d'altitude et 28 000 km/h. Le module, conçu par les Russes et lancé il y a deux semaines depuis Baïkonour, présente de légers dysfonctionnements, qui ne devraient cependant pas entraver la mission, prévue pour une durée de onze jours. Après la récupération de l'engin grâce à un bras télémanipulateur, trois sorties véhiculaires de deux des astronautes sont prévues, afin de compléter la connexion Unity-Zarya, et de préparer le terrain pour de futures sorties. De leur côté, les Russes répugnent à se séparer de Mir et tentent de réunir des financements privés pour prolonger sa durée de vie au-delà de l'été 1999.

DEUX SEMAINES après le lancement de Zarya, premier élément de la station spatiale internationale (ISS), Endeavour devait emporter en orbite le nœud de connexion Unity, jeudi 3 décembre, depuis le Centre spatial Kennedy de Cap Canaveral (Floride). La navette américaine embarque six membres d'équipages – dont le Russe Sergueï Krikalev – pour une mission de onze jours, qui comportera trois sorties dans l'espace, destinées à compléter l'assemblage de cet embryon de station.

Alors que le Zarya, conçu par les Russes mais financé par les Américains, est censé apporter les moyens de propulsion et de maintien en orbite de la station pendant ses premiers mois d'existence, Unity, construit par les Américains, est le premier de trois nœuds destinés à relier entre eux les futurs modules américains. Doté de six ports d'arrimage, il servira de liaison entre Zarya, le laboratoire américain, le nœud n° 3, la poutre de liaison des panneaux solaires géants, une coupole d'observation et un sas de sortie extravéhiculaire.

D'un diamètre de 4,5 mètres et de 5,4 mètres de long, c'est donc un élément d'un grande complexité : il comporte 50 000 mécanismes divers, 216 tuyaux conduisant fluides et gaz, et 121 câbles électriques, répartis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et totalisant une dizaine de kilomètres de fils. Avec ses deux colliers d'accouplage, ce cylindre d'aluminium mesure 10 mètres de long et pèse 11,5 tonnes.

Le colonel Robert Cabana, qui a déjà trois vols à son actif, commandera la manœuvre d'approche de Zarya, prévue au quatrième jour de la mission, avec l'aide du pilote Frederick « Rick » Sturckow.



UN SYSTÈME SYMÉTRIQUE

Auparavant, Unity, doté à chaque extrémité d'adaptateurs pressurisés, sera dressé et fixé verticalement dans la soute de la navette par l'astronaute Nancy Currie, experte dans l'usage du bras robotisé de la navette. A l'issue d'une course-poursuite similaire à celles déjà pratiquées pour approcher la station Mir, Endeavour viendra se placer sous Zarya. Cabana fera décrire un demi-cercle à la navette pour la placer sur le dos, à l'aplomb du module.

Le commandant de bord approchera ensuite à 3 mètres, à portée du bras télémanipulateur dont Nancy Currie se servira pour connecter Unity et Zarya. La vue étant partiellement masquée par le nœud de connexion, ces opérations seront conduites par vidéo interposée, et grâce à un système optique spécialement mis au point pour faciliter l'alignement des éléments, à l'aide de repères tracés sur Zarya.

Au moment crucial, Cabana donnera un « coup d'accélérateur » à la navette pour enclencher les mécanismes de connexion. L'histoire ne dit pas si ce système a donné lieu aux mêmes arguties que celui développé pour la rencontre Apollo-Soyouz en 1975. Comme le rappelle André Lebeau, ancien président du Centre national d'étude spatiales, il avait fallu *« surmonter auparavant un perfide obstacle : dans l'amarrage des deux vaisseaux, le soviétique et l'américain, lequel porterait la pièce mâle et lequel la pièce femelle ? »*. Soumise *« à la force du symbole »*, la technique dut produire un système symétrique.

Vingt-cinq ans plus tard, Zarya est certes de conception russe, mais financé par les Américains qui, maîtres d'œuvre de la station, s'embarrassent moins de tels détails. D'autant que, depuis 1993, le collier d'arrimage universel, développé pour les missions communes Mir-navettes, est réputé androgyne...

Au cours du cinquième jour en orbite, les astronautes Jerry Ross et Jim Newman endosseront leurs encombrants scaphandres pour une première sortie de six heures dans l'espace. Ils auront pour tâche d'attacher huits cordons ombilicaux entre Zarya, Unity et les colliers de connexion. Le lendemain, le vestibule d'appontage de la navette et celui reliant les deux modules seront pressurisés afin d'identifier toute trace de fuite, tandis que les systèmes de communications au sol de Zarya – depuis Houston via Moscou – seront testés. La seconde sortie extravéhiculaire est prévue pour le septième jour de la mission. Ross et Newman installeront, cette fois, six rampes devant faciliter à l'avenir les évolutions des astronautes lors des futurs assemblages. Ils retireront certaines des protections extérieures des sas de Unity, fixeront des antennes de communication et des câbles le reliant à Zarya.

Le lendemain, l'équipage pourra accéder pour la première fois à l'intérieur des deux modules (par le sas de la navette). Installation de ventilateurs et de luminaires, test du système de vidéoconférence, transfert d'équipements, photographies de l'intérieur de la future station sont au programme. Sergeï Krikalev, qui a déjà volé deux fois sur Mir et en 1994 a été le premier Russe admis à bord d'une navette, en profitera pour inspecter Zarya, qu'il devrait rejoindre en janvier 2000, avec son collègue Youri Gidzenko et l'Américain Bill Shepherd, pour le premier véritable séjour dans la nouvelle station, prévu pour durer cinq mois.

UN SAC A DOS PROPULSEUR

La dernière sortie de Ross et Newmann n'est pas précisément destinée à l'assemblage des deux premiers éléments de la station. *« Nous l'avons essentiellement planifié pour parer à tout retard éventuel lors des deux premières sessions de travail »*, explique James Hartsfield, du Johson Space Center à Houston (Texas). La NASA a ainsi souhaité se réserver une marge de manœuvre en cas de problème.

Mais si tout va bien, les deux astronautes anticiperont sur les futures missions en mettant en place de nouvelles glissières sur Zarya, en déconnectant certains éléments désormais inutiles, et en plaçant des boîtes à outils dans des endroits stratégiques à l'extérieur des modules. Pour finir, Ross testera un nouveau sac à dos propulseur, sorte de brassière de survie utilisée par les astronautes au cas où ils se désencorderaient accidentellement de la navette. Lors de la mission STS-86, une valve défaillante avait entravé l'allumage des fusées du sac à dos.

Une nouvelle valve a été dessinée pour l'occasion mais, en dépit de tests intensifs sur Terre, Ross restera prudemment relié à Endeavour pendant tout l'exercice.

Le 13 décembre, il sera temps de se défaire de cet embryon de station. Endeavour replongera ensuite vers la Terre. Le couple Zarya-Unity attendra jusqu'en mai pour accueillir à nouveau des humains. La navette Discovery lui rendra alors visite pour une mission de fret.

L'équipage transférera à son bord des équipements et les éléments logistiques nécessaires à l'arrimage du troisième élément – le module de service russe –, qui devrait être lancé en juillet 1999 par une fusée Proton depuis le cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan). Il faudra encore plus de quarante vols, dont trente-quatre de navettes, pour que le Meccano spatial soit achevé.

Hervé Morin

Mir en sursis

Fiers d'être les seuls à exploiter, depuis le début des années 70, une structure habitée en permanence dans l'espace, les responsables du spatial russe répugnent à abandonner leur vieille station Mir. Selon le planning actuel, elle devrait être « décrochée » de son orbite à l'été 1999 et brûler en partie dans les basses couches de l'atmosphère avant de plonger dans le Pacifique. Mais certains voudraient la voir poursuivre sa vie encore deux ou trois ans. Hélas pour eux, la Russie n'a pas les moyens de financer à la fois Mir et la construction de l'ISS et elle entend donner la priorité à la station internationale, pour laquelle elle éprouve déjà les plus grandes difficultés à honorer ses engagements. Youri Koptev, le chef de l'agence spatiale russe, a néanmoins annoncé que la décision finale sur le sort de Mir ne serait prise que fin décembre, *« en fonction des sources de financement »* qu'auront éventuellement pu trouver ses défenseurs.

Le premier module souffre de « dysfonctionnements mineurs »

« TOUT va bien, mais nous avons détecté quelques dysfonctionnements mineurs » qui n'affectent ni la mission de Zarya ni la suite du programme, a annoncé le chef de l'agence spatiale russe (RKA) Youri Koptev, lors d'une conférence de presse tenue mercredi 25 novembre, cinq jours après le lancement du module russe par une fusée Proton, depuis la base de Baïkonour (Kazakhstan).

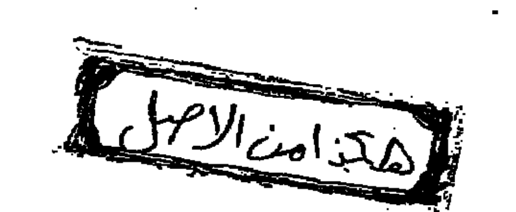
L'une des huit batteries qui emmagasinent l'électricité fournie par les panneaux solaires de l'engin semble ne pas fonctionner. Mais il s'agit peut-être d'indications erronées données par capteur défectueux et *de toute façon, a affirmé Youri Koptev*, l'utilisation normale de Zarya n'exige que quatre batteries.

Les contrôleurs au sol ont aussi détecté un taux d'humidité anormalement élevé à l'intérieur du module. *« Nous ne comprenons pas bien d'où provient toute cette eau. Le phénomène pourrait être lié à la stabilisation de la température interne de l'habitacle qui devrait mettre une quinzaine de jours pour arriver à l'équilibre. Dans ce cas, le problème se réglera de lui-même avec le temps »*, a estimé le patron de la RKA.

Enfin, l'une des antennes de Zarya ne fonctionne pas correctement. Elle équipe le système d'accostage manuel, qui double le dispositif automatique normalement utilisé. Heureusement, cet équipement ne sera pas sollicité lors du rendez-vous avec la navette Endeavour et du montage sur le module américain Unity. Il ne sera employé qu'une fois la station habitée, pour la réception de vaisseaux ravitailleurs, et seulement en cas de défaillance du système automatique. Cela n'interviendra pas avant le début de l'an 2000 au plus tôt, quand le troisième module aura été ajouté à l'ensemble. *« D'ici là*, a lancé Youri Koptev, *nous aurons mille fois le temps de régler le problème. »*

Les astronautes d'Endeavour, qui doivent pénétrer dans Zarya lors de leur deuxième sortie pour le montage des deux modules, au huitième jour de leur mission, auront peut-être le temps d'examiner les pièces défectueuses. En attendant, la NASA ne contredit nullement les propos rassurant des Russes. *« Personne ne crie, personne ne s'énerve*, lance Kyle Herring, porte-parole de l'agence américaine. *Nous estimons que le matériel est réellement en bon état. »* Il est vrai que le montage de l'énorme Meccano spatial ne fait que commencer. D'autres contretemps et des problèmes beaucoup plus difficiles à résoudre attendent probablement les bâtisseurs spatiaux...

J.-P. D.



Persistance du froid

JEUDI, l'anticyclone basé sur la Russie faiblit mais maintient un temps assez froid et brumeux au nord. Au sud, la dépression centrée en Méditerranée fera remonter des nuages qui donneront un peu de pluie sur les régions les plus méridionales, avec une petite remontée du mercure.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Temps gris et froid, mais quelques coins de ciel bleu sont possibles, notamment de la Vendée à la Touraine. Les températures ne dépasseront pas les 2 à 4 degrés dans les terres, pour atteindre 9 degrés sur la pointe de la Bretagne.

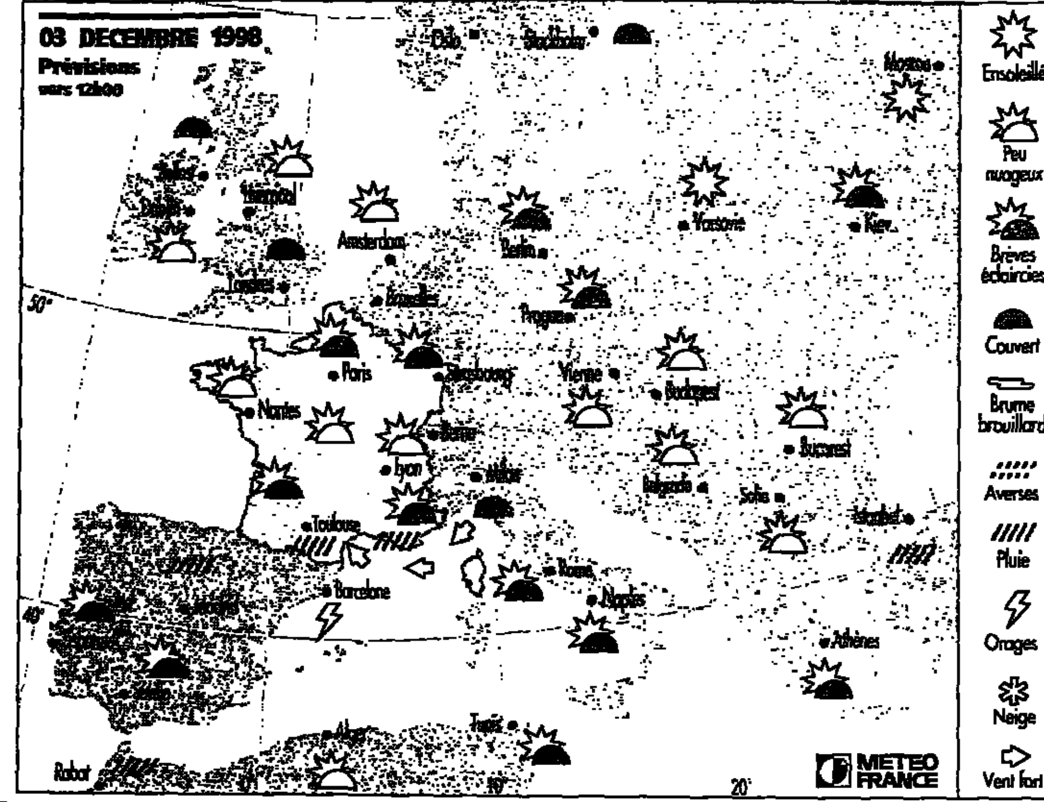
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Au nord de la Loire, brumes, brouillards parfois givrants et nuages bas en journée. Quelques éclaircies sont probables de l'Orléanais au Berry. Les températures ne s'éloigneront pas beaucoup de 0 degré.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les sommets des Vosges et du Jura émergeront de la grisaille qui enveloppera toutes les régions de plaine. Attention aux brouillards givrants locaux du petit matin. L'après-midi, les températures resteront proches de 0 degré.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Assez belles éclaircies en Poitou-Charentes. Plus au sud, soleil fugitif et petites pluies dans le Midi toulousain, où le vent d'autan soufflera à 50 km/h. Il fera de 5 à 9 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Malgré un voile nuageux d'altitude, les apparitions du soleil seront assez fréquentes. Les régions de l'ouest du Massif Central seront un peu plus nuageuses. Il fera de 4 à 8 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Pluies intermittentes dans l'Aude, les Pyrénées-Orientales et la Corse (neige à partir de 1 200 mètres). Les nuages, moins épais en Provence-Côte d'Azur, laisseront parfois passer une embellie. Il fera de 10 à 14 degrés.



Ensoleillé · Peu nuageux · Brèves éclaircies · Couvert · Brume brouillard · Averses · Pluie · Orages · Neige · Vent fort

PRÉVISIONS POUR LE 03 DECEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	24/28 P	KIEV	-18/-14 N	VENISE	3/8 N	LE CAIRE	15/23 N
				POINTE-A-PIT.	23/29 C	LISBONNE	5/13 N	VIENNE	-6/-3 N	MARRAKECH	5/14 N
				ST-DENIS-RÉ.	23/28 S	LIVERPOOL	1/5 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	14/25 S
				EUROPE		LONDRES	1/3 C	BRASILIA	20/26 P	PRETORIA	11/17 P
				AMSTERDAM	-4/1 N	LUXEMBOURG	-6/-4 N	BUENOS AIR.	21/28 P	RABAT	6/15 P
FRANCE métropole		NANCY	-4/0 C	ATHENES	10/17 S	MADRID	-2/8 P	CARACAS	23/27 S	TUNIS	12/19 S
AJACCIO	7/14 P	NANTES	-2/5 N	BARCELONE	10/12 P	MILAN	3/8 C	CHICAGO	10/15 C	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	2/7 C	NICE	7/14 C	BELFAST	2/7 C	MOSCOU	-11/-7 S	LIMA	14/23 C	BANGKOK	25/32 P
BORDEAUX	-1/8 C	PARIS	-4/2 N	BELGRADE	-3/1 N	MUNICH	-6/1 N	LOS ANGELES	11/16 S	BOMBAY	21/32 S
BOURGES	-4/2 N	PAU	1/7 C	BERLIN	-8/-3 N	NAPLES	9/15 N	MEXICO	8/20 S	DJAKARTA	26/31 C
BREST	3/6 N	PERPIGNAN	5/12 P	BERNE	-3/2 N	OSLO	-3/5 *	MONTREAL	2/9 C	DUBAI	18/28 S
CAEN	-3/2 C	RENNES	-2/2 N	BRUXELLES	-4/-3 N	PALMA DE M.	10/13 P	NEW YORK	10/15 C	HANOI	18/26 C
CHERBOURG	-1/4 C	ST-ETIENNE	-4/3 N	BUCAREST	-10/-5 N	PRAGUE	-8/-4 N	SAN FRANCIS.	8/13 N	HONGKONG	16/19 C
CLERMONT-F.	-4/4 N	STRASBOURG	-3/0 C	BUDAPEST	-5/-3 N	ROME	7/14 N	SANTIAGO/CHI	14/26 S	JERUSALEM	13/23 S
DIJON	-3/1 C	TOULOUSE	2/8 P	COPENHAGUE	-4/-2 N	SEVILLE	4/15 S	TORONTO	7/11 C	NEW DEHLI	10/25 S
GRENOBLE	-3/3 N	TOURS	-3/3 N	DUBLIN	2/7 N	SOFIA	-3/0 N	WASHINGTON	8/21 N	PEKIN	-11/-4 S
LILLE	-2/1 C	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	-2/-1 S	ST-PETERSB.	-3/2 C	**AFRIQUE**		SEOUL	0/6 P
LIMOGES	-2/6 N	CAYENNE	23/30 N	GENEVE	-2/4 N	STOCKHOLM	0/3 C	ALGER	10/14 N	SINGAPOUR	26/31 P
LYON	-3/4 N	FORT-DE-FR.	23/29 N	HELSINKI	2/5	TENERIFE	13/17 N	DAKAR	24/28 N	SYDNEY	16/28 S
MARSEILLE	6/11 P	NOUMEA	22/27 P	ISTANBUL	7/10 P	VARSOVIE	-15/-8 S	KINSHASA	21/30 P	TOKYO	7/10 C

Situation le 2 décembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 4 décembre à 0 heure TU

METEO FRANCE

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ISRAËL.** Forte s'établit en Israël avec deux hôtels Meridien. Celui d'Eilat, situé sur la côte sud, avec vue sur la mer Rouge, accueillera ses premiers clients en décembre. Avec 247 suites, il comprend deux piscines, un club de remise en forme, hammam et restaurants. A Tel Aviv, l'ouverture de l'établissement de luxe est annoncée pour la fin de 1999. Dans un gratte-ciel, le Méridien occupera quinze étages d'une tour, avec 423 chambres et une piste d'atterrissage pour hélicoptères.

■ **FRANCE.** Jusqu'au 5 décembre, sur l'esplanade de la Défense, Destination neige présente la montagne française. Composé de 100 chalets de bois, un « village » veut restituer l'ambiance d'une petite station. Des représentants du Dauphiné, des Alpes-du-Sud, des Pyrénées, de Savoie et Haute-Savoie et de l'association des maires des cent stations renseigneront les visiteurs. Entrée gratuite.

JARDINAGE

Avant une deuxième vague de froid, il est encore temps d'aider les plantes

LES RHODODENDRONS ont repris leur allure. Leurs feuilles, qui étaient repliées le long des branches, se sont redressées et sont un peu moins foncées. Les camélias ont, eux aussi, meilleure mine. Les grands fuchsias vivaces sont marron – cette année, il va falloir les rabattre au ras du sol : ils feront de nouvelles branches qui, dès juillet, seront recouvertes de petites fleurs rouge cerise et violette.

Les inflorescences des lauriers-tins se sont redressées et ne seront pas perdues comme on l'avait craint au plus fort de la première vague de froid – moins 12 degrés ! Les fougères sont desséchées : elles sont si belles qu'elles passeront l'hiver comme ça. Quelques grandes plantes molles se sont effondrées avec le dégel. Il va falloir nettoyer les plates-bandes, ramasser les feuilles mortes qui traînent ici et là, puis les brûler ou les mettre sur le tas de compost. Sauf celles des fruitiers qui sont porteuses de maladies.

Venus du Grand Nord, les vents froids auront surpris les jardiniers qui n'avaient pas protégé les plantes qui doivent l'être, et avaient remis à plus tard ce qu'ils auraient dû faire dès le début du mois de novembre sous le climat moyen de la France.

Un laurier-rose un peu trop encombrant pour être rentré n'a semble-t-il pas plus souffert du froid qu'un *Cycas revoluta* oublié sur un rebord de fenêtre. Quelques extrémités de branches gelées pour le premier, quelques bouts de feuilles jaunies pour le second qui est en observation : le métabolisme très lent de cette plante réserve peut-être de mauvaises surprises...

Le datura – une plante arbustive que l'on appelle désormais *brugmansia* – est gelé jusqu'au sol. Il n'est peut-être pas fichu : si le gel n'a pas atteint les zones profondes du sol, de nouvelles pousses renaîtront de ses racines et parties de tiges souterraines épargnées par le froid. De toutes façons, deux boutures trempent dans l'eau : en un mois, elles ont produit tant de racines qu'elles sont bonnes à mettre en pot.

Quant au bananier, sa souche profondément enterrée en a vu d'autres. Il va quand même falloir la protéger et tout de suite, avant qu'il ne regèle, car installer une protection par grand froid ne fait que retarder le dégel.

MATELAS DE FEUILLES

Les plantes en pot qui ont souffert du froid ne doivent en revanche pas être rentrées au chaud : elles doivent être remisées dans une pièce fraîche, de façon que le dégel se fasse tout doucement.

Celles dont la terre était sèche auront mieux supporté ce coup dur, mais il ne faut pas trop espérer les sauver si elles étaient à ciel ouvert. Les pots et les jardinières posés sur les rebords des fenêtres auront moins souffert.

Les camélias, qui résistent beaucoup mieux aux basses températures qu'on ne le pense généralement pour peu qu'ils ne soient pas exposés aux vents desséchants et qu'un matelas de feuilles mortes recouvre le sol à l'aplomb de leur ramure, n'aiment en revanche pas du tout que leurs racines gèlent. Ceux qui poussent en bac ou en pot auront donc pu être abîmés, surtout ceux qui ont été achetés au début de l'automne.

Ces camélias proviennent généralement de régions au climat océanique et ne sont pas encore acclimatés. Poussés aux engrais, plantés dans des terres qui n'en n'ont que le nom (souvent un mélange d'écorces de pin broyées et de tourbe), qui sont tellement poreuses qu'elles laissent le froid facilement s'infiltrer, ces arbustes-là trépasseront peut-être.

LE GEL ET LE VENT

Les autres, installés depuis quelques années, s'en sortiront mieux... surtout si le pot est gros, qu'il est installé contre un mur à l'ombre et si l'on prend soin de bien les arroser au sortir du froid.

Le gel bloque l'absorption de l'eau par les racines et le vent – chaud ou froid – dessèche. Les plantes à feuilles persistantes, dont la végétation ne s'arrête pas de façon aussi nette que les caduques, souffrent toujours beaucoup plus du froid. Raison sans aucun doute pour laquelle, à part les conifères, les plantes caduques sont plus nombreuses à mesure que l'on s'approche des pôles.

Il n'est pas inutile d'entourer les pots de plastique à bulles quand une période de froid s'annonce et la ramure d'un voile léger en non tissé maintenu par des ficelles. Mieux vaut en revanche renoncer au plastique, qui protège certes du froid mais qui se réchauffe vite quand le soleil fait son apparition. Imperméable, il favorise la condensation. Cette eau ruisselante gèle la nuit suivante et l'alternance froid-chaud est une véritable tueuse de plante sensible au froid.

C'est la raison pour laquelle les plantes installées contre un mur au nord résistent mieux au froid que celles qui le sont plein est et reçoivent trop les rayons du soleil. La sensibilité au froid d'une plante dépend bien sûr de la température, mais aussi du temps qu'elle reste exposée au froid, de la façon dont elle dégèle et de la nature du sol.

Un pied de misère à petites feuilles poussant dans une terre sèche a ainsi supporté l'hiver dernier sur un rebord de fenêtre. Les géraniums-lierres sont tous morts... sauf un.

Alain Lompech

Tailler les rosiers

Il est temps de tailler les rosiers qui fleurissent sur le bois de l'année, c'est-à-dire ceux que l'on classe dans la catégorie des remontants : buissons à fleurs groupées et à grandes fleurs qui s'épanouissent tout l'été. Dans un premier temps, il faut nettoyer les pieds de leurs branches faibles et de celles qui poussent au centre. Puis, il faut raccourcir les trois ou quatre branches restantes à trois ou quatre yeux.

***Pour effectuer ce travail,* mieux vaut utiliser un sécateur propre et bien affûté. La taille doit toujours s'effectuer de biais à trois ou quatre millimètres d'un bourgeon dormant dont le dernier en haut de ce qui restera de la branche sera tourné vers l'extérieur. Bien vérifier que certains rosiers ne se sont pas déchaussés à cause du gel. Si c'est le cas, bêcher soigneusement autour du point de greffe de façon à bien coller la terre autour du pivot qui s'enfonce dans le sol.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98288

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											■
III					■						
IV						■				■	
V							■				
VI		■					■				
VII				■				■			
VIII			■								
IX									■		
X			■				■				
XI							■				

HORIZONTALEMENT

I. Aime les opérations qui rapportent. – II. Versée pour rapporter un jour. – III. Entendre autrement. Suites ininterrompues. – IV. Inhabituels. Sport de glisse. – V. Ouvre la voie des sommets. Suprême, il s'opposait à la Raison. – VI. Nom d'un petit bonhomme. Blanc ou rouge, il finit à table. – VII. Pianiste français. Prend du plaisir. L'Europe de l'espace. – VIII. Lettres d'Emile. Présenter en faisant court. – IX. Interdit sur le trottoir. Tire par un bout. – X. Conjonction. Supporte la comparaison. Sport national. – XI. Pousse à la chinoiserie. Coulés.

VERTICALEMENT

1. Salsifis à l'étal. – 2. Expression de dégoût. Le maître pour Stradivari. – 3. Réduisent la section. – 4. Préparera les pompes. Resté trop longtemps au soleil. – 5. Habitudes du passé. S'éloignent de plus en plus de leur point de départ. – 6. Eau intérieure. Bestiale. – 7. Pin pour avoir été infidèle. L'art de la rue. – 8. Pack électoral aux Etats-Unis. Pour reprendre ses esprits. – 9. La nature les a façonnés. Conjonction. – 10. Couvre les événements importants. Assure un beau revers. – 11. Trames de toiles.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98287

HORIZONTALEMENT

I. Annotations. – II. Cuisiner. Et. – III. Empereur. GR. – IV. Tep. Fifre. – V. Oronge. Très. – VI. Bonneteau. – VII. Rongea. – VIII. Cherra. Tarn. – IX. Tosa. Ni. Lot. – X. Et. Lagopède. – XI. Référé. Uses.

VERTICALEMENT

1. Acétobacter. – 2. Numéro. Hôte. – 3. Nipponnes. – 4. Ose. Nu. Râle. – 5. Tirage. Ar. – 6. Ane. Etrange. – 7. Teuf. EO. Io. – 8. Irritant. Pu. – 9. Frugales. – 10. Nègre. Erode. – 11. Stressantes.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-présidents : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

BRIDGE

PROBLÈME N° 1817

L'HAMEÇON DE JAÏS

Pierre Jaïs, qui nous a quittés il y a une dizaine d'années, avait formé avec Roger Trézel une des meilleures paires de l'équipe de France. Ses coups psychologiques étaient célèbres. En voici un, joué à Estoril contre les Islandais :

♠ V 8 2
♡ A 8
♢ R D 8 6 4 2
♣ 8 3

♠ 6 5 3
♡ D 9 5
♢ 10 7 3
♣ A 10 6 5

N / O E / S

♠ A 9 7 4
♡ R 6 4 3
♢ 5
♣ D V 9 7

♠ R D 10
♡ V 10 7 2
♢ A V 9
♣ R 4 2

Ann. : O. don. E.-O. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	passe	passe	1 ♣
passe	2 ♢	passe	3 SA...

Ouest a entamé le 5 de Cœur pour le 8 et le Roi d'Est, qui a continué Cœur. Jaïs, en Sud, ayant pris avec l'As du mort, *comment a-t-il joué la suite du coup* pour gagner le contrat de TROIS SANS ATOUT qui était infaisable ?

Réponse

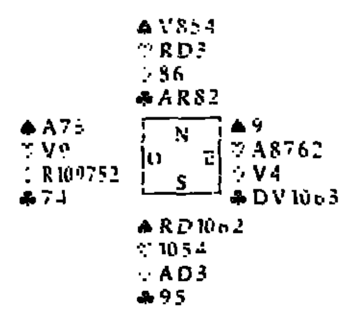
Observez Jaïs : *il sait qu'il va chuter* si Est a l'As de Pique et Ouest l'As de Trèfle, car la contre-attaque à Trèfle sera mortelle. Alors, afin de se prémunir contre cette situation, il va s'efforcer : *1°) de faire croire à Est qu'il* n'a pas la Dame de Pique, pour qu'il *ne se précipite pas sur son As ; 2°)* de faire croire à Ouest qu'il a As, Roi, 10 de Pique et *qu'il lui manque seulement* la Dame.

Voici l'hameçon : après l'As de Cœur, *Jaïs a joué immédiatement le Valet de Pique* ! Est n'a pas mis son As, mais a fourni le 7, Jaïs a couvert le Valet du mort avec son Roi de Pique, puis il a joué le 10 de Cœur pour affranchir le Valet de Cœur. Ouest a pris, et, *convaincu que Sud avait encore* l'As de Pique, *il a contre-attaqué Trèfle* sous son As dans l'espoir que son partenaire ait Roi et Valet de Trèfle...

Résultat : 3 SA *plus un*, et les applaudissements des spectateurs !

UNE NOUVELLE ASSOCIATION

L'Association professionnelle des champions de bridge vient d'être créée par les douze meilleurs joueurs français (dont dix détiennent un titre de champion du monde) afin de promouvoir de façon plus moderne le bridge de compétition. Une donne jouée lors du Tournoi des Restos du cœur restera un mauvais souvenir pour l'un de nos plus brillants joueurs.



♠ V 8 5 4
♡ R D 3
♢ 8 6
♣ A R 8 2

♠ A 7 3
♡ V 9
♢ R 10 9 7 5 2
♣ 7 4

N / O E / S

♠ 9
♡ A 8 7 6 2
♢ V 4
♣ D V 10 6 3

♠ R D 10 6 2
♡ 10 5 4
♢ A D 3
♣ 9 5

Ann. : N. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 ♣	1 ♡	1 ♠
2 ♢	2 ♠	passe	4 ♠...

Ouest ayant entamé le Valet de Cœur pour la Dame du mort, *comment Est doit-il jouer pour faire chuter* le contrat de QUATRE PIQUES ?

Note sur les enchères

En fait, les enchères adverses n'auraient pas du inciter Sud à demander « 4 Piques » sachant que le Roi de Carreau ainsi que les Cœurs de Nord seraient mal placés après l'enchère d'Est à « 1 Cœur ». De plus, Ouest devait être à court à Cœur pour ne pas avoir soutenu son partenaire.

Philippe Brugnon

CINÉMA *A travers les figures de deux parias, celle du docteur Akagi, « le charlatan », et celle de Sonoko, « la putain », le grand cinéaste japonais Shohei Imamura poursuit une œuvre admirable déjà récompensée par deux Palmes d'or à Cannes (La Ballade de Narayama, en 1983, et L'Anguille, en 1997).* ● **FILM PROMÉTHÉEN,** *Kanzo Sensei reprend les thèmes qui ont toujours hanté leur auteur: l'impérialisme nippon pendant la seconde guerre mondiale, la bombe atomique, le phallocratisme, la violence.* ● **DANS UN ENTRETIEN** *au Monde, Shohei Imamura estime « toujours aussi nécessaire, cinquante ans après, de traiter de cette période, en grande partie encore occultée au Japon ».* ● **LE CINÉASTE** *est un des chefs de file de la nouvelle vague japonaise, apparue à la fin des années 50, aux côtés de Masahiro Shinoda, Yoshishige Yoshida et Nagisa Oshima.*

Le charlatan et la putain, combattants de la vie dans un Japon en guerre

Kanzo Sensei (Dr Akagi). Chronique tragi-comique des dernières heures de la seconde guerre mondiale dans un petit village nippon, le film de Shohei Imamura, soixante-douze ans, conduit son réalisateur plus avant sur les chemins de la liberté

Film japonais de Shohei Imamura. Avec Akira Emoto, Kumiko Aso, Juro Kara, Masanori Sera, Jacques Gamblin. (2 h 08.)

Lui, c'est le docteur Akagi, alias « professeur foie », alias « le charlatan ». Elle, c'est Sonoko, alias « jamais baiser gratis », alias « la putain ». Ce film est l'histoire de leur rencontre, qui tardera, en dépit des apparences, à se produire. C'est que nos héros sont occupés. Au-dessus d'eux, des aviateurs américains dans des avions de carton-pâte, accueillis par de jolis feux d'artifice, viennent d'informer que les nazis sont vaincus, tout en se demandant ce que veulent encore les Japonais. La réponse est à terre, dans ce petit village portuaire où l'armée impériale demeure religieusement confite en fanatisme, et où la majorité de la population s'occupe à des exercices de défense grotesques, quand elle ne propage pas les plus malveillantes rumeurs sur nos deux héros. Qui sont trop occupés pour en être affectés.

COUCHER ET COURIR

A quoi donc ? Sonoko à coucher, Akagi à courir. Après tout, chacun sa guerre, et l'on n'y peut rien si celle de ces deux-là est différente de celle des autres. Non qu'ils se dissocient délibérément de l'unité nationale et de l'effort de guerre, mais c'est plutôt que la nature de leurs activités et l'honnêteté avec laquelle ils remplissent leur office les transforment inexorablement en parias. Ainsi, Sonoko, la ravissante, couche-t-elle pour de l'argent, sans penser à mal, pour rendre service et pour nourrir sa vieille mère.

Akagi, lui, est médecin de famille. Comme il le dit lui-même : « *Un médecin de famille, c'est des jambes.* » D'autant plus que son ennemi attitré prolifère, sous la forme d'une épidémie de crises de foie. Akagi a beau se hâter, suer sang et eau, la maladie toujours le précède, et le même diagnostic tombe invariablement. Au point qu'on se demande un instant si l'on a affaire à un monomaniaque, d'où son surnom, « professeur foie ». On changera rapidement d'avis sur ce petit théâtre médico-burlesque lorsqu'Imamura mettra en scène la mort d'un patient, telle celle d'une mouche, avec un sens aigu de la distanciation tragique, et l'enterrement au bout du raccord.

L'hépatite apparaît alors pour ce qu'elle est : une figure de rhétorique qui, envahissant le film à la manière d'un virus, permet à Akagi de voir rouge quand le spectateur rit jaune. Mais Akagi, en bon médecin, se moque de la rhétorique, la figure lui importe davantage. Celle de la maladie, bien sûr, dont il voudrait voir en face le visage et, partant, celui de l'agent par laquelle elle se répand insidieusement. Quelques amis fidèles vont l'y aider. Sonoko, devenue entretemps son assistante, un chirurgien morphinomane au dernier degré, un bonze peu orthodoxe, un projectionniste de cinéma et un prisonnier hollandais (Jacques Gamblin) réfugié chez lui après s'être échappé d'un camp voisin.

Leur concours permet, d'une part, l'acquisition d'un microscope rudimentaire, perfectionné grâce à l'éclairage d'un projecteur de cinéma, de l'autre, l'exhumation clandestine d'un cadavre et l'extraction de son foie. L'appareillage est singulier, l'opération rocambolesque. A ce point du film, ils en sont l'évidente mise en abyme. Mais Imamura n'est pas cinéaste à s'en contenter, de même que cet article n'a pas vocation à dévoiler ce qui suit.



D. R.

Akira Emoto et Kumiko Aso dans « Kanzo Sensei » (« Dr Akagi »), de Shohei Imamura.

Tout au plus peut-il suggérer que, sous le nez d'Akagi, une charmante bactérie dénommée Sonoko, passée longtemps inaperçue de lui, finira par l'entraîner dans les flots bleus à la poursuite d'une baleine. En une séquence d'une beauté absolument saisissante, la renaissance au monde du docteur Akagi, capitaine Achab du XXe siècle, reste alors suspendue aux formes sensuelles et mouillées d'une nudité féminine, tandis qu'à l'horizon apparaît la chantilly hépatique d'un champignon nucléaire, énorme « nuage en forme de foie ».

Imamura renouvelle dans ce film (adapté d'un roman éponyme d' Ango Sakagushi paru en 1948) la formule de son cinéma, qui a toujours été, au double sens du terme, une épreuve du Japon et, à travers lui, du monde. Digne représentant de la nouvelle vague nippone, l'auteur de *Profond Désir des dieux* (1968) et d *Histoire du Japon racontée par une hôtesse de bar* (1970) n'aura donc jamais cessé, sous les auspices de la fiction et du documentaire, de sonder les tabous de sa société en frappant là où cela fait le plus mal : à la politique et au sexe.

L'impérialisme nippon, les séquelles de la bombe atomique, le phallocratisme, le rapport à la violence sont des thèmes qui hantent son œuvre, dont les témoins privilégiés sont souvent de magnifiques marginaux, prostituées altières ou inquiétants meurtriers. Imamura l'a payé suffisamment cher, même s'il y a lieu de penser que toutes les sanctions et toutes les récompenses du monde – il fait partie de ces rares cinéastes à avoir obtenu deux Palmes d'or à Cannes, pour *La Ballade de Narayama* (1983) et *L'Anguille* (1997) – ne sont pas de nature à lui faire changer sa caméra d'épaule.

UN FILM PROMÉTHÉEN

Simplement, son cinéma arrondit désormais davantage les angles, plus exactement en donne-t-il l'impression, enrobant son tranchant dans une forme plus classique, comme l'attestait déjà admirablement *L'Anguille*. Et parce qu'on ne les sent pas venir, parce que la lame de son cinéma lacère comme on caresse, les pointes d'Imamura sont plus dangereuses encore. Il serait d'ailleurs plus juste de rapporter ce film au registre annoncé par son titre – « le docteur du foie » –, celui de la physiologie.

La mise en scène, avec son brassage incessant d'éléments hétérogènes, ses multiples niveaux de visibilité, ses opérations sourdes et ses effets différés, ressemble de fait à un organisme en proie à ce processus permanent de destruction et de régénérescence qu'on nomme la vie. Modeste organe dont le simple respect de sa fonction (diagnostiquer la maladie et soigner les malades) perturbe un corps social dégénéré, le docteur Akagi incarne d'une certaine façon la dimension spirituelle de ce processus. De là vient sa grandeur, qui consiste à conserver son humanité dans la traversée d'une aventure qui n'a plus rien d'humain. *Kanzo Sensei* est un film prométhéen.

Jacques Mandelbaum

Shohei Imamura, réalisateur

« Cette période de la défaite est encore occultée dans notre pays »

« Il y a six ans que vous portez ce scénario. Comment êtes-vous finalement parvenu à le réaliser ?

– Grâce au succès inattendu de *L'Anguille* après sa Palme d'or à Cannes, en 1997. J'avais accepté de tourner ce film de commande, dans des conditions que je ne maîtrisais pas, et finalement le bon accueil qu'il a reçu m'a permis de trouver rapidement le financement de *Kanzo Sensei*. Même s'il s'agit de très peu d'argent, ce qui a limité notamment les possibilités pour les effets spéciaux. Mais ce n'est pas grave, de toute façon, je n'aime pas les effets spéciaux, même s'il me semble que ceux-ci étaient nécessaires : lorsqu'on y recourt, on perd le contrôle de la mise en scène.

– Etes-vous resté proche du livre d'Ango Sakaguchi ?

– Je m'en suis beaucoup éloigné, ne gardant que la figure du héros et, dans une certaine mesure, celle de la jeune fille, Sonoko. Mais j'ai inventé les autres personnages. J'ai ajouté le camp de prisonniers qui met en évidence l'altruisme du médecin. Cet ajout m'a conduit à déplacer le lieu où se déroule l'histoire, près de Hiroshima pour rendre crédible le nuage atomique à la fin. Et j'ai inclus l'épisode, longtemps gardé secret, de la Section 731, cette unité spéciale de l'armée japonaise qui a pratiqué des expériences sur des humains.

– Comment avez-vous construit cette narration à la fois plus classique que *L'Anguille* ou d'autres de vos précédents films et pourtant très complexe du fait du grand nombre de protagonistes ?

– Je me suis servi du personnage du docteur qui court pour écrire une centaine de scènes qui étaient plutôt des tranches de vie. Le film s'ordonne autour d'une tonalité davantage que d'une histoire. Mais j'ai eu du mal à bâtir l'ensemble, j'ai passé trois mois au montage, une durée exceptionnelle pour moi, et j'ai éliminé un grand nombre de séquences tournées. Sakaguchi a été un écrivain important pour ma génération, surtout du fait de son essai intitulé *Le Traité de la déchéance*, consacré à l'effondrement moral après la défaite.

– La guerre et la défaite sont des thèmes récurrents de votre œuvre. Pourquoi y revenir aussi systématiquement ?

– Il me semble toujours aussi nécessaire, cinquante ans après, de traiter de cette période, en grande partie encore occultée au Japon, qui à mon avis concerne toutes les générations. Il ne faut pas oublier cette période. Pour les gens de mon âge, c'est évident : il s'agit d'un traumatisme sans équivalent. Aux élèves de l'école de cinéma, je dis souvent de travailler sur ce qui est arrivé alors. Sans grand succès d'ailleurs. Ils considèrent ces événements comme de l'histoire ancienne, sans rapport avec eux. Il est aussi possible que cette attitude vienne de ce que la majorité des élèves sont des filles. Ce qui, en revanche, est une bonne chose pour l'avenir du cinéma japonais. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Les quatre grands de la nouvelle vague japonaise

À LA FIN des années 50, au moment où une bande de jeunes cinéastes issus de la critique s'attaquait en France à l'esthétique considérée comme sclérosée de la « qualité française », au Japon, quelques trublions, lassés des conditions de travail imposées par les grands studios, en rupture (parfois injustement) avec le cinéma de leurs aînés, inventaient leur propre nouvelle vague.

Shohei Imamura fut l'un des chefs de file de ces jeunes gens en colère, et la sortie de *Kanzo Sensei* est l'occasion de s'interroger sur l'évolution de ces auteurs. Maintien du radicalisme d'origine ou retour au classicisme ? L'évolution suivie ne se laisse pas enfermer dans cette dialectique simpliste.

A l'innovation formelle, la nouvelle vague japonaise avait associé des positions politiques véhémentes, un regard cru et parfois trivial sur les passions humaines. Même si l'on peut considérer qu'elle s'acheva au début des années 70, moment où la carrière des cinéastes devint plus erratique et irrégulière, on a continué ces dernières années à avoir des nouvelles de Masahiro Shinoda, Yoshishige Yoshida, Nagisa Oshima et Shohei Imamura.

PEINTURE DES PULSIONS

Oshima, le chef de file « théoricien », a dû bénéficier du soutien de producteurs français pour continuer une œuvre entamée en 1959. C'est Anatole Dauman qui produira *L'Empire des sens*, en 1975, et *L'Empire de la passion*, en 1978, et Serge Silberman, *Max, mon amour*, en 1984. Propulsé dans la cour des grands cinéastes internationaux, Oshima est ensuite entré dans un silence que l'on espère voir brisé.

Masahiro Shinoda est le maillon faible du quatuor. Son cinéma, d'une glaciation un peu appliquée, se rattachait par les sujets de ses films (des portraits de la jeunesse nippone) un peu trop superficiellement à la nouvelle vague, malgré quelques réussites comme *Le Lac desséché*, en 1960. Présenté à Cannes en 1995, *Sharaku* avait déçu.

Le cas de Yoshishige Yoshida est différent. Après quelques films comme l'admirable *Station thermale d'Akitsu* (1962), dont l'apparent classicisme était tempéré par de discrètes innovations dans la narration, il devient l'auteur trop admiré de brûlots théoriques et déconstruits tentant, comme c'était la mode, la fusion sans finesse des théories de Marx et de Freud. Après un passage par la télévision, il était revenu avec *Promesse*, en 1986, puis *Onimaru*, en 1987. Avec cette adaptation des *Hauts de Hurlevent*, Yoshida retrouvait l'alliance de simplicité et de transgression qui caractérisait ses premiers films.

Imamura symbolise le mieux un cheminement qui n'a pas renoncé aux acquis de la révolution esthétique initiale. Consacré par une première Palme d'or en 1984 pour *La Ballade de Narayama*, son cinéma a donné l'impression d'un assagissement formel, alors qu'il se débarrassait simplement des signaux les plus spectaculaires pour conserver la rugosité d'une peinture des pulsions. *Pluie noire* mêlait la tristesse d'une chronique villageoise d'après la bombe atomique avec un symbolisme discret et original. *L'Anguille*, deuxième Palme d'or, camouflait le nouveau sous l'ancien, la folie sous un scénario trompeur. Quant à *Kanzo Sensei*, l'apparent progressisme du scénario s'accommode fort bien d'une apologie de l'obsession monomaniaque. Le cinéaste reste fidèle à ses préoccupations de toujours. Par l'alliance d'une sorte de maturité sereine et généreuse et d'une folie irréductiblement moderne, Imamura démontre la force d'un art qui continue d'avancer, fort de ses expériences et de ses tumultueuses trouvailles.

Il s'est finalement passé avec la nouvelle vague japonaise ce qui s'est passé avec la nouvelle vague française. Ses fondateurs ne se sont jamais résolus à devenir des cinéastes académiques à leur tour.

Jean-François Rauger

Le Brésil retrouve son souffle cinématographique

Central do Brasil. Un gamin obstiné et une vieille têtue sont les deux personnages de ce récit émouvant qui résiste au sentimentalisme

Film brésilien de Walter Salles. Avec Fernanda Montenegro, Vinicius de Oliveira, Marilia Pera, Othon Bastos. (1 h 45.)

De Central (la gare) au centre (du pays), d'aujourd'hui à demain en passant par hier, d'un néant gris-bleu opaque à un mouvement coloré : voilà le chemin frayé pas à pas par *Central do Brasil*, de Walter Salles. Au début il y a la foule, comme un *chaos*, et au milieu de la foule, vieille, laide, la femme assise. *Elle* écrit, dans la gare centrale de Rio, pour les analphabètes. Leurs mots sont des appels ou des bouées lancés. Elle est comme une pierre. Et, en face d'elle, le visage de l'enfant surgi de ce torrent de visages est aussi comme une *pierre, tandis que* sa mère dicte une lettre pour le père *disparu, inconnu* du gamin.

Pierre contre pierre, roc immobile de la femme qui a renoncé à la vie, à l'espoir, à la croyance dans un peu de justice contre caillou qui roule de l'enfant qui refuse d'accepter son destin, ce sera l'histoire *de Central do Brasil*, quand la mort qui fauche la mère *envoie* l'enfant contre la femme dure, les lie de force. Le film alors passe par la comédie grinçante et le réalisme social, le temps d'un détour par le *domicile de* Dora, celle qui écrit les lettres et ne les envoie pas. Le temps de réarmer le ressort de la fiction, d'ajouter au premier suspens (Dora acceptera-t-elle d'accompagner le petit Josué à la recherche de son père ?) un deuxième (*Josué retrouvera-t-il* son père ?) et même un troisième (Dora échappera-t-elle aux malfrats qui la pourchassent ?). Mais tandis qu'en bus et en camion Dora et Josué s'enfoncent dans un Brésil rocailleux et mystique, profond comme la *mémoire* et sonore comme la tôle ondulée, c'est un autre *suspense qui porte* le film : combien de temps, et *comment, le* réalisateur résistera-t-il au sentimentalisme et aux tics d'interprétation que recèle la situation ?

DÉMARCHE ÉLASTIQUE

Réponses : presque jusqu'au bout, et en repoussant *sans* cesse d'un cran le « ramassage de la *mise » auquel invite généralement* ce genre de duo. L'enfant n'est pas « mignon », Fernanda Montenegro à l'élégance et le savoir-faire de foudroyer toute perche en forme de « cœur d'or sous des dehors bourrus », *chacun joue une* partition qui emprunte à l'exercice physique et au fantastique davantage qu'à la psychologie. Bras de fer en mouvement entre le gamin obstiné et la vieille têtue (pas si vieille, pas si moche), le film sait se faire à *l'occasion* reportage sur l'affrontement, chacun avec *ses* armes, entre l'actrice chevronnée (Fernanda Montenegro est la plus grande vedette du pays) et le petit cireur de chaussures qui n'avait même jamais vu un film avant d'être engagé par Salles.

*Entre les écueils du folklore ré*tro, du lacrymal consensuel et du *misérabilisme*, celui-*ci* mène son récit d'une démarche élastique, *qui bifurque* face aux *obstacles* ou au contraire invente comment les pousser dans des retranchements plus extrêmes, plus troubles, plus porteurs de sens et de sensations. Ainsi de la très belle séquence au milieu d'un pèlerinage, ou de l'ar*rivée à une destination à plusieurs* titres imprévisible. De la métaphore des lettres en souffrance au ballon de foot dribblé dans des rues toutes identiques, le mouvement emballé par Walter Salles entraîne avec lui plus qu'un récit émouvant à force de tension retenue : *on y perçoit peu à peu que* s'y joue quelque chose de plus *ample et de plus urgent. De la mé*tropole carioca au Sertao, *Central do Brasil* célèbre les retrouvailles d'une cinématographie avec un espace et une histoire. Il exhale le souffle d'une ouverture lumineuse qui, aux basques des péripéties boudeuses d'un enfant teigneux *et d'une dame en manteau étriqué* et sac à main, serait celle du cinéma *lui-même* renouant avec un pays en même temps que ce pays, le Brésil, renouerait avec un avenir. Ce sont des choses qui ne se peuvent dire à l'écran, mais dont on sent passer l'élan.

J.-M. F.

FRACK COURTES TOUR • LE MONDE

Walter Salles.

DÉPÊCHES

■ **Parmi les quatorze nouveaux** films sortis dans les salles, mercredi 25 novembre, c'est, comme on pouvait s'y attendre, la dernière production des studios Disney, *Mulan*, de Tony Bancroft et Barry Cook, qui rafle la mise. Avec près de 800 000 entrées pour 657 copies, son démarrage est supérieur à celui réalisé en son temps par *Hercule*, et laisse assez loin derrière lui ses concurrents en vue de *la semaine. Seul Ronin*, de John Frankenheimer, tire son épingle du jeu avec 333 000 entrées, encore que sa brochette de stars eût permis d'espérer mieux. La comédie *Mary à tout prix*, de Peter et Bobby Farrelly, poursuit sa route sans dommage, *en troisième semaine* (292 000 entrées). Résultats décevants en revanche pour les titres français, *Hors jeu*, de Karim Dridi, *Les Kidnappeurs*, de Graham Guit, et *En plein cœur*, de Pierre Jolivet, ce dernier n'obtenant que *100 000 entrées*.

■ **« La Vie rêvée des anges »**, d'Erick Zonca, proposé par la France pour concourir à l'Oscar du meilleur film étranger, dont la sortie est prévue aux Etats-Unis au mois de mars 1999, vient d'être interdit aux moins de dix-sept ans par la Motion Picture Association. Le distributeur, Sony Pictures Classics, fera appel de cette décision, *apparemment motivée par* l'une des scènes d'amour du film.

■ **« Mektoub »**, film marocain de Nabil Ayouch, qui a réalisé 350 000 entrées dans son pays, vient d'être choisi par le Centre du cinéma marocain pour concourir au titre du meilleur film étranger aux Oscars. Le film sortira en France en 1999.

La belle histoire du « petit Walter », fils de diplomate devenu cinéaste

AU BRÉSIL, on l'appelle Waltinho, « le petit Walter » ; le « grand Walter », c'était Walter Lima Jr, l'une des figures du *cinema novo*, cette « nouvelle vague » qui souleva vers des sommets le cinéma brésilien dans les années 60. Walter Salles, récipiendaire d'un Ours d'or à Berlin, s'inscrit dans la longue histoire du ciné*ma de son pays. Il le revendique* même, lui *qui* se consacre au culte d'un film unique, *Limite*, chef-d'œuvre de l'avant-garde muet tourné en 1929, unique réalisation, à l'âge de vingt ans, de l'étrange et richissime Mario Peixoto. Richissime, Walter Salles pouvait l'être lui aussi. Il a préféré être cinéaste. Documentariste et, en 1986, *créateur d'une petite société*, Videofilmes, pour produire ses films et ceux de son frère.

« J'ai d'abord tourné des portraits d'artistes pour la télévision, qui m'ont permis de côtoyer des cinéastes que j'admire comme John Huston ou Akira Kurosawa », explique dans son français impeccable ce fils de diplomate, qui a fait une partie de ses études sur la Côte d'Azur. Les voyages, Walter Salles connaît, et son travail est marqué par la question de l'exil et des frontières. A quarante-deux ans, Salles semble n'avoir connu que la réussite, envers laquelle il cultive une distance faussement amusée depuis l'accueil réservé en 1995 à son deuxième long-*métrage*, le très beau *Terre lointaine* (sélectionné *dans* trente festivals, *sept fois primé*, *déclaré* meilleur film de l'année au Brésil). A ses réflexes de documentariste, il a adjoint les talents de sa coréalisatrice, Daniela Thomas, auteur dramatique et directrice de théâtre.

Aux antipodes du poids de la production d'*A Grande Arte*, en 1989, son premier film de fiction qu'il renie, la frugalité inventive de *Terre lointaine* sera à nouveau de mise pour *Central do Brasil*. Son scénario a été inspiré à Walter Salles par un autre de ses documentaires, *Socorro Nobre* (Fipa d'or), consacré à la correspondance entre une femme en prison et Franz Krajcberg, sculpteur qu'il définit comme un de ses mentors – aux côtés des pères fondateurs du *cinema novo*, mais aussi du photographe Sebastiao Salgado.

UN SCÉNARIO PRIMÉ À SUNDANCE

« Lors de la réalisation de Socorro Nobre, *j'ai été frappé que des lettres aient encore la capacité de changer la vie de deux êtres. Je me suis demandé ce qui arriverait si certaines lettres écrites par un écrivain public – personnage courant au Brésil, où il y a douze millions d'analphabètes – n'atteignaient pas leur... »* Walter Salles dit *« destin »* à la place de *« destinataire »*...

Ayant écrit un premier jet, le cinéaste apprend que Sundance, la Mecque du cinéma indépendant américain, organise un concours international de scénarios. Il est trop tard pour traduire le script en anglais ; présenté dans sa langue originale, il emportera le prix. Sundance, *puis* l'intervention d'un coproducteur français (MACT) et le renfort du vétéran Arthur Cohn permettront au projet de se mettre en place dans des conditions *« idéales »* – ce qui n'empêche pas le réalisateur de retravailler plus d'un an le scénario avec deux jeunes auteurs, Joao Emmanuel Carneiro et Marcos Bernstein, puis de parcourir 25 000 kilomètres en voiture pour découvrir les lieux de son histoire.

« Ce n'est pas un hasard si les chemins du film repassent par les lieux du cinema novo *: il y a quelque chose à renouer en même temps qu'à inventer. Ces endroits ont été occultés par les médias brésiliens, notamment les* tele-novelas *qui ont construit l'image d'un Brésil compétitif, industrialisé, en se détournant de toute une partie de la réalité.* Central do Brasil *a rétabli la représentation occultée du pays, c'est – les quelque trois mille lettres que nous avons reçues le disent aussi – l'une des raisons de son succès. »* Succès considérable, avec 1,3 million de spectateurs, avant que l'accueil de Berlin puis les demandes provenant du monde entier ne témoignent de la valeur universelle du film. Autant de qualités qui ont rendu les propositions nord-américaines plus pressantes.

« Pour l'heure, je ne suis pas intéressé, rétorque Walter Salles. *Je suis de plus en plus amoureux du Brésil, cette communauté en constant état d'évolution et de tension. Je crois au besoin du développement de cinématographies nationales face à la mondialisation non seulement de l'économie, mais de la culture. Le cinéma peut être un lieu central de résistance. »*

J.-M. F.

L'illusion d'un amour fou entre une femme flic et un cambrioleur

Hors d'atteinte. Une intrigue limpide et tordue

Film américain de Steven Soderbergh. Avec George Clooney, Jennifer Lopez, Ving Rhames, Albert Brooks, Don Cheadle, Steve Zahn. (2 h 02.)

Les Américains ont trouvé un très beau nom pour désigner le genre auquel est censé appartenir le nouveau film de Steven Soderbergh : le *« caper movie »*, film où un groupe d'individus prépare méticuleusement un casse qu'il n'ac*complira qu'à* la fin. *Steven* Soderbergh a choisi de réaliser un autre film, en tout point remarquable, d'autant plus étonnant qu'il doit autant à Stendhal – un amour tortueux qu'un couple ne peut assumer qu'en se brisant – qu'à l'excellent roman policier d'Elmore Leonard (*Loin des yeux*, éd. Rivages) *qu'il respecte presque* à la lettre.

Soderbergh a gardé de Leonard son talent à pousser jusqu'à l'absurde les codes du roman policier. Dans *Hors d'atteinte*, Jack Foley (George Clooney), braque les banques armé seulement d'un sac en papier et d'un crayon, se fait coffrer par la police à cause d'une *voiture trop lente au démarrage et* s'entoure de complices débiles. Un idiot en somme, *qui en plus* tombe amoureux.

L'intrigue est, comme dans beaucoup de romans de Leonard, limpide et complètement tordue. Jack Foley est devenu cambrioleur dès le plus jeune âge, par la grâce d'un curieux don du ciel et d'un malheureux coup du destin qui font qu'il *ne peut s'exprimer qu'en* enfreignant le code pénal ; Karen Sisco (*Jennifer Lopez, actrice somptueuse*) est une femme flic dont le professionnalisme tient du militantisme. L'opposition de ces deux personnages devrait les mener à une guerre impitoyable. Soderbergh a préféré mettre en scène une lune de miel avortée.

Hors d'atteinte est un film puritain, dont l'érotisme *patent n'a* aucune chance de se matérialiser, puisque ces deux individus attirés l'un par l'autre se trouvent dans l'impossibilité de se toucher. Dans l'une des premières scènes du film, Jack fait ainsi la connaissance de Karen... à l'intérieur du coffre d'une voiture ; tous deux discutent de *leurs carrières respectives et des* films de Faye Dunaway. Soderbergh filme la séquence en gros plan, presque sans éclairage – les deux personnages ne peuvent pas distinguer leurs visages respectifs –, élaborant un espace utopique où le couple se réfugie sans jamais entrer en contact. Superbe moment de sensualité bridée.

Il y a une dimension rétro dans ce couple. Leur physique n'a rien d'actuel. *Par sa démarche*, sa façon d'analyser tout ce qui se passe au*tour de lui* en un clin d'œil, de se laisser deviner avant même de prononcer un mot, Clooney fait penser à un Steve McQueen brun ; la sensualité de Jennifer Lopez, la barrière invisible qu'elle installe entre elle et le public, rappelle de manière *frappante* Veronika Lake.

Il y a un très beau moment dans *Hors d'atteinte*. On imagine que Steven Soderbergh a tourné tout son film en vue de cette seule scène : Karen Sisco prend un verre dans le bar d'un hôtel de Detroit ; trois hommes l'accostent. Elle les repousse. Jack apparaît, génie sorti *de sa boîte, convoqué par la seule* force de la pensée. Soderbergh filme leur tête- à-tête de manière elliptique.

AUCUNE MODE

Evoquant les femmes que l'on pourrait rencontrer dans la rue, en les regardant simplement, puis en leur adressant la parole, Jack dit à Karen : *« Et l'instant d'après il est trop tard pour faire quelque chose. Il vous reste le souvenir de ce qui aurait pu se passer. Une telle chose ne se produit que quelques fois dans une vie. »* Karen répond calmement : *« Ou une seule fois. »* Le devenir du couple se matérialise donc à la faveur d'une scène sans doute toute imaginaire, univers parallèle à la manière de *Peter Ibbetson*, d'Henry Hathaway, où Gary Cooper et Ann Harding ne s'aiment que dans leurs rêves uniquement.

Hors d'atteinte multiplie ces arrêts sur image, ces moments où l'histoire, complètement fragmentée, se mord la queue. Ce style, typique du cinéma américain des années 70, n'obéit à aucune mode, ni à la moindre préciosité. Depuis *Sexe, mensonges et vidéo*, Steven Soderbergh est obsédé par ces images que l'on enregistre avant de les archiver. Mais, en archiviste kafkaïen qu'est le réalisateur américain (son second film ne s'appelait pas *Kafka* pour rien), il ne sait pas où ranger toutes ces images. Jack et Karen, eux, sauront quoi en *faire. Leurs baisers, leurs étreintes* figées sur le celluloïd leur appartiennent, nous appartiennent désormais comme ce très beau film de Steven Soderbergh.

Samuel Blumenfeld

REPRISES

LE CONTE DES CONTES

■ Youri Norstein est à juste titre considéré comme l'un des plus grands noms du film d'animation. Cette réputation est notamment fondée sur son film *Le Conte des contes* (1979), qu'on peut redécou*vrir aujourd'hui en copie neuve.* Dessinateur à partir de 1961 aux studios *d'animation russe Soyouzmoultfilm* et réalisant son premier film en 1968, il lui faudra deux années de travail, avec la collaboration de sa femme Francesca Jarboussova, pour signer cette perle de lyrisme et de spiritualité. La trame *du film semble* tissée dans la matière même du rêve. Une commu*nauté d'hommes et d'animaux* (un poète et sa lyre, un taureau et une petite fille jouant à la corde à sauter, un poisson et un pêcheur, une femme et un chat...) y vit une paisible pastorale avant que la guerre ne vienne anéantir ce tableau édénique et qu'une feuille de papier dérobée au poète par un loup ne se *transforme en enfant*, évocation de la vie qui renaît. La puissance du film tient essentiellement au choc qui s'y produit entre archaïsme et sophistication. L'univers folklorique et le symbolisme enfantin des figures y sont sublimés par la complexité des mouvements de caméra, l'architectonie des lumières, l'élégie du *contrepoint* musical. Pour définir le résultat, il faudrait imaginer la rencontre inopinée de Picasso et de Bach. *J. M.*

Film d'animation russe de Youri Norstein. En complément de programme : Le Héron et la cigogne *(1974)*, Le Hérisson dans le brouillard *(1975)*.

L'HOMME QUI EN SAVAIT TROP

■ Alfred Hitchcock réalise en 1934 pour la Gaumont British ce film dont il fera en 1956 une nouvelle version à Hollywood. *Un couple* dont l'enfant a été enlevé par des espions est contraint de taire l'information qu'il possède sur une tentative de meurtre d'un diplomate. Le débat moral du film (doivent-ils sauver leur enfant ou empêcher un meurtre qui pourrait déclencher une guerre ?) est à la fois au centre du film et de peu d'intérêt. Ici, le génie d'Hitchcock apparaît surtout riche *de potentialités* futures. Cette première version souffre, à l'instar de la plupart des films britanniques du cinéaste, d'un humour flegmatique qui ralentit plus qu'il ne les sert les déjà brillants dispositifs de mise en scène. Pourtant, des scènes comme la mort de Pierre Fresnay, l'attentat durant un *concert* au Royal Albert Hall, le siège de la police autour du Temple qui dissimule les *activités* des espions, allient la beauté plastique à un art fulgurant de la terreur. *J.-F. R.*

Film britannique d'Alfred Hitchcock avec Leslie Banks, Edna Best, Peter Lorre.

FILMS NOUVEAUX

SACRÉ PÈRE NOËL

■ Lorsqu'il ne livre pas des cadeaux (activité réduite à une nuit dans l'année), le Père Noël est un discret vieillard barbu, vivant une existence petite-bourgeoise avec un chien et un chat dans un pavillon et cultivant un modeste jardin potager. Il lui prend parfois l'envie de partir en vacances mais la nourriture française lui *provoque* des dérangements intestinaux, l'Ecosse est trop froide et *Las Vegas trop chère.* Aussi préfère-t-il rentrer chez lui et dépouiller son abondant courrier avant sa tournée du 24 décembre. Ce modeste film d'animation entreprend de révéler une fois pour toutes la vérité sur la vie quotidienne du père Noël et exalte surtout une existence *casanière* contre les dangers des voyages aventureux. Drôle *d'idée ! Malgré une légère* touche de trivialité (ou peut-être grâce à cela), le film s'adresse en priorité à ceux qui croient encore au personnage principal, c'est-à-dire les très petits enfants. *J.-F. R.*

Film d'animation britannique de Dave Unwin. (26mn.)

■ **CENTRAL DO BRASIL**

Lire ci-dessus

■ **HORS D'ATTEINTE**

Lire ci-contre

■ **KANZO SENSEI**

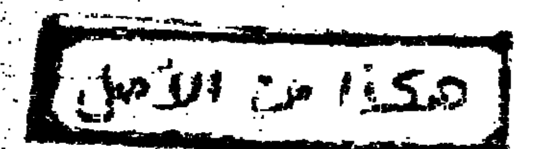
Lire page 26

■ **AU-DELA DE NOS RÊVES**

La critique de ce film paraîtra dans une prochaine édition

■ **FRANTZ FANON : PEAU NOIRE, MASQUE BLANC**

La critique de ce film paraîtra dans une prochaine édition



Le monde chinois domine le Festival des trois continents

La manifestation nantaise a fêté son vingtième anniversaire en se tournant vers l'avenir

Les films *Xiao Wu*, première œuvre du Chinois Jia Zhang-ke, et *Après la vie*, du Japonais Hirokazu Kore-Eda, ont obtenu le Grand Prix du Festival des trois continents, confirmant la santé florissante des cinématographies asiatiques. Pour la vingtième édition de la manifestation nantaise, du 24 novembre au 1er décembre, les spectateurs se sont autant précipités aux hommages qu'aux nouveautés proposées.

NANTES
de notre envoyé spécial

Pour sa vingtième édition, du 24 novembre au 1er décembre, le *Festival des trois continents* avait bien fait les choses. Alain et Philippe Jalladeau, ses organisateurs, avaient convié à Nantes un florilège de leurs plus belles *moissons* cinéphiles depuis 1979. Aussi, lorsque le 28 novembre ils appelèrent à les rejoindre sur scène Nelson Pereira dos Santos, « père » du *cinema novo* brésilien, et Hou Hsiao-hsien, chef de file de l'éclosion du *cinéma taïwanais*, Souleymane Cissé, figure de proue du sursaut du cinéma africain dans les années 80, et Adoor Gopalakrishnan, porte-drapeau du meilleur du cinéma indien contemporain, on vit un instant s'incarner le *travail exceptionnel* accompli en vingt ans. Ce que Melvin van Peebles, patriarche du *cinéma* black américain, résumait d'un laconique, francophone et judicieux *« Merci, les gars ! »*

Paradoxalement, cette réussite risquait de porter ombrage à la compétition et à la mission de découverte du Festival. Il n'en fut rien, et le public nantais, toujours aussi fidèle malgré l'inusable amateurisme des conditions de projection, se sera autant précipité aux hommages et à la vingtaine de nouveautés dénichées cette année. Parmi celles-ci, il fallut bien constater à nouveau que les trois *continents* restent très inégalement représentés. La projection de la splendide contribution à la série « 2000 vu par... » réalisée au Mali par le Mauritanien Abderrahmane Sissako, *La Vie sur terre*, aura permis que *l'Afrique noire ne* soit pas entièrement absente. Et, issu de la même série, *Minuit*, de Walter Salles, ainsi qu'une avant-première de son *Central do Brasil* (*lire page 27*) renforçaient la présence latino-américaine réduite à l'amusant mais bien mince *Tropicanita* du Cubain Daniel Diaz Torres.

En contrepartie, la prolixité intacte des cinématographies asiatiques et les indices de bon augure en provenance du monde arabe et méditerranéen alimentaient l'essentiel de la programmation. Parmi les *six nouveautés de cette seconde* origine, le plus étrange sinon le plus abouti était le premier long métrage du Marocain Daoud Aoulad-Syad, le violemment dépressif et anti-narratif *Adieu forain*. Au contraire, et chacun *à sa manière, les deux films* égyptiens jouaient à fond la carte du récit, poussant volontiers le trait jusqu'à la caricature lorsqu'Asma El Bakri croque les personnages de *Concert dans la ruelle du bonheur*, échappant aux conventions du conte oriental grâce à la force de l'interprétation que capte Radwan El-Kashef dans *La Sueur des palmiers*.

Dans des registres différents, l'Israélien Amos Gitaï avec *Yom Yom* et le Libanais Ghassan Salhab avec *Beyrouth fantôme* travaillent leur mise en scène pour évoquer la réalité de leur pays. La recherche formelle la plus singulière étant proposée, avec une audace et un sens esthétique incontestables, par le premier film du Turc Nuri Bilge Ceylan, *La Petite Ville*.

HONGKONG OU LE MAOÏSME

Entre Méditerranée et Asie, l'Iran était représenté par le minimal *La Danse de la poussière*, d'Abolfazl Jalili, cinéaste (récemment couronné à Saint-Sebastien pour *Dan*) qui conquiert peu à peu la reconnaissance que son œuvre mérite à l'évidence. Le Kazakhstan figurait avec *Tueur à gages*, de Darejan Omirbaiev, découvert à Cannes, tandis que la Corée avait dépêché *Spingtime in my Hometown*, de Lee Kwangmo (également *révélé sur la Croisette) et* l'Indonésie *Une feuille sur l'oreiller*, de Garin Nugroho. Le Japon, avec trois films (*Le Testament du soir*, du vétéran Kaneto Shindo, *Postman Blues*, du trublion Sabu, et *Après la vie*, de l'ambitieux Hirokazu Kore-Eda), brillait à tout le moins par la quantité.

Mais c'est bien le monde chinois qui a dominé la sélection 1998. Autre beau surgeon de la série « 2000 vu par... », *La Dernière Danse* est la version courte de *The Hole*, le film de Tsaï Ming-liang injustement négligé par le jury cannois. L'auteur de *Rouge*, Stanley Kwan, présentait *Hold You Tight*, d'une bouleversante froideur dans son constat stylisé et troublant d'un état de solitude absolue peinte aux tonalités bleutées des spots publicitaires de Hongkong. *Tout aussi étonnant, mais se référant* cette fois à l'imagerie de la propagande maoïste pour la dynamiter soudain sous des coups d'une sidérante violence, *Xiu Xiu*, de Joan Chen, évoque l'époque de la rééducation des jeunes citadins à la *campagne. Le meilleur restant* l'inattendu, rigoureux et ultra-sensible *Xiao Wu*, premier film de Jia Zhang-ke, à juste titre particulièrement remarqué par le jury. Sa réussite formelle et la puissance d'évocation de la Chine profonde d'aujourd'hui appellent qu'on y revienne longuement lors de sa sortie, annoncée pour le 13 janvier.

J.-M. F.

Le palmarès

- **Le jury était composé des actrices** Anna Thomson, Fabienne Babe et Lucia Jimenez, des cinéastes Ildiko Enyedi et Mikhail Kobakhidzé, de l'écrivain Brigitte Paulino-Neto et du chef opérateur Yorgos Arvanitis.
- **Grand prix.** *Xiao Wu*, de Jia Zhang-ke (Chine), et *Après la vie*, de Hirokazu Kore-Eda (Japon).
- **Prix de la mise en scène.** *La Danse de la poussière*, d'Abolfazl Jalili (Iran).
- **Meilleur espoir.** *La Petite Ville*, de Nuri Bilge Ceylan (Turquie).
- **Meilleure actrice.** Hao Hong-jian, dans *Xiao Wu*.
- **Meilleur acteur.** Moshé Ivgi, dans *Yom Yom*, d'Amos Gitaï (Israël).
- **Meilleure bande son.** *Beyrouth Fantôme*, de Ghassan Salhab (Liban).
- **Le prix du public et celui du jeune public** *ont tous deux été attribués à La Sueur des palmiers*, de Radwan El-Kashef (Egypte).

La vie rêvée d'Acapulco

ACAPULCO
de notre envoyé spécial

D'Erick Zonca à Roger Planchon, de Claude Miller à Cedric Kahn, en passant par Nicole Garcia, Nathalie Baye ou Charles Berling, ils avaient peine à tenir tous ensemble sur la scène. Celle du Centro de Convenciones, théâtre de 1400 places où la délégation française venait saluer *le public mexicain lors de l'ouverture du* troisième Festival de cinéma français d'Acapulco, qui s'est tenu du 19 au 22 novembre.

Acapulco est désormais, avec Yokohama, l'une des deux grandes manifestations internationales d'Unifrance, organisme chargé depuis un demi-siècle de promouvoir le cinéma français à l'étranger. Or la promotion, particulièrement en matière de cinéma, appelle une *certaine brillance, et la brillance*, à la *différence* du clinquant, ne s'obtient pas sans dépense. On en fait assez souvent grief à Unifrance, présidé depuis dix ans par Daniel Toscan du Plantier, et majoritairement financé par les deniers publics. De fait, le Festival d'Acapulco, avec sa délégation d'une centaine d'invités luxueusement accueillis dans un des ces palaces irréels qui dominent la baie en même temps que la misère *environnante, est une opération qui coûte* la bagatelle de 5 millions de francs.

Pour quel résultat ? Réponse en deux volets. Le premier est chiffré et concerne le marché, où 32 films français ont été présentés à une soixantaine de distributeurs venus de toute l'Amérique latine. Le résultat est plus que satisfaisant si l'on considère que le volume des ventes a doublé par rapport à l'an dernier, passant de 500 000 dollars à 1 million, notamment grâce aux acquisitions des télévisions. En bonne logique commerciale, *il demeure relatif si l'on rappelle qu'un même* film peut se vendre jusqu'à dix foix plus cher sur un marché plus lucratif que celui de l'Amérique latine, ce que ne manquent pas de souligner, en bougonnant, les vendeurs présents à Acapulco.

UN MODÈLE DE RÉSISTANCE

Le second volet relève d'une volonté à la fois philosophique et politique : l'affirmation de l'existence du *cinéma français hors de ses* frontières et, partant, d'une alternative à l'hégémonie de Hollywood. C'est la vocation du Festival, qui a présenté cette année quinze films français dans une salle inéluctablement bondée d'un public enthousiaste et avide de découvertes, tandis qu'une soixantaine de journalistes venus des quatre *coins de l'Amérique latine faisaient* travailler leurs auteurs à la chaîne.

Après l'abandon du Festival de Sarasota, en Floride, et des espoirs de conquête du marché nord-américain, Acapulco répond donc à un double pari. D'une part, celui de tenter d'investir le marché latino-américain (frémissement au Mexique, où la part de marché des films français a grimpé de 0% à 3% depuis 1990), d'autre part, d'offrir à ces pays submergés par le cinéma américain un possible modèle de résistance. Là encore, la situation du Mexique est exemplaire. La part de marché du cinéma national en 1997 (*2,4 %, soit moins que celle du cinéma français !*) y est laminée par l'industrie américaine (90,3 %) qui domine les circuits de distribution et d'exploitation. Dans la seule ville de Mexico, 230 films américains sont sortis la même année, contre 20 films mexicains.

Pour lutter contre cette situation, une députée mexicaine, Maria Rojo, vient de soumettre un projet de loi qui s'inspire des mesures de protection de l'industrie du cinéma français, en prévoyant notamment une taxe sur les billets, la création d'un fonds de soutien et l'instauration d'un système de quotas. Ce projet a d'ores et déjà suscité une levée de boucliers et un intense travail de lobbying des circuits inféodés à Hollywood. Et ce n'est vraisemblablement pas la *« cérémonie des empreintes » de quelques* mains d'acteurs français qui va permettre au cinéma mexicain de renaître.

J. M.

L'amertume de l'exil palestinien dans l'odeur des sardines

L'ORGANISATION, en pleine saison culturelle israélienne en France (Israël au Miroir des artistes), d'une manifestation consacrée à la Palestine à travers le cinéma, serait passée naguère pour une provocation. Que cette initiative – menée par la Société des *réalisateurs de films* et L'Yeux ouverts – paraisse aujourd'hui non seulement souhaitable, mais nécessaire, indique assez combien la situation a changé, en dépit des vicissitudes qui affectent le dialogue israélo-palestinien. Tout l'intérêt de cette rétrospective *consiste* à inscrire en termes de cinéma – c'est-à-dire de mise en scène et de regard sur le monde – cette évolution politique qui mène d'une situation d'exclusion mutuelle à l'ébauche, aussi fragile fût-elle, de la reconnaissance *symbolique* de l'autre. Cette sélection de vingt-deux *films*, documentaires ou fictions, réalisés par des cinéastes palestiniens, arabes, israéliens et occidentaux en témoigne d'une façon exemplaire.

Il n'est pour s'en persuader qu'à comparer les œuvres réalisés voici vingt ans à celles d'aujourd'hui. *L'Olivier* (1975) est un bon exemple du premier groupe, puisqu'il peut être considéré comme l'un des principaux films réalisés en Occident en faveur de la cause palestinienne. Il s'agit d'une œuvre collective *réalisée par le Groupe* cinéma de Vincennes, constitué d' Ali Akika, Guy Chapouillé, Danièle Dubroux, Serge Le Perron, Jean Narboni et Dominique Villain.

LES LIMITES DU MILITANTISME

Ouvert sur des extraits de reportages télévisés relatant la sanglante prise d'otages par le groupe Septembre noir de la délégation israélienne des Jeux olympiques de Munich, le film se propose d'en éclairer politiquement les tenants et les aboutissants. *Pour ce faire*, il offre, hélas lune vision de l'Histoire aussi partiale que celle qu'il entend dénoncer. Témoignages d'anciens résistants et de juifs antisionistes à l'appui, les victimes des nazis y sont ainsi plus ou moins comparées à leurs anciens bourreaux, sans qu'on se donne la peine de préciser *que le peuple* palestinien n'est pas en butte à un processus d'extermination, et encore moins quelle part de responsabilité éventuelle il porte dans la genèse de ce conflit.

Ce cinéma militant touche parfois juste dans ses analyses. *Mais* ses limites consistent à subordonner la réalité au dogme, à ne retenir de celle-ci que ce qui sert son propos, et en définitive à manquer son but. Nombreux sont en revanche les films de cette sélection qui, particulièrement à partir des années 90, dénoncent de manière infiniment plus efficace l'injustice commise à l'encontre du peuple palestinien. Tout simplement parce que la réalité de l'existence israélienne y est admise et qu'au discours idéologique et collectif se substituent des histoires, des émotions, des révoltes qui, sans cesser d'être politiques, sont aussi profondément subjectives, complexes, et donc cinématographiques.

C'est par exemple *Conversation Nord/Sud* (1993) de Simone Bitton et Catherine Poitevin, où Elias Sambar et Serge Daney posent en *termes de cadre photographique* la question de l'inscription de l'individu dans un espace. C'est Edouard Saïd qui parcourt douloureusement, en compagnie de son fils, les lieux de sa naissance dans *En quête de Palestine* (1998). C'est Omar Amiralay qui, dans *Le Plat de sardines* (1998), rappelle que l'odeur entêtante de ce poisson a représenté depuis sa plus tendre enfance l'amertume de l'exil et la malédiction israélienne. Cinquante ans plus tard, à l'occasion de ce film, il interroge sa tante à ce sujet, dont la réponse le déçoit mais permet en un sens bien des espoirs : *« Le temps, et la sagesse peut-être, semble l'avoir convaincu que les sardines sont des poissons aussi comestibles que les autres. »*

J. M.

★ « Des films pour la Palestine ». Rencontres-débats : « La création d'une cinémathèque palestinienne comme lieu de mémoire », mercredi 2 décembre, à 21 heures ; « Histoire(s), Mémoire(s), Représentations », samedi 5 décembre, à 17 heures. Forum des Images, Forum des Halles, porte Saint-Eustache, Paris 1er. Mº Halles. Tél. : 01-44-76-62-00. Jusqu'au 6 décembre.

SORTIR

PARIS

Hommage à Hanoch Levin
Dans le cadre de la manifestation « Israël au miroir des artistes », *deux pièces de l'auteur* dramatique israélien Hanoch Levin, traduites en français par Laurence Sendrowicz, seront lues par les comédiens de l'Atelier volant du Théâtre national de Toulouse. La première, *Ceux qui marchent dans l'obscurité* (1998), sera dirigée par Jacques Nichet ; la seconde, *L'Enfant rêve* (1993), par Jérôme Hankins. Auteur à *découvrir, Hanoch Levin, né en* 1944 à Tel-Aviv, se fait l'écho de notre monde avec une précision tragique et pleine d'humour.
Théâtre international de langue française, parc de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e. Mº Porte-de-Pantin. Les 2 et 3, à 20 h 30. Tél. : 01-40-03-93-95. 50 F.

Le Misanthrope et Yvette Guilbert
Du 2 décembre au 28 janvier, deux spectacles de la Compagnie Dominique Houdart-Jeanne Heuclin sont présentés simultanément. Outre une mise *en scène du Misanthrope* de Molière, où l'on retrouvera, débarrassé de son contexte historique, un misanthrope (Hubert Japelle) dépouillé, épuré, réduit à l'essentiel et entouré de marionnettes, la Compagnie *propose Padox Café Concert*, un spectacle musical dans lequel Jeanne Heuclin chantera Yvette Guilbert et la Commune de Paris.
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, 6e. Mº Raspail. Le Misanthrope : *du mardi au samedi, à 21 heures* ; Padox : *les jeudi et vendredi, à 19 heures ; le dimanche, à 12 heures. Tél. : 01-45-44-41-42. De 50 F à 100 F.*

Rétrospective Jean-Daniel Pollet
L'univers du cinéaste Jean-Daniel Pollet, depuis son premier film, *Pourvu qu'on ait l'ivresse* (1958), fut longtemps associé à son acteur-fétiche, le lunaire Claude Melki, et aux bals que celui-ci fréquentait. Une rétrospective du cinéaste composée de trois longs métrages, *Tu imagines Robinson* (1967), *L'Amour c'est gai, l'amour c'est triste* (1968), et *Dieu sait quoi* (1995) et de deux programmes de courts permettra de constater combien l'œuvre secrète de ce cinéaste mérite d'être redécouverte dans toute sa richesse.
L'Epée de bois, 100, rue Mouffetard, 5e. Tél. : 08-36-68-07-52. A partir du 2 décembre.

Femi
Qu'est-ce qui justifie un nouveau concert du bouillonnant Nigérian Femi, moins de six mois après son passage au New Morning ? La sortie d'un nouvel album, *Shoki Shoki* (Barclay). L'occasion pour ceux qui l'avaient raté en juin d'assister à un show d'une époustouflante énergie. Foin des comparaisons avec son père légendaire, Fela. Femi est un *formidable homme de scène*, généreux, conquérant et joyeux.
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, 18e. Mº Pigalle. Le 2, à 19 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. 121 F.

GUIDE

REPRISES

Le Conte des contes
de Youri Norstein, dessin animé. Russie, 1979, (26 min).
MK2 Beaubourg, 3e ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).

L'Homme qui en savait trop
de Alfred Hitchcock, avec Peter Lorre, Edna Best.
Britannique, 1934, noir et blanc (1 h 24).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

Le Milliardaire
de George Cukor, avec Marilyn Monroe, Yves Montand.
Américain, 1960 (1 h 58).
Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

VERNISSAGES

COBRA
Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin, 4e. Mº Rambuteau. Tél. : 01-53-01-96-96. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi et fêtes. Du 2 décembre au 28 février. 20 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Ubu and the Truth Commission
de Jane Taylor, d'après Alfred Jarry, mise en scène de William Kentridge.
Maison des Arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Mº Créteil-Préfecture. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-45-13-19-19. 55 F et 100 F. Spectacle en anglais sur-titré en français.

Christian Trouillas
Génération, L'Antichambre.
Théâtre contemporain de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, 4e. Mº Saint-Paul. Le 2, à 19 heures et 21 heures. Tél. : 01-42-74-44-22.

Quatuor Huberman
Schubert : *Quatuors à cordes D 173 et D 703 « Quartettsatz »*. Dvorak : *Quatuor à cordes op. 106.*
Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, 1er. Mº Louvre. Le 2, à 20 heures. Tél. : 01-40-20-84-00. 135 F.

Orchestre de Paris
Brahms : *Ouverture tragique*. Beethoven : *Concerto pour piano et orchestre nº 5 « L'Empereur »*. Dvorak : *Symphonie nº 9 « Nouveau Monde »*. Krystian Zimerman (piano), Emmanuel Krivine (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8e. Mº Ternes. Les 2 et 3, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. De 90 F à 320 F.

Henri Texier Azur Quintet
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1er. Mº Châtelet. Le 2, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

L'Orchestre de contrebasses
Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, 4e. Mº Hôtel-de-Ville. Le 2, à 19 heures. Tél. : 01-42-71-46-50. 120 F.

The Golden Gate Quartet
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, 14e. Mº Gaîté. Les 2 et 3, à 22 heures. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

Frédéric Favarel Quintet
Sunset, 60, rue des Lombards, 1er. Mº Châtelet. Le 2, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Jean-Benoît Culot Quintet
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, 1er. Mº Châtelet. Le 2, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Rob Zombie, Backyards Babies
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, 18e. Mº Anvers. Le 2, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45.

Colette Renard
Théâtre de Dix-Heures, 36, boulevard de Clichy, 18e. Mº Pigalle. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-46-06-10-17. 150 F.

Mano Solo
La Mutualité, 24, rue Saint-Victor, 5e. Mº Maubert-Mutualité. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-40-46-15-71. 160 F.

RÉSERVATIONS

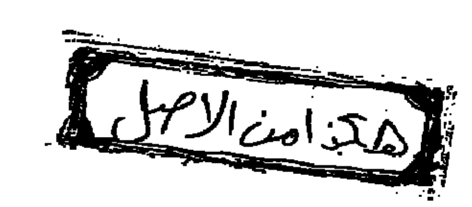
Amnesty International
avec Kassav, Tracy Chapman, Alanis Morissette, Asian Dub Foundation, Peter Gabriel, Axelle Red, Radiohead, Youssou N'Dour...
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, 9e. Le 10 décembre, à 18 heures. Tél. : 01-44-68-44-68. De 220 F à 330 F.

DERNIERS JOURS

6 décembre :
Joséphine, une petite révolte dans un placard à balais. Colère
de Guy Walter, mise en scène de Jean Lacornerie.
Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, 14e. Tél. : 01-43-13-50-50. De 55 F à 110 F.

Un riche, trois pauvres
de Louis Calaferte, mise en scène d'Hélène Ninérola.
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e. Tél. : 01-42-02-02-68. De 65 F à 135 F.

Le Corps et la Ville : Johan Van der Keuken et Jeroen de Vries
Institut néerlandais, 121, rue de Lille, 7e. Tél. : 01-53-59-12-40. 20 F.

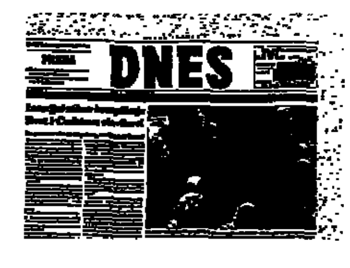


Collaborateur des nazis ou défenseur de la nation tchèque ?

La commémoration du soixantième anniversaire de l'élection du président Emil Hacha, le « Pétain tchèque », relance le débat entre les historiens. Le quotidien pragois « Dnes » leur donne la parole

LE 30 NOVEMBRE 1938, deux mois après les accords de Munich qui avaient dépecé la Tchécoslovaquie d'un tiers de son territoire, Emil Hacha était élu président de l'éphémère deuxième République tchécoslovaque. Le 15 mars 1939, les armées du IIIe Reich hitlérien envahissaient le pays et réduisaient la Bohême-Moravie au rang de protectorat tout en conservant Hacha comme « président d'Etat ». Soixante ans plus tard, quelques dizaines de personnes se sont rassemblées autour de sa tombe au cimetière de Vinohrady à Prague, pour commémorer cette élection et rendre hommage à la mémoire du troisième président tchécoslovaque, presque tombé dans l'oubli.

Cette cérémonie aurait pu passer inaperçue si la fanfare de la garde du président Vaclav Havel n'y avait pas participé. Cette présence, « *inopinée* » selon le quotidien *Dnes*, « *symbolique* » pour les détracteurs comme pour les défenseurs d'Emil Hacha (1872-1945), a embarrassé l'entourage du président. Pour couper court



aux critiques à l'encontre de l'actuel chef de l'Etat, son porte-parole a encouragé les « *historiens à discuter, la garde du Château n'étant pas en mesure de trancher le débat sur la personnalité et le rôle de Hacha* ». Le quotidien *Dnes* a donc donné la parole aux spécialistes. Selon l'historien Jan Kren, « *si Hacha doit être un symbole, il y a lieu de s'inquiéter pour l'avenir* ». « *Hacha est le symbole de la petitesse, du défaitisme, de la dépendance tchèques* », explique M. Kren. « *Cela ne signifie pas que cet homme n'était pas de bonne volonté mais, politiquement, cette période fut la pire dans l'histoire de la nation tchèque depuis le XIXe siècle* ». Plus modéré, son collègue Robert Kvacek voit en Hacha « *un personnage tragique qui ne voulait pas devenir un personnage historique mais qui l'est devenu par la force des choses* ».

Emil Hacha, qui présida de longues années la Cour suprême de justice, était l'archétype du haut fonctionnaire de l'administration austro-hongroise. Sans ambition politique, il avait fallu plusieurs semaines pour le convaincre d'accepter de devenir président. Jusqu'en 1941, il conserva des contacts avec le gouvernement tchécoslovaque en exil à Londres et, à l'occasion, put atténuer la répression nazie. Atteint d'athérosclérose, il passa les dernières années de la guerre de plus en plus à l'écart. Malgré son *état de santé, il fut arrêté et em*prisonné à la libération. Il devait mourir quelques semaines plus tard et fut enterré en secret.

Ceux qui tentent de réhabiliter son nom, honni sous le communisme, mettent en avant son absence d'ambition – « *le seul président qui ne voulut jamais l'être* » –, ses interventions pour la libération de quelques milliers d'étudiants emprisonnés par les nazis. « *Face à un Oskar Schindler, personnage douteux* [Allemand de Bohême qui a sauvé un millier de juifs de l'Holocauste], *on se doit de parler des sauvetages de Hacha. Quand on le compare aux présidents communistes, il brille comme un diamant* », estime Jiri Rubin, vice-président de la Société Emil-Hacha.

Martin Plichta

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ L'enfer audiovisuel de Catherine Trautmann était pavé de bonnes intentions culturelles. (...) Malheureusement, les principes valent surtout par leur application. Mal pensée, la loi nouvelle défaisait un noeud coulant pour en passer un autre au cou des responsables de la télé publique, dont l'extrémité était cette fois tenue par la main parcimonieuse du ministère des finances. (...) Comme dans le cas du Pacs, où l'on a cru satisfaire les associations homos sans s'engager franchement, pour terminer par un contretemps parlementaire calamiteux. C'est l'excès d'habileté qui conduit à l'emmêlement de pinceaux. On veut contenter tout le monde, le privé et le public, les idéologues et les pragmatiques, l'opinion et les lobbies, on s'empêtre et on sonne la retraite. Encore quelques habiletés de ce genre, et la méthode Jospin aura du plomb dans l'aile.

RTL
Michèle Cotta

■ La perdante, bien sûr, c'est Catherine Trautmann. (...) Tant de nobles ambtions envolées : en 1997, la seule préoccupation du gouvernement socialiste en matière d'audiovisuel, c'était de limiter le pouvoir des grands groupes industriels et d'empêcher les concentrations excessives dans le secteur privé. Dix-huit mois plus tard, devant la ferme résistance en forme de lobbying efficace et méthodique de TF 1, il n'était plus question de toucher au privé, mais seulement de renforcer, face à lui, le service public. (...) Le gagnant, c'est Jean-Marc Ayrault. (...) Il avait beau chercher, il trouvait dans ses rangs nombre de détracteurs du projet, mais pas l'ombre d'un partisan. (...) La réforme de l'audiovisuel attendra Pâques ou la Trinité. Personne ne s'en plaindra.

FRANCE INTER
Pierre Le Marc

■ Mieux vaut une retraite en bon ordre, qu'une défaite en rase campagne. (...) Lionel Jospin a tiré la leçon de l'épisode – non encore achevé – du Pacs : un texte mal ficelé est un facteur de déstabilisation pour le gouvernement et une arme offerte à l'opposition. (...) L'addition de ce nouveau raté gouvernemental est lourde sur le plan politique. La situation de Catherine Trautmann n'en devient que plus précaire. (...) Mais (...) c'est le premier ministre lui-même qui est affecté par ce faux pas gouvernemental. D'abord parce qu'il nuance fortement la réputation de savoir-faire et de bonne gouvernance dont il bénéficie avec son équipe depuis juin 1997. D'autre part, parce qu'il a présenté lui-même ce *projet, à Tours, tout récemment*, comme une des grandes réformes de la gauche et du gouvernement.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Lionel Jospin a pris hier une sage mais tardive décision. (...) Ce projet de transformation de l'audiovisuel avait la particularité rare de cumuler tous les handicaps. (...) Déjà échaudé par l'accident d'un Pacs mal en point, Lionel Jospin a très raisonnablement écarté les risques d'une nouvelle catastrophe. il va cependant devoir en payer le prix. Un ministre ridiculisé (...). Une majorité fragilisée (...). Un gouvernement soupçonné de calculs politiques tortueux : la décision du report intervient au moment où entre dans le capital du groupe propriétaire de TF 1 un ami de Jacques Chirac, François Pinault.

SUR LA TOILE

MISSION RWANDA

■ La mission d'information de l'Assemblée nationale « *sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994* », qui a prévu de publier son rapport final le 15 décembre, va également *ouvrir un site*. Paul Quilès, président de la commission, a annoncé que le site serait « *régulièrement enrichi jusqu'à la publication intégrale du rapport prévue dans la nuit du 15 au 16 décembre* ». Le rapport, ainsi que l'ensemble du dossier, seront également disponibles sur CD-ROM. – *(AFP.)*
www.assemblée-nationale.fr

LUTTE CONTRE LE CRIME

■ Lors d'un voyage au Brésil, Janet Reno, ministre de la justice des Etats-Unis, a appelé les pays d'Amérique latine à collaborer plus étroitement avec son pays pour combattre la criminalité sur Internet, notamment les mouvements de capitaux illicites. Mme Reno s'est dite convaincue que les défenseurs de la loi n'ont « *aucune chance de vaincre les criminels si nous n'utilisons pas les mêmes systèmes interactifs qu'eux* ». – *(Reuters.)*

www.bekkoame.or.jp/~yasukon

Une centaine de petits entrepreneurs japonais se sont regroupés dans une république virtuelle

MONOZUKURI KYOWA-KOKU (« La République manufacturière ») compte dix ministres, un président, une princesse et une centaine de citoyens. Outre le ministre de la détente, on remarquera celui des tours à contrôle numérique, également *ministre des finances, de la tôle et* des plastiques. La princesse, seule femme de l'équipe, est ministre des presses de moulage. L'aîné du groupe, âgé de quarante ans, a été nommé président.

Les fondateurs de cette république virtuelle ont tous en commun d'être des enfants de petits entrepreneurs de la région de Kawasaki : ils devront un jour ou l'autre reprendre l'entreprise familiale, l'une de ces innombrables micro-fabriques auxquelles les grands groupes industriels sous-traitent des travaux de précision.

L'idée a germé au cours de rencontres organisées par la chambre de commerce locale : il s'agissait de partager des idées, de s'amuser, mais aussi, pour une génération partagée entre le devoir filial et la recherche d'autres horizons, de se désenclaver mentalement et économiquement : « *Au départ, je ne voulais pas travailler dans la fabrique de mon père* », raconte Masahito Sasaki, trente-cinq ans, promu ministre des affaires étrangères parce qu'il parle anglais. Il est aujourd'hui le directeur général de l'entreprise familiale, Sasaki Kouki, qui fabrique des pièces pour les engins de construction. Sa société emploie six personnes : « *Il y a quelques années, nous avons acheté un ordinateur, et ça m'a intéressé. A l'époque on gagnait beaucoup d'argent.* » Depuis, les choses ont changé. les PME supportent tout le poids de la plus grave crise que le Japon ait connue depuis 1945 : « *Les intermédiaires nous mettent en concurrence, et les grandes sociétés se comportent comme des seigneurs* », note Masahito Sasaki, pour qui « La République manufacturière » peut aussi devenir un moyen de s'unir face aux géants de l'industrie.



En attendant, les retombées ont dépassé les espérances des fondateurs. La république a reçu plusieurs prix, dont celui du meilleur site industriel, décerné par le quotidien *Nikkei*, et ses membres sont régulièrement invités à faire des conférences. Le forum de discussion du site (intitulé « Liste nationale ») est devenu un lieu très actif d'échange d'informations : « *Si on me commande une pièce que je ne sais pas fabriquer, j'envoie une photo numérique sur notre forum* », explique M. Sasaki, qui a déjà reçu *via* Internet une proposition d'une société de capital-risque japonaise et des demandes de devis en provenance des Etats-Unis.

Brice Pedroletti

EN VUE

■ Dans le quartier du temple Chogye à Séoul, des milliers de policiers tentent de mettre fin à une furieuse bataille de moines, provoquée par l'élection du secrétaire général de l'Eglise bouddhique scindée en deux clans rivaux.

■ **Ahmed al-Moubalbal**, immam des chiites, ces musulmans qui contestent aux trois premiers califes, **Abou Bakr**, **Omar** et **Othman**, le droit à la succession de **Mahomet**, récemment arrêté par la police sunnite dans la région d'al-Ihsa en Arabie saoudite, a été torturé à mort pour ses croyances seulement.

■ Dimanche 22 novembre à Djakarta, des émeutes déclenchées par des rumeurs sur l'incendie d'une mosquée, provoquent la mort de quatorze catholiques et la destruction de vingt-deux églises. Les chrétiens, majoritaires à Kupang, dans l'île de Timor, brûlent les mosquées, le dimanche suivant.

■ Ce jour-là, à Djakarta, le directeur d'une banque européenne jouait sa partie de golf hebdomadaire sous la protection de deux soldats et d'un gradé qui, à bord d'une petite voiture électrique, surveillait à la jumelle ses évolutions : la ville, défigurée par les émeutes, s'habituait à vivre dans la peur.

■ Dimanche 29 novembre, au Bénin, pour la centième fois en dix ans, à Cocotomey ce jour-là, la foule a brûlé vif un homme surpris en train de voler.

■ Au cours d'un meeting politique, samedi 28 novembre, en Guinée, la foule a battu à mort **Jean Traoré**, sous-préfet de Banian, le voyant avec une arme : il venait de l'arracher à un militaire, qui, pris de panique, avait ouvert le feu sur des militants.

■ Récemment, à Munich, une jeune femme, employée de police, entend des cris, enfonce une porte et tire : deux morts, deux frères, dont l'un empêchait l'autre de se suicider.

■ Jeudi 26 novembre, un fourgon à la porte mal fermée sème dans Montpellier trois sacs de billets contenant plus de 2 millions de francs. Un couple rapporte le premier au commissariat. Les passants pillent le second éventré sur le sol. La police retrouve le troisième au domicile d'un homme qui « *comptait l'argent avant de le restituer* ».

■ **Francisco del Moral Espinosa**, « *le Robin des Bois madrilène* », qui pour donner aux pauvres dévalisait des bijouteries coiffé d'une perruque et armé d'un revolver, jugé, samedi 28 novembre, par un tribunal de Madrid, s'est présenté à l'audience vêtu d'un pyjama rayé avant de s'endormir sur son banc.

Christian Colombani

Liste des passagers *par Alain Rollat*

LE CHEF d'orchestre des Grandes Voix bulgares ne sera pas du voyage. Il est mort, en Suisse, d'une crise cardiaque. Ses choristes viendront à Paris sans lui. Comment s'appelait-il déjà ? Ah oui : Zdravko Mihaylov. C'était un saltimbanque à l'ancienne. Plus l'intendance l'oppressait, plus il se voulait enthousiaste ! « *Plus c'est dur, disait-il, mieux nous chantons !* » Sa troupe d'amateurs était la plus pauvre de toutes, mais il se faisait une joie de venir en France pour perpétuer ces chants hérités du fond des âges. En Bulgarie, plus personne ne les écoute parce que le public n'a plus les moyens de se payer des concerts. Ce Zdravko Mihaylov était parti en autobus et transportait ses provisions. Il riait beaucoup à l'idée de se rendre à Paris sans espoir d'y faire la moindre bouffe. C'était sans doute l'un de ces artistes que les esthètes disent « maudits » pour se déculpabiliser dans les soirées mondaines...

Pourquoi a-t-il fallu qu'il meure pour que le journal de 20 heures de France 2 consacre une séquence à sa ferveur créatrice ?

Peut-être pourrions-nous proposer la place laissée vacante par sa disparition à Johannes Carda, ce maître de musique autrichien découvert, au même moment, par TF 1. Quand on va se promener à Chartres, alors qu'on habite Vienne, pour acheter aux enchères, par hasard, à bas prix, un meuble datant de 1763 dont on découvre ensuite qu'il s'agit du piano de voyage sur lequel Mozart a composé *La Flûte enchantée*, on porte forcément bonheur !

Vous aimerez également, cher capitaine, les volontaires qui continuent de s'inscrire au guichet de la « Place de la République », ouvert par France 2. On y trouve de la graine d'honnêtes gens à la pelle. Nous vous recommandons en particulier le dénommé Mouloud Bensalah, rencontré mardi soir. Il faut être d'une sacrée trempe, quand on est natif d'Algérie et éboueur en Languedoc, pour devenir le meilleur des razetteurs et remporter le Trophée des As, qui est à la course camarguaise ce qu'est le Mondial au football. Ce gaillard de Pérols n'a pas son pareil, dans l'arène, pour glorifier les taureaux, qu'il défie en les caressant entre les cornes où l'on accroche, par jeu, des cocardes ou des rubans. Son talent fait enrager les racistes du coin. Raison de plus pour l'embarquer !

Une seule chose me chiffonne au vu de l'actualité. Notre base spatiale prend l'eau de tous côtés. Maintenant, ce sont les Russes de Sibérie qui n'ont même plus de quoi se chauffer ! Pourquoi, mon cher Noé, ne pas trouver une autre destination pour votre budget de 13 milliards ? Pourquoi ne pas mettre le cap sur la Terre au lieu d'aller sur Mars ?

MERCREDI 2 DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

20.35 Mission impossible ■ ■ Brian DePalma (Etats-Unis, 1996, 115 min). Cinéstar 1
21.05 Sommersby ■ ■ Jon Amiel (Etats-Unis, 1992, 115 min). TSR
21.20 Kansas City ■ ■ Robert Altman (Etats-Unis, 1995, 120 min). RTBF 1
22.30 Week-end en famille ■ ■ Jodie Foster (Etats-Unis, 1995, 100 min). Cinéstar 1
22.45 L'Extravagant Mr Deeds ■ ■ Frank Capra (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 120 min). Cinétoile
22.45 La colline a des yeux ■ ■ Wes Craven (Etats-Unis, 1977, 90 min). Cinéstar 2
22.50 Ennemis rapprochés ■ ■ Alan J. Pakula (Etats-Unis, 1997, v.o., 109 min). Canal +
23.00 Allonsanfan ■ ■ ■ Paolo et Vittorio Taviani (Italie, 1975, 115 min). TMC
23.25 Femme ou démon ■ ■ George Marshall (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 95 min). Ciné Classics

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

17.10 Le Débat. Thème : Majorité plurielle. Invités : Paul Loridant, Marisol Touraine, André Gerin, Jean-Luc Bennahmias. LCI

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Jack Lang, Derek Jacobi, John Maybury, Jean Galfione, Delakota. Canal +
20.00 Comment ça va ? L'œil : pour quelques dixièmes de plus. Actualité : L'épilepsie, la fin d'une maladie honteuse. Les nouvelles pistes génétiques de l'autisme. TV 5
20.00 20h Paris Première. Avec Judith Godrèche. Paris Première
20.15 Faits divers. Ces merveilleux fous du vélo avec leurs drôles de seringues... RTBF 1
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Europe, notre histoire [1/3] : 1945-1955, une paix de charbon-acier. Arte
20.55 Combien ça coûte ? Manger bien ou mal. Avec Muriel Robin, Elie Semoun. TF 1
20.55 La Marche du siècle. Gauche-droite : Ça PACS ou ça casse ! Invités : Catherine Tasca, Roselyne Bachelot, Philippe de Villiers, Jacques Desallangre, Guy Hascouët, Florence Gumpel, Patrick Devedjian, Dominique Marcilhacy, Philippe Malaurie, Monseigneur André Vingt-Trois, Eric Dubreuil, Marie-Laure Olivier. France 3
21.00 Faits divers. Elisabeth pour mémoire. TV 5
21.00 Les Dossiers de l'Histoire. Les camps de concentration nazis [1/2]. Histoire
22.45 Ça se discute. Tics, rituels et obsessions : Peut-on les dominer ? France 2
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Jean-Louis Loubet, Laure Adler, Pierre Assouline, Marie-Anne Matard. Histoire
23.15 52 sur la Une. Miss France : une année dans les étoiles. TF 1
23.45 Un siècle d'écrivains. Boris Pasternak, 1890-1960. France 3
0.00 La Lucarne. Africa Dreaming. Arte
0.35 Nimbus. Sur les traces des loups. France 3
0.50 Le Canal du savoir. Le corps antique. Paris Première

DOCUMENTAIRES

19.55 Le Fleuve Jaune. La voie du Bouddha. Odyssée
20.15 Dieu sans frontière. Mgr Teissier, archevêque d'Alger. Arte
20.35 L'Aventure de la Ve République. Planète
20.45 Himalaya. [1/4]. Odyssée
20.55 Les Français qui ont changé de vie. Téva
21.30 Marcellin. Zémidjan. Planète
21.40 Plans de vol. [5/13]. Odyssée
21.55 ▶ Ecole 27. Planète
22.00 Las Olvidadas. Mémoires de l'Argentine inondée. Histoire
22.05 A corps et à cordes. Odyssée
22.35 Cayenne ou le goût amer de l'or rose. Odyssée
22.50 Musica. Bartabas à New York. Arte
23.05 Histoire de l'aviation. [4/7]. Les routes du ciel. Planète
23.15 Profil. Que ça ne fasse pas mal. Arte
23.50 Neil Armstrong, premiers pas sur la Lune. [2/5]. TSR
0.10 Histoires d'opéras. [2/4]. Les bohémiens d'Hollywood. Planète

MUSIQUE

21.50 Musica. *Eclipse*. Avec le Théâtre équestre Zingaro. Arte
22.55 Black Sessions. P.J. Harvey. Paris Première
23.45 Nuit française. Avec Leon Fleisher, piano. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Georges Prêtre. Mezzo
1.00 An Evening with the Vienna Art Orchestra. Montreux 1994. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.40 La Randonnée tragique. Tim Burstall. RTL 9
20.40 Le Visage du passé. Patrick Dromgoole. 13ème Rue
20.50 Une vie bouleversée. Carlo Rola. M 6
23.40 Sleepwalker. John Cosgrove. 13ème Rue

SÉRIES

19.30 Equalizer. Dompteurs d'éléphants. 13ème Rue
20.15 Friends. Celui qui devient papa. RTL 9
20.30 Star Trek, la nouvelle génération. Un navire dans une bouteille. Canal Jimmy
20.40 Homicide. Les derniers bateliers. Série Club
20.55 Blanche. [3/11 et 4/11]. TMC
20.55 Madame le proviseur. Bob et Samantha. France 2
21.55 Presque parfaite. Le coup de foudre (v.o.). Canal Jimmy
22.15 Two. Les parents nourriciers. Série Club
22.30 Friends. Celui qui a une nouvelle fiancée (v.o.). Celui qui détestait le lait maternel (v.o.). Canal Jimmy
22.35 Ally McBeal. Le baiser. M 6
23.00 3e planète après le Soleil. Dick the Vote (v.o.). Série Club
23.20 The New Statesman. L'économie protège du besoin (v.o.). Canal Jimmy
23.25 Dharma & Greg. Coup de foudre et mariage express. M 6
23.55 Susan ! Pour le meilleur, mais sans le pire. M 6

NOTRE CHOIX

● 23.45 France 3
Un siècle d'écrivains

Passionné de musique et de philosophie, traducteur de Shakespeare et de Goethe, poète célèbre à trente ans, vénéré par toute une génération de dissidents, Boris Pasternak reste en Europe de l'Ouest l'homme d'une seule œuvre, *Le Docteur Jivago*. Par lui vinrent le prix Nobel (1958) et le scandale. L'écrivain, que ses pairs soviétiques rejetèrent comme un *« émigré de l'intérieur »*, aurait pourtant préféré la mort à l'exil. Le succès de ce roman, qui créa un nouveau mythe littéraire comparable au duel de Pouchkine, au débat de Gogol avec le diable ou à la fuite de Tolstoï de Iasnaïa Poliana, trahit l'unité d'une œuvre et d'une vie : celles d'un auteur qui se distingua des courants contemporains pour choisir un art destiné à *« absorber et à se saturer »* de vie. En mêlant aux documents d'archives et à la chronologie les paysages de la Russie d'aujourd'hui et les lieux dont Pasternak s'inspira, le film d'Hélène Bleskine et Michel Andrieu traduit, avec plus ou moins de bonheur, l'intensité de cette œuvre qui se voulait tout sauf abstraite, composée au rythme des voyages et des amours : Elena Vinograd inspire à Pasternak *Ma sœur la vie*, Zinaïda Neuhaus, *Seconde Naissance*, et Olga Ivinskaïa sera à ses côtés pendant la rédaction du *Docteur Jivago*. La principale qualité de ce portrait est de faire une large place aux deux autobiographies de l'écrivain, à ses magnifiques poésies, de montrer la ferveur qu'elles continuent à soulever, et de proposer d'étonnants enregistrements de travaux moins connus – une traduction d'*Henry IV* et une étude musicale, composée sous l'influence de Scriabine et de Chopin. – *F. Dt.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal.
20.35 Du côté de chez vous.
20.40 Le Résultats des courses, Météo.
20.55 Combien ça coûte ? Manger bien ou mal, combien ça coûte ?
23.15 52 sur la Une. Miss France : une année dans les étoiles.
0.15 Minuit sport.
0.45 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.50 Friends.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
19.56 Météo, Journal, Météo.
20.55 Madame le proviseur. Bob et Samantha.
22.35 Déclaration universelle des droits de l'homme. Article 22 : Sécurité sociale.
22.45 Ça se discute.
0.50 Journal, Météo.
1.10 Le Cercle. Courrier international.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi, Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.35 Tout le sport.
20.55 La Marche du siècle. Gauche-droite : Ça «PACS» ou ça casse !
22.40 Météo, Soir 3.
23.15 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
23.45 Un siècle d'écrivains. Boris Pasternak.
0.35 Nimbus. Sur les traces des loups.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Le Fan ■ Film. Tony Scott.
22.50 Ennemis rapprochés ■ ■ Film. Alan J. Pakula (v.o.).
0.40 South Park (v.o.).
1.00 Spin City. Une étoile est née.
1.25 Drancy avenir ■ Film. Arnaud des Pallières.

ARTE

19.00 Descentes aux enfers. Désastre à Devil's Gate.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Dieu sans frontière. Mgr Teissier, archevêque d'Alger.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Europe, notre histoire [1/3] : 1945-1955, une paix de charbon-acier.
21.45 Les Cent Photos du siècle. *Le sida*, une photo d'A. Reininger, 1986.
21.50 Musica. Eclipse. 22.50 Bartabas à New York.
23.15 Profil. Que ça ne fasse pas mal.
0.00 La Lucarne. Africa Dreaming. *Mamlamba. La Dernière Image. Le Retour de Sophie.*

M 6

19.00 FX, effets spéciaux, la série.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, Une journée avec...
20.50 Une vie bouleversée. Téléfilm. Carlo Rola.
22.35 Ally McBeal. Le baiser.
23.25 Dharma & Greg. Coup de foudre et mariage express.
23.55 Susan ! Pour le meilleur, mais sans le pire.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.02 Les Chemins de la musique. [3/5].
20.30 Agora. *Anthony Rowley à propos de La Culture de la haine*, de Peter Gay.
21.00 Philambule. Autour de Schopenhauer.
22.10 Fiction. *Dehors et pas d'histoires*, de Christophe Nicolas.
23.00 Nuits magnétiques. [1/2].

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Israël au miroir des artistes. Œuvres de Schubert, Dvorak.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Racot, Beyselmann.
23.07 Les Greniers de la mémoire. Œuvres de Berlioz, Debussy, Jolas.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de W.F. Bach. 20.40 Œuvres de Liszt.
23.10 Les Soirées... (suite). Œuvres de Liszt, Puccini, Mozart, Humperdinck.

JEUDI 3 DÉCEMBRE

FILMS DU JOUR

13.20 Underground ■ ■ Emir Kusturica (France - Allemagne, 1995, 165 min). Cinéstar 2
13.55 Femme ou démon ■ ■ George Marshall (Etats-Unis, 1939, N., 95 min). Ciné Classics
14.00 La Chanson du passé ■ ■ George Stevens (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 125 min). Cinétoile
14.40 Le Verdict ■ ■ Sidney Lumet (Etats-Unis, 1982, 130 min). Ciné Cinémas
15.00 Sans soleil ■ ■ Chris Marker (France, 1982, 120 min). Histoire
16.15 Michael Collins ■ ■ Neil Jordan (Etats-Unis, 1996, 130 min). Canal +
16.35 Mission impossible ■ ■ Brian DePalma (Etats-Unis, 1996, 110 min). Cinéstar 1
17.00 Nora ■ ■ Harald Braun (Allemagne, 1944, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
19.00 L'Homme au masque de cire ■ ■ André De Toth (Etats-Unis, 1953, 90 min). Ciné Cinémas
20.00 Le Doulos ■ ■ Jean-Pierre Melville (France, 1963, N., 120 min). TV 5
20.30 M le Maudit ■ ■ ■ Fritz Lang (Allemagne, 1931, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
20.30 Guantanamera ■ ■ Tomas G. Alea et Juan C. Tabío (Cuba, 1995, 100 min). Cinéstar 1
20.55 Le Passage ■ ■ René Manzor (France, 1986, 95 min). Téva
21.00 Les Ensorcelés ■ ■ ■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 120 min). Paris Première
21.15 Affreux, sales et méchants ■ ■ Ettore Scola (Italie, 1976, 110 min). Cinétoile
23.05 Le ciel est à vous ■ ■ ■ Jean Grémillon (France, 1943, N., 110 min). Cinétoile
0.30 ▶ Le Couvent ■ ■ Manoel De Oliveira (Portugal, 1995, v.o., 90 min). Arte
0.55 La Femme modèle ■ ■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1957, v.o., 115 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

10.10 et 12.10, 15.10 Science Info. Invité : Buzz Aldrin. LCI
10.50 Arrêt sur images. Dominique Voynet. La Cinquième
13.00 Envoyé spécial. Opération survie. Les cadres. Nicaragua : l'aide en question. TV 5
13.00 et 23.00 De l'actualité à l'Histoire. Juger les dictateurs. Histoire
13.30 Parole d'Expert. Invité : Jack Lang. France 3
14.00 Envoyé spécial, les années 90. Eurodisney. Impressionnistes. Histoire
14.00 20 h Paris Première. Avec Judith Godrèche. Paris Première
15.15 Comment ça va ? L'œil : pour quelques dixièmes de plus. TV 5
18.00 Stars en stock. Kirk Douglas. Sophia Loren. Paris Première
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Juliette Gréco ; Delakota ; Etienne-Emile Baulieu. Canal +
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Jean-Louis Loubet ; Laure Adler ; Pierre Assouline ; Marie-Anne Matard. Histoire
20.00 20 h Paris Première. Avec Paolo Conte. Paris Première
20.05 Temps présent. Afflux de réfugiés : l'accueil à contrecœur. La deuxième vie de Vanna. Postface : Avec Handicap International. Le siècle en image : Contre la guerre du Vietnam. TSR
20.55 Envoyé spécial. Les mains qui soignent. SOS fromage. *Post-scriptum* : La baronne et la Mafia. France 2
22.30 Faxculture. Suissitudes. TSR
22.55 Boléro. Invitée : Nicoletta. TMC
23.00 Courts particuliers. Spécial Jacques Tati. Avec S. Tatischeff. Paris Première
23.25 Tapage. Etes-vous bien Net ? France 3
23.25 Si j'ose écrire. L'hospitalité. Invité : Jacques Derrida. RTBF 1
0.45 La Marche du siècle. Gauche-droite : Ça «PACS» ou ça casse ! France 3
1.10 ▶ La 25e Heure. Esther et Mariana, d'une rive à l'autre. France 2

DOCUMENTAIRES

17.00 Méditerranée. [8/12]. Rome, vers l'unité. Histoire
17.00 Babilée 91. Muzzik
17.20 Le Fleuve Jaune. La voie du Bouddha. Odyssée
17.40 Pour l'amour des crocodiles. [1/10]. Planète
17.55 L'Aventure photographique. Le nu. La Cinquième
18.00 Conférences de presse. Conférence du 14 janvier 1963 (3/3). Histoire
18.00 L'Histoire des grands ballets. [1/20]. Le Lac des cygnes. Mezzo
18.10 Mémoires d'ex. [1/3]. Debout les damnés : 1920-1939. Odyssée
18.30 Le Monde des animaux. Les Forêts du paradis. La Cinquième
18.30 Le Capteur de rêves. Planète
19.00 Voyages, voyages. Palerme. Arte
19.10 Histoire de la BD. L'imagination au pouvoir. Odyssée
19.20 Dany. Planète
19.30 L'Ame des violons. Muzzik
19.40 Les Métiers. Le maître-patissier et la créatrice de bijoux. Odyssée
19.50 Les Nouveaux Ravages de la malaria. Planète
20.10 Arctique. [7/13]. Odyssée
20.15 Dieu sans frontière. Le Petit Monde de Jean-Paul II. Arte
20.40 Soirée thématique. Exclusion, c'est arrivé près de chez vous. Arte
21.50 Himalaya. [1/4]. La vallée des dieux. Odyssée
22.10 Fritz Lang, le cercle du destin. Ciné Classics
22.25 L'Aventure de la Ve République. Planète
22.45 Légendes vivantes d'outre-mer. [1/13]. Odyssée
23.10 Arctique. [8/13]. Pisugtooq, l'ours vagabond. Odyssée
23.20 Marcellin. Zémidjan. Planète
23.40 A corps et à cordes. Odyssée
23.45 ▶ Ecole 27. Planète
0.10 Plans de vol. [5/13]. Odyssée
0.35 Otages du soleil. [3/3]. Combats pour l'énergie. Odyssée

SPORTS EN DIRECT

19.00 Ski. Coupe du monde. Super G dames. Eurosport
20.30 Football. Championnat de D 1 : Lyon - Bordeaux. Canal +

DANSE

18.30 Coppélia. Chorégraphie de Maguy Marin. Musique de Léo Delibes. Avec Maria Brown (Coppélia). Par l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. Kent Nagano. Mezzo

MUSIQUE

19.30 Nuit française. Avec Leon Fleisher, piano. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Georges Prêtre. Mezzo
21.00 Le XXe Siècle à l'abbaye. Avec Walter Boeykens, clarinette. Par l'Orchestre royal de chambre de Wallonie, dir. Georges Octors. Muzzik
21.45 Les 60 ans de l'Orchestre philharmonique d'Israël. Dir. : Zubin Mehta et Daniel Barenboïm. Mezzo
23.35 Mithridate, roi du Pont. Par l'Orchestre national de l'Opéra de Lyon, dir. Theodor Guschlbauer. Muzzik
23.45 Récital de piano de Daniel Höxter. Œuvres de Poulenc, Rachmaninov, Brahms et Chopin. Mezzo
23.55 Gershwin - Bernstein. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Simon Rattle. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.30 La Femme abandonnée. Edouard Molinaro. Festival
21.00 Cognacq-Jay. Laurent Heynemann. Histoire
22.00 La Dernière Fête. Pierre Granier-Deferre. Festival
23.10 Thérapie mortelle. John Patterson. 13ème Rue

SÉRIES

18.35 Les Rois maudits. [6/6]. Festival
19.20 Equalizer. Des jeunes filles sous influence. 13ème Rue
20.50 X-Files. Révélations. Le seigneur de l'aube. Meurtres sur Internet. M 6
20.55 Navarro. Les Chiffonniers de l'aube. TF 1
21.00 Friends. The One After Ross Says Rachel (v.o.). Canal Jimmy
22.45 La Vie de Berlioz. [3/6]. Mezzo
23.25 3e planète après le Soleil. Fourth and Dick (v.o.). Série Club

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 19.00 Arte
Voyages, voyages

Palerme entre mal et volupté

PALERME, destination rêvée. Tellement désirée, imaginée qu'on finit par oublier d'y aller. Stendhal, qui écrivit tant sur la Sicile, n'y mit jamais les pieds. Pourtant, combien de touristes n'y ont pas trouvé ce que Stendhal a ressenti sans y avoir été ?

Le « voyage » proposé ce soir, lui, est bien réel. Il fait partie d'une nouvelle collection d'Arte qui se met au goût du jour. Les chaînes généralistes – et plus seulement thématiques – semblent découvrir que les Français se bousculent dans les agences de voyage et consomment du dépaysement. But de cette série : revenir aux sources du « voyage », non pas carnet de notes en main, mais caméra-stylo au poing. Et ce Palerme, en forme d'errance, dont l'auteur est Frédéric Laffont, plutôt connu comme journaliste d'enquête, est assez réussi.

L'exercice s'annonçait pourtant périlleux. Palerme est une destination piège. Comment échapper aux clichés ? Celui de la volupté – esthétique de la décrépitude, jusqu'au charme de la moindre lézarde. Et celui de la malédiction. Palerme rongée non seulement par la ruine – par endroits, on se croit à Beyrouth ou à Sarajevo, note Frédéric Laffont –, mais aussi par la décomposition morale, ce mal obscur qu'est la Mafia. Palerme incapable d'échapper à l'étreinte de Lucifer.

Fataliste et révolté, Sciascia a dit qu'il est impossible ici de conjuguer un verbe au futur. On n'y parle d'avenir qu'au présent. Depuis longtemps, les pietàs figées dans leurs fresques ou leur marbre ont pris le parti de la résignation et de la tristesse. La beauté s'accommode fort bien du mal, et la caresse de l'ombre est aussi dévastatrice que celle de la lumière. N'empêche. A entendre le maire Leoluca Orlando, fer de lance de la lutte anti-Mafia, les angelots redressent à présent la tête.

En commençant à relever ses murs et à se réapproprier ses lieux culturels à l'abandon, Palerme tente de chasser sa part maudite. Palerme n'a pas renoncé à une possible splendeur. On la croyait défaite, et la ville est toujours promesse.

Régis Guyotat

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 Arabesque.
15.40 La loi est la loi.
16.40 Sunset Beach.
17.30 Beverly Hills.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal.
20.35 Du côté de chez vous.
20.40 Le Résultat des courses, Météo.
20.55 Navarro. Les Chiffonniers de l'aube.
22.25 TF 1 magazine.
22.35 Made in America. Face au silence. Téléfilm. Donald Wrye.
0.10 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.40 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

13.50 Derrick.
14.55 Soko.
15.45 Tiercé.
16.00 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.50 Friends.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 L'Euro.
19.56 et 0.45 Au nom du sport.
19.57 Météo, Journal, Météo.
20.45 Point route.
20.55 Envoyé spécial. Les mains qui soignent. SOS fromage. P-s : La baronne et la Mafia.
22.55 Expression directe.
23.00 Déclaration universelle des droits de l'homme. Article 23 : travail.
23.10 Par où t'es rentré, on t'a pas vu sortir. Film. Philippe Clair.
0.50 Journal, Météo.
1.10 ▶ La 25e Heure. Esther et Mariana, d'une rive à l'autre.

FRANCE 3

13.23 et 18.52 L'Euro, mode d'emploi.
13.30 Parole d'Expert.
14.30 Les Craquantes.
14.55 Chaînes conjugales. Téléfilm. Larry Elikann.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.55 Fatale ■ Film. Louis Malle.
22.50 Météo, Soir 3.
23.25 Tapage. Etes-vous bien Net ?
0.20 Espace francophone. Fukuda, un chanteur japonais francophone.
0.45 La Marche du siècle. Gauche-droite : Ça «PACS» ou ça casse !

CANAL +

13.35 Le Journal du cinéma.
14.00 Une héroïne comme les autres. Téléfilm. Anthony Page.
15.30 Les Repentis.
16.15 Michael Collins ■ ■ Film. Neil Jordan.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.25 Flash infos.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.15 Football. Championnat de D 1. Lyon - Bordeaux. 20.30 Coup d'envoi.
22.35 Six femmes pour l'assassin ■ Film. Mario Bava.
0.10 Football. Monaco - Nancy.
1.50 Hockey NHL. Ottawa - Los Angeles.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.40 Lonely Planet.
14.35 La Cinquième rencontre... Justice et société. 14.40 La Girafe dans un fauteuil. 15.30 Entretien.
16.00 Modes de vie, modes d'emploi.
16.30 Passe-partout.
17.00 Cellulo.
17.25 100 % question.
17.55 L'Aventure photographique.
18.20 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Voyages, voyages. Palerme.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Dieu sans frontière. Le Petit Monde de Jean-Paul II.
20.40 ▶ Soirée thématique. Exclusion, c'est arrivé près de chez vous. 20.45 Fragments sur la misère. 22.15 Le Cahier. 22.35 Entre la dette et le don. 23.30 Thierry, portrait d'un absent.
0.30 ▶ Le Couvent ■ ■ Film. Manoel De Oliveira (v.o.).

M 6

13.30 La Victoire de la justice. Téléfilm. Roger Young.
15.15 Les Routes du paradis.
16.15 et 1.15 Boulevard des clips.
17.20 M 6 Kid.
18.00 Les Aventures de Sinbad.
19.00 FX, effets spéciaux, la série.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, Passé simple.
20.50 X-Files. Révélations. Le seigneur du magma. Meurtres sur Internet.
23.35 Le Missionnaire du mal. Téléfilm David Greene.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.02 Les Chemins de la musique. [4/5].
20.30 Agora. Pierre-Emmanuel Dauzat (*Le Suicide du Christ*).
21.00 Lieux de mémoire. Au clair de lune, un Pierrot Gourmand.
22.10 For intérieur. Sébastien Lapaque.
23.00 Nuits magnétiques. [2/2].
0.05 Du jour au lendemain. Paul Nizon.

FRANCE-MUSIQUE

19.00 Restez à l'écoute. Bestiaires anciens et modernes.
19.40 Prélude.
20.00 L'orchestre invite de jeunes solistes. Concert par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Emmanuel Villaume : œuvres de Wagner, Weill, Bizet, Ravel.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Tanguy, Racot.
23.07 Papillons de nuit.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine.
20.15 Les Soirées. Œuvres de Rossini, Liszt. 20.40 Wolfgang Sawallisch. Œuvres de Beethoven, Mendelssohn, Hindemith, R. Schumann, Wolf, Brahms.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Wolf-Ferrari, Schubert, R. Strauss.

Le Monde
JEUDI 3 DÉCEMBRE 1998

Les députés ne sont pas encore venus à bout de l'examen de l'article 1er du projet sur le PACS

L'opposition est décidée à continuer sa bataille d'amendements

C'EST À LA LIMITE du « Grand Guignol ». Raymond Forni (PS, Territoire de Belfort) n'a pas trouvé d'autres mots pour qualifier l'atmosphère du débat sur le pacte civil de solidarité, qui a repris mardi 1er décembre, à l'Assemblée nationale. On attendait pourtant une discussion plus sereine que les précédentes.

Le matin, lors de la réunion du groupe RPR, Philippe Séguin avait appelé ses troupes à défendre ses amendements *« mais dans le calme »*. Dans les couloirs, en début d'après-midi, Claude Goasguen (DL) promettait un *« rythme lent »*, tout en se défendant de vouloir *« ralentir le débat »*... Cinq minutes avant l'ouverture du débat, Laurent Fabius a rendu hommage à la Journée mondiale de lutte contre le sida ; le président de l'Assemblée, mis en examen dans l'affaire du sang contaminé, a exprimé sa *« solidarité par rapport aux victimes du sida, aux malades et à leurs proches »*. Les réflexions homophobes sont restées au vestiaire, cette fois-ci. Mais le nombre d'amendements présentés par la droite, tantôt répétitifs, tantôt contradictoires, combiné à de fréquents rappels au règlement, ont encore une fois donné l'image d'une caricature de débat.

Celui-ci a démarré vers 18 heures à un rythme de tortue : à nouveau, la droite a lancé le débat sur l'adoption pour les couples homosexuels, qui avait émergé lors du débat des 7 et 8 novembre. Jean-Pierre Michel (MDC, Haute-Saône), rapporteur de la commission, s'y était déclaré, à titre personnel, favorable, dans la presse. Yves Fromion (RPR, Cher) et plusieurs de ses collègues de l'opposition ont tenté, en vain, de faire inscrire dans le texte, l'interdiction, pour un couple homosexuel, d'adopter un enfant ou de recourir à la procréation médicalement assistée. Elisabeth Guigou, garde des sceaux, a confirmé le refus du gouvernement de s'orienter dans cette voie sur cette question, citant à l'appui la jurisprudence. La ministre de la justice n'a toutefois pas réussi à calmer l'inquiétude de l'opposition.

Mme Guigou est restée très discrète durant le reste du débat, renvoyant les amendements de l'opposition qui visaient, pour la plupart, à assimiler le PACS au mariage civil : *« Le PACS n'est pas un mariage »*, a répété la ministre, comme un refrain. Ainsi, les propositions destinées à afficher le nom des personnes « pacsées » – comme on publie les bans – ont été rejetées, de même que deux amendements identiques des Verts et de Thierry Mariani (RPR, Vaucluse) sur l'*« obligation de secours et d'assistance »* entre deux personnes « pacsées », plutôt que l'*« aide mutuelle et matérielle »* prévue dans le texte. Christian Estrosi a plaidé, comme d'autres collègues, pour inscrire l'obligation de *« fidélité »* : ceux-là *« n'ont qu'à se marier ! »*, a rétorqué M. Michel. Vers 23 heures, 37 amendements seulement avaient été examinés depuis le début de la soirée. A ce rythme, a indiqué M. Forni, pince-sans-rire, il faudra siéger *« jusqu'à 6 ou 7 heures du matin »* pour achever l'examen du texte mercredi soir, selon l'objectif fixé par le gouvernement. Le vice-président ne pensait pas si bien dire.

> Le climat s'est dégradé après minuit. Passée cette heure, c'est « la limite du bonheur et des choses honnêtes », dit Thierry Mariani (RPR)

Les députés ont entamé un long débat sur le régime des biens des personnes « pacsées ». L'opposition, et Alain Tourret (RCV, Calvados), ont critiqué le régime de l'indivision, prévu dans la proposition de loi. Soutenu par la droite, l'amendement de M. Tourret proposant la séparation des biens, a été rejeté par la majorité. Cette discussion technique a été l'occasion d'un débat constructif sur les limites de l'indivision. M. Michel n'a pas écarté l'idée de reprendre le débat en deuxième lecture, sur la base d'une proposition de Dominique Dord (DL, Savoie).

Le climat s'est dégradé après minuit. Passée cette heure, c'est *« la limite du bonheur et des choses honnêtes »*, a dit Thierry Mariani, citant le dictionnaire des idées reçues de Flaubert. Un peu plus tôt, Mme Guigou s'était appuyée sur cet ouvrage pour donner une définition des célibataires, *« tous égoïstes et débauchés »*. Après cet épisode littéraire, la majorité a fait tomber une série d'amendements de l'opposition, en réécrivant l'amendement sur les conséquences de la rupture du PACS *(lire ci-dessous)*. En retour, la droite a annoncé dans la foulée 91 sous-amendements... Un compromis semblait se dessiner : M. Forni semblait prêt à suspendre la séance vers 2 heures du matin si la droite acceptait de limiter son obstruction.

Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine) était favorable à mettre un bémol à la bataille de procédure, mais le maire d'Anthony s'est heurté au refus de ses collègues Henri Plagnol (UDF, Val-de-Marne), Dominique Dord (DL, Savoie) et Christine Boutin (app. UDF, Yvemines), laquelle s'est écriée : *« Il faut résister ! »* La séance s'est donc poursuivie jusqu'à ... 7 heures du matin. Durant cinq heures, entre bâillements et suspensions de séance, les députés ont égrené un à un les sous-amendements. M. Plagnol s'est particulièrement distingué en multipliant les rappels au règlement, qui ne tombaient pas toujours à propos. Le député du Val-de-Marne a presque réussi à mettre en colère M. Forni, réputé pour son flegme, qui a déploré ses interventions *« oiseuses »*... *« Il nous gonfle, Plagnol »*, a lancé un député de la majorité. Mme Boutin s'est aussi sentie offensée durant cette soirée où elle est longuement intervenue pour *« défendre le plus faible, l'enfant »*. L'élue anti-PACS a fini par faire un rappel au réglement *« pour fait personnel »*, accusant la gauche de l'avoir traitée, elle ou ses confrères, de *« Tartuffe »*. Mais l'heure n'était plus au règlement de comptes. Epuisés, les députés se sont quittés en ayant presque achevé l'examen de l'article premier, qui concentre plus de la moitié des quelque mille amendements. *« Le plus dur est fait »*, commentait-on, dans l'entourage de la ministre, avant de quitter l'Assemblée, dans le petit matin.

Clarisse Fabre

Contre la « rupture Kleenex »

Le seul amendement adopté au terme du débat sur le PACS, dans la nuit de mardi à mercredi, concerne les modalités de rupture du contrat. Celui-ci peut prendre fin d'un commun accord des deux parties, qui remettent une déclaration conjointe au greffe du tribunal d'instance, lieu d'enregistrement du PACS. Quand la décision de rupture est prise par un seul partenaire, elle doit être signifiée par huissier. Elle ne prend effet qu'au terme d'un délai de trois mois à l'issue duquel les obligations liées au PACS prennent fin.

Le délai de préavis n'est pas requis si la rupture est causée par le mariage de l'une des parties. Au motif que le PACS n'est pas un mariage, la majorité a refusé les amendements de la droite visant à renforcer les obligations. Henri Plagnol (UDF, Val-de-Marne) a fustigé le *« contrat de bon plaisir »*, Christine Boutin (app. UDF, Yvelines) la *« rupture Kleenex »*.

La chute

par Pierre Georges

À LA DERNIÈRE PAGE du bulletin de l'Association professionnelle des magistrats (APM), un avocat général à la Cour de cassation avait commis un billet d'humeur. Il y parlait d'un autre magistrat en termes polémiques. Le premier s'appelait Terrail, le second Lévy. Et quand vint l'heure de conclure, le billettiste eut cette formule glorieuse : *« Tant va Lévy au four... qu'à la fin il se brûle »*.

L'histoire était parfaitement racontée, hier, à la Une du *Monde*. Et elle fit, elle fait absolument, justement, scandale. Quelle chute – car c'est ainsi qu'un billet d'humeur est scandé, de son introduction, « l'attaque », à sa conclusion, « la chute » –, quelle détestable, abominable chute !

« Tant va Lévy au four qu'à la fin il se brûle ! » On en a condamné pour moins que cela puisque, il y a, à la Cour de cassation comme ailleurs, plus qu'ailleurs, des lois pour condamner cela. Quelle pitoyable chute pour le magistral corps du parquet ainsi éclaboussé par les délires d'un de ses plus éminents représentants ! Car ce n'est pas n'importe qui, ni n'importe quoi, un avocat général près la Cour de cassation. Ou cela ne devrait pas l'être, en ce grade, le troisième par son rang dans la hiérarchie du parquet.

Pour sa défense et pour l'illustration de ses propos, le billettiste délirant a cru devoir préciser qu'on l'avait mal compris. Ou mal coupé. Que sa formule était le condensé d'une substantifique pensée voulant ramasser deux proverbes en un : Perrette et le pot au lait, et le fait d'être au four et au moulin. Bref, que la véritable chute aurait été : *« Tant va Lévy au four et au moulin, qu'à la fin il se brûle les ailes. »*

Ce serait du plus haut comique, genre Ponson du Terrail apprenti billettiste, si ce n'était du plus lamentable tragique. Car voilà où nous en sommes : un avocat général près la Cour de cassation écrit : *« Tant va Lévy au four qu'à la fin il se brûle. »* Il ne réalise plus ce qu'il écrit ou le réalise par trop. Et en plus, il nous prend tous pour des imbéciles ou des billes en feignant de dire qu'il ne voulait pas écrire ce qu'il a écrit, dire ce qu'il a dit, signifier ce qu'il a signifié.

Si les mots ont un sens, et ils en ont un ici, limpide, c'est bien de la plus basse, de la plus ignominieuse littérature antisémite qu'il s'agit, façon Léon Daudet du pauvre ou Drumont du Palais. Et si lapsus, il y eut, accordons sans y croire un instant le bénéfice du doute, il est tout de même accablant pour le magistrat antisémite à l'insu de lui-même comme les Guignols de l'info font du brave Virenque un dopé *« à l'insu de [lui]-même »*.

C'est là visiblement un avis partagé par ses pairs, et notamment par le président de l'APM, Georges Fenech, qui a décidé l'auto-dissolution de cette organisation syndicale : *« L'APM a signé son acte de décès et a été assassinée d'un trait de plume. Les faits sont gravissimes. Même s'il s'agit d'une erreur de plume, même si elle est involontaire, nous devons en tirer les conséquences (...), ne serait-ce qu'aux yeux de nos concitoyens pour expliquer notre probité et ne pas accréditer l'idée qu'il y a dans la magistrature un courant qui pourrait se revendiquer de je ne sais quel extrémisme. »* Là encore, s'il faut saluer la décision courageuse de l'APM, on peut douter de la *« chute »* du communiqué. D'on ne sait quel extrémisme ? Allons donc !

Amsterdam : le projet de réforme constitutionnelle adopté par les députés

L'ASSEMBLÉE nationale a adopté, mardi 1er décembre, le projet de réforme constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam, par 469 voix contre 66. La majorité requise était de 268 voix. L'Assemblée avait examiné, en première lecture, les 24 et 25 novembre, ce projet de loi qui autorise des transferts de compétences en matière d'asile, d'immigration et de frontières. Elle n'a adopté qu'un amendement, celui d'Henri Nallet (PS, Yonne) rapporteur du texte, qui renforce de façon très mesurée le contrôle du Parlement sur l'action européenne du gouvernement (*Le Monde* du 27 novembre). Le texte sera examiné par le Sénat le 16 décembre. Son adoption définitive sera ensuite soumise au Congrès (députés et sénateurs réunis) dont la convocation à Versailles est, pour l'heure, prévue le 18 janvier 1999.

Lors du scrutin public à l'Assemblée nationale :

- **Ont voté pour :** 228 socialistes (sur 251) ; 109 RPR (sur 137) ; 63 UDF (sur 69) ; 42 DL (sur 43) ; 23 RCV (sur 33), dont 6 Verts, 12 PRG, 3 communistes réunionnais et 2 divers gauche ; 4 non-inscrits (sur 9).
- **Ont voté contre :** 4 députés socialistes : Yann Galut, Catherine Picard, Yvette Benayoun-Nakache et Julien Dray. Sylvie Andrieux, qui avait la délégation de Stéphane Alaize, a fait savoir qu'elle voulait voter pour ; 19 députés RPR : Jacques Baumel, Michel Bouvard, Nicole Catala, Xavier Deniau, Jean-Michel Ferrand, Robert Galley, Jean de Gaulle, Jean-Claude Guibal, François Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Gérard Hamel, Jacques Limouzy, Lionnel Luca, Thierry Mariani, Jean Marsaudon, Philippe Martin, Jacques Myard, Michel Terrot et Jean Valleix ; un UDF (Pierre Micaux) ; 28 communistes (sur 36) ; 10 RCV (les 8 députés MDC, un PRG, Jean Rigal, et un indépendantiste, Alfred Marie-Jeanne) ; 2 non-inscrits (Jacqueline Mathieu-Obadia et Philippe de Villiers).
- **Se sont abstenus :** 4 députés RPR (Jean Auclair, Gautier Audinot, Franck Borotra et Nicolas Dupont-Aignan) ; 1 communiste (Ernest Moutoussamy).
- **N'ont pas pris part au vote :** 17 PS (dont Laurent Fabius, qui présidait la séance, mais aussi, notamment, Georges Frêche, Gaëtan Gorce, François Loncle, Arnaud Montebourg, Christian Paul et Kofi Yamgnane) ; 5 RPR (dont Michèle Alliot-Marie et Louis de Broissia) ; 5 UDF (dont Christine Boutin et Valéry Giscard d'Estaing) ; Alain Ferry et Henry Jean-Baptiste ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter pour ; 1 DL ; 7 communistes, dont François Asensi, Gilbert Biessy, Patrick Braouezec, Guy Hermier et Bernard Outin ; 3 non-inscrits.

Le parquet général s'oppose à l'annulation de l'enquête sur le RPR

DEVANT la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles (Yvelines), l'avocat général Alain Junillon a requis, mercredi matin 2 décembre, le rejet des demandes d'annulation – formées par les défenseurs d'Alain Juppé et de Jacques Boyon, ancien trésorier du RPR, tous deux mis en examen – de la procédure conduite par le juge d'instruction Patrick Desmure sur le financement du RPR. Connues des avocats depuis la fin de la semaine dernière, les réquisitions de l'avocat général tendent, pour l'essentiel, à valider l'enquête du juge, dont la progression menace depuis des mois le parti du président de la République. Ouverte le 3 juillet 1996 par le procureur de Nanterre (Hauts-de-Seine), l'information judiciaire s'était d'abord attachée à une série d'emplois pris en charge, pour le compte du RPR, par des entreprises privées. Elle s'était ensuite étendue aux circonstances ayant permis au mouvement gaulliste de disposer de permanents et de collaborateurs salariés en réalité par la Ville de Paris.

Le défenseur de M. Juppé, Me Francis Szpiner, critique les conditions dans lesquelles le juge est ainsi passé, d'une enquête sur la légalité de quelques contrats à une forme de mise en cause du système de financement du RPR. Il conteste notamment la régularité d'une série d'auditions et de saisies de documents, survenues entre mars et octobre 1997, soit avant la délivrance, par le parquet, d'un réquisitoire supplétif entérinant l'extension de la saisine du juge.

Auteur de la première requête, le défenseur de M. Boyon, Me Thierry Herzog, se déclarait *« tout à fait optimiste »*, mardi soir 1er décembre, à la veille de l'audience de la chambre d'accusation. L'avocat général a souscrit à son argumentation sur un point : il a conclu à la nécessité d'annuler l'interrogatoire de première comparution de M. Boyon, daté du 11 février 1998, au motif qu'il incluait des questions portant sur des charges qui ne lui avaient pas été notifiées. L'avocat a déclaré au *Monde* qu'il voyait en outre un *« signe positif »* dans le fait que *« les réquisitions n'apportent aucune réponse sur deux des moyens invoqués »*, relatifs aux origines de la procédure, c'est-à-dire à la transmission à Nanterre d'éléments recueillis par le juge de Créteil Eric Halphen. En 1996, la chambre d'accusation avait déjà annulé une partie de ces pièces. Les défenseurs de MM. Boyon et Juppé estiment que ces annulations auraient dû conduire à l'annulation totale du dossier.

Hervé Gattegno

Bonn et Paris viennent à l'aide des divorcés franco-allemands

Jacques Chirac dénonce un cas « d'enlèvement d'enfants » et refuse la « loi de la jungle »

POTSDAM
de nos envoyés spéciaux

« Hold-up. » C'est le terme qu'a utilisé Jacques Chirac, à Potsdam, pour qualifier la manière dont l'Allemand Armin Tiemann, cinquante-six ans, en instance de divorce avec la Française Cosette Lancelin, trente-quatre ans, avait fait enlever par des détectives privés sa fille Caroline, alors âgée de trois ans, et son fils Matthias, sept ans, le 2 mars 1998 sur une route près de Montoire (Loir-et-Cher). Le président a parlé *« d'enlèvement d'enfants dans des conditions indignes sur le territoire national »*, critiquant violemment les méthodes employées : *« Dans ce cas, c'est la loi de la jungle, ce n'est pas l'Etat de droit. Cela m'a profondément choqué. »*

La colère du président de la République est d'autant plus forte que la Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe a refusé, dans un arrêt publié le 25 novembre, au nom du *« droit au bien-être »* des *enfants, de renvoyer* les enfants Lancelin dans leur pays. Cette décision est en contradiction avec la convention internationale de La Haye, dont l'Allemagne est signataire, qui prévoit le rapatriement immédiat des enfants victimes d'enlèvement, en attendant que les affaires soient jugées sur le fond.

MÉDIATION PARLEMENTAIRE

Plus généralement, lorsque des couples franco-allemands se séparent et se disputent leurs enfants, la justice allemande a la fâcheuse tendance à donner systématiquement raison à ses ressortissants, ce qui a conduit les parents français à s'organiser en une association, SOS Enlèvements d'enfants par l'Allemagne. Quelque soixante-dix couples sont concernés par ces drames.

Le chancelier Gerhard Schröder ne s'est pas exprimé en public sur ces affaires, déjà évoquées lors du précédent sommet franco-allemand d'Avignon. Les ministres de la justice des deux pays, Elisabeth Guigou et Herta Daubler-Gmelin, qui ont travaillé sur le problème, doivent se rencontrer de nouveau le 14 décembre à Paris.

« Ce n'est pas un problème franco-allemand, c'est un problème de couples qui se défont », a estimé Lionel Jospin, le premier ministre, qui s'exprimait avant que M. Chirac ne fasse part de sa colère. Se refusant à *« commenter ni influencer des décisions de justice »*, M. Jospin a déclaré que *« les deux pays envisagent de s'engager à appliquer par anticipation la convention Bruxelles II »*, signée le 28 mai par les quinze pays de l'Union européenne. Cette convention vise à mettre fin à la dualité de juridiction, le seul tribunal compétent étant celui du lieu de résidence du couple avant sa séparation. Les parents ne seraient plus alors tentés de saisir chacun la justice de leur pays.

M. Jospin a annoncé que les deux pays allaient *« proposer à des parlementaires français et allemands de faire une sorte de médiation »* afin d'aider les couples qui se déchirent à se parler de nouveau.

Henri de Bresson et Arnaud Leparmentier

DÉPÊCHES

■ **NTM : une hôtesse de l'air de la compagnie Air France** a déposé plainte contre Joe Starr, chanteur du groupe de rap NTM, qu'elle accuse de l'avoir *« violemment agressée »*, lundi 30 novembre à Montpellier (Hérault). Dans sa déposition, l'hôtesse estime que le chanteur a tenu à son encontre des propos *« insultants »* alors qu'elle prenait son petit déjeuner à l'hôtel, puis de l'avoir frappée au visage alors qu'elle lui demandait des explications. L'hôtesse, victime notamment d'une fracture nasale, s'est vu délivrer un arrêt de travail de douze jours. Joe Starr a été cité à comparaître le 12 décembre devant le tribunal correctionnel de Montpellier.

■ **ÉDITION : l'ancienne résistante Lili Méré, qui demandait, en référé, le retrait du livre de Jacques Baynac,** *Les Secrets de l'affaire Jean Moulin* (Seuil), ouvrage dans lequel elle est mise en cause (*Le Monde* du 25 novembre), a été déboutée par le tribunal de grande instance de Paris, mardi 1er décembre. L'affaire est renvoyée au fond, le 20 janvier 1999.

Tirage du *Monde* daté mercredi 2 décembre 1998 : 530 173 exemplaires